

# **CHARLOTTE DE CORDAY**

**UNE ARRIÈRE PETITE-FILLE DE CORNEILLE**

**PAR ALBERT-ÉMILE SOREL**

PARIS - HACHETTE - 1930

## CHAPITRE PREMIER. — L'ENFANCE.

Origine de la famille. — Filiation avec Corneille. — Le Mesnil-Imbert et M. de Corday de Cauvigny. — La Ferme des Bois. — Le Château de Glatigny. — M. de Corday d'Armont. — Naissance de Marie-Anne-Charlotte. — Son enfance. — Charlotte et sa sœur à l'Abbaye-aux-Dames.

## CHAPITRE II. — L'ABBAYE-AUX-DAMES.

A l'Abbaye-aux-Dames. — La vie sévère. — Lectures de Rousseau et de Raynal. — Henry de Belzunce. — Aucune coquetterie chez Charlotte. — Elle songe à entrer au couvent. — Fermeture de l'Abbaye. — Retour au Mesnil. — Chez Madame de Bretteville.

## CHAPITRE III. — L'ÉPANOUISSEMENT.

La maison de Madame de Bretteville à Caen. — Ses relations. — Leclère. — L'épanouissement de Charlotte. — Elle est courtisée. — Exaltation dans la solitude. — Ses opinions confirmées par ses lectures. — L'atavisme cornélien fermente dans son âme.

## CHAPITRE IV. — MARAT VU PAR CHARLOTTE DE CORDAY.

Les Girondins à l'œuvre. — L'acquiescement de Marat. — La course à l'abîme. — Le 31 mai et le 2 juin. — Soulèvement du Calvados. — L'angoisse de Charlotte. — Marat et Charlotte de Corday.

## CHAPITRE V. — LES GIRONDINS À CAEN.

Effervescence à Caen. — Organisation de la résistance. — Bougon-Langrais. — La députation du Calvados. — Arrivée des Girondins. — Visites à Barbaroux. — Revue du 7 juillet par Wimpfen. — Le mot de Petion. — Lettre à M. de Corday.

## CHAPITRE VI. — LE FERAI-JE ? NE LE FERAI-JE PAS ?

Le ferai-je ? ne le ferai-je pas ? — Elle n'est pas romaine : elle est Normande. — Une tragédie de Corneille dont la délibération nous échappe. — Ramener la paix. — Judith et Charlotte de Corday.

## CHAPITRE VII. — LE DOUZE JUILLET.

Départ de Caen. — Son voyage. — L'humour normand. — Arrivée à Paris. — L'hôtel de La Providence. — Il faut frapper Marat chez lui. — Visite à Deperret. — Adresse aux Français.

## CHAPITRE VIII. — LA VIERGE AU COUTEAU.

13 juillet. — Le Palais-Royal. — Elle achète le couteau. — Elle vit l'histoire de Judith. — Visites chez Marat. — Simonne Evrard. — L'arrestation. — L'interrogatoire.

## CHAPITRE IX. — L'ADIEU À LA VIE.

A l'Abbaye. — Dénonciations. — Obsèques de Marat. — Première partie de la lettre à Barbaroux. — A la Conciergerie. — Deuxième partie de la lettre à Barbaroux. — Sincérité avec elle-même. — Lettre à son père.

## CHAPITRE X. — LA MARCHÉ AU SUPPLICE.

La Veillée suprême. — Le jugement. — Illusion d'avoir donné la paix aux Français. — Son portrait par Hauer. — Lettre à Doucet de Pontécoulant. — De la Conciergerie à l'échafaud.

# CHAPITRE PREMIER

## L'ENFANCE

ORIGINE DE LA FAMILLE — FILIATION AVEC CORNEILLE — LE MESNIL-IMBERT ET M. DE CORDAY DE CAUVIGNY — LA FERME DES BOIS — LE CHATEAU DE GLATIGNY M. DE CORDAY D'ARMONT — NAISSANCE DE MARIE-ANNE-CHARLOTTE — SON ENFANCE — CHARLOTTE ET SA SŒUR A L'ABBAYE-AUX-DAMES

CELLE que l'histoire connaît sous le nom de Charlotte Corday appartient, de père et de mère, à la Normandie. Si loin que l'on remonte dans ses origines, ses ancêtres sont de la même race. Elle est normande par son sang ; elle l'est aussi par son âme indomptée et mystique, par son caractère indépendant, par son esprit de sacrifice.

Les Chartes de Ion avaient conféré à cette famille ses titres de noblesse. Robert de Corday participa aux campagnes de Robert Guiscard, en Sicile. Elle tire son nom d'une terre, située sur la paroisse de Marçay — ancienne élection de Vire — et elle portait *d'azur à trois chevrons, brisés d'or avec couronne de comte*, et, pour devise, *Corde et Ore*. Un autre Robert de Corday, du lieu de Breel, fit reconnaître sa noblesse lors de la recherche de Montfaucon en 1463. Vers 1666, les diverses branches se ramifièrent. L'une d'elles se fixa dans la généralité d'Alençon. Guillaume, seigneur de Launay et de Cauvigny, capitaine des gardes du duc de Bourgogne, eut un fils, Adrien, trésorier de France au bureau d'Alençon, qui épousa, le 7 octobre 1701, Marie Corneille, la propre fille de Pierre Corneille.

Charlotte de Corday est donc l'arrière-petite-fille de Corneille et apparentée à Fontenelle.

Du mariage d'Adrien naquit, en 1703, Jacques-Adrien de Corday de Cauvigny, dont la femme était une de Bellot de la Motte. Il mourut en 1793.

A en croire Mme Jules de Corday, les hommes montraient un caractère faible, cependant que les femmes se distinguaient par leurs natures viriles, d'une fermeté inébranlable et par une foi absolue en elles-mêmes. Elles obéissent, écrit-elle, à des convictions comme à des lois suprêmes, impérieusement et dont elles ne peuvent dévier. Avec tout cela un mélange d'étrangeté, d'excentricité. Telle Mlle Jacqueline de Corday de Glatigny qui vivait seule dans son château et qui avait contracté des habitudes masculines. Elle montait à cheval, tirait des coups de fusil. On la nommait un minotaure, moitié femme, moitié homme. Cette appréciation de Mme Jules de Corday, toutefois, ne laisse pas d'être contredite par certaines exceptions. Ainsi, M. de Corday de Cauvigny manifestait cette originalité d'humeur, qui ressemble par plus d'un trait à de la fermeté. Il refusait de porter son titre. Il déclarait : *Nous ne sommes pas des nobles ; nous sommes*

des gentilshommes ; nous sommes plus nobles que le Roi. Ce n'est pas lui qui nous a anoblis. Nous ne devons notre noblesse qu'à nos services. Un jour, encore, dans une réunion de la noblesse — il en était le président — il s'écria, fort impatienté par l'ostentation de tous ces titres plus ou moins dignement acquis : **Je m'aperçois qu'il n'y a que moi de gentilhomme ici.** L'un de ses fils, Jean-Baptiste, qui ne voulut pas émigrer, eut au cours d'un dîner une attitude aussi fière qu'irascible. Quelqu'un ayant dit que les aristocrates ou les émigrés étaient des **lèche-plats**, il renversa tous les plats sur la nappe et, les lançant à la tête de son interlocuteur, il s'écria : **Léchez-les donc !**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les Corday s'étaient établis dans les régions situées aux confins de l'Orne et du Calvados, aux alentours de Vimoutiers. Des collines boisées, hérissées d'arbres tordus par les vents, limitent l'horizon de ce sol fécond et monotone ; elles encadrent les vallées étroites qui s'abritent à l'ombre des feuillages humides. M. de Corday de Cauvigny habitait le domaine du Mesnil-Imbert, qualifié de **Manoir seigneurial** dans l'acte de mariage du 29 août 1729. Cette gentilhommière s'élève sur les pentes d'un coteau, planté de pommiers, à travers lesquels le regard plonge dans un vallon, encaissé entre des pentes vertes : une quadruple rangée de puissants marronniers descend jusqu'à cette demeure et jusqu'aux communs et au fournil qui la précèdent. Un vieux puits offre dans ses profondeurs une eau fraîche et la maison domine ces lieux champêtres. La charpente en est robuste et savamment agencée. Les poutrelles s'enchâssent dans la terre et dans la chaux. Avec les ans, une patine rosée, que le soleil a roussi et les intempéries ont fanée, s'est répandue sur cette bâtisse, qui sert aujourd'hui de ferme. Des ardoises couvrent le toit en croupe et, la porte franchie, voici le vestibule dallé sur lequel règne une sorte de froid perpétuel. Des fenêtres d'inégale grandeur s'ouvrent sur les champs d'un côté, et de l'autre sur le jardin fleuri. La cuisine large vous reçoit. Des solives à jour ornent le plafond de la salle, avec des moulures à chaque angle. A droite et à gauche, deux cabinets. De gros corbeaux à forme de consoles soutiennent le manteau de la cheminée. La salle à manger est lambrissée. Par le vaste escalier on accède au corridor du premier étage. Trois chambres et trois petites pièces en composent les appartements. On y conservait pieusement une cassette et un secrétaire provenant de Pierre Corneille. Plus tard, le fils aîné de M. de Corday de Cauvigny s'installa au château de Glatigny, dont les douves miroitaient parmi les herbages. Autour, ce sont des chemins creux, encombrés par les racines, des haies qui bouchent la vue ; c'est une sensation de solitude et de vétusté d'où s'exhalent des senteurs souterraines.

M. de Corday de Cauvigny n'était pas riche. Aussi ne put-il pas constituer de dot à son troisième fils, Jacques-François qui prit le nom de Corday d'Armont, d'un fief. En 1764 il épousa Mlle Gauthier des Authieux. Elle lui donna cinq enfants : Jacques-François, Charles-François, Marie-Anne-Charlotte, Jacqueline-Éléonore. Le dernier succomba, peu après être venu au monde et peu après la mort de Mme de Corday, en 1782.

Le père, M. de Corday d'Armont, était assez effacé. Physiquement, Charlotte lui ressemblait. Encore qu'il ne fût pas pauvre, il avait une situation de fortune très modeste. Il avait fait ses études au collège de Beaumont-en-Auge, au-dessus de Pont-l'Évêque, et il avait reçu une bonne instruction. Son ménage offrait l'exemple de l'union la plus étroite. On les appelait, lui et Mme de Corday, Philémon et Baucis. Disposant de peu de revenus 1.500 livres, dit-on — il était obligé de mener une existence très réduite pour répondre aux besoins de sa famille. Il prit en fief les terres du Ronceray avec toutes les dépendances, y fit

engraisser des bestiaux et défricha les landes. Il ne considérait nullement comme une déchéance d'exercer le métier d'agriculteur : il estimait ainsi travailler au bien général.

La ferme des Bois, où il logeait, était construite sur la terre du Mesnil-Imbert. Elle comportait une cour plantée de 50 bons arbres fruitiers et quatre bâtiments isolés. Un jardin mettait de la gaieté autour de la demeure qui elle-même était spacieuse et soignée. Il y avait des papiers aux murs et, au rez-de-chaussée, un salon.

A six ou sept cents mètres de là beaucoup plus brillante était la demeure de la branche aînée au château de Glatigny, dont les assises dataient du ve ou du vie siècle. Il est détruit et à peine en devine-t-on les vestiges parmi les herbages. Les deux domaines se touchaient. On voisinait constamment. L'hiver, les domestiques balayaient la neige dans la grande allée, afin de faciliter les communications. Ce manoir appartenait à la famille depuis 1400. Il relevait de l'abbaye de Jumièges. Ses deux ailes, que reliait le corps principal, dominaient les fossés que l'on franchissait sur des ponts de bois. Il était d'une hauteur excessive, sous ses toits de tuiles. Des **bardeaux** en forme d'ardoises tapissaient les murailles. Pour les soirs d'hiver, pendant les froides veillées, ou lorsque les averses dévalaient du ciel, il y avait un petit banc de pierre, dans l'âtre monumental. Par une nuit d'automne, la foudre avait creusé un trou dans le mur, et, en tombant, elle avait tué un homme sur place. Des boiseries ornaient le salon. Par delà l'allée de peupliers, pointait, dans la campagne, le clocher de Saint-Gervais-les-Sablons.

Autour de ce domaine, d'aspect romantique, circulaient des légendes. Certaine Mme de Chazot, qui descendait des Bailleul, eux-mêmes apparentés aux rois d'Écosse, aurait hérité de ces souverains la faculté de guérir les écrouelles et aurait transmis son pouvoir à sa fille, une Corday.

Les Corday d'Armont, réputés peu fortunés, étaient aimés. **Ils n'étaient pas riches, mais les pauvres ne s'en sont jamais aperçus. Il y a toujours du pain au château.**

En 1789, à la suite d'un procès relatif à des questions d'intérêts, M. de Corday d'Armont avait publié divers mémoires, en particulier *L'idée de procès*. Il ne s'y révèle pas comme un révolté, mais on y devine son goût pour les discussions de principes, pour la chicane normande ; il trahit le désir de justice, par lassitude d'être opprimé. Étant cadet de Normandie, il avait souffert par le droit d'aînesse, ce qui l'engagea, en 1790, à publier une brochure qu'il signa de son nom suivi de ses qualités : citoyen de la paroisse du Mesnil-Imbert, département de l'Orne. Il demandait aux assemblées départementales la suppression d'un droit aussi lourd. Il écrivit également une étude sur les principes du gouvernement, dont on retrouve les directives dans un manuscrit intitulé *L'Égalité de Partages ou Le Supplément (sic) au Système (sic) de l'Égalité*. A cette époque il était administrateur de sa paroisse et il réclamait à ce titre la transformation des droits féodaux, ainsi que des lois existantes.

Ainsi, il s'était montré, contrairement à sa famille, favorable aux idées nouvelles. Il avait une âme chagrine et prédisposée à se plaindre volontiers ; mais, par son éducation, il restait attaché aux convictions de la noblesse. Il n'a jamais abandonné la cause du Roi. Il était idéaliste. Il ne désirait pas un bouleversement ; il souhaitait des réformes. Aigri et accablé par les charges qui pesaient sur lui, il voulait l'égalité des partages du patrimoine, afin que parmi les héritiers d'un

même père, il n'y eût pas des pauvres et des riches. Doux, timide, grave, il demeurait attaché-aux traditions dans lesquelles il avait grandi. Toutefois, il ne cachait pas à ses enfants les griefs qu'il formulait contre un état social qu'il jugeait défectueux. Après avoir habité successivement le Mesnil-Imbert, puis Caen, il se fixa finalement, en mai 1792, à Argentan, rue du Bègle, cour Béguier, section Saint-Martin et il y vécut seul avec sa fille Éléonore. C'est à Argentan qu'il apprit l'acte de Charlotte, son arrestation et son exécution. Il tomba à la renverse, puis, revenant à lui, il répéta : **Je ne reconnais pas ma fille... Ce n'est pas dans son caractère.** Et aux enquêteurs qui se présentèrent pour l'interroger, il répondit : **Que voulez-vous que je vous dise, je ne puis répondre que ce que j'ai répondu ci-devant.** Il fut forcé de s'expatrier en vertu de la loi du 18 fructidor et alla mourir en Espagne.

Marie-Anne-Charlotte est née le 27 juillet 1768 à Saint-Saturnin des Lignerries, aujourd'hui Lignerries. Elle a été déclarée à la mairie d'Ecorches :

Ce 28 juillet 1768 par nous soussigné curé a été baptisée Marie-Anne-Charlotte née du légitime mariage de messire Jacques-François de Corday, écuyer seigneur d'Armont, et de noble dame Marie-Jacqueline de Gautier, son épouse, le parrain messire Jacques-Alexis de Gautier, écuyer seigneur de Mesnival, la marraine noble dame Françoise-Marie-Anne Levailant de Corday, le père présent.

Ont signé Levailant de Corday, Gautier de Mesnival, Corday d'Armont, J.-L. Pollard, curé de la paroisse.

L'église des Lignerries est perdue dans un vallon étroit. En dépit de l'abandon qui l'environne elle conserve un air de beauté et de simple majesté. Le cimetière est encombré par de hautes herbes qui envahissent les tombes. Des arbustes en jaillissent, leurs racines cramponnées à la terre. Du désordre des végétations émerge, de-ci de-là, une sépulture sur la pierre effritée de laquelle on déchiffre une date et un nom. Dans l'intérieur c'est une impression de calme piété, de tranquillité champêtre. La charpente à jour escalade le clocher, au haut duquel à travers l'enchevêtrement des poutres pend la cloche immobile. A gauche, tout près de l'entrée, le brancard des enterrements et les fonts baptismaux ; sous la nef, au milieu, un Christ étend ses bras, avec un geste lassé de martyr qui pardonne. Deux tableaux crevés sont la seule parure de ce sanctuaire. Tout ici respire l'austérité et la foi. Il semble que ces lieux aient conservé l'empreinte du sacrement qui vouait à la chrétienté la faible créature, que l'avenir devait révéler une héroïne et peut-être une victime de sa croyance.

Nul bruit ne trouble le recueillement de la campagne proche. On la devine, à demi cachée par les enclos qui la dérobent aux yeux indiscrets. Des taillis épais veillent sur la sécurité du bétail qui broute dans les prairies vertes. Un chêne, parfois, se dresse au-dessus des ronces et dessine sa forme, tordue par les vents, sur un ciel tour à tour bleu pâle, drapé de nuages blancs, ou uniformément gris, quand l'averse ruisselle. A peine si, de loin en loin, une charrette traverse le chemin et le contourne en suivant les murs qui clôturent le château, en face du porche de l'église. Le presbytère au milieu d'un verger est une maison bien tenue. On entend glousser sur le pré les poules et chanter les coqs. Tout est loin du monde moderne et civilisé. Les abords mêmes en sont fréquentés seulement durant la saison d'été, lorsque la curiosité attire les touristes à la maison du Ronceray, dans laquelle Charlotte de Corday vit le jour et qui est aujourd'hui monument historique.

Au Sud-Ouest de Vimoutiers, près de la grande route de Lisieux à Mortagne, un large sentier carrossable descend à travers la campagne. Les collines l'encerclent de toutes parts ; elles ont l'air de grandir et prêtes à vous écraser, cependant que l'on s'enfonce dans l'ombre, avant que de s'élever de nouveau sur l'autre versant. Derrière un porche à claire-voie, au milieu d'une clôture qui ferme un champ, il y a une modeste mesure. Du verger s'évapore la fraîcheur. Le sol est gonflé d'eau et des cailloux humides sortent sur la pente luisante ; on dirait des crapauds pétrifiés. Là, on médite en songeant à la destinée qui y prit ses origines. Des souffles inspireurs de grandes pensées y circulent. Le seuil franchi, voici la salle dallée qu'emplit l'odeur de la soupe paysanne, qui bout sur les fagots, à demi étouffés par les cendres. Un escalier à la rampe tremblante s'en élève. Les marches craquent sous les pieds. La chambre n'a guère changé, depuis un siècle et demi. Par la haute cheminée s'infiltré un jour qui argente l'âtre d'une lueur de vitrail. La fenêtre, étroite et basse, laisse pénétrer une clarté terne qui allège l'obscurité avec laquelle elle se confond. Le plancher ouvre des fentes sur le rez-de-chaussée. Cette chambre est la chambre natale de Charlotte de Corday.

Jadis, cette demeure n'était pas une chaumière : elle était qualifiée de Logis, ainsi que beaucoup de ses semblables dans la contrée. Elle comportait deux étages, alors qu'il en reste un seul. Elle était pavée de dalles dont on a retrouvé les débris. La source et la pièce d'eau, au bas du pré, en agrémentaient le séjour. Les Ligneriers avaient été achetées par M. de Corday d'Armont, le 19 juillet 1765, à Mme Louise Bouley, veuve de François Lemarescot.

La tradition locale raconte que les parents de Charlotte habitaient au Mesnil-Imbert et que madame de Corday d'Armont, étant venue rendre visite à la ferme du Ronceray-les-Ligneriers, où logeait une de ses parentes, y sentit les douleurs de la maternité. De façon imprévue, elle y accoucha de sa fille. On dit encore que, durant qu'elle la mettait au monde, on força les paysans à faire taire les grenouilles.

Dans le Calvados, et probablement dans l'Orne, lorsque les paysans battaient les étangs et les mares, c'était une occasion de réjouissances. Sans doute, la naissance de cette enfant fut-elle considérée comme un événement digne d'être célébré par de joyeuses agapes.

Par un bel après-midi, en été, quand les rayons de soleil percent les feuilles et tracent parmi les taches d'ombre des flaques de lumière dorée, on s'imaginerait que dans ce décor dût s'écouler une souriante enfance. Mais il y pleut fréquemment. Alors toutes choses s'obscurcissent et revêtent une teinte uniforme de plomb. Le firmament pèse aux arbres, aux bestiaux, aux hommes. Le ruissellement des ondées entretient leurs rêveries monotones et les incitent à une invincible mélancolie. Par les tombées de soir automnales, quand l'âme elle-même est obsédée par les ténèbres, M. de Corday, insatiablement y tournait et retournait ses idées et se débattait péniblement contre les exigences de son sort. Les deux fils préparaient l'École militaire. Probablement avaient-ils déjà quitté le pays. Dans ses premières années, Charlotte était entièrement livrée à elle-même et elle respirait pour ainsi dire le paysage dont elle subissait inconsciemment l'influence. Ses divers aspects expliquent aussi les traits d'un caractère formé par eux : tour à tour énergique et portée à l'action, dès que le moment la sollicite ; prisonnière d'elle-même et dévorée par le rêve, lorsque les ombres s'épaississent, elle reste toujours saine et encline, en dépit des découragements, à se débattre, à s'évader de son enlèvement par l'effort et à s'échapper de la

détresse par un rebondissement d'humour qui la rendait au sentiment de la relativité, ou par un geste d'audace qui va jusqu'au sacrifice : la terre nourricière, les brumes du ciel, le renouvellement des choses par les lois de la nature l'éduquaient sans qu'elle s'en rendit compte et la formaient à l'image même du sol qu'elle foulait de ses premiers pas. Le même rythme ramène le renouveau du monde et celui des âmes.

A la ferme des Bois, Charlotte de Corday occupait une chambre, tapissée d'un papier bleu très commun, et que trois marches séparaient de la salle avec laquelle elle communiquait. Plus souvent, elle habitait au Mesnil-Imbert. Un lit, trois chaises, une table et une glace composaient son mobilier. Ce lit monté a été donné par Vatel à la bibliothèque de Versailles, où on peut le voir encore, car il y est respectueusement conservé. Le cabinet qui lui servait de dortoir occupait l'extrémité gauche du grand couloir au premier étage. Les murs n'en furent jamais tapissés, ni même blanchis. Le seul ornement en était un coffret en chêne. Les appartements de sa mère donnaient sur le jardin et étaient exposés au levant. Derrière, il y avait un autre cabinet, avec [une grande cachette](#) qui servait d'oratoire à Mme de Corday.

Par les nuits de tempêtes, le vent s'engouffrait dans le corridor, se faufilait par les fenêtres et faisait claquer les portes en les secouant avec un bruit de mâchoires de squelette. Une large avenue d'ormes conduisait vers les bois, vers toutes les fécondes beautés de la province, jusqu'aux confins du pays d'Auge.

Plus tard, Charlotte se rendit aussi fréquemment au château de Glatigny, où, les jours de fête, s'assemblait la famille et où elle dansa toute jeune fille. On se convoquait à sons de trompe, qui retentissaient dans les solitudes. Encore qu'elle n'y logeât qu'en de pareilles occasions, elle y avait sa chambre qui s'orientait sur le midi et était située au premier étage.

M. de Corday de Cauvigny gâtait fort sa petite-fille, à en croire Fanchon Marjot, qu'on appelait la Marjotte, et qui dès sa seizième année entra au service de la famille Corday ; elle y resta pendant plus de cinquante ans. Vingt fois elle risqua sa vie pendant la Révolution pour protéger ses maîtres : elle leur était attachée, comme l'était celle que Flaubert a qualifiée [Un Cœur Simple](#). On la menaçait de la [tondre, de lui couper les oreilles ; on lui défendait de fermer les volets de la maison](#) : son dévouement a-t-il touché ses tortionnaires ou bien certaines créatures sont-elles vraiment intangibles par la pureté qui se dégage d'elles ? Les maîtres sont demeurés chez eux. M. de Corday de Cauvigny a pu mourir tranquillement dans son fauteuil, auprès de sa fidèle servante. En 1842, Fanchon Marjot vivait encore. C'était une vieille, toute ridée sous son bonnet, toute courbée qui veillait sur la mémoire de sa chère Charlotte et qui pieusement cherchait un refuge près du château du Mesnil-Imbert. On la trouvait dans un fournil, non loin du chemin vicinal qui mène de Trun à Livarot. Ce fournil jadis était utilisé pour la cuisson du pain. Derrière la petite salle basse, qui lui tenait lieu d'entrée, avait été bâti le four. Une maie — sorte de pétrin — et quelques chaises le meublaient. L'étroite fenêtre laissait entrer une clarté vague qui s'étalait sur la terre brune. Fanchon Marjot avait alors quatre-vingt-deux ans. Elle filait, en ressassant de vieux souvenirs. Affaissée sur elle-même, elle s'éveillait de sa torpeur, en entendant prononcer le nom des Corday. Une flamme brillait derrière ses pupilles éteintes. Elle se rappelait Charlotte enfant qui l'associait à ses jeux. Elle la dépeignait avec sa belle chevelure châtain, [comme crépue](#), elle la montrait d'humeur volontiers grave, d'accord avec d'autres témoignages qui la décrivent modeste, timide, concentrée et taciturne. Puis,

subitement, prise d'une gaîté folle, Charlotte s'exaltait : Elle mettait alors, disait Fanchon Marjot, une fougue extrême dans ses jeux. Il fallait tout quitter pour jouer avec elle. Petite fille, Charlotte se faisait aimer, encore qu'elle fût peu communicative. Elle marquait un penchant pour les enfants et les réunissait dans le fournil que la vieille servante, plus tard, adopta pour y mieux évoquer l'image de la disparue.

Charlotte manifesta ses premières affinités par des signes qui lui resteront définitivement acquis : la réflexion lente avant toute entreprise. Enfant, on la voit pensive dès qu'elle est livrée à ses seules ressources, et sortant brusquement d'elle-même pour s'abandonner aux divertissements qu'elle organise, entraînant tout le monde avec une sorte de furie. C'est le passage de la décision intérieure à l'action qui déjà se révèle à cet âge par les plaisirs qui correspondent à ses goûts.

Au séjour chez ses parents Charlotte préférait ses visites chez son grand-père, au Mesnil-Imbert. Elle y passait le meilleur de son temps. On se l'imagine, gracieuse et attentive, regardant au fond de la source dans laquelle elle mirait son image. Elle menait l'existence d'une paysanne, vêtue d'une robe de toile rouge, les bras nus, le teint clair que dorait le soleil et que n'altéraient pas les intempéries : elle était un beau fruit savoureux de sa terre.

Cette heureuse destinée, pourtant, allait être bientôt interrompue et bientôt allaient cesser les charmantes joies de l'enfance, qu'elle goûtait en compagnie de sa sœur Éléonore et, peut-être, de ses frères avant qu'ils fussent éloignés par leurs études. Mme de Corday d'Armont devait avoir beaucoup de mal à surveiller cette bande d'enfants, gais comme des moineaux, mais turbulents et difficiles à tenir. Elle était borgne, ainsi que son frère, M. de Mesnival, et du même œil que lui, ce qui donnait à leurs deux physionomies un aspect assez étrange et bien fait pour frapper de jeunes fantaisies. Sur cette femme dévouée, on n'a que peu de renseignements. Il ne semble pas qu'elle ait exercé, pas plus que sa famille, une grande influence directe sur Charlotte. Celle-ci était forte, robuste, bâtie pour supporter les épreuves de la pauvreté, alors que sa mère était plutôt délicate et semble avoir légué sa fragile santé à Éléonore qui était bossue, avec un joli visage pétillant d'esprit. Il fallut songer à éduquer Charlotte et on en confia le soin à son oncle, le frère de M. de Corday d'Armont, curé à Vicques, entre Jort et Morteaux, dans le Calvados.

L'abbé Charles-Amédée de Corday était né au logis de Corday le 5 mai 1745. Il était réputé pour sa charité. Il refusa toujours de prêter serment à la Constitution et mourut en 1825. Il était riche, avait des biens d'Église et de grosses dîmes. Il possédait deux chevaux et une voiture. Souvent, il menait Charlotte chez lui, dans sa maison de la Chapelle-Saint-Roch, auprès de Vicquette, et là lui enseignait les premiers éléments de ce qu'elle devait savoir. A l'ombre de l'église, au pied d'un crucifix, elle apprit à lire, guidée par ce prêtre, dans un vieil exemplaire de Pierre Corneille. Ainsi, pendant que ses yeux s'ouvraient sur les mystérieuses beautés de son pays, alors que très confusément encore elle percevait les plaintes de son père, qui se débattait contre la médiocrité de sa situation, son âme était touchée comme par la grâce, en découvrant les pensées héroïques de son ancêtre. On l'entendra dire, un jour : Je suis de la race des Émilie et des Cinna. Elle en était, il est vrai, mais tels que les avait décrits le tragique normand, en épilouant leurs passions, en les fouillant dans les replis de leur être, en instruisant le procès de leur conscience ; elle leur ressemblera, à travers ses affinités secrètes, en les rapprochant, serait-

ce par leur dialectique et les élans de leur esprit, de la lignée de ceux auxquels la rattache son atavisme. C'est en sentant cette influence, en s'en imprégnant, qu'elle comprendra l'abnégation et acceptera l'idée du sacrifice : elle aura, dès son adolescence, un caractère entier et altier, inébranlable dans sa volonté, indépendant, soutenant ses opinions **avec une supériorité de diction qui étonnait**, supportant mal la contradiction, car, sa décision une fois prise, elle avait la certitude de ne jamais se tromper ; manifestant une énergie d'homme, alors qu'elle discutait avec elle-même, elle se préparait à l'action avec une sensibilité anxieuse de femme, opposant au malheur l'ironie implacable, à défaut d'autres armes : ainsi elle saura mourir pour la cause qu'elle jugera juste.

Pareille à Jeanne d'Arc, sa vocation se forma dans la simplicité de la vie champêtre. Toutes deux furent remuées par les accents de la cloche qui convie à la prière, avant que de lancer l'alarme du tocsin. Elles entendirent les mêmes voix : Jeanne, en paysanne illettrée, dans la piété mystique du moyen âge ; Charlotte, fille cultivée du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'exaltation de la période révolutionnaire. L'une et l'autre voulaient **bouter l'ennemi hors du royaume**. La sainte fut dévorée par les flammes. **La Vierge au couteau** monta à l'échafaud, dans la chemise rouge de l'assassin, qui rappelait par sa couleur les robes qu'elle avait portées dans sa sereine enfance.

Vers 1781, M. de Corday d'Armont quitta le Mesnil-Imbert et vint s'installer à Caen, afin d'y suivre le procès qu'il intentait à ses deux beaux-frères. Il s'était imposé de très lourdes dépenses pour l'éducation de ses deux fils, l'aîné était placé à l'École militaire et le second allait y entrer, dès qu'il en aurait atteint l'âge. La gêne se faisait péniblement sentir, mais chacun la supportait avec une égale résignation et un même désintéressement. Le père donnait à ses enfants l'exemple de l'abnégation et leur témoignait une entière confiance. Il avait placé son argent dans un tiroir qu'il ouvrait devant eux, en énonçait le chiffre et leur disait l'emploi qu'il se proposait d'en tirer. Ainsi les initiait-il à ses ressources précaires et leur révélait-il les prodiges d'économie auxquels ils étaient, sa femme et lui, condamnés à se livrer pour ne pas succomber sous le poids de trop lourdes charges. Il avait loué, sur la butte Saint-Gilles, non loin de l'Abbaye-aux-Dames, une petite maison d'apparence des plus modestes. C'est là que Mlle de Loyer, plus tard Mme de Maromme, connut Charlotte et sa famille. Les Corday ne fréquentaient pour ainsi dire personne et vivaient loin de toute société.

La sœur aînée — Charlotte que l'on appelait couramment Marie — était vraiment un modèle d'obéissance et de désintéressement. Elle avait douze ou treize ans et déjà elle se révélait la plus dévouée à la cause commune. Elle était **douce, calme, douée d'une raison au-dessus de son âge**, avec cela très laborieuse et prévenante pour chacun : **Une jeune personne accomplie**, déclarera Mme de M... dans ses souvenirs recueillis par Casimir Perier. Elle assumait, pour ménager les forces de sa mère, tous les travaux de la maison. Mme de M... rendait souvent visite à Mme d'Armont, avec sa mère et sa sœur. **Un matin**, raconte-t-elle, **nous rencontrâmes dans l'allée d'ormes qui longeait un des murs extérieurs de l'abbaye, Mlle d'Armont — Charlotte — qu'on rapportait pâle, la figure couverte de sang et presque évanouie à la suite d'une chute qu'elle venait de faire en sortant de l'église. Elle souriait pour rassurer sa mère alarmée qui ne pouvait obtenir d'elle l'aveu de ses souffrances et qui disait à la mienne : Ah ! madame, cette pauvre petite est dure à elle-même. Elle ne se plaint jamais et je suis obligée de deviner quand elle est malade, car elle ne le dirait pas.** Voilà encore un trait à noter, cette énergie pour supporter les souffrances physiques et cette

force pour les dissimuler par son silence. Elle devait montrer un jour qu'elle savait aussi ne pas se plaindre de ses tortures morales.

Mme de Corday d'Armont mourut en 1782, en donnant naissance à un cinquième enfant, une fille. La pauvre demeure s'obscurcit encore après la douleur qui l'envahit. On se représente M. de Corday d'Armont, aigri par les privations, mi-gentilhomme, mi-paysan, comme en exil à Caen où il se livre désespérément à la procédure pour obtenir gain de cause. Éléonore et Charlotte, ses filles, l'entourent, niais quelle que soit leur bonne volonté et quel que soit leur désir ardent d'atténuer ses épreuves, elles n'y réussissent qu'à moitié et sont rejetées sur leurs propres détresses. Mille questions se posent devant elles, devant la conscience du père aussi, disputé par la révolte et les découragements. On le voit, la nuit tombée, en hiver, assis à sa table dans cette maison éternellement triste, entre ses deux demi-orphelines de noir vêtues, si jeunes encore et déjà accoutumées au chagrin. Le deuil descendait par leurs prunelles dans leur cœur, et, sans doute, eût-il accablé une âme moins bien trempée que celle de Charlotte. Elle avait hérité de ses aînés la volonté obstinée et les facultés audacieuses qui la poussaient à chercher dans la vie un dérivatif. Cependant, les années d'apprentissage allaient être longues encore. M. de Corday se proposait de retourner au Mesnil-Imbert et d'y emmener ses filles, quand une circonstance enfin heureuse lui permit de les faire entrer à l'Abbaye-aux-Dames.

Le drame qui mit fin à la destinée de Charlotte de Corday commence avec cette période religieuse.

## CHAPITRE II

### L'ABBAYE-AUX-DAMES

A L'ABBAYE-AUX-DAMES — LA VIE SÉVÈRE — LECTURES DE ROUSSEAU ET DE RAYNAL — HENRY DE BELZUNCE — AUCUNE COQUETTERIE CHEZ CHARLOTTE — ELLE SONGE À ENTRER AU COUVENT — FERMETURE DE L'ABBAYE — RETOUR AU MESNIL — CHEZ MADAME DE BRETTEVILLE

CE ne fut pas de gaîté de cœur qu'après la mort de sa femme M. de Corday d'Armont envisagea l'idée de se séparer de sa fille aînée. A treize ans, en effet, précocement, elle remplit l'office de maîtresse de maison. Sa dure enfance, qui s'écoule parmi les difficultés, ne l'a point privée de certain contrôle d'elle-même : elle n'a pas l'air de connaître l'amertume qui l'aurait fatalement déclassée ; quelles que soient les charges qui pèsent sur elle et si peu dignes d'une fille de sa naissance, elle conserve l'allure qui la maintient au niveau de son rang. Son humeur est volontiers sérieuse et réfléchie ; sous le voile de la pudeur se cache l'exaltation qui couve. Secrètement, et encore d'une manière imprécise, elle se sent prédestinée à une tâche qu'elle ne définit pas et que — elle en a le pressentiment — l'avenir lui découvrira. Pour son père, elle montre une tendresse ingénue et eh' lui adresse des vers qui ne sont pas bien bons, mais qui témoignent de la pureté de son amour :

Mon cher papa,

Quand chacun animé par la reconnaissance  
S'empresse tour à tour à fêter votre nom ;  
Souffrez, tendre papa, que mon zèle devance  
L'âge où l'on ne connaît ni rime, ni raison.  
J'ai pour bouquet mon cœur, que peut de plus l'enfance ?  
Le présent quand on s'aime est toujours de saison.

Je suis avec tout le respectueux et sincère attachement, etc.

Ce texte ne porte pas de date. Il se situe entre sa treizième et sa quatorzième année. Elle devait cet embryon de culture à son oncle, M. l'abbé de Corday, qui jusqu'alors avait été son unique maître et qui, en même temps que les premiers éléments de son instruction, lui avait inspiré par son exemple le désir d'acquérir la fermeté du caractère et de pratiquer la charité. Il fallait maintenant songer à pousser cette éducation jusqu'à son achèvement.

M. de Corday d'Armont jouissait d'un revenu trop modeste pour prétendre élever ses filles chez lui ou pour les placer dans une institution payante. Il sollicita pour elles une place à l'abbaye de Saint-Cyr : Charlotte faillit y entrer, mais les démarches n'aboutirent pas. C'est alors que, par l'entremise de Mme de

Pontécoulant, il réussit à faire accepter Charlotte et Éléonore par le couvent de la Trinité de Caen, nommé l'Abbaye-aux-Dames.

Cet établissement était une fondation de la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. La règle de saint Benoît y était celle des religieuses qui portaient un vêtement noir. Seuls le bandeau et la guimpe étaient de couleur blanche. Elles vivaient en communauté, mais non cloîtrées, et elles étaient autorisées à s'entourer de quelques pensionnaires. Adossé à une colline, le monument se prolonge par ses jardins et ses oratoires. L'église est de style anglo-saxon, rigide et rythmique. Avec ses portes et ses fenêtres rares, il y règne un froid qui pénètre d'une sensation austère la pensée. Ce n'était pas un pensionnat ouvert à tout le monde : seul le roi y pouvait placer cinq jeunes filles appartenant à la noblesse pauvre et ce fût par une faveur toute spéciale que l'on y admit Charlotte et sa sœur.

Leur tante, Mme de Louvagny, y était religieuse. Elle intercédait auprès de Mme de Belzunce, abbesse du couvent, et elle fut écoutée, grâce à l'intervention de Mme de Pontécoulant, sa coadjutrice.

Cécile-Geneviève-Émilie de Belzunce de Castelmoran était née le 17 février 1754. De grande allure, un portrait la représente, tenant dans ses mains délicates le plan de l'abbaye et un compas, derrière un bureau et debout devant une bibliothèque. Encore jeune, son visage est souriant ; ses yeux bleus sont transparents. L'expression qui domine est celle de la finesse et de l'enjouement. C'est sous sa direction que désormais allaient travailler les deux filles de M. de Corday.

Elles se trouvaient dans leur véritable milieu : la noblesse des Corday n'avait rien à envier à personne, et, par leur mère, elles étaient les nièces de M. de Mesnival, chevalier de Saint-Louis. Enfin, elles étaient arrière-petites-filles de Pierre Corneille et la gloire de l'aïeul jetait un lustre toujours rayonnant sur leurs jeunes destinées. Toutefois, succédant à la libre enfance, cet internat, si hospitalier qu'il fût, devait paraître insupportable à Charlotte. Même sa mère morte, elle n'avait pas vécu solitaire : il lui restait son père, son grand-père, sa sœur, son oncle l'abbé de Corday et toute la famille enfin avec laquelle on voisinait. Le véritable isolement allait commencer avec la séparation, et cette séparation permettrait à Charlotte de prendre du recul et de concentrer ses pensées : elle se sentira souvent incomprise et parfois encline à la révolte.

Il fallut d'abord quitter ses robes, comme elle avait quitté pour ceux qu'elle portait à la butte Saint-Gilles, les vêtements de paysanne qui l'habillaient à la campagne. Déjà, ce fut une manière de soumission aux conventions. Maintenant, elle avait un uniforme de semi-religieuse, bleu foncé, qui, à toute heure, lui rappelait qu'elle avait ici à obéir sans discuter les ordres. Elle ne mettait d'ailleurs aucun raffinement à sa toilette, aucun goût. Mais la nature l'avait dotée de tant de charme qu'elle paraissait toujours belle. Et puis, elle conservait intactes ses hautes qualités morales qui se reflétaient sur son visage, sa douceur, son extrême bonté : on la grondait pour avoir donné à des pauvres ses effets. Aucun orgueil, aucune morgue ne troublait sa sérénité : elle observait une dignité parfaite avec ses camarades plus riches qu'elle. Elle était gaie aussi : nul trait ne trahissait à cette époque le caractère qu'elle devait montrer plus tard. Elle aimait faire la charité, sans doute parce qu'elle avait souffert par certaines privations : à la butte Saint-Gilles, elle donnait son pain blanc et se nourrissait de pain bis.

A la Trinité, elles étaient quatre pensionnaires. Un petit tableau, que Charlotte peignit plus tard et qui représente en allégorie *Le Triomphe de la Sagesse dont l'accès est difficile*, nous en montre trois : elle-même, Mlle Alexandrine de Forbin et probablement Mlle de Précorbin. Tous les dimanches, au Mesnil-Imbert, pendant les vacances, elle allait à la messe. L'été, on l'y vit aux Renouard.

La destinée a voulu que le nom de Mlle de Forbin soit lié à celui de Charlotte de Corday et qu'elle soit, par une surprise du sort, la cause avouée qui amena à Paris son ancienne compagne. Elle était fille du comte Jean-Baptiste-Ignace-Isidore de Forbin, né en Avignon l'an 1730, et de noble dame Magdeleine-Léontine d'Accassia. Cette branche de la famille s'était établie dans la capitale du Comtat Venaissin. La mère de Mlle Alexandrine de Forbin était la nièce de Mgr de Belzunce, évêque de Marseille, et, dès sa troisième année, Alexandrine avait été promise à l'abbaye. M. de Forbin, pour cause de fortune, dut abandonner sa maison de la ville. Ses deux plus jeunes filles furent placées dans une pension, et ses deux fils servirent, l'un dans les dragons, l'autre dans l'infanterie. Durant la Révolution, il émigra à Nice, puis à Mendresino. Sa femme mourut la première ; le comte succomba le 3 septembre 1814 en Avignon où il était revenu. Sa fille Alexandrine n'avait jamais voulu l'abandonner lorsqu'il fut seul. Toute la famille témoignait d'une piété exemplaire. On nommait le comte [Saint-Monsieur](#). Julienne, l'une de ses filles, était entrée chez les Ursulines d'Avignon. Mais, de tous ses enfants, la plus dévote fut Alexandrine. Entièrement absorbée par les œuvres pieuses, elle passait son existence entre les hospices, les prisons et les établissements de charité. Elle fonda des œuvres en Avignon. Avec enthousiasme, elle évoquait ses souvenirs d'Italie, où elle avait émigré. Par contre, lorsque la conversation tombait sur la Révolution, elle évitait de s'y mêler et le nom de Charlotte Corday ne franchit jamais ses lèvres.

Mlle Alexandrine de Forbin devint chanoinesse du chapitre de Troyes, sous le nom de comtesse Alexandrine. C'est à cause de ce titre que Charlotte, dans son interrogatoire, l'appellera [Madame](#). Après la fermeture des couvents, Mlle de Forbin se retira en Suisse. Sa pension fut suspendue. Sans doute, pour la récupérer, s'adressa-t-elle en 1793 à Caen, parce qu'entre temps elle y était revenue et qu'elle devait figurer, pensait-elle, sur la liste des émigrés de cette ville. Mais on ne l'y trouva point. Charlotte découvrit là un excellent prétexte pour son voyage à Paris, en prétendant qu'elle avait à faire régler le sort de Mlle de Forbin.

A l'Abbaye-aux-Dames, si douce que l'on ait dépeinte la personne de Charlotte, elle se révéla dès l'abord d'une surprenante indépendance pour une jeune fille de quatorze ans. Dans l'ordre des idées, elle ne reconnaissait d'autre autorité que la sienne propre. Elle était toujours en bataille ou prête à y entrer. Sa tante, Mme de Louvagny, à qui était confiée l'éducation des deux filles de M. de Corday, eut beaucoup de mal à obtenir de l'aînée la docilité. Passivement, plutôt que par sa violence, l'élève lui résistait. Souvent, Mme de Louvagny fut obligée de sévir. Toutefois, il paraissait difficile de mater une nature aussi riche en contrastes que celle de Charlotte.

Tous ceux qui l'ont approchée à cette époque tombent d'accord pour rendre hommage à sa piété. Elle apportait même à ses pratiques une manière d'exaltation. Ce qui ne l'empêchait pas, dans les leçons de catéchisme, de tenir tête au prêtre. On ne lui imposait pas les dogmes ; elle les discutait et ne les admettait qu'après les avoir dûment pesés. La foi seule la persuadait et cette foi, elle la voulait solidement assise sur des preuves morales inébranlables. [Elle](#)

résistait, raconte l'un des témoins de sa jeunesse. Elle avait ses convictions et elle les défendait, même contre un curé, un confesseur, et elle les aurait soutenues aussi bien contre un évêque. Cela n'empêchait pas qu'elle n'allât à confesse et qu'elle ne fit ses Pâques régulièrement, comme tout le monde. Seulement, elle avait plus d'indépendance et de force que les autres jeunes filles de son âge. L'Abbesse elle-même en était effrayée. D'autre part, M. l'abbé Boulay, qui avait confessé Charlotte à l'Abbaye-aux-Dames, a déclaré qu'elle était une sainte personne.

Cette indépendance d'esprit, portée jusque sur le domaine de la religion, n'implique nullement chez ceux de la race de Charlotte de Corday une prédisposition à ne pas se soumettre, non plus que des tendances à l'hérésie. Elle dénote un besoin instinctif de discuter avec soi-même, de plaider devant sa propre conscience le procès que tout Normand instruit et dispute durant toute sa vie et que Corneille a analysé dans ses tragédies, à travers ses héros. C'est l'un des signes particuliers au génie de cette terre : une longue et savante incubation, avant d'entreprendre quoi que ce soit. Le Normand ne se décide qu'à bon escient. Évidemment, Charlotte croyait en Dieu et obéissait aux dogmes de l'Église. Si elle ne s'y soumet pas aveuglément, c'est qu'elle entend se donner entièrement à sa foi, et ce don absolu d'elle-même comporte la connaissance approfondie de ce qu'elle est et de ce qu'elle désire être. Une fois sa raison d'accord avec ses aspirations, elle n'hésite plus ; elle sait qu'elle ne peut pas avoir tort et que le démon du doute se brisera impitoyablement contre la certitude de sa foi. Tels les personnages encore de Corneille se battent avec eux-mêmes, alors qu'ils sont déjà sûrs de leur amour et qu'ils sont dès l'abord résolus à lui obéir. Écoutez Chimène : elle sait parfaitement qu'elle adore Rodrigue ; pourtant elle le poursuit et c'est en invoquant les meilleurs arguments pour justifier cette poursuite qu'elle établit son amour par des preuves irrécusables à ses propres yeux. Un hérétique n'en agit pas de la sorte. Il oppose de prime abord un sentiment hostile à, tout ce qu'il ne croit pas et qu'il nomme **erreur**. Il commence par contester la valeur des fondements religieux auquel il refuse d'adhérer ; il en critique les formes extérieures, avant d'en attaquer les assises. S'il descend au fond de sa conscience c'est pour y trouver les motifs personnels qui lui font adopter une vérité contre celle à laquelle il n'admet que l'on puisse croire. Il envisage toute idée dans l'absolu et dans l'abstrait et la fait sienne. Charlotte de Corday n'a jamais prétendu au libre examen ; lorsque, dans un moment entre tous critiques, elle prendra une décision, elle la prendra dans l'ordre temporel, c'est-à-dire elle en assumera toute la responsabilité devant les hommes. Mais nous ignorons ce qui se passe entre elle et Dieu. Elle se sentira d'accord avec Lui, avec Celui qu'on lui a appris à prier. Son indépendance restera mystique, elle sera établie sur la foi qu'elle a pratiquée, et par cette foi dans laquelle elle trouvera les origines et les fins de son acte. Cette évolution, qui suivra les fluctuations mêmes de sa vie, commence avec sa jeunesse et à l'Abbaye-aux-Dames.

Dans une brochure, consacrée au **relevé des fêtes de toutes les églises de Caen**, on trouve diverses oraisons et litanies copiées de la main de Charlotte de Corday. La partie intitulée *Saluts de chaque mois* est annotée par elle et on y lit : **Tous les seconds dimanches, la prière pour les morts aux Capucins, indulgence plénière, Vêpres à trois heures, Sermon et Bénédiction**. Parmi les prières qu'elle a retenues, il y a telles citations qui semblent prouver qu'elle n'opposait ni résistance ni orgueil aux enseignements reçus. Elle s'arrêtait à certains textes qui prennent une signification pathétique, lorsqu'on songe à ce que fut sa destinée :

Délivrez-nous, Seigneur, pour toujours de nos ennemis,  
nous vous en conjurons par ce signe de croix...

Ô Jésus, je me présente devant vous avec mon cœur contrit  
et humilié pour vous recommander ma dernière heure et ce  
qui doit la suivre...

Quand mes joues pâles et livides inspireront aux assistants  
la compassion et la terreur...

... Quand mes oreilles, prêtes à se fermer pour toujours aux  
discours des hommes, seront dans l'attente effrayante  
d'entendre prononcer l'arrêt de son sort — *Miserere mei*.

Une vieille religieuse de l'Abbaye rapporte qu'elle se jeta d'abord avec ferveur dans la dévotion, mais que déjà elle se faisait remarquer par un fonds d'orgueil et d'obstination qui lui attirèrent des réprimandes. Le même reproche fut adressé, un siècle plus tard, à certaine Carmélite normande qui fut canonisée, à la petite sœur sainte Thérèse de Lisieux.

En principe, il n'y a pas d'incompatibilité entre les contradictions de son caractère. Elles s'harmonisent ainsi que la lumière et les ombres de son pays. Si Charlotte témoigne d'une indépendance, qui n'accepte d'autre autorité morale que la sienne, c'est que son âme est en lutte contre elle-même. Si elle veut discuter sa foi, c'est qu'elle connaît le doute et qu'elle est résolue à en triompher ; si l'on constate chez elle une exaltation religieuse, c'est qu'elle y trouve un refuge. Ainsi que les personnages de Corneille, ainsi que Corneille lui-même, elle pousse tout à l'excès ; elle traverse un état de crise permanent : elle n'en pourra sortir que par la contemplation mystique, par le renoncement total, ou bien par le sacrifice allant jusqu'au martyre pour une cause qu'elle en juge digne. On ne saurait prétendre sans légèreté qu'à l'âge de quatorze ou de quinze ans, lorsque à peine s'éveillaient ses idées personnelles, elle se sentit déjà comme opprimée par sa vocation et que cette vocation la vouât à délivrer la France de l'un de ses tyrans. Par contre, on aperçoit déjà les traits de sa physionomie spirituelle qui ne varieront guère. On serait tenté de procéder par induction, de partir de la mort de Marat et de remonter jusqu'au berceau de Charlotte de Corday pour établir une filiation déterministe de ses pensées et de ses actes. Une telle induction serait arbitraire et faussement systématique. Les documents que nous possédons sur le séjour de Charlotte à l'Abbaye-aux-Dames sont peu nombreux. Ce sont surtout des racontars recueillis de droite et de gauche, et pour la plupart postérieurs et de beaucoup à son exécution. Comment les prendre pour irréfutables et les considérer à l'égal de preuves indiscutablement établies ? Tout au plus est-on autorisé, jusqu'à un certain point, à en tenir compte pour interpréter la nature de cette femme étrange, lorsqu'ils ne se trouvent pas en opposition avec les faits dûment contrôlés.

Ainsi pour ses débuts heurtés à l'Abbaye-aux-Dames. Ils s'expliquent si on les rapproche des événements qui ont entouré sa première jeunesse. Elle avait grandi sans subir de discipline sévère, sous le contrôle de ses seules responsabilités. Sans doute, l'abbé de Corday lui avait beaucoup appris, mais ce qu'elle a retenu c'est l'histoire de personnages antiques allant aux extrêmes de leurs affinités, de leurs conceptions, et toujours guidés par l'instinct en quelque sorte par delà le devoir ; ces personnages, elle les a vus sublimes, parce qu'ils le sont et parce que commentés par son grand aïeul. Elle ignore les correctifs

infligés par le monde extérieur ; elle ignore toute critique ; spontanément, tout ce qu'elle sait, tout ce qu'elle croit l'élève au-dessus de l'humanité. Elle n'a pas reçu la leçon qui réduit à la relativité les rêves et ce que l'on nomme l'idéal. Alors, elle a subi la première épreuve de son existence : la mort de sa mère. Elle avait treize ans. Elle était à l'âge où cette affection vigilante lui manquera le plus. Mme de Corday était réputée — par le très peu que nous connaissons d'elle — pour une sainte femme incarnant le dévouement à son mari et à son foyer. Elle veillait certainement, en dépit de sa santé délicate, sur les moindres détails de sa maison. La voici qui attend un cinquième enfant. Sa grossesse pénible l'épuise. Charlotte, la fille aînée, s'en rend compte. Elle ne comprend pas exactement l'événement qui se prépare : elle le devine ; elle vit dans une atmosphère de drame, que trouble, en l'accroissant, l'amertume de son père. Les inquiétudes pour Mme de Corday s'augmentent par les tourments que causent les soucis matériels. Charlotte se décide, par tendresse et par un mouvement naturel de son être serviable, à secourir ses parents, à leur adoucir les tracas et les angoisses. La déchéance physique de sa mère s'accroît ; Charlotte assiste à son dépérissement ; était-elle présente, dans la maison, à l'heure de l'accouchement, en a-t-elle perçu les cris de douleur et ont-ils déchiré ses oreilles, a-t-elle vu la même pâleur se répandre sur le visage de sa mère et sur celui de la nouvelle née ? C'est fort probable. La demeure de la butte Saint-Gilles était exigüe et l'on aurait difficilement caché ce qui se passait d'une chambre à l'autre. Enfin, le silence de la mort la glace et, devant le lit de cette mère qu'elle a chérie, toute petite, elle prend de graves résolutions qu'elle ne trahira pas. Le foyer est vide maintenant ; la tombe comblée au cimetière. M. de Corday aura-t-il à engager quelqu'un pour tenir son ménage ? Charlotte s'offre pour remplir cette charge. Toujours, elle dépasse son devoir : elle assume des besognes réservées à des servantes et à des filles de ferme. Voilà qui ne l'offusque aucunement. Elle est l'esclave d'un sentiment qui s'impose à elle et qui la domine. Toute cette éducation initiale a été exclusivement sentimentale. Fanchon Marjot, qui la surveillait, la consultait en quelque sorte, et Charlotte lui répondait : **Comme vous voudrez**. Charlotte était libre dans les limites où elle sentait qu'elle pouvait l'être et ces limites lui étaient assignées par les devoirs qu'elle désirait rendre à son père et aux siens. Son cœur est plus développé que son intelligence ; il y a disproportion, non déséquilibre entre ses facultés affectives et rationnelles : elle ne refusait jamais d'aider les pauvres, en faveur desquels Fanchon intervenait auprès d'elle, et habituée à ne jamais réprimer ses élans, mais à refouler tous ses caprices, elle atteint le moment d'entrer au couvent.

A l'Abbaye-aux-Dames un changement de méthode va, du tout au tout, bouleverser sa vie. Entre ces murs, elle cesse, ou du moins elle est censée cesser d'être l'enfant impondérée qu'elle était. Ici, elle doit constamment se rappeler qu'elle se nomme Mlle de Corday d'Armont, qu'elle est une jeune fille destinée à devenir une personne accomplie. Il faut commencer par acquérir certaine souplesse d'esprit contre laquelle résiste son caractère. Jusqu'alors, elle avait la sensation de sa valeur, sans éprouver la vanité de la naissance : instinctivement, elle était à sa place en toute circonstance. Ses professeurs vont lui assigner le rang qu'elle est invitée à tenir et, le faisant, ils l'initieront à ce qu'il y a de conventionnel et de factice dans la société à laquelle elle appartient. Tout nous incite à croire que ces procédés lui déplaisent : qu'il s'agisse de ses manières à styler, de son intelligence à guider, de sa religion à éduquer, elle se cabre devant les obligations auxquelles elle est contrainte de souscrire en vertu d'une autorité qu'elle n'a pas choisie et reconnue elle-même. Elle accepte les

ordres de la nature et ceux de la conscience, elle ne demande qu'à les mettre d'accord avec les dogmes de l'Église et ses études, mais elle a besoin de découvrir par ses propres ressources le secret qui établit l'harmonie. Elle apprend à écrire — elle n'apprit jamais à écrire correctement, toutes ses lettres sont criblées de fautes d'orthographe, — à faire de la tapisserie et à dessiner. Même, elle se révéla des plus habiles dans cet art. N'est-il pas assez singulier, de prime abord, et assez surprenant de la voir appliquée à des travaux de femme, elle qui semblait devoir être tout occupée par des lectures qui excitaient son imagination ? La femme Bertaut, qui fut condamnée à mort en 1812 et graciée, a raconté à Georges Mancel, bibliothécaire à Caen, qui a relaté ses paroles : [Charlotte, ou Mlle de Corday, novice à l'Abbaye-aux-Dames, m'a appris pour la première fois à manier le bloquet à dentelles, lorsque j'avais six ans.](#) Et elle ajouta : [C'était un ange du Bon Dieu.](#) Mais surtout, à mesure qu'elle progresse, Charlotte se passionne de plus en plus pour les héros de l'antiquité. Il n'y a là rien de surprenant : pour elle, ce sont des parents, des membres de sa famille, auxquels elle est alliée par la parenté commune avec Pierre Corneille. Ce sont Mucius Scævola, Decius, Manlius, et son admiration va à l'un et l'autre Brutus, au vieux qui sacrifie son fils, au jeune qui sacrifie César, son bienfaiteur, pour être libre. Ce culte de la liberté prend possession de son être ; ne croyez pas, pourtant, qu'elle songe à une liberté qui ressemble à l'anarchie ; son individu disparaîtra devant sa patrie qu'elle entend servir. Être libre, pour elle, signifie avoir une patrie délivrée de ses tyrans. Bientôt elle montrera une si belle intégrité de caractère qu'elle sera autorisée, par une tolérance exceptionnelle, à lire des ouvrages profanes ; ainsi au nom de Pierre Corneille s'ajouteront ceux de Jean-Jacques Rousseau, dont elle négligera pourtant toujours les romans, et surtout de l'abbé Raynal, auteur de *l'Histoire philosophique des deux Indes*. Rien de romanesque ne se manifeste par le choix de ses préférences : elle est douée d'une imagination ardente, mais cette imagination est canalisée par ses recherches et dirigée par ses aspirations. Elle tire des écrivains les grands enseignements qui poussent les citoyens à remplir leurs devoirs. Le reste lui paraît inutile. Elle se renferme en elle-même, tout enthousiasme étant considéré à l'Abbaye-aux-Dames comme hors de mise. Elle se concentre et, gardée silencieuse, son exaltation grandit. Le musée Carnavalet conserve un *Typus Mundi* de 1627, petit in-12, orné de gravures, sur lequel on peut lire [Acheté 4 livres. C. d. A. Sainte-Trinité à Caen, 20 décembre 1790,](#) qui aidait à son recueillement.

Bien que beaucoup, que la plupart des lettres de Charlotte de Corday aient été détruites, quelques-unes pourtant ont été sauvées du désastre. L'une d'elles est adressée à [Mme Duhauvelle, en sa terre des Authieux, par Lisieux, proche de Livarot,](#) et datée de 1788. Elle y raconte l'histoire d'Aglaé, à Rome, vers l'an 300, et comment elle éleva un monument à saint Boniface. [Voilà, madame,](#) conclut Charlotte, [quelle fut la patronne de ma petite cousine, à qui je désire une fin pareille.](#) Mais plus significative de son sens pratique que des qualités de style manifestées par celle-ci, voilà une lettre d'affaires adressée à M. Alain (ou Allain), négociant à Paris, rue du Dauphin, qui date de 1789 :

Voici une lettre de change que l'on m'a envoyée payable à vos ordres. Je vous prie de la renvoyer avec les formalités nécessaires pour en recevoir l'argent à Caen. Mme l'Abbesse m'a chargée de vous remercier des offres que vous lui avez faites relativement aux glaces. Elle ne veut point emprunter cette année ; ainsi ne les ayez pas ; de plus, on ne fera pas

faire le lit de M. le marquis. Par conséquent, elle vous prie de ne pas faire le bois comme cela était convenu. Je vous prie de ne pas faire payer ma lettre de change par l'Abbaye ; j'ai des raisons pour cela. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissante

C. D'ARMONT.

A l'Abbaye de la Sainte-Trinité à Caen  
ce 30 septembre 1789.

On ignore quelles pouvaient être ses raisons pour que restât ignorée par l'Abbaye la lettre de change à laquelle elle fait allusion. Ce billet, dont l'orthographe est rectifiée, est caractéristique de cet esprit des affaires qui est bien normand. Il est la seule pièce avec le *Typus Mundi* de Carnavalet qui soit signé Corday d'Armont. En général, elle signait Marie, ou Corday, ou Armont.

Donc, très jeune, entre sa quatorzième et sa vingtième année, elle fait preuve des qualités précoces qui se dessinent le plus souvent à un âge plus tardif. Sa piété, ses lectures, ses méditations, ses replis sur elle-même n'empêchaient pas toutefois qu'elle ne conservât un enjouement du meilleur aloi. Elle avait l'esprit moqueur. Ses camarades la redoutaient, et, en particulier, sa sœur Éléonore, qu'elle taquinait volontiers. Mais nulle d'entre ses compagnes n'osait la braver : elle les étonnait par les mouvements nobles de son âme et aussi par son énergie qui était particulière aux femmes de sa famille. Par ailleurs, elle montrait certain goût bien normand pour les mystifications. On raconte qu'au Couvent elle avait attaché une sonnette à sa jarrettière et qu'il fallut, pour la retrouver, déshabiller les élèves. Encore que ce soit là une plaisanterie, presque une gaminerie, et des plus innocentes, elle vaut d'être signalée : dans les heures les plus tragiques de sa destinée, on retrouvera chez l'héroïne cette même disposition à l'ironie qui, au cours de son adolescence, se manifestait dans cet austère pensionnat par une farce d'élève, et qui sera, plus tard, le signe de l'humour du cru, sauveur de la détresse et de la désespérance.

Prédisposée ainsi qu'elle l'était à écouter plus volontiers ses sentiments que sa raison, lectrice d'œuvres qui parlaient à son imagination — sans oublier la Bible, qui était l'un de ses livres de chevet, — il eût semblé normal que Charlotte de Corday, avant d'entendre et de subir sa vocation, eût été touchée par un amour qui aurait pu remplir sa vie. On a cherché trace de cette aventure, mais en vain. Il est vrai qu'après son exécution les pamphlétaires l'accusèrent d'en avoir eu beaucoup : la première aurait présenté une importance capitale et aurait eu sur sa destinée une influence définitive. On l'attribua, par erreur, au vicomte Henry de Belzunce. D'aucuns même prétendirent qu'en tuant Marat, elle vengeait son amant. Or, Belzunce a été massacré le 12 août 1789, c'est-à-dire à une époque où Marat n'est pas encore entré en scène. Cette aventure supposée n'a aucun fondement. Elle a été catégoriquement démentie, comme les autres d'ailleurs, par le plus grand nombre des historiens qui se sont occupés de la question. Charlotte de Corday, de l'aveu unanime, n'aurait jamais aimé, le vicomte de Belzunce moins que personne. Elle l'aurait approché chez l'Abbesse qui était la tante de ce jeune et trop brillant officier. C'est possible. Elle avait alors à peine dix-huit ou vingt ans. Chéron de Villiers déclare que Mme de Belzunce est morte peu après son neveu ; par ailleurs, le Dr Cabanès soutient qu'elle succomba dès 1787. Henry de Belzunce était en garnison à Caen en 1789 : voilà le fait précis. Que Charlotte l'ait connu ou non, elle ne l'a pas choisi pour fiancé et l'on peut

affirmer que le sanglant événement, qui mit fin aux jours du vicomte, n'eut aucune action sur la destinée de Charlotte. Peut-être si, comme on l'a prétendu, elle a vu promener au bout d'une pique la tête d'Henry de Belzunce — et aucun document ne l'établit, — en garda-t-elle une impression d'horreur et de dégoût invincible pour les massacres.

Quant au lamentable épisode, il peut se résumer par les données suivantes : le vicomte de Belzunce était en garnison à Caen, avec le grade de major en second du régiment de Bourbon infanterie. Encore que sa fonction ne comportât aucun commandement, il en avait usurpé un, d'accord avec le duc de Beauvron — qui n'était guère plus pondéré que lui — et il remplissait l'office du lieutenant-colonel chevalier de Grandval, qui manquait de fermeté. Belzunce avait de la distinction, une distinction arrogante. Avec cela, violent, audacieux, il traitait avec une morgue dédaigneuse tout gouvernement populaire et affichait des opinions favorables au despotisme. Il raillait sans cesse la milice bourgeoise, en particulier, et il entretenait chez ses hommes, par ses flatteries, un esprit de corps agressif. On le rencontrait le plus souvent à cheval, escorté par son domestique. Dumouriez lui avait adressé des observations sur sa tenue, sur sa fâcheuse manie de troubler les réunions, en les interrompant et en y pénétrant armé, mais Belzunce avait ri de ses conseils et continué son existence légère. On lui attribua la paternité d'un *Hommage d'un vrai citoyen à la fidélité du soldat français*, libelle qui excitait les troupes à ne pas ménager le peuple. Le Comité national de Caen intervint auprès du gouverneur général de Normandie, pour demander l'éloignement de cet impudent officier. Belzunce demeura.

Quelque temps après, au cours d'une parade, il provoqua ses soldats : il promit de les récompenser s'ils parvenaient à arracher à ceux du régiment d'Artois les médailles de Necker et de l'Union bretonne, que leur avait offertes la ville de Rennes. Cette bravade eut pour résultat d'amener des mutineries : le vicomte lui-même frappa un homme. Ceux du régiment d'Artois se retirèrent, gémissant et parcourant la cité. La foule s'exaspéra. Le 11 août, le régiment de Bourbon, consigné dans ses quartiers, fut accusé de fabriquer des cartouches, alors qu'il était immobilisé pour rétablir l'ordre. Le lieutenant La Saussaye, accompagné de quelques hommes — quatre ou cinq — opère une sortie sur le pont de Vaucelles. A bout portant presque, il lâche un coup de pistolet sur une sentinelle de la milice bourgeoise qui l'arrête et qu'il manque d'ailleurs. Elle riposte et tue son agresseur. L'escouade du régiment de Bourbon ouvre le feu : des bourgeois lui répondent, et, paraît-il, touchent un homme. Le tapage éveille la ville ; les fenêtres s'éclairent ; des cris s'élèvent de toutes parts ; le tocsin sonne. C'est une manière de révolution que la nuit apaise. Le matin du 12 août elle reprend : les casernes sont envahies par les citoyens de Caen ; la rumeur se répand que le régiment de Bourbon se dispose à incendier le faubourg de Vaucelles. Appelés par les cloches d'alarme, vingt mille bourgeois armés sont maintenant prêts à entrer dans le combat. Un canon est amené. Les officiers des deux camps, toutefois, qui ne se soucient pas de répandre un sang inutile, essayent de s'entendre. Belzunce intervient et offre de se rendre à l'Hôtel de Ville. Le régiment reçoit des otages et Belzunce part au milieu de la garde nationale, qui, pour le sauver, le conduit à la citadelle. Cependant, l'ordre arrive aux soldats de quitter Caen : aussitôt, les fureurs redoublent. La foule se saisit de Belzunce. Près de la place Saint-Pierre, il tente de lui échapper. Un garde national lui brûle la cervelle. Son corps aussitôt est déchiré par la masse qui se rue sur lui. On en traîne les débris par la ville. Une mégère, nommée Sosson, lui arrache, dit-on le cœur, le fait griller sur des brasiers et le mange.

Mme de M... raconte dans ses souvenirs : La veille encore il s'était attelé à un chariot pour nous promener dans les allées du château de Faudoas, ma pauvre Éléonore et moi. Huit jours avant sa fin, on le rencontrait sur le cours avec Mlle de Mortemart, sa fiancée. Cette circonstance suffirait pour couper court à toute idée sentimentale dans la pensée de Charlotte.

Elle demeura à l'abbaye, après la mort de Mme de Belzunce à laquelle avait succédé Mme de Pontécoulant, dont le nom aussi devait rester tragiquement associé à son destin. Charlotte continua à lire, à méditer jusqu'à la fermeture des couvents par le décret de 1791. Qu'allait-elle faire ? Elle décida de retourner près de son père au Mesnil-Imbert, mais elle n'y resta pas longtemps : des raisons graves devaient l'en éloigner. Elle avait des convictions politiques arrêtées : Elle avait vu de près, écrit Armand Ducos, et plaint de bonne heure l'effroyable misère et l'asservissement du peuple des champs, qui, alors courbé, foulé, bâtonné, plutôt au rang des bêtes que des hommes, toucha sa pitié ; son cœur se serra devant un pareil spectacle. Contrairement aux doctrines de sa famille, de son père même — en dépit de la sympathie qu'il avait montrée pour les tendances nouvelles — elle était républicaine, mais comme on l'était aux temps de Sparte et de Rome. Ô grande République ! s'écriera-t-elle, vertus austères ! sublimes dévouements ! Actions héroïques ! Vous n'êtes plus de notre époque ! Les Français ne sont pas assez purs, assez généreux pour te comprendre et te réaliser, République de géants de l'antiquité... Ô nation trop frivole ! Tu as besoin d'être régénérée et de puiser dans ton passé national les traditions du beau, du grand, du vrai, du noble... Tu as besoin de te régénérer dans la puissance et les beautés du Christianisme ! Donc, elle est croyante, par sa foi chrétienne et sa foi sociale. Elle a vingt ans, elle est nourrie de la Bible, de Plutarque, de Pierre Corneille, de Jean-Jacques, de l'abbé Raynal, son oracle : elle admire le 4 août comme un acte inspiré par un rêve fraternel et d'amour évangélique. Une fois encore, la dernière peut-être, son idéal mystique va l'entraîner du côté de la religion et elle va, dans la simplicité de son âme, demander la paix à la retraite : la vocation religieuse la sollicite. Elle est prête à la suivre, mais elle sera contrariée.

Alors qu'elle était encore à l'Abbaye-aux-Dames, elle avait décidé d'entrer dans les ordres. L'Assemblée Constituante défendit les vœux religieux, comme venait de finir son noviciat. Elle aurait échangé sur ce sujet une correspondance avec Alexis de Corday. D'autre part, un témoin de cette époque de sa vie affirme : La réflexion ne fit que fortifier les sentiments religieux qu'une éducation sérieuse avait gravés dans son âme. C'est ce qui explique le projet qu'elle forma d'entrer dans un cloître. Malgré son extrême jeunesse, elle se sentait déjà assez forte pour embrasser cette vie d'abnégation. La famille de Corday a longtemps possédé une correspondance qu'elle entretenait avec la plus jeune de ses sœurs et dans laquelle elle l'engageait fortement à suivre son exemple.

Il ne suffit pas à Charlotte d'avoir une conviction : elle est animée d'un zèle de néophyte et elle fait du prosélytisme ; tel Polyeucte, après avoir reçu le baptême, est impatient de pratiquer sa foi et jusqu'aux excès. Cette disposition spirituelle semble prouver qu'en quittant l'Abbaye-aux-Dames Charlotte de Corday n'était nullement gênée dans sa religion par l'influence des philosophes. Les uns prétendirent qu'elle dut renoncer à son projet devant les événements qui se préparaient et que la fermeture du couvent de Sainte-Claire à Argentan lui défendit d'y entrer. Les autres, qu'elle mena la vie profane pour ne pas déplaire à sa famille, et en particulier à son père qui lui refusa son consentement pour devenir carmélite. Dès lors, pour se dédommager de la privation que ce refus lui

infligeait, elle mena dans la maison paternelle une existence de religieuse, porta l'habit et s'astreignit à suivre les exercices de piété de la communauté. Elle avait adressé à ses frères une lettre en vers dans laquelle elle célébrait les charmes de la vie religieuse et ses communications avec Dieu. Elle s'occupait de bonnes œuvres, visitait les malades. S'il avait fallu donner sa vie, elle n'eût pas hésité à le faire, disait-on. Quand elle était à l'Église, elle avait toujours la tête baissée ou dans ses mains. C'était bien une vraie religieuse par sa piété. Je ne l'ai jamais vu communier, mais j'ai entendu dire qu'elle communiait souvent, d'autres disaient même tous les matins. Le fait de ne pas communier, qui est confirmé par plusieurs déclarations, n'implique nullement l'absence d'un sentiment dévot. Il peut signifier certaine austérité, certain caractère janséniste et une sorte d'effroi devant l'acte à accomplir. Il prouve parfois, également, un encombrement de scrupules qui empêchent une conscience de se libérer et de trouver la paix parfaite en approchant de l'autel. Mlle de Corday était religieuse ; pour être religieuse, elle l'était bien ; elle venait à l'église du Mesnil-Imbert tous les dimanches, quelquefois avec son oncle. Elle ne manquait jamais une cérémonie, parlait fréquemment de questions religieuses et assistait régulièrement aux offices.

Parallèlement avec cette exaltation, elle continuait dans la retraite où elle se plaisait, à cultiver son esprit et à l'enrichir de lectures relatives à l'antiquité. Elle se passionnait pour la liberté et comparait son temps aux temps anciens. Mais surtout, elle pratiquait ses convictions par la charité qu'elle répandait autour d'elle et sans compter, avec cet art de la bonté que sa propre expérience lui avait enseigné. A force de donner, il lui arrivait de ne plus rien posséder en propre. Elle n'osait pas s'adresser à quelqu'un de sa famille qui, de son côté, prodiguait ses bienfaits. Alors elle venait demander aux personnes qu'elle connaissait les dix ou vingt francs dont elle avait besoin. Eh bien, lui répondait-on, vous êtes donc ruinée, mademoiselle Charlotte ? Et on lui remettait ce qu'elle demandait pour ses pauvres.

Elle marquait toujours une prédilection pour les enfants. Elle s'amusait à les faire courir le long de la pente descendante dans la vallée et, pour récompenser le gagnant de sa course, elle lui donnait une image. Volontiers, elle s'arrêtait à la ferme de Garnetot ; elle y venait avec sa tante que l'on appelait Mlle de Cauvigny, et elle prenait dans ses bras le petit Hardy, l'embrassait et le faisait courir. Parfois, elle se retirait dans le vieux fournil où, plus tard, Fanchon Marjot évoqua son image, et elle y rassemblait trois ou quatre petites filles qu'elle instruisait. Après le déjeuner, les jeux l'emportaient. C'étaient des danses, des rondes, c'était colin-maillard qu'elle préférait à tous autres divertissements. Alors, elle devenait de nouveau légère et gaie. D'autres fois, elle rassemblait de jeunes auditeurs dans l'intérieur d'un colombier et elle les haranguait. Elle apprenait aussi aux jeunes paysannes à faire de la dentelle ; elle leur distribuait du pain et des friandises. Sa servante, racontait Rose Lenormant, n'était pas si bonne. Elle nous donnait des coups de housine. Aussi, quand Mlle d'Armant s'en allait, nous étions bien fâchées. Et voici un portrait d'elle que nous devons à Louise François Pesnel, veuve Gauchois, qui la vit en ce temps-là : Elle ne portait pas habituellement le bonnet blanc dont elle se para pour marcher au supplice. Elle était souvent coiffée avec une coiffe ronde et un ruban autour de la tête. Ses cheveux plats ou tressés tombaient en aval de son dos. Elle était poudrée, mais peu, parce qu'elle était bien blonde. Ses jupes étaient en indienne, garnies au bas et ordinairement couleur grisarde ; elle en avait aussi avec de grandes rayures. Je lui ai connu une amazone en drap blanchâtre, garnie autour... Elle

n'attendait pas qu'on lui demandât, elle allait trouver les gens qui étaient dans le besoin, et elle leur disait : *Mes bonnes gens, si vous avez besoin qu'on vous aide, dites-le, nous viendrons à votre secours.* Elle était habile à coudre, à broder, adroite à faire toutes sortes de choses que l'on apprenait dans les couvents. Je ne l'ai jamais vue dessiner. Elle devait faire ce qu'on appelait le *Point de France*. On dit que c'étaient des reines de France qui avaient introduit ce point-là pour faire vivre les pauvres femmes, et il y en avait qui gagnaient avec ce métier-là jusqu'à trois francs par jour. Mlle Charlotte a montré bien des fois à faire ce point-là. Ainsi, elle savait se faire pardonner ses bienfaits.

Il est curieux de noter — nous aurons à revenir sur ce détail — l'impossibilité de s'entendre sur la nuance de sa chevelure. Les uns ont affirmé qu'elle était blonde, les autres, avec non moins d'assurance, qu'elle était brune et même noire. Tous sont d'accord sur son absence de coquetterie. Elle était **peu curieuse de les soigner** (ses cheveux), **car je crois qu'elle ne les peignait pas quatre fois l'an.**

Après sa sortie de l'Abbaye, l'Abbesse l'employa à faire des achats pour sa maison. Les lettres qu'elles ont échangées à ce propos ont été vendues aux enchères et sont perdues pour son histoire.

Cependant, elle commençait à se dégager de la culture théorique. Elle se passionnait pour les nouvelles qui lui parvenaient, elle lisait avidement les journaux de Perlet et de Gorsas, et toutes les brochures, sans contrôle ni critique. **Comment, remarque l'un de ceux qui la voyaient alors, eût-elle pu concevoir que le grand acteur du moment c'était le peuple ?** Elle se sentait déjà une horreur instinctive pour les médiocrités, et, en admirant les Vergniaud, les Brissot, les Louvet, les Barbaroux, elle était persuadée qu'elle accordait son culte aux plus grands hommes et qui allaient sauver le pays. Ainsi vécut-elle à la sortie de l'Abbaye-aux-Dames le temps indéterminé qu'elle passa au Mesnil-Imbert.

Toutes ses idées, jusque-là, étaient restées comme imprécises, ainsi celles qu'avait manifestées son père au début de la Révolution. D'abord, elle n'avait pas réussi à accorder ses principes avec les faits et, de là, probablement, son désir d'une existence contemplative au couvent. Au lieu d'agir, elle aurait prié. En reprenant sa liberté, loin du mouvement, loin des événements qui bouleversaient la France, les choses ne lui apparaissent pas dans leur relativité : elle manque de point de comparaison, si ce n'est avec l'antiquité. Ses dispositions l'entraînent toujours vers des conceptions philosophiques. Elle n'a pas d'idée d'ensemble. Elle adopte le point de vue qui était le plus fréquemment — faute de nouvelles — celui de la province d'alors, où toute politique se réduisait à la politique intérieure et celle-ci à des querelles de partis, puis de personnes. Aussi ses passions se concentreront sur un seul individu, qu'elle choisira comme le plus odieux de tous. Agitée par ses lectures, dont elle ne peut parler qu'avec peu de personnes, elle rêve d'entrer dans l'action ainsi qu'elle avait rêvé d'entrer au couvent, en se donnant tout entière, en se sacrifiant, s'il le fallait, à la cause qu'elle souhaitera servir. Elle va tout de suite au sublime, à la grande tragédie dont elle sera l'héroïne.

Elle échangera par écrit ses sentiments avec Mlle de Hainaud, qu'elle avait connue au couvent. Ses lettres, détruites ou perdues, auraient révélé son évolution vers ce qui était alors la Gauche, c'est-à-dire la Gironde. Alors. M. de Corday, de plus en plus à court d'argent, l'émigration de son fils aîné ayant nécessité de lourdes dépenses, quitta le Mesnil et s'établit rue de Bègle à

Argentan. Bien qu'il eût embrassé les idées rénovatrices, il était resté fidèle à la royauté constitutionnelle. Un dissentiment éclata entre Charlotte et lui. Elle était jeune, ardente : elle avait vingt-deux ans. Elle se sépara de son père et le quitta. Elle se rendit à Caen, chez Mme de Bretteville, une parente éloignée, qu'elle ne connaissait pas personnellement. Elle était venue faire une visite. Elle y resta.

Elle passa de l'absolu, dans lequel elle s'était enfermée, à la réalité contingente qui allait la prendre et la dépasser.

# CHAPITRE III

## L'ÉPANOUISSEMENT

LA MAISON DE MADAME DE BRETTEVILLE À CAEN — SES RELATIONS — LECLÈRE  
— L'ÉPANOUISSEMENT DE CHARLOTTE — ELLE EST COURTISÉE — EXALTATION  
DANS LA SOLITUDE — SES OPINIONS CONFIRMÉES PAR SES LECTURES —  
L'ATAVISME CORNÉLIEN FERMENTE DANS SON ÂME

ENTRE l'élévation de sentiments que l'on trouve chez Charlotte de Corday et son rêve utopiste de république, de vertus civiques et la médiocrité de sa condition — la médiocrité aussi de son entourage qui ne la connaissait pas et devant lequel elle ne se découvrait point — même contraste qu'entre Corneille, sa famille et sa profession, son théâtre. Elle semble presque condamnée à frayer avec des personnages falots, des gens qui auraient passé inaperçus et dont les noms jamais n'auraient survécu à leur destinée, si le hasard ne les avait mêlés à cette tragédie. Telle cette Mme de Bretteville qui, par un singulier paradoxe, elle aussi descendait de l'auteur de Cinna. Elle était à proprement parler la tante de Charlotte à la mode de Bretagne, cousine de son père au septième degré.

Elle habitait Caen, une vieille et triste maison, au 148 de la rue Saint-Jean. A cette époque — entre 1791 et 1793 — cette ville présentait un aspect assez curieux, dont une note de Vatel nous donne une pittoresque description : Caen sous l'ancien régime passait pour une ville délicieuse, et pourquoi ? C'est qu'elle avait tous les travers de Paris, c'est que les façades des hôtels étaient surchargées de marbres noirs qui annonçaient au peuple que c'était là que demeuraient la comtesse une telle, le marquis un tel, et que par conséquent il devait un profond respect à la cage auguste qui renfermait souvent le léopard dont la langue sanguinaire dévorait, dans un souper, le produit du travail de vingt pères de familles, sans lui en payer le salaire, c'est que les femmes, dites alors de qualité, y joignaient toute l'insolence des femmes de leur espèce à toute la lubricité des courtisanes du premier rang ; c'est que la finance y tenait l'intermédiaire entre la haute noblesse et la bourgeoisie, et que méprisée de celle-ci, et méprisant celle-là, elle cherchait à les éclipser toutes deux, en semant autour d'elle l'or que lui valaient les misères publiques ; c'est que la bourgeoisie bien basse, bien rampante, bien servile, encensait à genoux les vices des grands et des riches parvenus, leur masquait, sous l'ombre du dévouement, l'usure dont insensiblement elle minait leur fortune et les écrasait à son tour avec orgueil, lorsque la rapacité, la chicane, un procureur fripon et des juges achetés la mettaient en possession de la fortune de ceux qui, la veille, la voyaient prosternée à ses pieds.

La demeure de Mme de Bretteville n'était pas faite pour attirer l'attention sur elle. Cette demeure n'avait rien de commun avec le Grand Manoir. La confusion a été établie par Lamartine et à tort. C'était une maison à deux étages, éclairés

l'un et l'autre par trois fenêtres sur la rue. Jadis, une allée étroite y conduisait ; elle a été élargie aux dépens d'une boutique. Mme de Bretteville occupait spécialement le premier. Tous les jours, sa cousine, une fois installée chez elle, lui rendait visite. [De la fenêtre la plus rapprochée de Vaucelles](#), écrit Demiau de Crouzilhac, et qui... éclairait un petit cabinet pratiqué au bout d'une alcôve... la vue plonge directement dans la rue des Carmes. Plus d'une fois, après les événements du 31 mai (1793) si retentissants dans le Calvados, les yeux de Charlotte durent se fixer sur les mouvements qui s'opéraient, presque chaque jour, à la porte de l'hôtel de l'ancienne Intendance, situé à droite et vers le milieu de cette rue. Pour gagner sa chambre, Charlotte avait à traverser dans toute sa longueur une cour étroite et sombre. Pas de trace du puits, qui a existé seulement dans l'imagination de Lamartine : une modeste pompe en était le seul ornement. Pas de jardin, non plus. La maison de Mme de Bretteville était séparée de l'hôtel de Faudoas par plusieurs maisons et par le Grand Manoir, dont l'allée mesurait quarante-trois pas, la cour soixante sur trente environ, la fontaine au fond huit pieds de large sur dix de profondeur. C'était un immeuble à pignon, au toit très élevé, avec balcon au premier et une ornementation qui datait de 1657. Tandis que la maison de Mme de Bretteville s'élevait dans une cour, large de dix-neuf semelles et longue de vingt-quatre. Au rez-de-chaussée habitait un tourneur de bois, nommé Lunel. Par une porte étroite on accédait, après avoir longé un corridor, à l'escalier menant aux appartements de Mme de Bretteville. Il y avait bien un balcon qui longeait la façade et faisait communiquer les deux bâtiments, l'un invisible du dehors, l'autre sur rue. Les deux chambres, l'une large de huit semelles et longue de quinze, l'autre de dix sur neuf, donnaient sur le même palier et elles étaient réunies directement par une porte. L'aspect n'en était pas beau et il s'en dégagait une impression d'exigüité, mais la rue Saint-Jean était habitée par la haute société de Caen. Grâce à cette apparence modeste, Mme de Bretteville trouva chez elle un refuge après l'exécution de Charlotte de Corday : elle fut dissimulée derrière des rideaux dans la pièce qui était louée à Lunel. Elle avait confié son argenterie à son locataire et les objets précieux lui appartenant, et il les avait cachés à la foule qui se pressait devant la façade : ce lieu était devenu un rendez-vous pour de nombreux cortèges.

La demeure est toujours au même numéro de la rue. Le nombre des étages et celui des fenêtres est resté le même. Seulement, la boutique de Lunel a disparu. Une porte moderne ferme l'entrée du corridor. Une chocolatière, portant l'enseigne [Maison de Charlotte Corday](#), vend des [pralines Corday](#). Ce commerce s'est trompé de dix numéros : en effet, il est sis au 138 de la rue Saint-Jean, sur l'emplacement de l'hôtel de Faudoas qui a été englobé dans le percement de la rue Saint-Romain.

Mme de Bretteville était une petite femme au visage maigre qui portait des bonnets montés à rabats blancs. Elle était voûtée, presque bossue. D'aucuns, contrairement à leurs dires, ont déclaré qu'elle n'était ni contrefaite, ni pauvre, ni infirme, ni sotté. On l'a également dépeinte comme étant peureuse — ce qualificatif semble justifié par certaines aventures, — mais Charlotte elle-même a l'air de donner un démenti à cette opinion, lorsqu'elle écrit à Rose Fougeron du Fayot, le 28 janvier 1793 : [Tous nos amis sont persécutés. Ma tante est l'objet de toutes sortes de tracasseries depuis qu'on a su qu'elle avait donné asile à Delphin quand il a passé en Angleterre.](#) Une note de Vatel souligne le fait : Mme de Bretteville, ayant donné asile à un fugitif obligé de quitter la France, faisait preuve d'un caractère généreux et bienveillant. Néanmoins, l'opinion de Mme de Maromme paraît être justifiée, lorsqu'elle la nomma peureuse. Mme Tugard de

Maromme était née de Loyer. Élevée à Caen, elle était devenue l'amie intime de Charlotte de Corday. Imbue des traditions du XVIIIe siècle, elle laissa des mémoires qu'elle intitula *Radotages*. Légitimiste ardente, elle en était restée à 1788. Pour elle la monarchie de Juillet n'exista point. Femme de haute culture, très érudite, esprit original et charmant, il n'y eut jamais de dissentiment entre elle et ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Elle mourut à quatre-vingt-huit ans. Il est à remarquer que dans les pages sur Charlotte de Corday il n'est pas question de Corneille.

Son quartier considérait Mme de Bretteville comme une personne dévote et très respectable. Elle passait sa vie chez elle ; elle était très affaiblie et apathique. Elle ne se permettait que [deux excentricités](#), c'est M. Blanchard qui les signale par une lettre du 2 mai 1862 : [Elle aimait beaucoup sa chatte et son chien. Lorsqu'elle dînait, Minette était sur son épaule et lui disputait les morceaux qu'elle portait à sa bouche, ce qui amusait sa maîtresse. Pendant le carême, on mettait \(le couvert\) pour le chien et le chat... Et l'indulgent commentateur d'ajouter : Je connais plusieurs personnes qui ont de pareilles faiblesses et pourtant ces personnes ne sont pas stupides. Il réfute les critiques, formulées par ses adversaires : Elle avait beaucoup de bon sens et une conversation ordinaire — ce qui signifie, je suppose, comme tout le monde — quoiqu'elle n'eût pas une haute portée d'esprit. La table était bien servie et je n'ai jamais entendu d'elle aucun propos inconvenant. D'autre part, il est à remarquer qu'elle ne quitta point Caen après l'acte de Charlotte et qu'il fallut insister auprès d'elle pour qu'elle consentît à changer de quartier. D'après Chéron de Villiers, elle mourut aux approches de quatre-vingts ans.](#)

Lorsqu'elle fut arrivée à ce grand âge, sa maison ne s'ouvrit plus qu'aux malheureux, aux religieuses pauvres. En secret, elle faisait dire la messe chez elle. En dépit de ses traits de bonté, la personne de Mme de Bretteville apparaît plus vraie sous l'aspect d'une vieille dame, transie de froid et de peur dans sa demeure trop grande et remuant avec celles du foyer les cendres du passé.

Car, elle avait un passé, que l'on n'oserait qualifier de romanesque : l'amour en était exclu, du moins en ce qui la concernait. Il y avait eu [des histoires](#) dans sa famille, l'une de celles qu'en province on se racontait sous le manteau, et dont les épisodes expliquent sa nature courbée sous le destin.

Elle était née pour devenir une riche héritière. Fille de M. Lecoutelier de Bonnebos, elle était prédestinée à posséder un jour la plus belle fortune. Mais M. Lecoutelier de Bonnebos ne songeait point à faire éduquer son unique enfant selon les principes dignes de son rang. Il la négligeait : elle ne recevait aucune instruction et vivait dans la maison de son père où se succédaient les maîtresses. Sans autorité pour conduire le ménage de cet homme de plaisir, elle menait une existence oisive et triste. Elle aurait bien pu se marier. En effet, alléchés par l'espoir de sa dot — c'était le principal attrait au nom duquel elle pouvait être recherchée — plusieurs partis s'offrirent à elle. Au moment de signer le contrat, M. Lecoutelier de Bonnebos serrait les cordons de la bourse et les prétendants s'enfuyaient. Enfin, quand elle eut quarante ans, se présenta un grand bel homme, M. de Bretteville, gentilhomme décaqué qui, préconisant une prochaine succession, accepta de l'épouser, sans exiger la forte somme. Le beau-père était déjà très âgé ; il ne durerait plus longtemps. Les conditions parurent à M. de Bretteville favorables, en attendant l'événement escompté. Le mariage fut couronné par la naissance d'une fille. Mais M. Lecoutelier de Bonnebos ne se décidait toujours pas à quitter ce monde. Le ménage des Bretteville se débattait

contre la gêne. M. de Bretteville, les membres tordus par la goutte, vieillissait dans l'amertume : **Épousez donc des héritières !** s'écriait-il. **Souffrez pendant des siècles tous les tourments de l'indigence, afin qu'il vous arrive de quoi manger quand vous n'aurez plus de dents !** A quoi, pitoyablement, Mme de Bretteville répondait : **Je ne puis pourtant pas tuer mon père !**

La destinée de certains êtres comporte on ne sait quoi de burlesque dans le déroulement de sa tragédie secrète. M. et Mme de Bretteville perdirent leur fille, comme elle atteignait ses dix-sept ans. C'était le mardi gras de 1789, et, ce même jour, M. Lecoutelier de Bonnebos, qui avait alors quatre-vingt-neuf ans, épousait, à Paris, une maîtresse qui en comptait soixante-seize et qui vivait maritalement avec lui depuis plus d'un demi-siècle. En 1791, Mme de Maromme traversa Paris. Mme de Bretteville l'avait engagée à rendre visite à la veuve de son père : c'était **une très bonne personne de soixante-dix-huit à soixante-dix-neuf ans qui nous reçut à merveille**. Jadis, elle avait été coiffeuse de la première Mme Lecoutelier de Bonnebos, qui, édifiée sur la conduite de son mari trop galant, s'était ingéniée à choisir **la plus laide que l'on pourrait trouver**. Elle était laide, en effet, mais elle avait de l'agrément et de l'esprit. Devenu veuf, son amant lui resta fidèle et, l'ayant épousée, lui légua un domaine, dont les revenus lui assuraient une heureuse vieillesse. Elle retint à dîner Mme de Maromme. A table, celle-ci rencontra la comtesse de Forceville, qui portait de beaux diamants et de riches dentelles. Mme veuve Lecoutelier de Bonnebos la présenta en la nommant **une ancienne amie**. Un oncle de Mme de Maromme, également convive à ce souper, réussit à se renseigner et fournit deux versions sur ses origines : naguère, Mme de Forceville aurait été célèbre sous le nom de Fanchon la vielleuse et serait venue **des montagnes de la Savoie**, selon le texte de la chanson. Un jeune comte de Forceville se serait épris d'elle, une fois qu'elle se fut enrichie, et lui aurait donné son titre. Encore qu'il eût dévoré une partie de sa fortune, la comtesse conservait un bien appréciable. D'autre part, on prétendait qu'elle avait été longtemps la maîtresse de Sanson, bourreau de Paris, et qu'après plusieurs liaisons fructueuses, elle s'était rangée pour vivre dans la richesse. Elle fut guillotinée en 1793 ou 1794. On ne dit pas si ce fut par son ancien amant.

On conçoit aisément que pour Mme de Bretteville il ne fût pas agréable de voir entrer dans sa famille une belle-mère qui fréquentait d'aussi brillantes relations. A Caen, cette régularisation fit grand bruit ; Mme de Bretteville opposait aux rumeurs un stoïcisme de femme accablée. Elle répétait : **Hélas ! j'aurais dû perdre mon père et marier ma fille, et le contraire est arrivé**. On se représente l'existence de ce foyer, elle, courbée par le sort qui s'acharnait contre elle, résignée, écrasée par la fatalité et réduite au silence, lui, perclus de douleurs, gémissant contre l'infortune, amer et violent. Enfin, M. Lecoutelier de Bonnebos rendit le dernier soupir. Sa fille recueillit quarante mille livres de rentes, un mobilier de grande valeur et des diamants qu'elle portait à tous les doigts. Il semblait qu'un-peu de détente allait se produire dans le ménage : M. de Bretteville succomba trois mois après son beau-père. Mme de Bretteville, enfoncée dans son genre d'existence, ne songea point à la modifier ; aucun changement dans son intérieur et à sa table, aucun dans son habillement. Elle prit une nouvelle femme de chambre qui s'ingéniait à lui faire porter des bonnets et du linge propres. Timide, crédule, matée par les épreuves, elle recevait **des gens de bas aloi** et se laissait prendre à leurs flatteries qui l'étonnaient par la nouveauté. Une partie de la société de Caen fréquentait également chez elle, les familles Hérier, de Loyer, de Tournéls, de Faudoas, Mme et Mlle Levailant —

plus tard Mme de Mauron —, Bougon-Langrais, Doulcet de Pontécoulant, président de l'administration du Calvados, qui avait hanté, lorsque sa tante était abbesse, le parloir de l'Abbaye-aux-Dames. Peut-être ses opinions n'avaient-elles pas été sans exercer sur l'esprit de Charlotte une certaine influence. Il lui montrait les côtés généreux de la Révolution. L'un des premiers, après avoir collaboré à la rédaction des Cahiers de revendications soumis aux États généraux, il abandonna ses titres et vint siéger aux assemblées de bailliage, parmi les délégués du Tiers état. Exalté par la Déclaration des Droits de l'Homme, par la prise de la Bastille, il s'enthousiasma en apprenant les faits de la nuit du 4 août. On s'embrassait à Caen, lorsque y arriva, le 7, la nouvelle par une lettre de Cussy. Charlotte ne pouvait qu'admirer Doulcet de Pontécoulant et se sentir pour lui la plus vive sympathie. Bientôt, il allait présider l'administration départementale. Un jour pourtant, Charlotte allait être injuste pour lui, sans le savoir. Mme de Bretteville voyait encore M. Delarue, officier municipal, Mme Achard, le président Lévêque et l'administrateur Mesnil, Boisjungan de Maingré, Duvivier de Jumilly, curé constitutionnel de Saint-Jean, etc.

Jeune femme, elle n'avait rien su faire, même pas la couture. En dépit de ce manque d'éducation, elle avait du moins un certain art pour entendre l'esprit, *sans avoir l'air de s'en apercevoir* et gardait de la simplicité dans son maintien. Elle avait recueilli un jeune homme, d'excellent caractère et de physique présentable, qui se faisait appeler Lecoutelier : cet aimable dissipé était un fils naturel de M. de Bretteville. Elle s'en était séparée civilement le 9 juin 1784, puis réconciliée avec lui. Comme il ne manifestait aucune aptitude particulière, Mme de Bretteville lui fit apprendre l'état d'horloger.

Elle avait à son service les époux Leclère et Anne Bosquaire. La femme de Leclère était cuisinière. Lui, domestique. Ils eurent deux filles. Augustin Leclère était l'homme de confiance de Mme de Bretteville. Né à Verson, le 17 avril 1767, il était fils d'un arpenteur de la région. Il jouissait d'une modeste aisance. De petite taille, il avait le front haut et le nez retroussé, le teint pâle. C'était un caractère ferme, épris de travail et aussi de lectures. On venait le consulter. — avait reçu une éducation première assez complète, ayant suivi à Caen des cours à l'École de Médecine, des cours de droit et d'astronomie. Il était une manière de dilettante, curieux de tout, qui se mêlait de philosophie et se piquait d'être un esprit fort. On prétend qu'il procura les œuvres de Raynal à Charlotte. Mais tout porte à croire qu'elle lut cet écrivain à l'Abbaye-aux-Dames et qu'elle l'avait découvert chez son père, parmi les auteurs qui composaient sa bibliothèque. Quoi en soit, ce domestique se mêlait de tout et Mme de Bretteville le laissait faire. Elle le gâtait ut même elle tolérait qu'il lui parlât sans convenances.

Telle était la maison et tel le milieu dans lequel Charlotte de Corday était appelée à vivre et à méditer sur son acte. Plusieurs témoins ont affirmé que Leclère alla chercher Charlotte à l'Abbaye pour la conduire chez sa parente. L'un d'eux — la fille d'une femme qui resta sept ans au service de Mme de Bretteville — donne des détails : *Lorsque Mlle de Corday quitta le couvent, ce fut Leclère qui alla un soir la chercher dans une voiture avec ses effets. Il la ramena chez Mme de Bretteville. Ma mère m'a vingt fois raconté le fait en me disant : J'étais là, lorsque Mlle de Corday est arrivée chez sa tante, je la vois encore entrer.* Le récit de Mme de Maromme, retour de son voyage à Paris en 1791, semble donner des événements une relation plus exacte. Elle écrit : *Mme de Bretteville, enchantée de nous revoir, se présenta à la porte presque en même temps que nous : Quel bonheur que vous soyez revenue ! dit-elle à sa mère, je ne savais plus à quel saint me vouer. Vous voilà, je me regarde comme sauvée, mais je suis bien*

*tourmentée ! — Et de quoi ?* lui demanda sa mère. — *Vraiment, pendant votre absence, il m'est tombée des nues une parente que je ne connais point du tout et dont j'ai perdu la famille de vue depuis bien des années. Elle est venue il y a un mois descendre chez moi accompagnée d'un porteur chargé d'une malle. Elle m'a dit qu'elle avait des affaires à Caen et qu'elle espérait que je voudrais bien la recevoir. Elle s'est nommée. C'est en effet ma parente ; mais je ne l'ai jamais vue, et cela me gêne beaucoup. — Pourquoi ? Vous êtes seule, vous n'avez point de société intime, cela mettra de la gaité chez vous et vous fera compagnie. — Pas trop, car elle ne parle guère. Elle paraît taciturne, concentrée. Elle est toujours plongée dans je ne sais quelles réflexions. Enfin, je ne sais pourquoi, mais elle me fait peur ; elle a l'air de méditer un mauvais coup.* Et Mme de Bretteville pria la mère de Mme de Maromme de s'enquérir sur les raisons qu'avait eues pour s'installer chez elle *sans cérémonie* cette parente qu'elle ne connaissait *ni d'Ève, ni d'Adam*. Il y avait assurément chez cette dame une crainte inavouée : *Elle me fait peur*, a-t-elle déclaré. A-t-elle ajouté *elle a l'air de méditer un mauvais coup*, ou bien l'expression s'est-elle glissée sous la plume de la narratrice, le récit étant apocryphe ? Il y a autre chose : la Normande est hospitalière, mais elle n'aime pas recevoir quelqu'un sans être avertie de sa venue. Elle a une prédilection pour *les cérémonies*, pour les attentions, et elle souhaite offrir un accueil digne de son hôte. On conçoit la surprise de cette veuve, seule dans sa maison obscure, qui voit un beau jour s'arrêter devant sa porte, avec bagages, une belle fille qui pourtant n'avait pas l'air surnois au premier abord. Elle était devenue très grande et très belle. Sa taille parfaitement prise, quoiqu'un peu forte, ne manquait pas de noblesse... Elle était d'une blancheur éblouissante et de la plus éclatante fraîcheur. Son teint avait la transparence du lait, l'incarnat de la rose et le velouté de la pêche ; le tissu de la peau était d'une rare finesse. On croyait voir circuler le sang sous le pétale d'un lys. Elle rougissait avec une grande facilité et devenait alors vraiment ravissante. Ses yeux étaient bien fendus et très beaux, quoiqu'un peu voilés. Son menton avait quelque chose de ce qu'on appelle *un menton de galoche*, mais l'ensemble était charmant et plein de distinction. L'expression de ce beau visage était d'une douceur ineffable, ainsi que le son de sa voix. Jamais on ne vit un regard plus angélique, plus pur, plus candide, ni un sourire plus attrayant. Ses cheveux châtain clair s'accordaient parfaitement avec le ton de sa carnation... Elle se tenait mal, sa tête se penchait légèrement en avant... Cet aspect était des plus rassurants et Mme de Bretteville aurait dû être calmée aussitôt, même en apercevant ce front incliné, qui est un signe de la race normande chez les femmes.

Charlotte de Corday avait été poussée par un sentiment tout spontané : elle s'était sentie rapprochée de sa parente par leur commun atavisme de Corneille. Que l'on se représente cet accueil qui a dû être glacial : Mme. de Bretteville l'interrogeant d'une façon hautaine qui cachait sa timidité ; Charlotte timide, elle aussi, lui opposant la dignité de son maintien. Enfin, on la conduisit à sa chambre : Charlotte était habituée à la vie du cloître ; ce réduit ne l'effraya point : c'était une manière de cabinet de travail pour elle. Sans doute fut-elle introduite dans ce chez elle par la femme de Leclère, qui était une belle Cauchoise et qui, accoutumée à servir une maîtresse difficile et craintive, devait affecter certaine hauteur de manières, particulière aux domestiques qui se sentent les maîtres de la maison. Néanmoins, pour Charlotte, qui était de nature réservée, cette entrée en matière ne devait l'impressionner que superficiellement. Elle était sensible à l'excès, plus qu'on ne le supposait dans son entourage, mais elle ne laissait

paraître son émotion qu'à bon escient. Sa vie d'adolescente, tant chez son père qu'au couvent, l'avait habituée à exercer sur elle-même un constant contrôle et à refouler ses pensées intimes. Elle longea donc le balcon de la maison, plongeant ses regards dans la cour et regarda le petit escalier de pierre qui conduisait à cette pièce, située au premier étage, encerclée par des bâtiments, les uns servant de logement, les autres de magasins à grains, la lumière rare s'infiltrant par des carreaux en forme de losange, garnis de plomb. On a beaucoup raconté qu'elle s'amusait à coller des dessins et des décalques sur ces vitres : elles étaient trop exigües pour servir à cet innocent divertissement. Elle foula de ses pieds un carrelage en briques ; levait-elle le front, elle apercevait un plafond aux poutres noircies. Par la vaste cheminée, ornée d'un manteau en saillie, elle dut entendre ruisseler les averses. Deux antiques fauteuils, deux tables à tiroirs, une autre table à jeu garnie d'un tapis vert, un coffre en chêne, un lit d'une autre époque, un lit à [quenouille avec pentes et rideaux](#), constituaient l'ameublement de ce logis, sur les murs duquel s'étalait une tapisserie défraîchie.

Dans ce décor, où elle passa près de deux ans, on se la représente, s'irritant contre son inaction, en proie au [spleen](#), puis de nouveau maîtresse d'elle-même et reprenant le rôle que lui imposait sa naissance. Elle n'allait pas, ainsi qu'on l'a décrite, s'asseoir dans la cour du Grand Manoir. Du fond de sa chambre, elle écoutait monter jusqu'à elle les sons d'un clavecin et d'un violon, évitant de se montrer à sa croisée, car toute impression était chez elle refoulée et devait rester dans l'ombre. Elle disait dans ses moments d'expansion : [Voilà des jeunes gens qui jouent bien. J'ai plaisir à les entendre](#). Et lorsqu'elle reparaisait devant les autres, nul ne soupçonnait son émoi.

Cette possession de ses sentiments était d'autant plus remarquable, que Charlotte ne manquait ni de spontanéité, ni d'enjouement. Lorsque la mère de Mme de Maromme, quelques jours après avoir reçu les doléances de Mme de Bretteville sur l'arrivée intempestive de sa jeune parente, revint rue Saint-Jean, Mlle de Corday courut à elle, les bras ouverts et [l'embrassa avec effusion](#). Comme cette dame manifestait quelque étonnement devant le geste de cette inconnue, celle-ci lui demanda : [Eh quoi ! m'avez-vous donc tout à fait oubliée ? Ne vous rappelez-vous plus la petite d'Armont ?](#) A ces mots, elle se souvint de l'enfant de la butte Saint-Gilles, qu'elle avait perdue de vue depuis son entrée au couvent. Cette scène rassura la pusillanime Mme de Bretteville : désormais, Charlotte fut admise chez elle.

Elle se révéla fort peu coquette. Elle se souciait moins encore d'attirer sur elle l'attention et de plaire. Mme de Bretteville lui fit présent de plusieurs robes. Mme de Maromme et sa mère disposèrent elles-mêmes un ruban dans ses cheveux : elle apparut transformée. Il est probable qu'elle prit des leçons de maintien : elle eut — assure-t-on — le même maître à danser que M. de Choisy. Cette éducation nouvelle, non plus que ses toilettes ne modifièrent le cours de ses idées ; elles ne transformèrent pas non plus les dispositions de son cœur. Elle se dévoua aux malheureux, à ses amis, aux victimes des événements. Augustin Leclère l'accompagna chez les administrateurs du département et elle intervenait auprès d'eux en faveur des prêtres emprisonnés, des religieuses sans pension et sans abri. On la voyait à l'église, seule ou avec sa tante. Elle s'asseyait tantôt à côté d'elle, dans le haut, tantôt dans le bas, près de la porte. On se demanda si elle serait l'héritière de Mme de Bretteville. Après son exécution, Mme de Bretteville aliéna tous ses biens, ce qui laisse supposer qu'elle les destinait à sa jeune cousine. Les Maratistes ne l'en calomnièrent pas moins et la nommèrent [vieille fille](#), en se moquant d'elle, parce qu'elle avait été incapable de trouver un mari.

Cette appréciation est d'autant plus calomnieuse, que Mlle de Corday remporta dans le milieu avec lequel elle frayait les plus grands et les plus légitimes succès. Louis Dubois la montre en relations avec le président Lévêque, à table chez lui, seule femme, dans un déjeuner de quinze personnes et sachant y briller de tout son esprit. Chez Mme de Bretteville, elle étouffait et sortait de sa réserve, seulement sous l'influence d'une idée qui la forçait à parler. Elle devinait, elle connaissait l'hostilité qui l'entourait, l'hostilité pour les tendances qui lui étaient chères. Alors, elle se taisait. Quand on lui posait une question, elle avait l'air de [sortir, comme en sursaut, de sa rêverie](#). Puis, brusquement frappée par un mot qui l'éveillait, elle s'exprimait avec une éloquence, une manière d'emportement qui la rendait indifférente aux conventions et aux exigences mondaines. Ainsi qu'au couvent où elle taisait son exaltation religieuse qui brusquement éclatait, ses passions se faisaient jour par un mouvement impulsif et irrésistible ; ainsi que jadis ses petites camarades, elle surprenait ses auditeurs par l'élévation de son esprit. Volontiers, elle faisait des citations, au point d'en abuser. Elle invoquait, en les ressuscitant, la mère des Gracques, celle de Coriolan, Pauline, Porcie, Cornélie. Elle était susceptible de paraître pédante. Alors, Mme de Maromme, qui était devenue son amie, l'avertissait du ridicule qu'elle encourait. [Aussi, écrit-elle, quand Véturie se présentait à sa mémoire, ou la fille de Brutus, elle me regardait tout de suite, rougissait et la citation expirait sur ses lèvres](#). En se taisant, Charlotte redoublait de ferveur pour ses héros — on devrait dire ses divinités antiques.

Ses relations privées avec Mme de Bretteville restaient froides. Leurs caractères ne pouvaient pas s'accorder. La vieille dame prenait ombrage de Charlotte qui, malgré elle, s'imposait par la supériorité de son intelligence. Quoiqu'elle fût [douce, attentive, prévenante](#), elle se refusait à s'abaisser par flatterie ; elle l'avait en dégoût. Avec cela Mme de Bretteville avait éternellement peur d'être compromise ou dénoncée. Elle recevait chez elle des gens qui n'étaient pas de son monde, les accueillait avec force démonstrations, se démenait, faisait des révérences à des personnages douteux qui en profitaient pour l'exploiter. A ces sortes d'hôtes, Mlle de Corday d'Armont inspirait une antipathie égale à celle qu'elle éprouvait pour eux. Ils se méfiaient d'elle, la calomniaient et l'éloignaient de sa parente.

La réserve dans laquelle elle se tenait correspondait aussi à son austérité religieuse qui se perpétuait. Elle la poussait jusqu'au scrupule. Jamais, elle n'ouvrit ni ne lut un seul roman : tout romanesque était odieux à son âme qui s'enfermait dans la méditation philosophique ce qui n'altérait pas ses croyances — et elle trouvait un refuge dans l'histoire de l'antiquité. [Elle n'avait jamais voulu lire les œuvres de Voltaire et de Rousseau, raconte Mme de Maromme, dans la crainte, disait-elle, d'altérer la pureté de sa foi](#). Lorsque l'abbé Fauchet vint à Caen et que, curieux de l'apprécier tout en le désapprouvant, plusieurs aristocrates se rendirent à l'église pour l'entendre, elle déclara que [sa conscience](#) lui défendait de se joindre à eux. Elle appelait les curés assermentés des [intrus](#) et elle se révoltait contre les impiétés dont les campagnes étaient le décor. Alors, elle invoquait les temps anciens et méprisait, en les comparant entre eux, [ces essais vulgaires, faits pour dégoûter à jamais de ce genre de gouvernement le plus noble, le plus rationnel de tous](#). C'est à la République qu'elle songeait. Elle déclarait qu'elle serait républicaine [si les Français étaient dignes de l'être](#). Lorsque Mme de Bretteville, qui avait l'oreille dure, surprenait de tels propos, elle ne pouvait s'empêcher de protester.

Toutefois, Charlotte s'exprimait ici théoriquement encore : ses véritables idées se formaient dans la retraite où elle se plaisait. Devant témoins, elle s'expliquait en enveloppant d'une auréole idéale ses conceptions, qu'elle établissait solidement sur des données précises. Cependant, sous l'influence des milieux qu'elle fréquentait, son attitude même se métamorphosait. Elle s'habillait mieux, avec plus de recherche, elle apprenait l'anglais et l'italien, et encore qu'elle accomplît de lents progrès, elle s'y intéressait et semblait prendre quelque goût à des divertissements profanes. Vers 1791, elle reçut une pièce de vers anonyme — elle était d'un monsieur Lecavelier — intitulée *A Bien-Aimée* ; elle y répondit par ce billet :

Je ne puis, monsieur, vous marquer ma reconnaissance du petit ouvrage que vous avez bien voulu faire en faveur de *Bien-Aimée*, qu'en vous faisant part des applaudissements et des hommages qu'il a attirés à son auteur quoique inconnu, car ce n'est pas sans peine que je suis parvenue moi-même à savoir à qui j'avais cette obligation. Rien ne peint mieux vos sentiments que ces vers si touchants. Je vous prie, monsieur, d'être persuadé de la reconnaissance et des sentiments respectueux avec lesquels je suis de l'auteur de *Bien-Aimée* la très humble et obéissante servante.

CORDAY.

10 Septembre.

*Elle est aussi sage que belle*, déclarait-on. Elle dessinait, faisait des esquisses bien réussies. Elle jouait également du clavecin, brillait par la netteté de ses vues. On se communiquait ses lettres qu'elle écrivait sur la politique et la littérature. On lui a également attribué des chansons, mais aucune pièce, aucun témoignage n'en peut attester irrévocablement l'authenticité. Elle était très gaie, du moins elle l'était de façon intermittente, comme on l'est en Normandie quand le caractère longtemps contenu éclate par le rire. Elle avait, prétendit-on, composé des vers, certain refrain entre autres, en vers de huit pieds, divisés par quatrains ou cinq à six couplets, qui étaient destinés à être chantés à la .Saint-Julien, sur l'air *Le petit mot pour rire*. Elle eut été capable d'écrire d'autres poèmes et d'une autre qualité.

On est bien fondé de s'étonner qu'une personne de cette haute culture n'ait jamais su correctement l'orthographe. Elle ne se corrigea point, employant par exemple la forme de *és* pour *ez* au second temps du pluriel des verbes en *oir*. Elle écrivait *chés, assés*. Par ailleurs, certaines tournures lui étaient familières et se glissaient volontiers sous sa plume : *Le ciel nous refuse le bonheur de vivre ensemble. — J'ignore si le ciel nous réserve un gouvernement républicain*, et Vatel cite encore ce mot à propos de Marat : *Grâce au ciel, il n'était pas Français*. Il y a également un abus, bien dans le goût de l'époque, du nom de Brutus, qui paraît être *l'auteur par excellence du tyrannicide*.

Encore qu'elle sortît fort peu, d'après les uns, alors que les autres affirment le contraire, elle ne passait inaperçue ni par l'éclat de sa personne, ni par celui de son esprit. Elle a inspiré des passions profondes qui ont laissé d'ineffaçables empreintes. Elle possédait le don de séduire, le don naturel, sans coquetterie, sans effort, par un mélange de gravité et d'enjouement, passant de l'un à l'autre, de l'inflexibilité au sourire, du bavardage à la maxime. Il y a en elle de l'imprévu,

quelque chose qui surprend sans cesse ; il y a aussi sur le ciel normand, pur et doucement voilé le matin, de ces brusques incursions de nuages qui répandent l'obscurité, puis crèvent pour que le soleil fasse luire les feuilles encore humides. On devine chez elle un constant souci pour les grands problèmes de la pensée et de la vie, une lutte sourde entre le bon sens rassis et l'imagination qui s'en évade, une bataille parfois sanglante pour retrouver le sourire qui cache les larmes. Et telle — sa lettre à Barbaroux en sera la preuve — elle restera en montant à l'échafaud. Ces revirements de son âme prouvent bien, par leur soudaineté même, combien ils sont spontanés ; elle n'est jamais en scène. A propos de lettres à son père, dans lesquelles elle faisait le portrait de quelques amis, elle mandera à Barbaroux : *S'il s'y trouvait quelques plaisanteries sur votre compte, je vous prie de me les passer, je suivais la légèreté de mon caractère.* C'est cette légèreté qui fait son charme original. Ainsi la sévère, la vertueuse et grave Pauline elle-même :

*Voilà notre pouvoir sur les esprits des hommes.*

Avec cela, elle est jolie une jolie Normande, infiniment réservée, raisonneuse, discrète. Rien de romain, rien de convenu en elle. Un peu forte de buste, un peu prononcée de traits, elle pourrait vite dégénérer en Normande commune, avec son grand nez, son profil de cavale, son menton *fourchu*, dit son passeport, ses pommettes rouges. Mais elle a des yeux bleus qui se voilent, du bleu glauque et changeant de la mer, des mains et des bras admirables ; tout en elle respire la grâce et la décence. Cette décence même est une cause de plus pour qu'elle plaise, et elle plaît infiniment. Pourtant dans son existence aucun roman, pas la moindre trace d'une aventure. Comment une nature aussi imaginative a-t-elle pu être aussi dénuée de sentiments amoureux ? C'est qu'elle n'a besoin de personne ; elle s'entretient avec elle seule, elle épilogue son idée à mesure qu'elle naît et grandit. Elle sait ce qu'elle veut et, une fois sa décision prise, elle n'en démord point.

Plusieurs partis fort convenables se présentèrent : elle les évinça. De sa voix au timbre *argentin et sonore*, elle arrêta les aveux. Un homme qui l'adora — si c'est une légende, elle vaut d'être citée — consigna son aveu dans certaine boîte en fer qui fut enterrée avec lui et ouverte lors d'une exhumation. Les lettres ont été restituées à la famille de l'auteur. On a également raconté qu'un certain Francquelin portait sur lui des lettres et un portrait de Charlotte et qu'il voulut être enseveli avec ces reliques. Après sa mort, une vieille gouvernante aperçut un jour le portrait de Mlle de Corday par Ary Sheffer et, la reconnaissant, divulgua le secret de son maître. Mais on ne retrouve aucune trace sérieuse de cette histoire. Plus tard, il y aura Adam Lux. A l'époque de son séjour chez Mme de Bretteville on prêtait à Charlotte des amants, les uns appartenant au parti girondin, les autres royalistes. Y eut-il projet de mariage entre elle et Boisjuge de Maingré ? Ce n'est pas impossible. Plus probables, semble-t-il, auraient été les projets avec Bougon-Langrais et M. de Tournéris.

Bougon-Langrais était né à Caen en 1765. Secrétaire général du Directoire, il remplissait en 1792 la charge de procureur général syndic de l'administration départementale. Distingué, cultivé, il fit preuve de tolérance en prenant un arrêté d'apaisement qui assurait la liberté des cultes, après les incidents de Verson. Il périt sur l'échafaud en 1794. Il avait entretenu avec Charlotte une importante correspondance qui fut détruite. Fut-elle sensible à ses qualités ? Il y avait entre eux une haute estime, quelque chose de plus même, mais de moins que l'amour. Dans sa lettre à Barbaroux, Charlotte lui demande d'annoncer doucement à

Bougon-Langrais la nouvelle de sa condamnation. Elle le savait émotif et elle était bonne. De là il serait téméraire de conclure à un sentiment plus poussé de la part de Mlle de Corday. Par contre, elle a pu lui inspirer une profonde passion et M. Herriot n'hésite pas à écrire que si elle fut aimée, ce fut par lui. Pour preuve, il cite la lettre que Bougon-Langrais, la veille de son exécution, adressait à sa mère le 3 janvier 1794 :

Encore si, dans mes derniers instants, j'avais pu, comme ma chère Charlotte, m'endormir au sein d'une illusion douce et trompeuse, et croire au retour prochain de l'ordre et de la paix dans ma patrie... Mais non, j'emporte avec moi l'idée déchirante que le sang va couler à plus grands flots. Oh ! Charlotte Corday, oh ! ma noble et généreuse amie ! Toi, dont le souvenir occupe sans cesse ma mémoire et mon cœur, attends-moi ; je vais te rejoindre. Le désir de te venger m'avait fait jusqu'à ce jour supporter l'existence ; je crois avoir satisfait à ce devoir sacré. Je meurs content et digne de toi !

M. DeFrance incline à croire que la liaison entre Bougon-Langrais et Charlotte fut purement intellectuelle et morale. Il pouvait plaire par ses dons et sa culture à la Normande réfléchie. Par ailleurs, il était **arriviste et ambitieux** et n'avait pas de **grandeur d'âme**. Cette dernière lettre pourtant ne manque pas d'élévation.

Les Tournélis, parents de Mme de Bretteville, étaient reçus chez elle et il semble tout simple que l'idée d'un mariage soit venu à la vieille dame. Il y eut une entrevue sensationnelle, à certain dîner de la Saint-Michel 1791. La famille de Tournélis émigra et les pourparlers cessèrent.

Lorsque M. de Tournélis, plus tard, revint à Caen, il portait la robe de prêtre. Comme on lui demandait pour quels motifs il était entré dans les ordres, il répondit : **Charlotte de Corday a fait un assez grand sacrifice pour moi, je devais en faire un pour elle**. A ce sujet, le bruit courut que Charlotte aurait lu dans les journaux l'exécution de l'un des Tournélis et qu'elle aurait tué Marat pour le venger.

Quant aux calomnies répandues sur la mémoire de cette héroïne après sa mort, elles sont simplement méprisables, depuis les insinuations de Fouquier-Tinville jusqu'au pauvre article de Rétif de la Bretonne et son élucubration à propos du dévergondage de Charlotte de Corday. Ce sont là des fantaisies qui ne reposent sur aucun fondement.

La vérité, c'est qu'elle a été aimée, mais qu'elle n'a jamais aimé elle-même. La tragédie de sa vie est une tragédie sans amour. Faut-il adopter l'explication de Mme de Maromme ? **Soit que cet esprit si fier se révoltât à la pensée de soumettre son jugement élevé à celui d'un être inférieur qui, grâce à nos lois, serait devenu son maître, soit que cette âme virginale répugnât aux conditions d'une union matérielle, je ne l'ai jamais su**. Assurément, elle ne marqua de penchant pour aucun homme et elle disait : **Jamais je ne renoncerai à ma liberté, à ma précieuse indépendance ; et je vous donne ma parole que jamais vous ne me donnerez le titre de madame sur l'adresse de vos lettres !** Rien de la vierge forte, chez elle pourtant, rien d'une annonciatrice du féminisme. Elle se faisait du mariage une trop haute idée. Si elle en rêva ce fut comme Pauline rêva de Sévère... Or quel exemple avait-elle eu sous les yeux ? Le ménage de son père dont — tout en le respectant — elle avait constaté la gêne. Elle en retirait un sentiment inavoué d'aversion non pour ses parents, certes, mais pour le mariage. Dans sa lettre d'adieu à M. de Corday, elle s'accusera d'insubordination,

ce qui prouve qu'elle savait obéir et qu'elle aurait accepté comme Pauline son choix d'un mari.

[J'attendais un époux de la main de mon père...](#)

Mais cet époux elle eût désiré le connaître dans l'âme et ce n'était pas possible. Elle désirait trop. Tout ou rien, le rang, la fortune — et en même temps elle se rendait compte de son état et elle tombait dans un profond découragement sur elle-même. Alors, ne se sentant pas capable d'une grande passion qui remplirait sa vie, ayant dû renoncer à la vocation du couvent, un seul amour submergeant l'amour divin et humain emplira son âme : l'amour de la patrie.

Comment l'entretient-elle avant de le porter à l'action et comment se manifestèrent ses premières velléités de ne pas demeurer dans un état contemplatif ? Deux incidents jettent un peu de clarté sur ses intentions secrètes.

Lorsque la famille de Loyer se décida à quitter Caen pour Rouen, l'insécurité commençait à régner dans le Calvados. A Rouen il semblait — et les faits justifiaient ce sentiment — que l'on dût trouver la tranquillité. Ce départ détermina une sorte de panique instinctive chez Mme de Bretteville. Elle se sentit perdue. Quoi de plus simple que de suivre ses amis ? Alors s'empara d'elle une phobie insurmontable. Elle tremblait dans sa maison, elle tremblait devant les gens qu'elle ne connaissait pas et qu'elle sentait rôder dans l'ombre ; elle n'avait qu'une idée : fuir. Oui, mais pour se rendre à Rouen il fallait passer le fleuve et franchir un pont de bateau. Cette équipée était au-dessus des forces de Mme de Bretteville. Contre tout raisonnement elle était convaincue qu'à l'instant où elle le traverserait, le pont serait emporté à la dérive par le courant. En vain la famille de Loyer tenta-t-elle de l'arracher à cette crainte : rien n'y fit. On lui proposa de faire le détour par Paris. Ce fut pire. Mme de Bretteville, entre deux dangers inévitables qui la menaçaient, se résigna à ne pas bouger. A quelque temps de là Charlotte écrivait à Mme de Maromme en faisant allusion à cet épisode et à sa tante : [Que n'avait-elle la baguette d'une fée pour bâtir un pont plus solide que celui qui inspirait tant de répugnance à la vieille dame.](#) Et l'on devine dans les quelques lignes qui suivent, sa nostalgie de s'éloigner, de respirer plus librement le grand air et d'ouvrir son intelligence loin de ces lieux où elle étouffait : [Si j'étais près de vous je redeviendrais votre écolière et je vous promettrais plus d'attention à vos leçons ; peut-être alors trouverais-je dans votre amitié, celle de votre bonne mère, la littérature et l'étude des langues, le dédommagement de tous les ennuis auxquels on est en proie depuis si longtemps. Quand on ne peut vivre dans le présent et qu'on n'a pas d'avenir, il faut se réfugier dans le passé et chercher dans l'idéal de la vie tout ce qui manque à sa réalité.](#)

L'autre incident, plus grave, révèle déjà plus de précision dans ses idées. Mme de Bretteville avait offert un dîner d'adieu à la famille de Mme de Maromme, peu de jours avant son départ. Elle y avait convié M. de Corday, qui maintenant se montrait plein d'indulgence pour la brusque séparation d'avec sa fille et pour les dissentiments qui les avaient divisés. Il se rendit donc, le jour de la Saint-Michel, à l'appel de sa parente, accompagné de sa fille Éléonore et de son fils cadet qui devait rejoindre son frère à Coblenz et prendre le chemin de l'émigration. Une entrevue était ménagée, ce jour-là, entre M. de Tournélis et Charlotte. Il se joignit à eux, étant lui aussi sur le point d'émigrer. Charlotte parla : il l'écoutait avec un aimable scepticisme discourir de Sparte et de Rome et s'efforçait de ramener à leurs proportions exactes ses digressions enthousiastes. Elle était, raconte Mme de Maromme, [ravissante de beauté... Je la vois encore devant mes](#)

yeux, vêtue d'une robe de taffetas rose rayé de blanc, ouverte sur un jupon de soie blanche. Sa riche taille se dessinait parfaitement sous ce costume qui lui seyait à merveille. Un ruban rose traversait ses cheveux et s'harmonisait avec les roses de son teint, plus animé qu'à l'ordinaire par l'incertitude de l'accueil qu'elle recevrait de son père et par l'émotion de se retrouver au milieu de sa famille. C'était ce jour-là une créature tout à fait idéale. M. de Corday oublia, en l'apercevant, ses dernières rancunes et lui ouvrit les bras. Il alla même jusqu'à lui permettre de demeurer chez Mme de Bretteville, ce qui fut loin de paraître une récompense à sa parente : elle acceptait par faiblesse de garder la jeune fille auprès d'elle.

A la clarté des bougies, le dîner commença gaiement. Chacun espérait que les événements allaient tourner et que s'ouvrirait une ère nouvelle de paix. Le jeune Corday et M. de Tournéris parlaient de leur émigration comme d'un court voyage d'agrément sur les bords du Rhin. Charlotte les plaisanta sur la rapidité de leur marche et sur leur retour si prochain. Elle les comparait à Don Quichotte partant pour combattre les moulins à vent. Ils espéraient rencontrer des Dulcinées, ils ne trouveraient que des Maritornes. Vers la fin du repas, on proposa de boire à la santé du Roi. Toutes les coupes se levèrent d'un même mouvement, excepté celle de Charlotte, dont le verre demeura immobile sur la nappe. M. de Corday considéra sa fille avec sévérité ; les autres convives interloqués se regardèrent entre eux. Elle, elle souriait. Comment, mon enfant, lui dit Mme de Loyer, à voix basse, vous refusez de boire à la santé de Louis XVI, un roi si bon, si vertueux ? — Je le crois vertueux, répondit-elle avec un accent si doux qu'il était à lui seul toute une harmonie ; mais un roi faible ne peut pas être bon ; il ne peut empêcher le malheur de son peuple. Elle s'obstina, au milieu du silence, dans son attitude.

C'était le signe de sa conscience raide, inflexible, intransigeante sur le chapitre de la franchise. C'était le signe aussi de ses opinions qui commençaient à sortir des principes pour entrer dans la réalité concrète.

La contre-partie de cette scène devait se produire un peu plus tard. Le même soir, l'évêque Fauchet faisait une manière d'entrée épiscopale à Caen, au milieu d'une foule qui l'acclamait. Ce prêtre avait été prédicateur du Roi, abbé de Montfort, grand vicaire à Bourges. Il était l'auteur d'un *Éloge de saint Louis*, prononcé à l'Académie française et publié en 1774. En 1789, il avait adopté les principes de la Révolution et figuré parmi ceux qui prirent la Bastille. Il avait exercé son influence sur les électeurs de Paris et été chargé de la police de la capitale. Il s'en était tiré avec succès. Il avait fondé un journal : *La Bouche de Feu* et un club, *Le Cercle Social*. Cet étrange ecclésiastique préconisait un système qui consistait à organiser l'avenir sur les principes de fraternité universelle, en faisant un amalgame de la philosophie maçonnique et de la charité chrétienne, fortifiant la première par la seconde. Le 17 avril 1791, il fut élu évêque de Bayeux, c'est-à-dire du Calvados. Le 11 mai, il prit possession de son diocèse, irrégulièrement et par intrusion, à la place de Mgr Cheylus, qui avait été nommé avant lui et expulsé. Il vint prêcher à Saint-Pierre de Caen sur la charité chrétienne : Frères, tous les Français sont libres ! Ils le seront éternellement ! Son talent oratoire produisit une grande impression. On disait de lui qu'il portait à la chaire l'éloquence révolutionnaire. Lors de la cérémonie de la Fédération dans les plaines de Cormeilles, le 14 juillet 1791, il répondit aux attaques par un texte tiré de saint Luc : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ascendatur*, et s'il s'écria : Il est incendiaire aussi, l'Évangile ! Vers la même époque, il affectionnait cette autre formule : Les tyrans sont morts !

C'était alors le déclin de l'ancien régime et l'aube de la République. Dans le Calvados deux partis se partageaient l'opinion : les fervents et les adversaires du nouveau clergé constitutionnel. Les animosités étaient violentes contre le futur député du Calvados, autant qu'étaient passionnées les opinions de ceux qui le soutenaient.

Le jeune de Corday et M. de Tournélis, exaspérés par les clameurs de ses partisans, coururent à la fenêtre pour protester contre les acclamations. Les hôtes de Mme de Bretteville, comprenant le danger qui les menaçait — la foule les aurait écharpés — se précipitèrent sur eux pour les empêcher de commettre cette folie. M. de Corday ordonna à son fils de se taire ; Charlotte saisit la main de M. de Tournélis et l'entraîna vers le fond de la pièce, en lui disant : **Comment ne craignez-vous pas que la manifestation de vos sentiments ne devienne fatale à ceux qui vous entourent ? A quoi sert une pareille bravade ? Si c'est ainsi que vous croyez servir votre cause, vous ferez aussi bien de ne pas partir. — Et comment, mademoiselle, répliqua-t-il, n'avez-vous pas tout à l'heure craint d'offenser les sentiments de votre père, de votre frère et de tous vos amis, en refusant de joindre votre voix à un cri tout français, à ce cri si cher à nos aïeux ? — Mon refus, riposta-t-elle avec un sourire, ne pouvait compromettre que moi, et vous, sans but utile, vous alliez risquer la vie de tous ceux qui sont avec vous ! De quel côté, dites-moi, est le sentiment le plus généreux ?** Ainsi se dessinait déjà cette résolution à assumer seule ses responsabilités. Les circonstances feraient qu'elle allait rencontrer encore ce même Fauchet dans les heures les plus pathétiques de sa destinée.

On a également raconté certains épisodes qui auraient été pour Charlotte de Corday l'occasion de faire une profession de foi républicaine et qui se seraient déroulés à l'hôtel de Faudoas, entre elle et Mlle Éléonore de Faudoas. Or, celle-ci n'a jamais vu son illustre voisine. Mme de Maromme l'affirme catégoriquement. Tout ce qui a pu être dit à ce sujet est probablement de pure imagination.

Lorsque Mme de Maromme eut quitté Caen, elle échangea avec son amie une correspondance importante. Elle reçut d'elle dix à douze lettres, dont deux seulement ont été sauvées et publiées par Casimir Perier dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1862. Mme de Loyer découvrit les autres dans la cachette où sa fille les avait dissimulées. Après l'exécution de Charlotte, elles lui parurent être compromettantes, dangereuses pour leur sécurité et elle les détruisit.

Ces lettres dénotaient **le mépris de la vie, la tristesse d'une existence sans but et sans utilité, enfin le désenchantement complet d'un esprit trompé dans son attente, après s'être longtemps nourri de séduisantes illusions.** Elle s'interdisait de traiter les sujets politiques ou les abordait avec ironie. Elle raillait les émigrés, elle se moquait de leurs chimères. Parfois l'humour reprenait le dessus. Ainsi elle fait un récit de l'incident de Verson, village près de Caen, dans les premiers jours d'août 1792. Souvent elle y rendait visite à Mme Gautier de Villiers. Le desservant de la paroisse avait refusé de prêter le serment civique. La majorité des habitants prend fait et cause pour le curé. Les autres appellent la Garde nationale. Elle accourt avec deux pièces et rétablit le calme, non sans peine. Des femmes fidèles à leur foi ayant été outragées, elles se vengèrent en déchirant l'écharpe de l'officier municipal. Charlotte écrivait : **C'était insulter un âne jusqu'à la bride, aussi les pauvres femmes en ont-elles reçu le coup de pied...** Et à côté de ce trait le détail dramatique : **Enfin le curé eut le temps de se sauver, en laissant dans le chemin une personne morte dont il faisait l'enterrement...** Elle

ajoute : La paroisse a changé dans l'instant et a joué au club, on a fêté de nouveaux convertis...

Vous connaissez le peuple, on le change en un jour.  
Il prodigue aisément sa haine et son amour.

Ne parlons plus d'eux... (mai 1792). Dans ces lignes Charlotte apparaît tout entière, avec ses rebondissements de courage, ses bourrasques d'humour, ses dons d'écrivain. qui éprouve le besoin de tirer de tout ce qu'elle observe une sanction morale. Pourtant quelle impression de lassitude se dégage de ces mots extraits d'un billet daté de mars 1792 : S'il n'y a pas encore d'herbes dans les rues, c'est que la saison n'est pas venue... Avec cette désertion générale nous sommes fort tranquilles et moins il y aura de monde, moins il y aura de danger d'insurrection... Et songeant à l'émigration de son frère, qu'elle raille, elle pousse ce soupir : Je veux bien que les gens qui sont pour eux (les émigrés) ne soient pas disciplinés mais cette idée de liberté donne quelque chose qui ressemble au courage et d'ailleurs le désespoir peut encore servir. C'est en effet l'idée d'être utile qui la travaille constamment, mais elle arrive au point où elle n'a plus confiance dans son pays : ... Quel est le sort qui nous attend ? Un despotisme épouvantable ; si l'on ne parvient à renchaîner le peuple, c'est tomber de Charybde en Scylla. Il nous faudra toujours souffrir... Mais elle ne restera pas accablée longtemps : Toutes ces lamentations ne nous guériront pas, conclut-elle.

La voici privée de toute compagnie dans la triste et trop vaste maison de Mme de Bretteville, livrée à l'inaction, passant des journées dans sa chambre à ressasser ses griefs, à discuter avec elle-même ce qu'elle retient de ses lectures ; elle les reprend insatiablement, souffrant de sa vie oisive, cherchant entre ces murs qui l'emprisonnent une issue par laquelle pourrait s'échapper sa pensée pour alléger son âme. Elle mande à sa correspondante, en mai 1792 : Nous restons presque seules. Que voulez-vous, à l'impossible nul n'est tenu. J'aurais été charmée, à tous égards, que nous eussions pris domicile dans votre pays, d'autant qu'on nous menace d'une très prochaine insurrection. On ne meurt qu'une fois et ce qui me rassure contre les horreurs de la situation, c'est que personne ne perdra en me perdant... Une âme désespérée qui songerait au suicide ne s'exprimerait pas autrement : elle, elle songe au sacrifice absolu, confusément encore, à travers les livres ; elle y songera jusqu'à ce que la frappe, comme une idée à laquelle elle obéira irrésistiblement, le sentiment du devoir à remplir, par amour de son pays.

Certainement Charlotte de Corday s'ennuie. L'ennui est un art qui s'acquiert avec les résignations de l'âge. Elle a vingt-trois ans. Son sang fermente dans ses veines comme la sève dans les branches des pommiers ; son âme entre en ébullition : la soupape de sûreté qu'est l'humour chez les Normands ne suffit pas pour dégager le trop-plein des sentiments qui l'étouffent. Les lectures elles-mêmes, l'empoisonnent : c'est le suprême assaut de la philosophie et de la littérature avant d'envisager les événements dans leur réalité crue, avant de formuler la décision encore confuse dont le projet s'esquisse vaguement derrière les buées de son imagination. Dans cette demeure, qui la livre à l'isolement, surtout à l'isolement moral, elle éprouve une sourde humiliation d'en être l'hôte, d'y être, en quelque sorte, reçue et gardée par charité. C'est moins l'inaction que cette impression qui devait lui peser. Regrette-t-elle encore le cloître, où elle avait désiré entrer, où la prière eût été une action théorique et qui aurait servi de dérivatif à son tourment ? On n'en trouve nulle trace dans les correspondances

qui restent d'elle, mais il n'est pas défendu de conjecturer qu'au cours des années qui vont déterminer sa conduite elle ait une fois encore regardé en arrière et qu'elle ait comparé son sort présent à ce qu'il aurait pu être si son désir n'avait été entravé. Elle, avait voulu se donner à une cause pour le bien de l'humanité : le sentiment de sa patrie le réduira aux limites de ses facultés et circonscrit son effort.

Elle lit pour se créer une occupation, pour s'édifier, pour avoir l'illusion d'être comprise. Mais, avec ses croyances religieuses, elle refuse de connaître aucun roman, ni Voltaire ni Rousseau. Elle tenait en bride son imagination profane, prompt à s'emporter. Rien d'artificiel, rien de tendu non plus dans cette discipline qu'elle s'impose, ou plutôt qui s'impose spontanément à elle. Son caractère continue à être un mélange de sérieux et d'enjouement ; elle a des mots spirituels, des réparties vives, elle est gaie, puis, sous l'influence du reflux de ses idées, elle devient de nouveau taciturne. Au fond, elle a besoin de prendre du recul devant sa propre conscience et de la juger, mais en invoquant des arguments de poids, en se justifiant par son culte de l'antiquité. Elle obéit à l'élan qu'impriment à sa pensée les œuvres et les doctrines des Grecs et des Romains. Elle trouve auprès d'eux l'amour de la liberté qui les inspire, l'amour de la patrie qui les domine et ces exemples qui défendent de rester spectatrice contemplative de la Révolution française. Chez Mme Gautier de Villiers, on lui disait, pour assagir sa passion politique : **Vous êtes folle**. Et elle répondait : **Vous avez beau dire ; j'aurais voulu vivre dans ce temps-là. A Sparte et à Athènes, c'est là qu'il y avait des femmes courageuses**. Ce dernier trait n'éclaire-t-il pas aussi son aversion pour le mariage ? Le rôle qu'elle attribuait à celles de son sexe exigeait qu'elles fussent indépendantes. Elle ne pouvait exercer son courage qu'en étant entièrement délivrée de toutes les entraves matérielles et morales du foyer. Charlotte jugeait la vie à l'utilité qu'elle avait et elle estimait pouvoir servir seulement, si elle était maîtresse de ses gestes et si elle avait la faculté de se donner tout entière, corps et âme. Ainsi tombent d'elles-mêmes ces accusations portées contre certaines lectures qui l'auraient compromise. Tel auteur prétend qu'elle avait lu Faublas. L'origine de cette légende remonte à un épisode sans importance. Un jour, en 1793, Mme de Banville de Condé rendait visite à Mme de Bretteville. Sur la cheminée, elle aperçut un volume : **C'était Gil Blas**, raconta-t-elle, et, se reprenant, elle dit : **Non, Faublas**. Elle n'ajouta point si Charlotte était présente, ni si elle lui adressa des remontrances. Du reproche qu'on lui fit de se complaire à la lecture de cette œuvre, ainsi qu'à celle des Liaisons dangereuses, il ne reste rien, après l'étude du dossier Vatel.

Ses goûts étaient infiniment plus sérieux et la portaient vers des méditations graves ; elle avait une Bible, des ouvrages sur l'immortalité de l'âme, tel que celui qu'elle avait emprunté à M. Coursanne et qu'elle lui restitua peu de jours avant de quitter Caen. Elle se passionnait pour la philosophie et, comme -Mme de Bretteville constatait certains changements dans les convictions de sa nièce et déplorait qu'elle eût abandonné ses livres de piété, Charlotte répliqua : **Je reprendrai mes livres de religion quand j'aurai fini celui que je tiens**. Ainsi s'affirmait son énergie. Quant aux œuvres qui l'absorbaient, c'était d'abord Jean-Jacques Rousseau. Elle parlait de Jean-Jacques avec admiration, mais pour adapter à sa pensée les théories sociales de cet **homme si bon et perverti par la société**, pour satisfaire au désir insatiable de justice, pour trouver un aliment à son besoin d'idéal et pour y découvrir une manière de contrôle de ses aspirations. **Tous les hommes naissent égaux**, avait-il écrit. Louis Dubois a reçu d'elle une lettre lui demandant le *Supplément au Contrat Social* et il dit par

ailleurs : Je me rappelle toujours qu'assis auprès de Mlle de Corday à un déjeuner de quinze personnes, nous parlâmes de littérature et de politique. Elle me cita, comme étant ses lectures favorites, Jean-Jacques Rousseau et l'abbé Raynal, ces deux éloquents et fiers amis de la liberté, ces adversaires incorruptibles de toutes les tyrannies et de toutes les inhumanités.

De Raynal, elle devint vraiment le disciple : elle allait le prouver. *L'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* était son œuvre de chevet. Raynal se montra plein de dignité et de courage devant les événements. Le 31 mars 1791 il avait adressé à l'Assemblée nationale, présidée par Bureau de Puisay, une lettre par laquelle il critiquait les actes de l'Assemblée et qui fut violemment discutée en séance. J'ose depuis longtemps parler aux rois de leurs devoirs, écrivait-il, non sans solennité, souffrez qu'aujourd'hui je parle au peuple de ses erreurs, et à ses représentants des dangers qui nous menacent. Il dénonçait la Tyrannie populaire et il montrait des soldats sans discipline, des chefs sans autorité, des ministres sans moyen, un roi, le premier ami du peuple, plongé dans l'amertume, dépouillé de toute autorité. Il avait, à cette époque, quatre-vingts ans. Son âge commandait le respect. Néanmoins, on murmura en l'écoutant se plaindre de l'état précaire de l'Église en France et préconiser comme seul moyen de salut le retour à l'autorité légitime. **Dois-je m'arrêter ici, poursuivait la lettre, ou continuer à vous parler comme la postérité ?** Il accusa l'Assemblée d'avoir vicié sa propre œuvre et il en fit le procès : **Le pouvoir des rois décline... Les droits du peuple s'accroissent, on arrivera bientôt à un roi sans autorité et à un peuple sans frein.** Avec cela une licence de la presse qui tolère les écrivains dont les ouvrages font détester le gouvernement monarchique. **Vous voulez la liberté du peuple, ils (ces auteurs) veulent faire du peuple le tyran le plus féroce.** Il constata la destruction des corporations et les déclarations métaphysiques qui ne tendent qu'à répandre dans l'esprit français les germes de désorganisation et de désordre. Et il avertit sévèrement ceux à qui il s'adressait : **L'Europe étonnée vous regarde.** Il conclut en demandant que soit rendu au Roi sa force et donna ce grave conseil : **Il est temps de nous rendre la paix et la confiance... Vous avez posé les bases de cette constitution raisonnable, en assurant au peuple le droit de faire des lois et de statuer sur l'impôt.** L'effet produit sur l'Assemblée par cette harangue fut considérable. La droite se leva et applaudit ; le centre hésita ; vingt députés de gauche assiégèrent la tribune. Rœderer en Vain essaya d'élever la voix ; Robespierre réussit à parler ; il accusa Raynal de s'attaquer à la République, à l'instant où elle était menacée. Il demanda qu'on passât à l'ordre du jour pour affirmer que les représentants du peuple ne cédaient pas aux alarmes. Le président, rappelé à l'ordre, fut remplacé au fauteuil par Rabaud, la droite se dressa et l'Assemblée décida que Bureau de Puisay devait reprendre sa place. Celui-ci s'expliqua : Raynal lui avait envoyé la lettre afin qu'ayant été lue à l'Assemblée elle fût imprimée ; il a cru devoir céder au désir du vieillard et, sur cette déclaration, l'incident fut clos.

Ce texte frappa Charlotte. Elle allait être impressionnée davantage par certaines doctrines de cet écrivain. Il avait dit : **On ne doit pas la vérité à ses tyrans.** Cette phrase deviendra pour son élève un **oracle**. A noter encore ce détail qui prend ici son importance : la lettre de Raynal fut attaquée par Camille Desmoulins, Anacharsis Clotz et Marat tandis que Brissot en fit l'éloge.

Mais indépendamment de cette page, qui marque une sorte d'intrusion dans la vie publique, Raynal est un philosophe de la Révolution et c'est par sa conception de ce grand mouvement qu'il touche surtout Charlotte, plus encore peut-être que

le fit son maître J.-J. Rousseau. La gloire appartient à Dieu dans le ciel, déclare Raynal ; sur la terre c'est le lot de la vertu et non du génie ; de la vertu utile et grande, bienfaisante, éclatante, héroïque. C'est le lot d'un monarque qui s'est occupé pendant un règne orageux du bonheur de ses sujets et qui s'en est occupé avec succès. C'est le lot d'un sujet qui avait sacrifié sa vie à ses concitoyens. C'est le lot d'un peuple qui aura mieux aimé mourir libre que de vivre esclave. C'est le lot, non d'un César et d'un Pompée, mais d'un Regulus et d'un Caton. C'est le lot d'un Henri IV. Rapprochez ces déclarations de celles que fit sur la royauté Charlotte de Corday au dîner de la Saint-Michel : c'est le même esprit qui les dicte. Guillaume-Thomas Raynal est fanatique par humanité, sanguinaire par horreur du sang. Sous ce rapport il a peut-être fait plus de mal que Marat. Et l'on peut se demander si, l'ayant précédé, il ne l'a pas produit... Ne lui attribue-t-on pas aussi cette phrase : Une nation ne peut se régénérer que dans un bain de sang ? Charlotte n'eût pas été illogique avec elle-même en devenant, sous l'influence de J.-J.- Rousseau et de Raynal, une maratiste — mais il y avait Corneille auquel il faut toujours revenir pour essayer d'expliquer l'âme de son arrière-petite-fille.

Elle trouvait dans Corneille cet héroïsme antique, cet amour de la patrie, cette magnanimité, cette république idéale, ce *devoir* qu'elle aimait et qu'elle conciliait sans aucun effort avec son christianisme. C'était pour elle la langue de la politique, comme pour Corneille la langue du théâtre. Elle dira : *J'étais républicaine bien avant la Révolution*. Il faut y voir beaucoup de littérature, tout au plus, remarque Vaultier, un instinct du sang du vieux Corneille auquel, à bon droit, elle se montrait fière d'appartenir. Quand elle serait devenue avec Corneille républicaine, avec ou sans Tite-Live, Salluste, Lucain... quoi d'étonnant ? Alors que ses idées sont encore flottantes et ne sont fixées sur aucun objet déterminé, elle se meuble l'esprit avec Raynal et ses maximes. Raynal confirmait et rajeunissait Corneille. Il était le trait d'union entre la tragédie, l'antiquité et la politique imbuée d'utopies dans laquelle elle s'égarait encore. Elle émaille ses conversations de citations empruntées aux héroïnes grecques et romaines ; son idéal tend à l'éloigner d'autant plus de la réalité que la réalité prétendait s'en rapprocher davantage. C'est aussi vers ce temps-là, vraisemblablement, que Corneille s'enfonce, s'ancre dans son esprit, qu'elle se l'identifie au point que dans ses rares lettres — dans sa fameuse lettre à Barbaroux en particulier — les vers de Corneille se plaquent pour ainsi dire sur sa prose, la renforcent, l'illustrent. Il y a un échange incessant, un retentissement continu de l'un à l'autre.

Sa nouvelle religion patriotique se substitue à sa religion chrétienne, l'achève en quelque sorte. Voilà la différence entre Charlotte de Corday et Mme Roland. Mme Roland cite trois fois l'héroïne qui tua Marat. Elle la nomme *une femme étonnante*. Elle écrivait, ne pouvant plus parler, jusqu'au pied de l'échafaud... Louise Colet a dit d'elles deux : *L'une fut le bras, et l'autre l'âme de la Gironde*. Peut-être serait-il plus juste de dire : *L'une fut la victime et l'autre l'illusion de la Gironde*... La suite de l'histoire de Charlotte de Corday nous édifiera sur ce point. Elles partent du même fait ; elles procèdent toutes deux du 31 mai 1793. Elles ne se sont pas connues, étant d'éducation et de naissance différentes et les circonstances ne les ayant pas rapprochées. *Manon est républicaine à la Plutarque*, dira M. Louis Madelin qui, par ailleurs, nous la montre, se croyant une héroïne de la Grèce ou de Rome, se tenant pour *fort mâle*, mais ne parvenant pas à travers sa phraséologie à juger sainement des hommes, *les voyant toujours sous l'angle du sentiment ou du ressentiment*. Elle veut désaristocratiser

la France et, avec ses hautes prétentions à la vertu civique, elle a de l'amour pour Buzot, cependant que la courtisent Barbaroux et Petion. Même mariée, Charlotte de Corday n'aurait point ressemblé à cette femme de ministre intrigante, perpétuellement en scène et qui ne s'élève vraiment qu'à l'heure héroïque de sa mort. Elles avaient même culture, celle de Mme Roland étant plus romanesque. Elles se l'assimilaient différemment. Mme Roland savourait les odes de Jean-Baptiste Rousseau, elle se délectait avec Voltaire, Diderot, Jean-Jacques et dissertait avec d'Alembert. Les romans de Rousseau la troublaient. [Je l'ai lu tard et bien m'en a pris ; il m'eût rendue folle, je n'aurais plus voulu lire que lui.](#) Charlotte refusa toujours de les ouvrir — Mme de Maromme est formelle sur ce point — et elle échappa par sa pureté à la menace même de la folie. Louise Colet les célèbre toutes deux : [La Gironde eut pour poésie Charlotte Corday et Mme Roland](#), mais elle confond la nature avec l'attitude, Charlotte obéissant à l'appel désintéressé de son âme ; Mme Roland jouant constamment un rôle. Enfin, Proudhon, s'estimant sans doute autorisé, pour le besoin de la cause, à ne pas tenir compte du temps ni de l'espace, formule de fort belles pensées sur elles et n'hésite pas à commettre un anachronisme : [Mme Roland eut son continuateur, son vengeur en Charlotte Corday.](#) L'une de ces femmes complète l'autre : c'est la même raideur de caractère, la même soif de renommée et de pouvoir, le même mépris du parti opposé ; seulement, tandis que l'émancipation de la première n'avait pas dépassé le for intérieur, la seconde se donne liberté complète. Il faut malheureusement en histoire tenir compte de la chronologie : Charlotte ayant été exécutée le 17 juillet 1793 n'a pas pu continuer l'œuvre de Mme Roland qui est montée sur l'échafaud le 8 novembre de la même année. Quant à leurs ambitions, elles n'ont rien de commun : Charlotte allait à une mort certaine et immédiate ; Mme Roland était l'âme d'un parti politique longtemps au pouvoir et dont elle incarnait l'esprit dans son salon. Charlotte n'appartenait à ce parti que par ses aspirations. Elle ne prononça jamais le mot [Girondins](#) ; elle ne parla jamais que des [Députés](#). La sincérité de l'une ne peut s'accommoder de l'artificiel de l'autre. C'est toute l'hérédité de Corneille qui se dresse entre elles.

Peut-être, en lisant les journaux, qui la jetaient en pleine polémique, Charlotte subissait-elle encore l'empreinte de son ancêtre, et les événements mêmes étaient-ils éclairés par la lumière de son génie. En dehors des livres que lui communiquait Bougon-Langrais, elle dévorait plus de cinq cents brochures de tous les genres. Elle était abonnée à. La Gazette quotidienne, rédigée par Perlet ; souvent lui tombaient sous les yeux Le Courrier français de l'abbé Porcelin, Le Courrier universel, publié par Husson, Le Courrier des Départements de Gorsas, Le Patriote français de Brissot, auquel avait succédé Girard du Pré.

Par sa naissance et sa première éducation elle était royaliste. Des circonstances encore obscures lui permirent-elles d'entrer en relations avec les monarchistes constitutionnels ? Doit-on attribuer à ses seules lectures l'origine de son évolution ? Son père l'avait élevée dans une certaine indépendance qui l'avait préparée à n'écouter que la voix de la raison. Dans son interrogatoire du 20 juillet 1793, M.de Corday déclare que ses filles et lui-même ont toujours été soumis aux lois, mais il ajoute : [Avant qu'elles soient faites, chacun peut en dire et écrire son opinion, pour s'éclairer mutuellement... une fois faites et acceptées, tout citoyen est coupable de les enfreindre...](#) Il ne pensait pas que ses filles se soient jamais menées (*sic*) de discussions politiques, que quant à lui les bonnes lois doivent être adoptées de quelques mains qu'elles nous viennent ; il n'a jamais reconnu d'autre parti que celui de la raison. Un tel enseignement comportait certaine hérésie politique. Le parti de la Raison est une locution

métaphysique qui peut aussi bien porter le citoyen à la soumission, qu'exalter l'individu et le pousser à la révolte. De plus, l'appréciation de M. de Corday pouvait-elle être sincère ? Pouvait-il dévoiler les portraits esquissés par sa fille dans sa correspondance, qui devait être cachée, probablement détruite, devant l'éventualité d'une perquisition ? Son jugement est suspect d'opportunisme. M. de Corday ne fut jamais un homme audacieux. Il tremblait pour sa sécurité et ne demandait qu'à pleurer ses malheurs. Imaginez, en 1793, dans la révolution régicide, un Fouché, par exemple, exerçant de grands pouvoirs dans son département et ayant une fille qui aurait commis l'acte de Charlotte, vous aurez la situation de Félix dans Polyeucte. Ainsi, pour expliquer l'état moral de ce père et de cette fille, nous en sommes encore amenés à invoquer Corneille.

Les lettres que Charlotte échangea avec Mlle Hainaut de Condé, qui par son mariage devint Mme de Lestrade et qui avait été l'amie de pension de Mlle de Corday, hélas ! détruites, auraient révélé les progrès des idées révolutionnaires dans son âme. Elle serait devenue philosophe et aux principes royalistes elle aurait opposé les arguments du Contrat Social. Elle aurait apprécié les décrets nouveaux d'après les vues qu'elle prêtait à Jean-Jacques Rousseau et elle aurait été touchée par l'esprit humanitaire de 1789. Lorsqu'elle prononça la fameuse phrase : *J'étais républicaine bien avant la Révolution*, elle avait tout juste vingt ou vingt et un ans et ses sentiments étaient dominés par ses croyances religieuses. Cette disposition ne lui était point particulière. Danton a remarqué que *la République était dans les esprits vingt ans au moins avant sa proclamation*. — *Lorsqu'elle pense à Sparte et à Rome, elle est républicaine sans restriction*. Lorsqu'elle revient à son époque, elle ne peut se défendre d'introduire la critique dans son jugement. Vaultier estimera que son républicanisme anticipé ne semble pas beaucoup plus sérieux que celui dont s'amusaient, dans ce temps-là, la plupart des élèves des anciens collèges. Elle était une républicaine mystique, comme le furent les monarchistes constitutionnels.

C'est au moment où la Gironde prend le pouvoir, qu'elle-même prend conscience de ce qu'elle pense. Elle entretient la grande illusion d'alors, l'illusion girondine et robespierriste : l'illusion de l'abstrait et de la paix. La paix est possible ; elle est là : Charlotte rêve de l'établir. Il s'agit de fonder la paix. Plus tard, on verra comment. Il est surprenant que dans cette grande âme ne se révèle aucun souci de ce qui se passait aux frontières. La politique intérieure absorbe toute son attention : la discussion des idées, le triomphe de la cause de la liberté seul l'intéresse. Il semble que l'écho du canon de Valmy ait expiré avant d'avoir frappé son oreille.

La grande raison, peut-être, de son évolution provient de la déception que lui causa Louis XVI. Gouverneur Morris disait de lui : *Que peut-on attendre d'un homme qui, dans sa situation, mange, boit et dort bien, qui rit, qui est le gaillard le plus gai du monde* (1790). La reine elle-même soupirait : *Le pauvre homme !* Tout le monde, en 1789, était de cet avis et répétait : *Il est bon*. Mais Charlotte, qui avait la notion de l'État, partagera avant la lettre le jugement de Napoléon : *Quand on dit d'un roi qu'il est un bon homme, le règne est manqué*. Enfin, voici le témoignage de Mlle de Corday, développé dans une lettre, sans adresse et sans date, publiée par *La Gazette des Abonnés* et imprimée avec l'orthographe corrigée :

Les reproches que me fait sans cesse M. d'Armont et ceux que vous m'adressez, ma belle amie, me causent la plus vive peine ; mes sentiments ne sont pas ce que vous croyez.

Vous êtes royaliste comme ceux qui vous entourent, je ne déteste pas notre roi, au contraire, parce qu'il est plein de bonnes intentions ; mais comme vous me l'avez dit vous-même, l'enfer aussi est plein de bonnes intentions et ce n'en est pas moins l'enfer. Le mal que m'a causé Louis XVI est trop grand pour ne pas frapper tous les yeux. Nous le voyons partout. Sa faiblesse fait son malheur et cause aussi le nôtre. Il me semble que, s'il avait voulu, il pouvait être le roi le plus heureux, régnant sur un peuple qu'il aime, qui l'aurait adoré et qui aurait été heureux de le voir résister aux mauvaises inspirations de la noblesse. Car enfin il est bien vrai que la noblesse ne veut pas de la liberté qui, seule, peut rendre le peuple heureux et tranquille. Au contraire de cela nous voyons notre roi résister à tous les avis que lui donnent les bons patriotes, et quels malheurs n'en est-il pas résulté ? De plus grands sont à craindre, car après ce que nous avons vu, nous ne pouvons pas nous faire d'illusions. Souvenez-vous, ma belle, de ce qui s'est passé à Rome au temps de Tarquin. Ce n'est pas le roi qui fut cause de la révolution qui le renversa, ce fut son neveu. Il en est de même en France ; les amis du roi le perdront, je vous le dis, parce que le roi n'a pas le courage de renvoyer ses mauvais conseillers. Tout ce qui se passe nous le prouve bien, et nous démontre que tout marche à une terrible catastrophe. C'est à ne pas oser envisager la fin. Et comment voulez-vous qu'on aime Louis XVI, ce qui s'appelle aimer ? On le plaint, et je le plains de tout mon cœur ; mais je ne crois pas qu'un tel roi soit capable de faire le bonheur de son peuple. Voilà ce que je pense. Cessez donc, ma belle amie, de m'adresser de ces reproches qui ne sont pas justes, comme vous le voyez, puisque mes opinions sont appuyées sur de bonnes raisons. Quant aux paroles dures que m'a dites M. d'Armont, je ne les mérite pas davantage : ce n'est pas par esprit de contradiction que je ne partage pas la manière de voir de mes amis et parents ; c'est parce que ma conscience me dicte le contraire de ce qu'ils pensent. Dites-le-lui bien pour moi qu'il ne me croie pas une fille qui dédaigne ses avis, et l'assurez que je l'aime et le respecte autant que je le dois. Je ne vous en écris pas davantage aujourd'hui ; je souffre d'ennui et de souvenir et de crainte, et ne puis que vous embrasser encore une fois. Marie.

De ces pages, il ressort qu'elle voulait un roi qui sût gouverner, un roi qui gouvernât pour son peuple, qui vît clair pour lui, en lui accordant la liberté qu'il désirait. Tout porte à croire qu'elles font allusion à la brouille qui détermina Charlotte à quitter son père et à se réfugier auprès de Mme de Bretteville. Elles précéderent selon toute probabilité le dîner de la Saint-Michel. Charlotte est individualiste, elle place au premier plan sa conscience, sans hésitation, mais cette conscience est tributaire de ses traditions, d'où elle s'arrache sans peut-être parvenir à en extirper les racines. jusqu'au bout elle restera de sa caste, elle restera aristocrate. Enfin, il est à remarquer qu'elle parle de ses souffrances :

l'ennui, le souvenir, la crainte, qui l'invitent à chercher une solution pour améliorer l'état de son pays. Elle a dit que la République est **le genre de gouvernement le plus noble de tous**. C'est la transition entre la république romaine, son idéal, et la république ordonnée et modérée, telle qu'elle la souhaite. Peu à peu, la réalité va lui apparaître : ce sera la chute de l'abstrait dans le concret.

Elle verra les prêtres détestés, chassés de leurs presbytères, de leurs églises et haïssant leurs nouveaux maîtres. Dans le Calvados, où l'on entend que l'autorité ecclésiastique soit respectée mais qu'elle ne domine pas, on se montre spécialement hostile à ce régime. C'est Louis XVI qui l'inaugure en signant le décret du 20 décembre 1790 sur la constitution civile du clergé. Et ce grief contre son incapacité à régner selon sa foi pèsera sur le jugement qu'elle porte sur lui. Après Varennes, qu'il eût été **enlevé** ou qu'il fût en fuite, le discrédit, même la haine du public écrase Louis XVI. On concluait : **Il peut y avoir une nation sans roi, mais pas un roi sans nation**. Ce sentiment n'a pas dû la laisser indifférente. Mais, quand elle apprend sa mort, elle ne cache pas son émotion, plus par pitié pour la victime que par regret devant la fin du régime et l'angoisse de l'inconnu. La marquise de Saint-Léonard rapporte à ce sujet certain témoignage : **Lorsque Louis XVI fut immolé, nous étions tous dans une douleur profonde, nous pleurions comme des enfants. Charlotte de Corday pleurait avec nous. S'il en avait été autrement, mon père ne l'aurait certainement pas revue**. Et, sous le coup de cette émotion qui la bouleverse, elle écrit, le 28 janvier, à Mlle Rose Fougeron du Fayot cette lettre qui trahit sa lassitude :

Vous savez l'affreuse nouvelle, ma bonne Rose, votre cœur comme mon cœur a tressailli d'indignation ; voilà donc notre pauvre France livrée aux misérables qui nous ont déjà fait tant de mal. Dieu sait où cela s'arrêtera. Moi qui connais vos bons sentiments, je puis vous en dire ce que je pense.

Je frémis d'horreur et d'indignation. Tout ce qu'on peut rêver d'affreux se trouve dans l'avenir que nous préparons de tels événements. Il est bien manifeste que rien de plus malheureux ne pouvait nous arriver. J'en suis presque réduite à envier le sort de ceux de nos parents qui ont quitté le sol de la patrie, tant -je désespère pour nous de voir revenir cette tranquillité que j'avais espérée il n'y a pas encore longtemps. Tous ces hommes qui devaient nous donner la liberté l'ont assassinée : ce ne sont que des bourreaux ! Pleurons sur le sort de notre pauvre France.

Je vous sais bien malheureuse et je ne voudrais pas faire couler encore vos larmes par le récit de nos douleurs. Tous mes amis sont persécutés, ma tante est l'objet de toutes sortes de tracasseries depuis qu'on a su qu'elle avait donné asile à Delphin quand il a passé en Angleterre. J'en ferais autant que lui si je le pouvais. Mais Dieu nous retient ici pour d'autres destinées.

Le capitaine a passé par ici en rentrant d'Évreux, c'est un homme aimable et qui vous est fort attaché ; je l'estime beaucoup pour l'affection qu'il vous porte. Je ne sais où il est à présent. Si vous le revoyez bientôt, rappelez-lui qu'il m'a promis une lettre de M. Vaygoux, votre parent, en faveur de

mon frère. Je voudrais quelque jour lui revaloir ce bon office. Nous sommes ici en proie aux brigands, nous en voyons de toutes les couleurs ; ils ne laissent personne tranquille, ça en serait à prendre cette République en horreur si on ne savait que les forfaits des humains n'atteignent pas les cieux.

Bref, après ce coup horrible qui vient d'épouvanter l'univers, plaignez-moi, ma bonne Rose, comme je vous plains moi-même, parce qu'il n'y a pas un cœur généreux et sensible qui ne doive répandre des larmes de sang.

Je vous dis bien des choses de la part de tout le monde, on vous aime toujours bien.

MARIE DE CORDAY.

Ainsi, en 1793, elle en est presque réduite à envier le sort de celui qu'elle désigne sous le nom de Delphin, et qui était son oncle Delphin Boussaton de Bellisle. Elle aurait presque eu l'idée d'émigrer... Mais non, elle se ressaisit. Religieusement elle reconnaît que Dieu la retient pour d'autres destinées. Il y a dans cette nature, qui descend au fond du découragement, de magnifiques rebondissements : pour peu qu'elle ait l'impression de servir, toutes ses angoisses sont apaisées. **Je n'ai compté la vie que pour l'utilité dont elle pouvait être**, dira-t-elle, et ce sera le mot le plus juste sur son caractère. Elle méprise pourtant les hommes qui ont conduit la France à l'état où elle est, et, pour les condamner, un vers cornélien sort de sa plume :

**Les forfaits des humains n'atteignent pas les cieux.**

Par besoin de réaliser son idéal antique elle s'est rejetée sur la République. Telle qu'elle est constituée, elle la déçoit encore et, enfin, elle sera peut-être déçue par ces Girondins qu'elle a tant admirés...

Comment les a-t-elle jugés ? Comment et pourquoi sa vengeance s'est-elle exercée contre Marat ?

# CHAPITRE IV

## MARAT VU PAR CHARLOTTE DE CORDAY

LES GIRONDINS A L'OEUVRE — L'ACQUITTEMENT DE MARAT — COURSE À L'ABYME — LE 31 MAI ET LE 2 JUIN — LE FÉDÉRALISME — LE SOULÈVEMENT DU CALVADOS — L'ANGOISSE DE CHARLOTTE — MARAT ET CHARLOTTE DE CORDAY

À LA question que lui posa, au cours de son interrogatoire, le président Montané : *Y avait-il longtemps que vous aviez formé ce projet ?* — de tuer Marat — Charlotte de Corday répondit : *Depuis le 31 mai, jour de l'arrestation des Députés.* C'est le seul renseignement précis qu'elle ait donné sur ses intentions. De ses lectures et de son attitude il est permis de conclure qu'elle est girondine, du moins par ses aspirations politiques, car cette nature farouchement indépendante ne fut jamais affiliée à aucun parti. Ne pouvant faire aboutir son idéal, elle s'était probablement résignée à ce moyen terme, à cette conception généreuse d'une république construite sur le sable mouvant et qui se rapprochait, par certains traits, de celle dont elle rêvait. Surtout les Girondins ont exercé une influence sur son esprit par leur amour de l'éloquence, à laquelle est sensible plus qu'à tout le Normand, et par leur culture. Par contre, elle était certainement séparée d'eux, quand ils se montraient antireligieux et elle n'acceptait selon toute vraisemblance que difficilement le vote qui condamnait à mort le Roi et qui les divisa en les affaiblissant irrémédiablement.

Avec quelle avidité elle suivit — on se l'imagine — travers les journaux l'évolution politique des Girondins, puis cette course à l'abîme qui précipita leur perte. Fanatiques de Rousseau, ils pratiquaient en paroles le culte de l'antiquité ; ils étaient partisans des deux Brutus, de Gracchus, de Caton. Républicains nourris de Plutarque, philosophes de Marc-Aurèle, ils refusent de s'incliner devant l'Être suprême. Pour la plupart avocats et hommes de lettres, ils se laissent griser par les mots qu'ils déclament. Ils démolissent le Roi et soulèvent le peuple. Contre Paris, ils en appellent à la province. Aucun ne veut verser une goutte de sang et chacune de leurs phrases semble faite pour qu'il soit répandu à flots. Ils aiment le beau geste, l'allure théâtrale. Ils sont en dévotion devant Condorcet, encore qu'il siège à l'extrême-gauche, où il voisine avec les Cordeliers, les Chabot et autres, et où l'abbé Fauchet représente quelque chose comme le socialisme sentimental. La plupart sont athées. Le ménage Roland a pour mission spéciale de lutter contre le papisme.

A ces idéologues utopistes s'oppose le réaliste Danton. Pour lui résister, ils se réunissent chez Mme Roland, *étrange groupe que seules des mains de femme tiennent réuni.* La Montagne dresse en face d'eux l'empirisme de sa politique ; elle veuf la dictature collective, l'état de siège et l'obéissance à la loi du Salut public. Marat répugnait aux Girondins ; Danton les faisait trembler et la tartuferie de Robespierre les exaspérait.

Le ministère Brissot marque leur apogée. Sa chute donne le signal de leur déchéance. Le 14 juillet 1792 — un an avant la mort de Marat — la patrie est déclarée en danger et le Roi monte à l'autel de la patrie, comme la victime expiatoire. Le 10 août, c'est le commencement des poursuites sanglantes, le Roi suspendu et livré à la Commune. Le 2 septembre, ce sont les massacres. Au printemps de cette année-là, ils avaient voulu la guerre ; bientôt la conséquence de leur décision les effraye ; ils voient dans les hostilités un prétexte à établir la loi du Salut public. Le 15 janvier 1793, alors que les élections ont renforcé le parti de la Montagne, il s'agit de savoir si le Roi sera décrété coupable ou non ; à l'unanimité, la Convention répond par **oui**. Les Girondins estiment avoir remporté un succès en créant un précédent avec l'appel au peuple, ce qui revient à dire en dressant l'opinion de la province contre la Commune et les Clubs de Paris. La trahison de Dumouriez leur porte un coup fatal : le soulèvement de l'Ouest les achèvera. Ils désavouent ce Dumouriez qu'ils avaient soutenu jusque-là et deviennent suspects d'incivisme. Le Club les déclare d'accord avec Pitt et Cobourg ; leur perte est dès lors résolue par Robespierre et par Marat. Déjà, ils sont désignés à la vindicte publique. Le 12 avril, Robespierre les accuse ; Guadet réplique par la lecture d'une *Adresse des amis de la liberté à leurs frères des départements*, signée de Marat et qui invite la province à se révolter contre l'Assemblée ; ainsi, il croit retourner le grief contre la Montagne. Mais Marat- de sa place se défend et s'écrie : **Oui, c'est vrai ; c'est bien vrai !** La Gironde et la Plaine, qui a l'air de sortir de son irrésolution, réclament contre lui un décret d'accusation qu'elles enlèvent : ce sera leur dernière victoire. En dépit du plaidoyer de Danton, Marat est enfermé à l'Abbaye, le 13 avril. Le Tribunal révolutionnaire se juge compétent pour son cas. Il instruit hâtivement l'affaire ; il l'écoute d'une oreille distraite. Les jurés, le 24 avril, prononcent un acquittement et proclament l'innocence du prévenu.

Le voici, qui rentre triomphalement à l'Assemblée. Des porteurs de piques précèdent le cortège et le sapeur Rocher, qui brandit une hache, ornée de feuilles de chêne, et qui demande au président l'autorisation de défilé devant la Convention. Le Girondin Lasouche qui occupe le fauteuil croit faire acte de magnanimité en déclarant que tout citoyen doit se réjouir qu'on n'ait pas trouvé de chef d'accusation à relever contre un membre de l'Assemblée. Et le défilé commence : aussitôt qu'il paraît, l'innocenté est acclamé. La haine qui l'anime lui inspire le désir impatient d'exercer des représailles et il les prépare. Il parle : **Je vous présente en ce moment un citoyen qui avait été inculpé et qui vient d'être complètement justifié. Je vous offre un cœur pur ; il continuera de défendre avec toute l'énergie dont il est capable les droits de l'homme, la liberté, les droits du peuple.** Le cortège, auquel se mêlent des députés, exécute la carmagnole : c'est une danse macabre sur la tombe des Girondins. Les bravos et les cris que soulève Marat accompagnent cette cérémonie burlesque et qui bientôt va tourner au funèbre.

La débâcle se produira avec une foudroyante rapidité : après le triomphe de Marat devant l'Assemblée, c'est l'apothéose des Jacobins. La Gironde essaye bien de lutter : elle le fait sans méthode par un appel à la province. La Commune, elle, ne perd pas son temps en vains discours : elle prépare un coup de main et nomme un général à la Garde nationale, encore que ce commandement ait été supprimé. C'est un délit évident. La Gironde demande ou que la Commune soit brisée, ou que se réunissent à Bourges les députés suppléants. Barrère alors propose de nommer une Commission d'enquête de douze membres, chargée d'étudier la question. Elle fut élue le 24 mai et composée en majorité d'éléments

de droite. Elle décida de renforcer la Garde nationale et d'arrêter Hébert, mais dès le 27, après une séance tumultueuse, sur laquelle la Gironde versa des torrents d'éloquence, le Comité de Salut public décida la Convention — elle ne comptait que cent membres présents — à supprimer la Commission des douze et à relâcher Hébert, âme damnée de la Commune. Les Girondins n'assistaient pas à la séance : cette nouvelle leur fut apportée plus tard, trop tard pour se ressaisir. En vain, le 28 mai, ils font revenir l'Assemblée sur son vote et rétablir la Commission : leurs adversaires maintenant usent d'autres armes que les mots et exercent leurs représailles à coups de violence. Le 30 mai, la nuit tombée, les barrières de Paris sont fermées et le tocsin retentit. Les sections de Paris, réunies à l'Archevêché, non loin de l'Hôtel de Ville, se décrètent les maîtres, cependant que le Conseil général et la Commune laissent se constituer le comité insurrectionnel. **En récompense de quoi, le 31 mai, à l'aube, les commissaires viennent réinvestir le Conseil de la confiance du peuple, à condition qu'il accepte le mandat de maintenir la sainte liberté et la sainte égalité.**

De nouveau le tocsin se fait entendre. La générale bat ; les soldats de l'émeute sont enrôlés à quarante sous par tête et Hanriot est nommé général en chef de cette armée. Les Girondins se sentent perdus, certainement à la veille d'être massacrés. Dès le matin du 31 mai ils se réfugient à l'Assemblée, qui siégeait alors aux Tuileries. Au milieu de trois Montagnards, Danton les reçoit avec un **ce ne sera rien** à la bouche, qui ne leur laisse aucune illusion, car son visage trahit d'autres sentiments. Les députés arrivent ; la séance est ouverte. Garat, ministre de l'Intérieur, déclare que ce mouvement était simplement moral ; Pache est rassurant : personne, à l'en croire, n'oserait faire parler le canon. Au même instant, il retentit sur l'ordre de Hanriot. Des pétitionnaires armés jusqu'aux dents viennent exiger la cassation de la Commission des Douze. Bravement, Guadet, qui siège au bureau en qualité de secrétaire, trace un tableau de Paris livré à l'insurrection et demande que l'on découvre l'audacieux qui a provoqué les coups de canon. Couthon intervient pour défendre la capitale. La foule hurle et se rue dans la salle, en conspuant les Douze et en exigeant la mise en accusation de vingt-deux députés. Le président Grégoire, au milieu du tumulte, admet aux honneurs de la séance les pétitionnaires. En fin de journée, Robespierre demande l'arrestation des vingt-deux députés. Sur une protestation de Vergniaud, il va jusqu'à réclamer leurs têtes. L'Assemblée se contenta d'abolir la Commission des Douze.

Le 1er juin, une proclamation invitant à la cohésion devant la patrie en danger ayant été affichée, semblait devoir s'écouler sans incidents. Alors, le soir venu, Marat que le 31 mai avait déçu, monta dans le beffroi de l'Hôtel de Ville et sonna le tocsin. C'était l'appel à la révolution pour le lendemain. Grégoire, ce même soir, à neuf heures, lisait une nouvelle pétition adressée à la Convention et signée de quarante-huit sections. Elle dénonçait les trahisons des Douze, leur appel aux départements contre Paris, leur entente avec Dumouriez. A minuit, Hanriot encerclait l'Assemblée. Soixante canons menaçaient le château ; le Carrousel était occupé par les Volontaires de l'Ouest ; quatre-vingt mille sectionnaires et plus bouchaient toutes les portes. Les députés furent autorisés à pénétrer dans la salle : c'était un piège dans lequel ils devaient tomber lourdement. Barbaroux et Lanjuinais, qui au cours de cette journée eut une attitude admirable, s'exposèrent courageusement au péril. D'autres les rejoignirent. Les pétitionnaires essayèrent d'intimidation : l'Assemblée pourtant ne se laissa pas manœuvrer et passa à l'ordre du jour. Soudain, monta un appel qui rendit désertes les tribunes et la salle : **Allons sauver la patrie ! Aux armes !**

et les députés, accablés, ne sachant quelles résolutions prendre, siégèrent dans le désordre. Conciliant, Barère proposa aux vingt-deux Girondins de démissionner sans plus. Lanjuinais se contenta de hausser les épaules. La séance se poursuivait dans la stupeur quand plusieurs députés y rentrèrent, racontant qu'on les empêchait de sortir et qu'on les avait repoussés à coups de crosse. Hérault de Séchelles présidait cette assemblée ; il prit la tête du mouvement pour démontrer que ses collègues étaient bien libres. Hanriot apparut sous son chapeau empanaché, à la tête de ses troupes, à cheval, la face grimaçante et l'injure grossière aux lèvres. Hérault de Séchelles s'approcha de lui et demanda quelle était la volonté du peuple. Hanriot répondit : **Hérault, le peuple ne s'est pas levé pour entendre des phrases ; il veut qu'on lui livre vingt-quatre coupables**, et comme les députés les plus voisins le soutenaient en réclamant qu'on leur livrât tous les coupables, cet étrange général, qui avait exercé tour à tour les professions de bedeau, de valet et de marchand d'eau-de-vie, commanda : **Canonniers, à vos pièces !**

Les députés se mirent à tourner dans la prison où on les enfermait ; ils parcoururent les cours, les jardins, cherchant une issue sous l'œil railleur des soldats de Hanriot qui criaient : **Vive la Montagne ! A la guillotine, les Girondins !** Au pont tournant les malheureux se heurtèrent à Marat. Il se jeta sur eux, hurlant : **Je vous somme de retourner à vos postes que vous avez lâchement abandonnés !** Ils y retournèrent, l'aboyeur Marat à leurs trousses. Les troupes ricanaient. Cette **Assemblée géante** était en butte aux risées, **comme ces Césars de la décadence que bafouaient les prétoriens avant de les égorger.**

De retour à leurs bancs, Couthon prit la parole. Il se montrait plein de mansuétude : il concédait que les vingt-deux membres suspects pouvaient être simplement emprisonnés chez eux. Marat alors les énumère. Il y prend un visible plaisir. Parmi eux, il y a Lanjuinais, fondateur en 1789 du premier club révolutionnaire, Rabaut, l'un de ceux qui s'étaient signalés au Jeu de Paume, Isnard, le préparateur du ro août, Barbaroux qui était monté à l'assaut des Tuileries, Petion qui en avait secondé les menées, Brissot, le chef du grand ministère de 1791, et Gorsas et Louvet, les polémistes jacobins de 1792... Le décret fut voté par la Montagne. La foule accueillit la nouvelle au milieu de clameurs de joie. Hanriot replia ses troupes. Les députés étaient libres. La Gironde était morte.

Cependant que ces événements se déroulaient à Paris, se dessinait en province un mouvement qui créait un violent antagonisme avec la capitale. Il fut englobé sous le nom de fédéralisme. En fait, le fédéralisme était né de l'état d'esprit des anciennes provinces. Alors indépendantes, elles opposaient une résistance au pouvoir absolu du roi. Cet esprit remontait dans le temps à une époque de beaucoup antérieure à la Révolution et n'avait pas cessé d'exister. Il allait se manifester particulièrement en Bretagne et en Normandie. Dès juin 1790, on espérait que la fédération nationale absorberait les fédérations qui comptaient à leur nombre les **bourgs, les corps, les cités, les provinces**. Jusqu'alors, le pays avait été tenu par l'unique autorité du Roi ; celle-ci tendant à se disloquer, les citoyens déroutés essayaient, pour se défendre, de s'unir. C'était la province contre Paris. En 1792, Paris rêvait la chute des Girondins, Brissot en tête, et les élections se firent dans ce sens. Mme Roland attendait le salut de la province. Il n'y eut même pas bataille, car il n'y avait pas de programme. Paris seul pose la question de la république. La province était restée monarchique. Elle éludait la question. Rabaut, le 21 septembre, remarque que **la plupart des départements ont affecté d'envoyer des députés propriétaires à cause de la terreur qu'inspire la**

**doctrine de les dépouiller.** Ils étaient en majorité conservateurs et animés de deux frayeurs : celle d'une contre-révolution avec représailles, celle d'une révolution sociale avec dépression. En plus, les idées aussi les épouvantaient. Ils étaient le contraire des conventionnels opportunistes et réalistes. Les élus de la province sont anticatholiques et ne soupçonnent pas la politique extérieure. Ils n'ont de cohésion que par leur hostilité contre la Commune et contre la dictature de Paris. Dès lors, ils arrivent avec l'intention de combattre Paris et on leur répond que Paris ayant fait la révolution, quiconque est contre Paris est mauvais patriote et fédéraliste.

Durant les quatre premières années de la Révolution, la ville de Caen s'était montrée modérée. Le mode de gouvernement y était considéré comme une organisation de défense territoriale, imposée par les exigences du pays. Le patriotisme de la bourgeoisie y déclinait de jour en jour. Certaines industries périllicitaient. Il se forma un parti, le parti de l'ordre et de la paix, qui rassemblait les gens ayant horreur des factions, ceux qui n'admettaient pas que des atteintes fussent portées à leurs croyances et à leurs habitudes, enfin le peuple et les mécontents, irrités par le procès de Louis XVI. Ils ne participaient à aucun mouvement. Ils considéraient pour peu l'ancienne aristocratie, pour moins encore le clergé. Les prêtres réfractaires, les non-assermentés avaient été déportés ; les constitutionnels abandonnés par ceux qui les avaient institués. La bourgeoisie, d'opinion girondine, était maîtresse du terrain. Cette modération se manifestait même dans les sociétés populaires, Jacobins et Carabots.

Ces derniers ont été confondus avec les Jacobins ou traités d'association **essentiellement fédéraliste.** Ils n'étaient ni l'un ni l'autre. En 1789, la milice bourgeoise, qui devint bientôt la Garde nationale de Caen, avait été formée dans une période d'émeute. La foule s'était lancée sur le château et avait revêtu les uniformes des gardes-côtes, trouvés dans les magasins de l'État. Le gros de la troupe était composé de gens modestes, pour la plupart anciens soldats, **porteurs de chaise et brocanteurs des petites Murailles** — rue de Caen. Ils se distribuaient à eux-mêmes des grades. Plus tard, ils formèrent le **petit club militaire.** Ils avaient pour insigne une tête de mort imprimée sur taffetas blanc, avec cette inscription : **Liberté ou mort.** Carabot se disait par dérision des caporaux.

Les Jacobins de Caen avaient rompu avec ceux de Paris. Trois membres seulement hasardèrent timidement que peut-être on n'avait pas **bien exactement compris le véritable objet des écrits de Marat.**

En 1793 la population de Caen, d'accord avec les autorités locales, était indignée par les scènes de violence qu'exerçait la Montagne contre ses adversaires politiques. Dans la nuit du 30 au 31 mai, le conseil du département tenait séance. Il avait voté, sur l'initiative de la commune de Caen et avec l'assentiment des autres corps administratifs du Calvados, le principe d'une force armée départementale **pour assurer à la Convention la liberté de ses délibérations.** L'arrêt serait transmis à l'Assemblée par dix commissaires, fournis par cinq sections de la ville et les deux sociétés populaires. Ils concluaient par ces mots : **Nous déclarons une guerre à mort aux anarchistes, aux proscripteurs et aux factieux et nous ne mettrons bas les armes qu'après les avoir fait rentrer dans leur néant.**

Que l'on se représente maintenant l'effet produit par les nouvelles arrivant dans cette cité qui, par cette nuit du 31 mai, vote des mesures pour assurer **la liberté des délibérations** de cette Convention tumultueuse et qui sera humiliée le 2 juin.

En ce temps-là, les journaux de Paris, non plus que les nouvelles n'arrivaient le soir, ni le lendemain à Caen. Il fallait compter un jour et demi, quelquefois deux jours avant de les recevoir. La province normande était littéralement sous pression. Elle aimait avant tout la légalité, la procédure, l'éloquence qui jusqu'alors avaient été l'apanage des Girondins. Brusquement, elle est mise en face d'un fait brutal qui doit déterminer son action. Les coutumes invétérées ne se modifient pas immédiatement. Plus que probablement, parmi les relations de Mme de Bretteville cet événement dut soulever des soupirs et des craintes. On s'en tenait là. Puis chacun essayait, pour apaiser ses alarmes, de rassurer son voisin. On reprenait une sorte de confiance, en se disant que dans le Calvados on n'était pas révolutionnaire, que l'on serait prévenu à temps s'il fallait fuir, on se communiquait des impressions troublantes assis dans un salon, sur des fauteuils confortables, et on invoquait son bon droit pour se protéger contre les turbulents.

Sans doute, ce soir-là, Mme de Bretteville demanda-t-elle à Leclère — car elle osait moins que jamais donner un ordre à un domestique — de fermer soigneusement la porte, plus soigneusement qu'à l'ordinaire. Il dut répondre à peu près : *Madame peut être tranquille*, et la vue de ce serviteur qui savait bien des choses et qui possédait un jugement éclairé, dut rassurer la vieille dame, encore que de temps en temps elle dût regarder derrière elle la pièce dans les angles de laquelle s'amoncelait l'ombre humide. Gageons qu'elle ne trouva de repos qu'une fois dans son lit, sa chambre solidement verrouillée, sa domestique reposant non loin d'elle et ayant, pour appeler le sommeil, à ressasser ses griefs contre sa parente suspecte d'opinions mal pensantes, mais précieuses dans l'occurrence.

Aucun détail ne nous est parvenu sur cette veillée. Nous ignorons quelle fut la réaction de Charlotte de Corday en apprenant le décret d'arrestation contre les Girondins. Seules nous instruisent de ses sentiments ces paroles laconiques de son procès, sur sa décision : *Depuis le 31 mai*. Déjà pourtant son attitude nous fournit un renseignement sur l'état de son esprit. Le 8 avril, elle avait demandé un passeport pour se rendre à Argentan, où elle avait l'intention d'aller voir son père et ce passeport est libellé dans les termes suivants :

Laissez-passer la citoyenne Marie Cordey (*sic*), natif (*sic*) du Mesnil-Imbert domicilié (*sic*) à Caen, municipalité de Caen, district de Caen, département du Calvados, âgé (*sic*) de vingt-quatre ans, taille cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils châains, yeux gris, front élevé, nez large, bouche moyenne, menton rond, fourchu, visage ovale.

Prêtez-lui aide et assistance en cas de besoin dans la route qu'il (*sic*) va faire pour aller à Argentan.

Délivré en la Maison Commune de Caen, le 8 avril 1793, l'an II de la République française, par nous Fossey l'aîné, officier municipal.

Expédié par nous, greffier soussigné et à le (*sic*) dit citoyenne Cordey (*sic*). Signé :

MARIE CORDAY.

HENRI, greffier.

La faute d'orthographe dans le mot *Cordey*, d'après Vatel, indique que les renseignements ont été donnés de vive voix.

Il est donc établi que, dès le 8 avril, Charlotte désirait avoir un passeport pour Argentan, afin de choisir la date de son voyage. Or, le 23 avril, elle accompagne à la municipalité de Caen, installée dans l'ancien séminaire des Eudistes, Mlle de Beaumont qui souhaite se rendre à Paris. Ayant constaté que celle-ci avait obtenu son passeport pour la capitale sans aucune difficulté, Charlotte demande également sur le sien le visa pour Paris. La mention *vu en la Maison de Caen, pour aller à Paris, le 23 avril 1793, l'an II de la République — Euguillard, officier municipal*, y est en effet inscrite. Charlotte a déclaré qu'elle voulait en tout état de cause conserver par devant elle un passeport lui permettant de partir en cas de troubles. Il n'en est pas moins vrai que la date du 23 avril se trouve être la veille de l'acquiescement de Marat par le Tribunal révolutionnaire. Les feuilles que lisait Charlotte lui avaient annoncé son arrestation. Elle était instruite de son procès. En prévoyait-elle le dénouement ? Eut-elle l'intention de constater par elle-même ce qui se passait à Paris ? Assurément, elle était agitée. L'idée de tuer Marat n'était pas encore ancrée dans son âme : c'était une préparation, un premier avertissement, c'était comme l'annonce du coup de foudre qui allait la frapper et déterminer par une soudaineté imprévue sa résolution. Entre ces deux dates, le 23 avril et le 31 mai, il y eut le 24 avril, il y eut le retour triomphal de Marat à la Convention. Mlle de Corday a trouvé certainement *L'Ami du Peuple* entre les mains de curieux, à la piste des nouvelles. Elle apprend que la Convention est asservie à ce tyran, que les Girondins sont hors la loi, que Marat a envoyé des circulaires factieuses dans tous les départements, que Buzot l'a flétri : *Les départements béniront, s'est-il écrié, le jour où vous aurez délivré l'espèce humaine d'un homme qui la déshonore, qui a dégradé la morale publique, dont l'âme est toute calomnie et la vie entière un tissu de crimes*. Et Charlotte est à Caen, dans sa chambre obscure ; personne pour l'entendre, personne à qui se confier, personne pour l'apaiser. Devant elle, sa Bible, Corneille, Plutarque, et elle médite, en s'irritant contre son inaction. En face de cet homme, qui devient un monstre aussitôt, elle perd sa sérénité ; elle descend de son ciel sur la terre.

Une fois encore, durant cette nuit d'angoisse et peut-être d'horreur, elle se retourne sur son passé. Elle se dit qu'elle est une femme sans intérêt, qui n'est bonne qu'à peu de chose, et elle rêve d'accomplir une action, une grande action anonyme, car elle ne songe pas à porter à la gloire son nom inconnu. D'autres qu'elle ont été poussées au couvent, à s'engager dans les missions, à soigner des contagieux. Elle, elle a la vocation — sans vanité — par besoin de se dévouer, elle a la vocation de trouver la paix, la paix en elle-même et la paix pour autrui : elle ne songe à l'acquiescer que pour la donner. C'est une conception toute cornélienne et qui lui vient spontanément. Elle vit dans l'ignorance des choses. Pour elle, ce 31 mai est la révélation de son devoir : elle entend des *voix*. Elle ne raisonne, elle ne discute pas. Jusqu'alors, sa haine était abstraite contre *le Tyran* ; elle ne lui donnait pas de nom. Elle le détestait comme d'autres ont détesté Saint-Just, Danton, Hébert, Robespierre... La figure de Marat s'associe à ce 31 mai, elle se profile sur la fresque de la Convention ; il est l'auteur responsable des représailles contre les Girondins, l'homme aux cent mille têtes : une bête féroce qui va l'obséder désormais. Il s'impose à sa pensée : elle le voit dans une illumination. Le vieil adage des anciens juristes normands se dessine devant elle en traits de flammes : *Qu'il soit loup et que, partout où il sera saisi, on le tue !* Elle entrevoit sa mission qu'elle formulera plus tard, quand, au Tribunal

révolutionnaire, Montané lui demandera : [Comment saviez-vous que Marat était anarchiste ?](#) et quand elle lui répondra : [Je savais qu'il persécutait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille.](#)

Ainsi, à en juger sur ses propres affirmations, elle connaissait Marat seulement par sa réputation, c'est-à-dire par celle que lui faisaient les journaux qu'elle lisait. Ses accusations qui l'amènent à le condamner sans appel, elle les a elle-même exprimées : il a créé la désolation du pays, fomenté la guerre civile ; provoqué les massacres de septembre ; voulu attenter à la souveraineté du peuple ; fait arrêter les députés de la Convention. Mais à ces griefs, qu'elle avance sans preuve, s'en ajoutent d'autres qui sont moraux.

Il s'agit dans une œuvre qui est consacrée à Charlotte de Corday non pas d'opposer la personnalité de Marat à la sienne. Il s'agit de voir par ses yeux, à elle, de retenir les arguments qui l'ont convaincue, le dégoût que lui a inspiré la déformation de l'idéal qu'elle s'était formé de la République.

Devant la tombe de Marat et devant celle de Charlotte Corday, M. Édouard Herriot a écrit : [Si l'on veut pousser jusqu'à la synthèse, on doit dire : ainsi finirent deux victimes de Rousseau.](#)

Au cours de son procès, Charlotte de Corday s'est écriée : [Grâce au ciel, il n'est pas Français.](#) En effet, Marat n'était pas Français. Il était né le 24 mai 1743 à Boudry, près de Neuchâtel. Il n'était pas Suisse non plus. Ce territoire, après la paix d'Utrecht, avait échu au roi de Prusse. La famille de Marat y fut reçue au nombre des bourgeois en 1765. Marat vit le jour dans une maison modeste qui depuis est devenue un garage d'automobiles. Son acte de baptême nous dit qu'il était fils de [Jean-Paul Mara — sans t — prosélyte de Cagliari en Sardaigne et de Mme Louise Cabrol, de Genève](#) et qu'il fut baptisé (*sic*) le 8 juin, n'ayant point de parrain et ayant pour marraine [Mme Cabrol, grand'mère de l'enfant](#). Il avait six frères et sœurs, au nombre desquels cette Albertine qui veilla jalousement sur sa mémoire. Il représentait par son atavisme ce que l'on a appelé depuis du nom de [métèque](#). Son père, Sarde catholique, s'était converti au calvinisme. D'aucuns prétendaient qu'il avait été moine et qu'il s'était évadé de son couvent, préférant la vie nomade à la claustration. Il aurait exercé les professions de médecin, de professeur de langues et de dessinateur sur étoffes. — Ces deux dernières situations seules figurent dans les documents. — Encore qu'il eût affirmé ses prédilections pour l'indépendance, en jetant son froc aux orties, il s'enchaîna par les liens du mariage : ayant trouvé un asile en Suisse, il y épousa Louise Cabrol, qui était d'origine française, établie aux environs de Genève, fille d'un perruquier de Castres, habitant cette ville depuis 1732. Elle était de la même religion calviniste que son mari. Le ménage se fixa à Boudry. Bientôt, il en fut éloigné et s'installa à Neuchâtel, où il demeura quinze ans. Faute de ressources, en 1768, il retourne à Genève. Des troubles survenus le font rentrer à Boudry. Une lettre anonyme contre Mme Mara et ses filles les fait implorer le secours du secrétaire d'État. Ainsi, Jean-Paul Marat connut tout jeune l'existence errante et fut initié à l'esprit de persécution qui le tracassa toute sa vie durant.

Il désira que son nom ne trahît pas ses origines et en changea l'orthographe de Mara pour celle de Marat, afin qu'il eût l'air d'être plus français. Dès son enfance, il témoigna d'un caractère orgueilleux, qui alla s'accusant au cours de sa vie : à cinq ans, il voulait être maître d'école ; à quinze, professeur de l'Université ; à dix-huit, il se croyait un génie créateur. On raconte qu'étant écolier et son professeur l'ayant humilié par une réprimande, il refusa de retourner à l'école. On l'enferma dans sa chambre : il sauta par la fenêtre et se fit en tombant une

blesseure dont son front conservait la cicatrice. A seize ans, il quitte ses parents. Il devient précepteur de l'enfant de Paul Neirac, riche raffineur de sucre de Bordeaux, plus tard député de l'Assemblée nationale. Il abandonne sa place pour faire sa médecine à Bordeaux, puis à Paris. Dès lors commencent pour lui ces nombreux voyages qui le mènent en Angleterre, en Écosse, en Hollande. Il reparaît en France vers 1777. A Londres, il avait publié en 1773 son ouvrage *De l'Homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*. Mais déjà, il avait connu ses premiers échecs : en 1760, sa demande de partir pour Tobolsk avec la mission Chiappe d'Antioche qui allait étudier le passage de Vénus avait été refusée. Il allait apprendre à ses dépens comment ses travaux seraient ravalés à leur niveau par l'accueil que leur réservèrent les philosophes, les encyclopédistes et l'Académie des Sciences. Il ne le leur pardonna jamais et voua en particulier une haine mortelle à Voltaire, qui l'avait durement cinglé de son ironie. Toutefois, bien qu'il fût l'auteur d'un violent pamphlet contre la royauté, intitulé *Les Chaînes de l'Esclavage*, il devint médecin des écuries du comte d'Artois, dont il avait gagné la confiance. Il eut des prétentions à la noblesse : on a retrouvé de lui une lettre adressée sur papier cacheté et blasonné à Camille Desmoulins. Il en existe deux autres : ses armoiries étaient fabriquées avec celles de Genève. A cette époque, il vivait loin des luttes politiques. La science seule et la philosophie semblaient le captiver. Il avait invité l'Académie des Sciences à venir voir ses expériences, après ses découvertes sur la lumière, réalisées avec la collaboration de son préparateur et ami l'abbé Fillassier. Devant un public aristocratique, il avait fait ses démonstrations qui, dans la suite, lui valurent un hommage de Franklin. Il demanda à Brissot de devenir son préparateur. Celui-ci songeait à le présenter à Fourcroy. En 1788 Barbaroux suivit son cours d'optique. En 1774, il avait obtenu le diplôme de membre de la Grande Loge maçonnique de Londres. Mais il était attiré par la France, comme vers le pays que dans sa pensée intransigeante il avait accoutumé de juger, plutôt que de comprendre, et qu'il estimait le mieux fait pour lui assurer, avec la liberté, une situation brillante. Il y exigeait des honoraires exorbitants pour les soins qu'il donnait à ses malades.

A en croire le portrait qu'il a tracé de lui-même en 1793, il avait une âme sensible, une imagination de feu, une nature bouillante, un esprit droit, un cœur prêt à embrasser toutes les passions et exalté par l'amour de la gloire, enfin il était franc et tenace. Un tel éloge ne va pas sans amendement. Il était dominé par l'orgueil. Les critiques le grisaient, les éloges s'entend. Excessivement vaniteux conscient de sa renommée, il était plus vulgarisateur que savant et sa mobilité d'esprit faisait de lui une manière de dilettante. Il exagère les hostilités dont il est l'objet de la part de l'Académie des Sciences et se croit sans cesse persécuté. S'il travaille vingt et une heures par jour, c'est à coups de tasses de café, et pour glisser ensuite dans une sorte d'anéantissement. Il sort de cette torpeur sous l'influence du repos et de la musique, mais pour retomber plus péniblement dans son cauchemar. Lorsqu'en 1774 il eut fait imprimer *Les Chaînes de l'Esclavage*, que son éditeur refusa de publier en France, il contracta l'habitude de coucher avec deux pistolets sous son oreiller, afin de recevoir dignement les émissaires de l'État. Il était **naturellement obstiné et fougueux, impatienté par toute contradiction**, dogmatique, entier, animé par le désir de dominer. Pareil à Jean-Jacques Rousseau, il se révélait hypocondriaque, tributaire de son milieu et de son temps, grossissant les **tracasseries** avec moins de logique que d'éloquence.

C'est Jean-Jacques qui l'emporte sur sa pensée. *Le Contrat Social* et *l'Émile* paraissent alors qu'il a vingt ans. *Le Contrat Social* prétend ramener l'individu à sa liberté primitive, mais dans les limites de l'autorité nationale. C'est un nouveau principe de droit. Or, Marat avait longuement étudié Montesquieu à qui il avait consacré un éloge. Il se réclamait de sa méthode établie sur les faits. Entre Montesquieu et Rousseau le choc devait se produire dans la pensée de Marat, le premier se retrouvant dans la Constituante et la Déclaration des Droits de l'homme, le second dans la Convention, à laquelle il insuffle son esprit.

*L'Émile* le touchait dans sa sensibilité. Marat écrit en parlant de son éducation qu'elle fut très soignée dans la maison paternelle et il ajoute qu'il eut l'avantage d'échapper à toutes les habitudes vicieuses de l'enfance qui émeuvent et dégradent l'homme, d'éviter tous les écarts de la jeunesse et d'arriver à la virilité sans s'être jamais abandonné à la fougue des passions ; j'étais vierge à vingt et un ans, et, déjà, j'étais depuis longtemps livré à la méditation du cabinet. Ces puretés-là font les âmes impitoyables. Elles s'accompagnent de ce sentiment de justice intégrale dépouillée de toute indulgence humaine, d'une justice froide dont sa mère s'ingéniait à enraciner la conception dans la conscience de son fils. La pitié, avait-il déclaré, est un sentiment artificiel, mais il invoquait sa sensibilité lorsque, le 23 avril 1781, il refusait par une lettre d'assister à l'autopsie d'un ami. Il était féroce avec une certaine lâcheté.

Sa pureté enfin ne résista pas longtemps aux séductions de la chair. Certains mémoires du temps racontent que Marat guérit la marquise de Laubespine d'une maladie incurable, et que, femme d'un libertin, elle se rendit aux charmes de son médecin. Mme Roland affirmait que, dans son logis d'apparence pauvre, il avait aménagé un boudoir luxueusement meublé qui rappelait les salons de la Régence. Il y recevait des femmes. Il vivait entouré par elles, par Simonne et Catherine Evrard, par Jeannette Maréchal, par la femme Pain, sa concierge qui en réalité s'appelait Barbe Aubain ; une vieille extravagante, Catherine Théo, venait le voir, et Théroigne de Méricourt était au nombre de ses habituées. Il composait des madrigaux et des quatrains :

Les Grâces ont moins de fraîcheur,  
Vénus a moins de charmes,  
L'Amour même, toujours vainqueur,  
Doit vous rendre les armes.

Il avait enfin épousé Simonne Evrard, en posant sa main sur la sienne, à la croisée de sa chambre, et se prosternant devant l'Être Suprême, il lui avait dit : C'est dans ce vaste temple de la Nature que je prends pour témoin de ma fidélité, que je te jure, le Créateur qui nous entend. Il connaissait la famille de Simonne qui l'avait protégé dans des circonstances périlleuses. Dès 1791, il s'était officiellement fiancé avec elle, puis il était parti pour l'Angleterre, en lui promettant par écrit le mariage, qui eut lieu selon le rite de sa philosophie, au début de 1792. Ils furent heureux — du moins ils eurent l'air de l'être. C'est grâce à son aide qu'il réussit à faire reparaître *L'Ami du Peuple* le 12 avril 1792. Après la mort de Marat, Simonne Evrard fut admise par la famille Marat.

Encore que ses travaux — entre autres *Les Découvertes sur le Feu* ou *les Recherches physiques sur l'Électricité* — n'aient pas été sans lui valoir l'approbation de certains savants, alors que d'autres les traitaient d'élucubrations, il reste un essayiste, ce qui est le contraire de la science, mais ce qui ne l'empêchait pas de se croire du génie. Il s'en octroie même en littérature. A côté de nombreux pamphlets, il a produit et publié un roman de

**cœur** : *Aventures amoureuses du jeune comte Gustave Poteski et de la belle Sobieska*. On ne saurait reprocher au disciple de l'auteur de *La Nouvelle Héloïse* certaines erreurs sur la géographie de la Pologne ; mais on peut regretter pour la qualité d'un caractère que cette œuvre d'imagination ait été la cause d'une haine, provoquée par la jalousie contre Louvet, l'écrivain de Faublas. A en croire Voltaire, la portée de ses publications philosophiques est celle d'une longue déclamation. Il essayait — et en cela il fut une manière de précurseur — de montrer l'influence de la matière sur la substance pensante et il concluait qu'il était impossible d'exprimer par notre état corporel notre essence spirituelle. Polémiste jusque dans les débats métaphysiques, il condamne l'impassibilité des philosophes. Il y a chez lui une hypertrophie cérébrale qui crée de la confusion dans ses idées : elles tournent devant lui comme dans un kaléidoscope.

Il y a contradiction entre le fondement de la doctrine et son attitude politique. En effet, il estime que la monarchie est le meilleur gouvernement, mais il entend réduire à celui de simple figurant le rôle du roi, faire du souverain le chef du pouvoir exécutif, un magistrat au pouvoir limité ; d'autre part, il désire que ce gouvernement soit dirigé par les riches. Au lieu de s'appuyer sur les traditions et les classiques, il revient à Rousseau qui est pour lui le grand homme entre tous, et cette conception le ramène à l'état de Nature. Ainsi dans *Les Chaînes de l'Esclavage* il examine comment les rois deviennent de plus en plus despotes et il dénonce leur complicité avec le clergé. Aussitôt, il se livre à une attaque contre toute religion et spécialement contre le christianisme, ce qui ne le gêne nullement pour préconiser une seule religion — il ne mentionne pas laquelle — dépendante de l'état politique, d'afficher une tournure d'esprit déiste et de témoigner de la déférence pour la Sainte Religion. Tout en lui est non pas nuance, mais opposition violente.

Après avoir démantelé la souveraineté royale, il établit celle du peuple, c'est-à-dire de la masse. Sa volonté — c'est aux yeux de Marat le procédé le plus commode s'exprime par l'intermédiaire de représentants. La conséquence de cette souveraineté le conduit à l'amour des pauvres et des malheureux. Sa déduction est systématique, nullement provoquée par le sentiment : tandis qu'il plaint les infortunes et même les soulage dans une large mesure, il demande trente-six livres par consultation médicale, évidemment pour lui permettre de se montrer plus charitable... Dans son impatience de justifier sa théorie, il conclut qu'en vertu de la souveraineté du peuple le meurtre d'un roi est un vulgaire assassinat, nullement un crime de lèse-majesté. Cyniquement il écrira : **Tout ce qui est indispensable à notre existence est à nous**. Au seuil de 1789, à l'instant de fonder *L'Ami du Peuple*, il s'indigne contre les privilèges du roi, qui ne doit régner **que par la justice** ; il plaide la cause des déshérités, en se prononçant pour l'action directe, pour le refus de payer l'impôt. Le logicien prétendra diriger les événements, et, s'appuyant sur les pauvres, il rétablira les privilèges à son profit. Il invoquera la loi : il exigera la suppression de la mendicité, la création d'ateliers publics, et, pour les fonder, la restriction des biens de l'Église et des bénéfices sans fonctions. Il établira de la sorte l'équité, dégagée de l'opinion et placée sous le contrôle des lois éducatrices. Mais dans les écoles gratuites qu'il réclame, sans doute sera enseigné le principe qui lui est cher : **Qui vole pour vivre, tant qu'il ne peut pas faire autrement, ne fait qu'user de ses droits**, axiome défendable en morale abstraite, qui aboutit à l'anarchie de fait. Ainsi se révèle le doctrinaire, d'autant plus redoutable que logique dans le domaine idéal.

Patriote en mètèque qui goûte les avantages de sa terre d'adoption, il est impitoyable pour la désertion qu'il qualifie de défection. **Sa maladie**, dira de lui le

républicain Robert, **consiste à croire qu'il est le seul patriote de France et c'est un délire**. C'est que Marat ne trouve pas en France, pour le fondement de ses thèses, un terme de comparaison et qu'il va le chercher à l'étranger. Ce sont surtout ses voyages qui l'ont éduqué, et, pour le comprendre, il faut en revenir au souci que lui inspirait l'Angleterre.

Sa carrière, depuis la fondation de *L'Ami du Peuple*, est constamment heurtée. La situation politique de Marat est devenue prépondérante. Il avait dirigé ses attaques contre Necker, La Fayette, Bailly et autres réactionnaires : il détruisait par ses invectives. Son idéologie le servait. Le peuple le soutenait à cause de ses violences. Les prophéties qu'il prononça — telle la fuite du roi à Varennes — augmentaient sa popularité. Sept fois, des tentatives pour l'arrêter échouèrent et accrurent son prestige. De prime abord, il avait rompu avec la bourgeoisie, pour se rapprocher des classes inférieures qu'il flattait encore par le désordre et la mauvaise tenue de ses vêtements. De lui-même, il a dit avec outrecuidance : **Je suis la juste colère du peuple**. Contrairement à ce qu'il avait préconisé pour le gouvernement, il désire que la réforme sociale s'opère par le bas, non par les hautes classes. Il est convaincu qu'il est l'instrument désigné pour porter à son achèvement la Révolution. Mais il n'a aucune idée claire de ce que peut être la République française : il la voit divisée en petits États fédérés, alors qu'elle revendiquera le titre **d'une et indivisible**. Il fonde des clubs patriotiques, chargés de supprimer les ennemis publics, qui sont les siens, et il songe à créer le tribunal qui deviendra le Tribunal révolutionnaire.

Cependant, il constate que la masse est incapable de s'organiser toute seule et de fomenter un soulèvement populaire : il lui faut un chef. Alors, il propose d'élire un dictateur. Le 8 juillet 1792, il expose son programme. Là encore reparait le disciple de Jean-Jacques. Il ne prononce pas le mot république. Le dictateur a pour mission de mener à bonne fin la révolution, puis, sa tâche terminée, de s'en aller. Il se défendait de toute ambition personnelle en soutenant sa thèse : il désignait, en sous-main assurait-on, Danton ou le duc d'Orléans. Le 10 août, il participe à l'écrasement des royalistes par la révolution. Burot affirme qu'il est le chef des Jacobins, alors que Danton et Robespierre n'y sont qu'en sous-ordres. En septembre 1792 il découvre à ses lecteurs que la situation s'aggrave et demande, leur nombre variant selon les circonstances, des têtes, à cor et à cri. Il a une large part aux massacres de septembre. Nommé secrétaire à l'assemblée électorale de Paris, il ouvre une campagne aux Jacobins et, soutenu par eux contre les Brissotins et les Girondins, est élu député de la Convention le 9 septembre 1792, par 420 voix. Le 25, son journal qui avait cessé de paraître est publié de nouveau sous le titre de *Journal républicain français*, mais pour Marat la République est faible et n'existera que le jour où le Roi sera guillotiné. La dictature est au rebut : il y substituera le Comité de Sûreté générale et de Salut public.

Pourtant, il avait rencontré de l'opposition parmi ses partisans. Lors des massacres de septembre, Danton s'était querellé avec lui, Robespierre le renia après l'assaut des Girondins. Un mouvement se dessine pour le faire sortir des Jacobins ; sa campagne en faveur de la dictature l'accentue... Mais les Montagnards sont obligés de former un bloc contre la Gironde. Marat renforçait leur puissance en les soutenant par son journal. Le 24 avril 1793, il rentre en triomphateur dans l'Assemblée ; le lendemain du 31 mai, il atteint l'apogée de sa carrière. Depuis cette date, sa popularité a l'air de décroître. Ses articles sont moins passionnés. Il se déclare malade et ne sort plus guère de chez lui.

Le rapport du comité devant le Tribunal révolutionnaire l'innocente d'avoir voulu pour lui la dictature : c'est par anticipation un démenti aux chefs d'accusation qu'invoquera contre lui Charlotte de Corday.

**Ce n'était pas un démocrate**, écrit M. Gottschalk qui pourtant ne se montre pas sévère pour Marat. **Il aimait les gens comme on aime un enfant égaré, mais ne les respectait pas.**

Les journaux que lisait Charlotte de Corday le désignaient comme étant l'auteur responsable de tous les maux qui désolaient la France. Ils le qualifiaient de sanguinaire ; ils disaient que la paix reviendrait seulement lorsque le pays serait débarrassé de sa monstrueuse présence. Ces griefs quotidiennement répétés par la presse et les brochures auraient suffi pour armer le bras d'un criminel politique vulgaire. Il y a autre chose encore dans le cas de Charlotte : il y a l'irréductible opposition entre leur race et leur formation morale.

Par sa naissance, Marat appartient à la classe moyenne. Ainsi que ses frères et sœurs, il aurait pu vivre honnêtement chez lui. Il a une ambition démesurée et parcourt le monde à la recherche d'un Temple pour sa gloire. Ses succès scientifiques, philosophiques et littéraires le rejettent sur la politique. Il y est traqué par la folie de la persécution. Pour détruire ses ennemis — à commencer par le Roi qu'il entend ravalier au rôle de figurant pour établir sa théorie de la souveraineté — il tombe dans l'hérésie et la cruauté.

Charlotte de Corday est née aristocrate. Elle grandit dans les traditions de sa famille. Elle quitte le foyer paternel dans un mouvement d'humeur, mais elle reste profondément attachée à sa race et respectueuse envers le chef de sa maison. Elle ne fait et ne fera jamais de politique : de son pays elle a une idée très haute et elle désire qu'il s'épanouisse sous un gouvernement d'ordre. Elle souhaite que le Roi se montre puissant et qu'il règne sur son peuple. Devant l'incapacité qu'elle découvre en lui, elle songe à une République française, comparable à celles de Sparte ou de Rome.

Elle se place en dehors des événements et elle ignore l'amertume.

De même Marat prend sa revanche des années de jeunesse sévères et proteste orgueilleusement par sa conduite contre l'abstinence qu'il s'est infligée.

La chaste Charlotte refuse de se marier, parce qu'aucun amour ne lui paraît digne du don complet qui pourrait la décider à s'y soumettre. Au bonheur médiocre elle préfère l'indépendance.

Marat se rapproche des infortunés au nom de sa doctrine sociale et aussitôt il échafaude un système qu'il entend imposer. Il connaît les rancœurs qu'éveillent les privations. Il entreprend, en les exploitant, de combattre les riches, pour lesquels il demandait le pouvoir, cependant qu'il les attaquait dans leurs racines, par la base. Sa réforme sociale est négative. Elle doit s'accomplir contre un adversaire écrasé.

Les jeunes années de Charlotte se sont écoulées dans la pauvreté. Elle a éprouvé les effets des sympathies mutuelles entre gens de sa condition matérielle, mais sans jamais déchoir elle-même de son rang. Spontanément charitable, elle va au-devant des miséreux qu'elle soulage, en partageant avec eux le peu qu'elle possède. Elle ne tente aucune œuvre de prosélytisme. Elle ne travaille contre personne. Elle considère à son niveau les autres créatures.

Marat appelle Corneille **le sublime Corneille** ; il professe le culte de Rousseau et de Raynal, mais il les commente à travers Beccaria, Diderot et d'Alembert. Il demeure dans l'abstrait et il interprète leurs livres, comme certains prédicateurs isolent les textes de l'Évangile. Ainsi **son esprit entier ne peut concevoir qu'un côté de la question**. Tout humanitaire qu'il se déclare être, il n'a pas de pitié au cœur.

Charlotte subit et conserve l'empreinte des écrivains qu'elle aime. Le sang de Corneille coule dans ses veines. Elle croit aveuglément à la tendresse de Rousseau pour les hommes et elle en est émue. Elle écoute la voix de Raynal qui a l'air de lui arriver d'un autre monde. Elle obéit à leurs suggestions qu'elle prend au pied de la lettre et qu'elle applique intégralement. Elle non plus n'a pas de pitié — il n'y en a pas dans le théâtre de Corneille — elle n'a pas de pitié pour Marat qui n'en a pour personne. Dans la prison de l'Abbaye, ayant marché sur la patte d'un chat, elle s'écriera : **Pauvre bête, j'ai plus de regret de t'avoir fait du mal que d'avoir tué Marat**. Elle est tranquille : elle a rempli son devoir.

Marat avait les mêmes admirations que Charlotte, mais, en les adaptant aux besoins de sa politique, il a en quelque sorte gâché l'idéal qu'elle avait disputé à sa pénible expérience.

Chez Marat tout est principe. Chez Charlotte, tout sentiment. Il est un étranger, un cérébral cosmopolite qui exploite la France ; elle est une normande qui a respiré l'encens de sa terre natale. Marat à l'apogée de sa carrière est triste, Charlotte aura de l'humour jusqu'au pied de l'échafaud. Marat invoque sans cesse pour se justifier sa conscience rigide ; celle de Charlotte reste tributaire de son éducation et ne soulève pas de scrupules à éclaircir. Marat est en rupture de banc des dogmes qui ont dirigé son adolescence ; c'est un calviniste affranchi et sectaire. Charlotte est imprégnée du mysticisme qui s'évapore de sa province et qui inspire les classiques. C'est une catholique qui a cessé de pratiquer par respect de sa religion et qui est illuminée par la tâche à accomplir. Marat juge les autres et au nom de la liberté telle qu'il la définit, et, par fanatisme, massacre quiconque ne partage pas ses convictions. Charlotte entre au service de son prochain et se livre au supplice qui l'attend, comme une martyre. Marat a l'esprit de sa chapelle. Charlotte a l'âme de son Église.

La destinée va mettre face à face ces deux personnages de tragédie.

# CHAPITRE V

## LES GIRONDINS À CAEN

EFFERVESCENCE À CAEN — ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE — WIMPFEN — BOUGON—LANGRAIS — LA DÉPUTATION DU CALVADOS — ARRIVÉE DES GIRONDINS — VISITES A BARBAROUX — REVUE DU 7 JUILLET PAR WIMPFEN — LE MOT DE PÉTION — LETTRE A M. DE CORDAY

DANS ses Mémoires, Wimpfen prétend que l'acte de Charlotte a été déterminé par l'influence de cinq Girondins réfugiés à Caen. Du propre aveu de Charlotte, l'idée lui en était venue avant l'arrivée des députés dans le Calvados. Sa résolution a été entretenue par le mouvement de la ville et par certains propos qui pouvaient l'enhardir. Mme de Grandchamp ne cessait, en particulier, de soupirer en sa présence : *Comment peut-on souffrir tous ces monstres, tous ces excès ? Il n'y a donc plus d'hommes ?* De telles paroles ont dû émouvoir la jeune fille, davantage la progression des événements qui avaient bouleversé la ville.

Après la fuite de Varennes, Caen avait manifesté une grande effervescence. Les cocardes tricolores de nouveau avaient reparu et il y eut dans la campagne des châteaux pillés, ce qui obligea les châtelains à chercher un refuge dans la cité.

Déjà l'assassinat du vicomte de Belzunce avait, sans ébranler sa foi républicaine naissante, disputé l'enthousiasme de Charlotte à certain dégoût pour les violences. Puis, elle avait vécu de son idéal, dans l'antiquité qui lui offrait un asile. Après l'arrestation de la famille royale — on l'apprit à Caen le 16 août — ce fut le massacre de Bayeux, procureur général-syndic du département. Il avait été secrétaire de Necker. Avocat, il était l'auteur de divers essais littéraires ; on l'estimait pour sa douceur et pour son éducation. Il fut accusé d'avoir correspondu avec les émigrés. En vain, Mme Bayeux — elle allait être mère se hâta vers Paris pour le disculper. Elle atteignit la capitale le 5 septembre, dans la nuit : on lui assura que le prisonnier retrouverait sa liberté dès le 6. Mais l'ennemi avançait contre la France. On criait à la trahison. Les massacres de septembre semblaient avoir excité l'appétit du sang. C'est alors que Bayeux libéré se présenta devant la foule. Elle hurla en l'apercevant. Il serra son jeune fils dans ses bras. On le lui arracha. Sa tête coupée et balafmée de coups de sabre fut promenée par la ville.

Le 5 novembre, une échauffourée violente s'était produite entre les partisans des prêtres constitutionnels et ceux des prêtres réfractaires. Le curé de Saint-Jean, qui appartenait au groupe de ces derniers, avait été interrompu cependant qu'il disait sa messe. Sur le terrain étaient restés un mort et des blessés. A Verson, il s'était agi de l'arrestation d'un prêtre réfractaire pour avoir récité l'office.

Enfin l'exécution de l'abbé Combault, le 5 avril, avait en lieu sur la place Saint-Gilles. Ces étapes locales menèrent le département à l'état d'opinion qu'il allait manifester en mai 1793.

Le 13, il se prononce contre la Montagne. Le nom de Marat est cité comme celui du meneur de la Révolution. Évreux désigne le notable Gardenbois et le maire Chaumont pour préparer l'action : à Caen se forme l'Assemblée centrale de résistance. Dans un document que Charlotte a connu, on lit : **Toi, Pache, et tous les tiens, et tes municipaux et tes Cordeliers, et tes femmes révolutionnaires, et tous, tous, vous nous répondrez sur vos têtes nous ne disons pas seulement d'un mouvement qui déterminerait l'assassinat des représentants captifs, mais de toutes les espèces d'accidents qui pourraient, en apparence d'une manière moins violente, terminer leur vie.** Romme et Prieur, les délégués de la Convention, sont internés au château de Caen. Cependant, il y a deux partis dans la cité, l'un royaliste et l'autre Girondin. Charlotte rêve de devenir le chef du parti de la conciliation qui n'existe pas en fait. Orgueil ? non pas : le besoin de servir et, peut-être, de transformer en énergie effective et efficace le courant des discours.

Un commencement d'organisation se dessine dans le département : tous les soirs, les cinq arrondissements de la ville — les sections — tenaient une assemblée dite réactionnaire. De l'une d'elles partit une adresse anonyme — en réalité elle eut pour auteur Samuel Chardy de Lafosse (aîné) et fut rédigée par Frédéric Vaultier à qui en fut attribuée la paternité — et cette adresse, inspirée par les circonstances, provoquait violemment le peuple à s'insurger. Le principe d'un soulèvement fut décidé dès le 7 juin, avant le retour des dix commissaires envoyés à la Convention. Ceux-ci s'étaient trouvés devant le fait accompli et rentraient de Paris avec un rapport sur l'attentat du 31 mai. Ce rapport parut suffisant pour déclencher **le fédéralisme du Calvados.**

Il convenait de constituer l'assemblée qui prendrait la direction du mouvement. Elle fut composée par la réunion des trois autorités administratives du département, du district et de la commune, auxquelles s'adjoignirent les délégués des sections. Pour le chef militaire, le choix se porta sur le général Wimpfen. Il s'était illustré aux sièges de Mahon et de Gibraltar et, depuis la paix, il résidait dans sa propriété de Normandie. En 1789, il était député de la noblesse à la Constituante et s'était allié au Tiers état. Encore qu'il fût l'auteur de la protestation contre la majorité de la noblesse qui tenait à rester séparée et qu'il eût été de ce fait du côté des révolutionnaires, il se montra modéré et les suivit avec précaution. Quand il s'agit de réorganiser la monarchie, il se prononça pour une **monarchie démocratique.** Après avoir participé à la publication du *Livre Rouge* et rédigé divers rapports militaires, il reprit un commandement dès que la guerre fut déclarée et défendit Thionville contre les émigrés. Le 20 septembre 1792, l'Assemblée Législative décréta qu'il avait bien mérité de la patrie. Il refusa de devenir ministre de la Guerre et accepta de commander l'armée des côtes de Cherbourg. Il était réputé **brave, mais faible** ; il était soldat avant tout : il était fait pour entraîner des troupes, non pour entrer dans la politique. On affirmait qu'il manifestait de l'aigreur à ceux qu'il servait, alors qu'il témoignait de la modération à ses adversaires.

S'ils n'étaient pas exempts de courage, les chefs civils manquaient de caractère. L'organisation était établie moins sur l'ordre que sur la bonne volonté. Parmi eux Bougon-Langrais se distingue par ses qualités morales. Procureur-syndic depuis 1792, après le massacre de Bayeux, il était doué d'une grande facilité de parole et d'un esprit fin et délié. Dès le début du mouvement, il se déclara partisan de

l'insurrection et se présenta aux sections. Après le retour des dix commissaires, il eût préféré se tenir à l'écart et il argua de sa santé pour ne pas paraître à la réunion. Il était trop tard pour reculer. On le relança chez lui et le porta dans un fauteuil à l'assemblée. **Il marcha**, dit Vaultier, **loyalement dans la voie ouverte**. Délégué pour présider l'Assemblée fédérale de l'Eure, il reçut, au moment même où il exerçait sa fonction, des ordres émanant du Tribunal révolutionnaire de Paris, sous forme d'un avis que Fouquier-Tinville, accusateur public, adressait pour affaires de service au procureur général-syndic du département du Calvados, actuellement à Vernon. **Les Montagnards espéraient-ils donc — Mancel se le demande — jusqu'à la fin ramener à eux sans combat les insurgés du Calvados ?** Malheureusement, toutes les belles qualités privées de Bougon-Langrais ne faisaient pas de lui un chef capable de s'emparer de Paris. Et ce n'est pas **le bon vieux Delarue**, officier municipal, qui pouvait prendre ce commandement. Certainement, Charlotte avait rencontré cet estimable et estimé magistrat chez sa tante. Peut-être avait-elle ri de lui et l'avait-elle, avec ses amis, surnommé **Voyons**, parce qu'il répétait constamment ce mot dans la conversation, et peut-être le regardait-elle à travers les caricatures qui avaient assuré sa popularité et qui le montraient sur les murs de la prison de Caen.

La Convention n'aurait pas grand mal à vaincre de tels adversaires. Dès le mois de mai, avant qu'éclatât l'émeute, elle avait envoyé dans le Calvados deux commissaires, Romme et Prieur, qui devaient travailler en faveur de la Montagne. Ils décourageaient le peuple, démolissaient les Girondins et ils effrayaient par les représailles dont ils menaçaient en cas d'échec. A cette propagande, l'assemblée avait répondu en nommant des agents pour soutenir l'émeute.

Pouvait-elle compter sur l'appui certain de la députation du Calvados ? Cette députation se rattachait à la lignée girondine. Le procès du Roi l'avait divisée. Sur les treize membres qui la composaient — l'abbé Fauchet, Dubois, Dubais, Lomont, Henri Larivière, Bonnet de Meauty, Verdon, Doulcet de Pontécoulant, Taveau, Jouenne, Desmont, de Cussy, Legot et Philippe Delleville — quatre seulement avaient voté la mort de Louis XVI et avec restrictions. Plusieurs d'entre eux étaient animés de haine contre la Montagne. On pouvait craindre que leurs noms ne fussent inscrits sur une liste de proscription. Ce motif ne fut pas étranger à la réclamation des corps administratifs du département, puis à l'explosion du mouvement insurrectionnel. Le 31 mai eut sur cette députation une répercussion diverse. Entre autres, Larivière, membre de la Commission des Douze qui enquêtait contre la Montagne, s'enfuit à Caen, où il séjourna d'ailleurs peu de temps. Cussy fut de ceux qui entraînaient les proscrits dans le Calvados ; ils le suivirent ensuite en Bretagne et il partagea leur sort. Prudemment, l'abbé Fauchet renonça de son gré à exercer son mandat de député.

La ville est, en pleine effervescence. Un souffle héroïque et guerrier parcourt ces vengeurs théoriques de la liberté. Chacun semble prêt à accomplir le sacrifice, mais l'organisation de la campagne se fait lentement et permet à tout le monde de réfléchir, à l'instant de s'embarquer pour l'aventure. L'atmosphère est énermée, lourde, et voici que débarquent à Caen, où ils cherchent un refuge, les dix-huit Girondins que Buzot, Normand d'origine, amène à sa suite dans sa province. Avec lui arrivent Lanjuinais — qui ne fera que passer — Barbaroux, Bergoing, Boutidour, de Cussy, Duchâtel, Giroust, Gorsas, Guadet, Kervélégan, Larivière, Lesage (Eure-et-Loir), Louvet, Malan, Mallevault, Petion, Salles et Valady. Trois jeunes gens non députés et connus par leurs écrits politiques les accompagnent : Cirey-Dupré, Macherma et Rouffe. Ils s'installent à l'hôtel de

l'Intendance. Il ouvrait les larges battants de la porte cochère sur une grande cour pavée, d'aspect solennel, au milieu de la rue des Carmes, qui est perpendiculaire à la rue Saint-Jean, où elle aboutit presque en face du numéro 138, domicile de Mme de Bretteville et de sa nièce. Wimpfen raconte qu'il veilla à ce qu'ils fussent tous logés dans un même immeuble, afin de pouvoir mieux les observer. Il s'était rendu compte, sans tarder, *que Petion et Buzot avaient des secrets, et que tous, sans exception, se défiaient de Valady et de Duchâtel*. Entre eux, des intrigues, mais pas un homme d'action. Ils semblent bons à faire seulement des discours. Toute leur énergie se dépense en paroles. Ils lancent une proclamation au peuple, pleine d'utopies : *La force départementale qui marche sur Paris ne va pas chercher des ennemis à combattre ; elle va fraterniser avec les Parisiens ; elle va raffermir la statue chancelante de la liberté*. Ils entendent rétablir la paix avec un gouvernement régulier de la République. *Les lois ou la mort*, telle est leur devise. Ils sont bouffis d'illusions sur l'accueil enthousiaste que fera, d'après eux, la capitale à leur armée. Ils se grisent de mots, de flatteries. Salles — dit encore Wimpfen — *faisait des brochures que ses collègues appelaient des Provinciales, le comparant ainsi à Pascal, et cela lui faisait tant de plaisir qu'il ne doutait plus de l'effet de ses brochures*. Ils sont courageux, plus vaniteux encore. Ce sont de pauvres politiques. Il leur manque le sens des réalités et le cynisme. Leur action se borne à exciter le patriotisme des Normands et à exercer leur art oratoire, cependant qu'ils envoient à la bataille des gens enflammés par leur éloquence. Ils publient des libelles, exprimant la lassitude du règne de Marat, de Robespierre, de Hanriot, de Fouquier-Tinville et des couplets se chantent sur l'air de *La Marseillaise*, dont Cirey-Dupré est le médiocre poète. Ils valent d'être cités :

#### I

Enfants de la fière Neustrie,  
Courageux défenseurs des loix,  
C'est vous qu'implore la patrie ;  
Levez-vous, marchez à sa voix.  
Rappelez-vous l'antique gloire  
Des héros en vous renaissants,  
Allez cueillir aux mêmes champs  
Tous les lauriers de la victoire.

Aux armes, citoyens ! Terrassez les brigands !  
La loi, c'est le seul cri, c'est le vœu des Normands.

#### II

Sur la Montagne parricide,  
Trône de nos nouveaux tyrans,  
L'anarchie à l'œil homicide  
Prononce ses arrêts sanglants ;  
Elle foule d'un pied rebelle  
Du peuple les augustes droits,  
Et le sceptre sacré des loix  
Tombe sans force devant elle.

Aux armes, etc.

#### III

Républicains, votre énergie

A-t-elle triomphé des rois  
Pour voir une autre tyrannie  
Vous dicter de honteuses lois ?  
Quoi, le farouche Robespierre,  
Serait l'arbitre de l'État ?  
Quoi, Danton ! Quoi le vil Marat  
Régneraient sur la France entière ?

Aux armes, etc.

#### IV

Paris, ville longtemps superbe  
Gémit sous le joug odieux,  
Bientôt on chercherait sous l'herbe  
Ses palais, ses murs orgueilleux.  
Mais vous marchez, Paris respire,  
Les brigandes pâlisent d'effroi,  
Sur eux le glaive de la loi  
Brille et le despotisme expire.

Aux armes, etc.

#### V

Saintes loix, liberté, patrie,  
Guidez nos bataillons vengeurs.  
Nous marchons contre l'anarchie,  
Certains de revenir vainqueurs.  
De septembre, tristes victimes,  
Vos bourreaux vont être punis ;  
France, tes lâches ennemis  
Vont enfin expier leurs crimes.

Aux armes, etc.

#### VI

*Pour la ville de Caen :*

Cité républicaine et fière,  
Caen, sois la Marseille du Nord ;  
Porte toujours sur ta bannière  
Les signes de Loix et de Mort.  
Dans ton enceinte hospitalière  
Tu reçus nos représentants,  
Ah ! Qu'aux Français reconnaissants  
Ta gloire à jamais sera chère.

Aux armes, etc.

Enfin, il y avait une dernière strophe, recueillie par Louis Dubois et qui ne figure pas dans le texte imprimé :

*Le Calvados à l'Orne :*

Par l'amitié, par la nature,  
L'Orne liée au Calvados  
Baignera de son onde pure  
Un pays fertile en héros.

Quand les lauriers de la victoire  
Auront couronné nos efforts,  
Jurons de venir sur ses bords  
Chanter notre commune gloire.

Aux armes, etc.

Pour qu'un aussi pauvre lyrisme ait pu entraîner des hommes au combat, il fallait vraiment que les esprits fussent bien surexcités. Cette excitation cérébrale n'était guère favorable pour se préparer à marcher sur Paris qui s'appropriait à recevoir ses [défenseurs](#).

Ainsi, les Girondins, à Caen, se bornèrent à déverser sur la foule des torrents d'éloquence. Le plus clair de leur action se passe en gestes déclamatoires. Wimpfen et son adjoint, Puisaye, ne trouveront pas auprès de ces collaborateurs politiques d'autres ressources. Sur la suggestion de Buzot, ils se sont engagés dans le mouvement insurrectionnel avec l'espoir de venger le 2 juin. Ils concertent leur plan de bataille et prétendent encercler Paris par une manœuvre dont Bordeaux sera le pivot et en engageant l'attaque par l'aile gauche. Les hostilités partiront d'Évreux. L'assemblée des députés réunis est convoquée à Caen pour le 13 juin. Déjà, à l'Hôtel de Ville fonctionne le comité qui chargera Wimpfen et Puisaye de libérer la Convention.

La société riche de la ville est suspecte de vouloir saisir cette occasion pour rétablir l'ancien régime. Les réfugiés girondins sont sincèrement républicains. Ils rêvent d'une révolution qui n'usera pas des procédés révolutionnaires, d'une révolution où le sang ne coulera pas, d'une révolution où la seule effusion sera celle des discours toujours prêts à jaillir. Et, de fait, ils parlent de plus en plus. Au surplus, ils ont peu de part à la préparation : ils entrent dans une organisation qui était établie et constituée avant leur arrivée et ils se contentent d'abandonner la direction de l'affaire aux mandataires directs de la population. D'un commun accord, on s'en remet à Wimpfen du soin de faire éclater l'insurrection.

Au début des manifestations, il avait été convié par le Comité de Salut public, afin de lui fournir quelques explications sur sa conduite. Il répondit [par une lettre de rodomontade](#), exigeant la révocation de tous les décrets depuis le 31 mai, sinon il menaçait de marcher sur Paris avec une armée de 60.000 hommes, Normands et Bretons. Cette armée était assez importante, mais sur le papier seulement. En réalité elle se réduisait à deux noyaux de cavalerie, les Dragons de la Manche et les Chasseurs de La Bretèche ; à trois bataillons bretons, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Finistère, et à des contingents normands venus d'Évreux, Caen et Bayeux. En outre, il disposait de quelques pièces de campagne et d'un élément peu nombreux commandé par un chef de bataillon. La plus grande partie des troupes fut rassemblée à Évreux sous les ordres de Puisaye. Wimpfen gardait le reste en réserve à Caen. Chacun des corps est coiffé d'un chapeau tricolore ; les bataillons bretons sont bien équipés et remplis d'ardeur. Leur enthousiasme tombe vite devant le manque d'organisation. Le premier coup de feu n'était pas tiré, que déjà les soldats se plaignaient et criaient qu'on les avait trompés.

Enfin, le 13 juin les administrateurs du district de Bayeux rédigèrent et adressèrent à tous les citoyens placés dans leur ressort une proclamation :

Citoyens,

Une faction désorganisatrice a formé le projet de rétablir la royauté que nous avons détruite, sous les formes hideuses de la Dictature et du Triumvirat. La majorité vertueuse de vos représentants est forcée de délibérer sous la hache des assassins ; une municipalité séditeuse, secondée par des ministres corrompus et déprédateurs, qui s'est entourée d'un amas impie de brigands qu'elle soudoya avec les trésors de la République et qu'elle alimente du sang du peuple, ose enchaîner la volonté nationale.

C'est sur les ruines sanglantes de la Patrie que des conspirateurs insensés veulent élever cette tyrannie monstrueuse.

Ils ont juré de vous dominer ou de vous livrer aux despotes étrangers. Citoyens habitants des campagnes, vos administrateurs ont cru devoir vous éclairer sur la sainte insurrection qui de toutes parts se manifeste contre ce nouveau genre d'oppression. Tous les départements, par un mouvement spontané, se lèvent avec l'indignation et la majesté qui conviennent à un peuple libre pour renverser le système impie de sang et de désorganisation qui, par les longs malheurs de l'anarchie, amènerait infailliblement le retour honteux du despotisme.

Une armée formidable, composée de véritables amis de la République, va marcher sur Paris, ou plutôt contre les brigands qui règnent sur cette cité, fameuse par la terreur des proscriptions. Défiez-vous, citoyens, des agitateurs qui chercheraient à égarer votre opinion sur les grands mouvements qui vont s'opérer pour le salut public. Vous savez si nous sommes attachés à la République ; avec vous nous voulons la liberté et l'égalité, la République une et indivisible ; mais nous voulons aussi une constitution et des lois, nous voulons que les propriétés et la souveraineté du peuple soient respectées. Nous détestons les anarchistes, parce que les anarchistes sont d'accord avec l'aristocratie qui se réjouit de nos troubles, de nos divisions, mais que vous allez bientôt terrasser par votre ralliement aux véritables principes. Citoyens, calmez vos inquiétudes sur la liberté, elle triomphera de tous ses ennemis ; rallions-nous autour d'elle, jurons une guerre implacable à tous les tyrans.

Cette grandiloquence paraissait la meilleure pour émouvoir l'âme de cette région. Le paysan y est nettement resté conservateur et libéral. Il aime la paix, — sa paix et sa tranquillité. Mais il ne faut pas toucher à sa propriété. Il en est le gardien jaloux. Pour mieux la protéger, il l'entoure de haies qui la cachent même aux regards des indiscrets, seraient-ils inoffensifs. En lui disant qu'il s'agissait de défendre son bien, on était assuré d'éveiller de sa béatitude placide le plus posé des campagnards, bien mieux qu'en en appelant à ses sentiments ou à ses principes.

Toutefois, pour renforcer la voix de ce premier appel, le 27 du même mois, l'Assemblée générale du Calvados, formée des députés des assemblées primaires, des sociétés républicaines du département, ainsi que des autorités constituées réunies, lança une nouvelle proclamation :

Citoyens,

En nous chargeant de pouvoirs extraordinaires et sacrés que nous exerçons en votre nom pour le salut de la République, vous avez juré de combattre toutes les tyrannies, de marcher contre les brigands dominateurs qui ont outragé le peuple, envahi ses pouvoirs et dilapidé sa fortune. L'Assemblée générale du Calvados, impatiente elle-même de répondre à vos vœux, vous ouvre la carrière, en commençant ses travaux. Soldats de la liberté, le moment est venu de faire retomber sur la tête des brigands tout le poids de leurs crimes. Couvrez-vous de vos armes : marchez. Un cri d'indignation s'est fait entendre. Tous les républicains se lèvent à la fois. Citoyens, hâtez-vous : les hommes libres du Calvados ne doivent pas être au rendez-vous les derniers.

Les fiers Bretons vont vous suivre ; leurs bataillons s'ébranlent ; dans quelques jours ils fraterniseront avec vous. Déjà beaucoup de vos frères marchent en avant-garde sous la bannière du Calvados, ils vous appellent.

Le 18 juin, Barbaroux, qui a rejoint ses collègues le 15, fait afficher un placard contre Marat. Il en appelle aux Marseillais et à la province, il invoque le sentiment national pour le salut de la liberté. Il désigne, après avoir dénoncé Robespierre, les misérables gorgés d'or, et, dans leurs superbes voitures, ils nous accusaient de corruption, nous qui vivions du pain des pauvres et parcourions les rues en vrais apôtres de la liberté. Ces massacreurs de septembre sont les associés de Pitt ; ils ont créé l'antagonisme entre le Nord et le Midi : Français, poursuivit Barbaroux, levez-vous et marchez sur Paris, non pour battre les Parisiens, mais pour les délivrer, pour protéger l'unité de la République indivisible... Le rendez-vous est à Paris... que celui-là périsse, maudit du ciel avec toute sa race, qui parlera, écrira, pensera contre la République une et indivisible. C'est une excitation sanguinaire, dans un langage qui sent la culture et les tragiques grecs : dans l'esprit de l'auteur — toute considération littéraire mise à part — c'est l'expression du désir non d'une attaque contre la Convention, mais d'une défense de l'Assemblée. Il signe : Barbaroux de Marseille, député par le département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, expulsé par la force du poste où l'avait placé la volonté du peuple. Enfin, le 30 juin, le manifeste de Wimpfen annonçait le prochain châtiment des coupables auteurs du 31 mai et du 2 juin, qui avaient arrêté les députés, sous la menace de leurs canons, et qui, par l'organe du plus vil des hommes, avaient tenté de donner un dictateur à la nation.

C'est au milieu de cette effervescence que Charlotte de Corday va passer ses derniers jours à Caen.

Elle avait appris avec joie l'arrivée des Girondins. Leur légende les précédait. Elle les connaissait par leur réputation. Elle avait suivi leurs gestes politiques et,

peut-être, admirait-elle Mme Roland et avait-elle ouï parler de son amour pour Buzot. Si peu romanesque qu'elle fût, lorsqu'il s'agissait d'elle-même, elle était douée d'une imagination prompte à s'emporter et qui, dans les circonstances politiques et morales qu'elle traversait, haussait au rang d'une tragédie cornélienne les aventures d'amour même banales. Elle considérait ces exilés comme [les sauveurs de la Patrie](#) qu'elle attendait. Ils apportaient le salut. Elle déteste les crimes d'alors : ils les vengeront. Déjà, elle hait ces anarchistes que dénoncent les proclamations et elle les définira au cours de son procès : [Ceux qui cherchent à détruire toutes les lois pour établir leur autorité](#). Jusqu'alors, elle connaissait les événements seulement par la lecture des journaux, et voilà qu'elle aperçoit les héros mêmes du drame : les faits s'animent rétrospectivement pour elle. N'assiste-t-elle pas de sa personne aux séances de la Convention ? Marat ne lui apparaît-il pas, tel qu'il fut le 24 avril, débraillé, vêtu de sa houppelande, le col ouvert, les cheveux hérissés et en désordre, les yeux dilatés, l'injure à la bouche, les pistolets à la ceinture et les jambes nues dans les bottes qui les couvrent à demi, porté en triomphe sur les épaules d'une foule hurlante ? N'est-elle pas là, ce 31 mai, ne pleure-t-elle pas sur la déroute des Girondins ? N'entend-elle pas, le 2 juin, le tocsin que fait vibrer ce monstrueux Marat ? Ne se tient-elle pas derrière lui, le poignard levé, prête à le frapper ? Quelle main arrête le geste libérateur de la sienne ? Devant le désarroi de l'Assemblée, elle éprouve un sentiment de tristesse mêlé de dégoût : ces hommes obligés de fuir essayent d'échapper au massacre ; ont-ils donc peur ? N'y a-t-il donc plus rien à tenter pour les sauver et avec eux le pays ? L'angoisse d'être déçue le dispute dans son âme à l'avidité d'approcher ces Girondins, dans la vertu desquels elle veut avoir confiance, à moins qu'elle ne les ait jugés depuis le 31 mai, depuis le jour où ne voyant pas surgir un homme, elle a pris sa résolution.

Dans son interrogatoire, elle a répondu [qu'elle ignorait s'ils tenaient des séances publiques et qu'elle n'y a point assisté](#). Pourquoi s'y serait-elle rendue ? Elle savait, par tous leurs écrits, qu'ils voulaient [rappeler le peuple à l'unité de la République](#). Ce n'est pas leurs discours qu'elle désire entendre : elle rêve de participer à leurs entretiens, de les juger de près, de lire en eux. Tous les jours, maintenant, elle descendait au premier étage chez Mme de Bretteville et [de la fenêtre la plus rapprochée, celle — précise Demiau de Crouzilhac — qui éclairait un petit cabinet pratiqué au bout d'une alcôve, elle plongeait dans la rue des Carmes](#). De là, elle suit des yeux les mouvements de la foule qui se porte en masse à l'hôtel de l'Intendance. Du haut du balcon, les Girondins prononcent de vibrantes harangues. Peut-être l'éclat de leurs voix se brise-t-il contre la vitre derrière laquelle Charlotte de Corday les regarde...

Elle vit passer Lanjuinais comme une ombre. Elle ne lui adressa point la parole. Le perfide Chabot réussit à glisser le nom de Lanjuinais dans le procès-verbal des interrogatoires de Charlotte. Elle aurait déclaré l'avoir approché à Caen. A quoi le Girondin de répondre : [Elle a pu sans doute m'y apercevoir, si elle était dans la commune lors de mon passage et si quelqu'un me fit connaître à elle, mais je ne l'ai pas vue](#). Dans une note, Vatel s'est ingénié à fixer ce point d'histoire. Il y est dit que Lanjuinais fait allusion à un procès-verbal des interrogatoires de Charlotte de Corday, rédigé par Chabot qui fut bien, en effet, l'un des commissaires délégués par la Convention pour la questionner, mais que dans son rapport il ne parle pas de Lanjuinais. Par contre, Drouet, autre commissaire, a l'air d'affirmer qu'elle a entretenu des relations avec ce Girondin. [Mais, observe Vatel, ces rapports ne sont pas dans l'interrogatoire qui forme une pièce distincte dont la](#)

Convention a ordonné l'impression et dont malheureusement nous n'avons pu retrouver la trace. Charlotte, dans son premier interrogatoire, ne prononce pas le nom de Lanjuinais : elle ne le nomme pas non plus dans le second devant Montané. Mais devant le Tribunal révolutionnaire, à cette question : *Quels députés avez-vous vus ?* elle répond — *Compte rendu du Moniteur* — Larivière, Kerviligan, Guadet, Lanjuinais, Petion, etc. Or, dans les bulletins de l'Assemblée de résistance publiés à Caen, on lit dans le compte rendu de la séance du 30 : Lanjuinais, représentant du peuple et l'un des proscrits qui est venu se jeter dans les bras de ses frères du Calvados, a été introduit dans l'assemblée au milieu des plus vifs applaudissements. On sait que Charlotte fréquentait ces réunions. Elle a donc pu voir Lanjuinais, lui parler à l'issue de la séance, etc. Car elle dit plus loin : *Je n'étais liée d'amitié avec les députés du Calvados, mais je parlais à tous.*

Il est à remarquer que Vatel met ici Charlotte de Corday en contradiction avec elle-même. A son procès, elle a déclaré formellement *qu'elle ignorait s'ils — les Girondins — tenaient des séances publiques et qu'elle n'y a point assisté.* Or Vatel déclare qu'elle était présente à la séance où Lanjuinais vint se jeter dans les bras de ses frères du Calvados. Charlotte a toujours dit la vérité sur tous ses actes, faits et gestes. Elle a même reconnu avoir usé d'un subterfuge qui ressemblait à un mensonge, en adressant sa lettre à Marat, avant de le tuer. Encore agissait-elle consciemment et sans qu'elle en conçût de remords. Il n'y a donc aucune raison pour douter de sa parole. Plus exacte paraît être la version de Couet de Gironville : *En vain, écrit-il, les Montagnards l'accusent — Charlotte de Corday — d'avoir été un homicide vendu aux proscrits du 31 mai, qui s'étaient réfugiés à Caen : si elle eut avec eux la moindre relation, le véridique Lanjuinais... qui n'a jamais eu la force de dissimuler, n'aurait pas manqué dans ses brillants moments d'influence, après les journées de Prairial et de Germinal, de faire rendre la première victime de son parti à toute sa gloire.* Vatel commente ce texte : *Lanjuinais, dans l'écrit intitulé Première adresse à la Convention nationale (18 Brumaire, an III) déclare que s'il est vrai que pour se rendre à Rennes il eût pris la route de Caen, il ne resta qu'un jour dans cette ville — et que si Charlotte peut l'avoir aperçu dans la rue, il est certain, lui, de ne l'avoir jamais vue et de n'el avoir jamais entendu parler avant que son nom retentît dans toute la France.* Au surplus, Lanjuinais ne fut pas directement mêlé au drame et la question vaut seulement d'être élucidée pour fixer les relations particulières qu'a pu avoir Charlotte de Corday avec certains d'entre les Girondins.

Elle vit Louvet, l'ex-commis de librairie, l'auteur des *Amours du Chevalier de Faublas*. De l'exil, il rendit hommage à Mlle de Corday, louant la dignité et la grâce de son maintien. *J'affirme, écrit-il, que jamais elle ne dit à aucun de nous un mot de son dessein.* Elle vit Petion, qui avait joui des faveurs du peuple ; elle le rencontra dans des circonstances tragiques et à son scepticisme elle infligea une sévère leçon. Elle les vit tous, de plus ou moins près, et tous sont d'accord pour nier que par leurs suggestions ils l'aient poussée à l'accomplissement de son acte et pour affirmer que *si Mlle de Corday les avait consultés, ce n'est pas sur Marat qu'ils auraient dirigé ses coups.* Elle-même, enfin, a proclamé que pour former et exécuter sa résolution elle n'avait pas besoin de la haine des autres. *H lui suffisait de la sienne.*

Que l'on ne s'étonne pas du silence qu'elle observa, même avec des hommes qui lui inspiraient le plus d'admiration, encore que peut-être elle eût été secrètement déçue par eux. Ils étaient braves ; parmi eux, il y en avait même qui faisaient

figure de héros. Ceux qu'elle approcha de plus près étaient néanmoins en fuite et réagissaient mollement. Ils étaient d'âge et de constitution à se battre et ils se contentaient de lancer des phrases, au lieu de se placer eux-mêmes à la tête des Croupes et de périr, s'il le fallait, dans la mêlée. Charlotte eût craint d'affaiblir la pensée qui la poussait à un geste par lequel elle se sentait dépassée. En confiant son intention, peut-être avait-elle peur de la voir réduite en fumée par les discours qu'elle aurait inspirés et elle n'admettait pas que son sacrifice fût simple littérature. Une imagination vive, un cœur sensible promettent une vie bien orageuse, a-t-elle écrit ; elle se défiait d'elle-même, de cette imagination, de ce cœur qui

Ne laisse que trop voir une âme trop sensible.

Les débats du 31 mai, l'insurrection normande la portèrent sur un autre plan que celui de sa vie, sur un plan où, semble-t-il, elle n'était pas destinée à figurer par sa naissance. Elle avait appris à juger ses contemporains, en les mesurant à l'idéal qu'elle s'était fait de la République. Elle ne voulait pas que la tragédie de Corneille qu'elle vivait fût ravalée au niveau des pièces banales. Pour les modernes, dira-t-elle encore, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays. Presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour fonder une république ! Il faut du moins fonder la paix, et le gouvernement viendra comme il pourra. Son projet lui paraît à la taille de l'antiquité. Son crime sera pour elle une cause d'orgueil et elle se refuse à le proclamer : il ne faut pas perdre une parcelle d'énergie. Elle en appellera donc à la ténacité de sa race : On doit croire à la valeur des habitants du Calvados, mandera-t-elle un jour à Barbaroux, puisque les femmes mêmes y sont capables de fermeté. Enfin cette discrétion avec son secret prouve qu'elle redoute la trahison et elle ne veut être empêchée ni par les conseils, ni par les colportages qui feraient obstacle à sa décision.

Aussi la supposition qu'il y eut un embryon d'amour entre cette Normande et le Marseillais Barbaroux est-elle absurde.

S'il y avait eu entre eux un sentiment qui eût ressemblé à de l'amour — mais est-il besoin d'invoquer cet argument ? — Charlotte ne se serait pas sacrifiée. C'est Vatel qui le souligne.

Barbaroux était en sécurité à Caen ; il n'y avait rien à redouter de Marat. De plus, ils eurent tout juste trois entrevues et jamais en tête à tête. Il est fort probable que le brillant député avait une liaison. Enfin, rappelons-nous les idées que Charlotte avait exprimées sur le mariage, en particulier cette boutade, en réponse à une plaisanterie de Mme Gautier de Villiers qu'elle ne se marierait jamais parce qu'aucun homme n'était fait pour être son maître. Ce n'est point Barbaroux, en dépit de sa renommée et de la haute opinion qu'il avait de lui-même, qui eût semblé capable de régner sur un caractère comme celui de Mlle de Corday.

En 1793, il avait vingt-six ans. On lui en aurait donné quarante, à en juger sur son embonpoint. Ceux qui le voyaient de l'œil le moins favorable le dépeignaient sous les traits d'un bellâtre bouffi, commun et essoufflé, à la face ultra-rubiconde et passablement bourgeonnée, doué de la séduction particulière à un homme à fille. Frédéric Vaultier, au contraire, qui l'a connu, le décrit sous un jour plus aimable : Physionomie grecque ou romaine, regard d'aigle, avantages extérieurs de toute espèce... Talent oratoire plein de vigueur et de solidité, éloquence gracieuse, enthousiasmé de poésie et de république. Il y avait du dilettante en lui, surtout il y avait cette faculté d'assimilation rapide qui transforme en

éloquence les éléments glanés d'un savoir parfois superficiel. Pourtant, déjà sa carrière était brillante et il pouvait, dans une certaine mesure, en tirer quelque vanité.

Il était né à Marseille, le 6 mars 1767, et il y avait été élevé au collège des Oratoriens. Ses goûts le portaient vers les études scientifiques et l'on raconte que dès sa dix-huitième année il écrivit à Franklin et à Paulian. Il avait également correspondu avec le *Journal de physique* de l'abbé Rozier et s'était spécialement attaché aux problèmes de l'électricité. Il fut l'élève de Marat, quand il rêvait d'un avenir de science. Sa famille, toutefois, le pressait pour qu'il entrât au barreau. Il céda à ses instances et remporta des succès. En 1789, il se rallia tout de suite aux principes de la Révolution, fut nommé secrétaire de la Commune, puis en 1792 envoyé extraordinaire auprès de l'Assemblée Législative. Les Jacobins l'attirèrent ; il se lia avec eux et se fit admettre dans leurs associations. Une difficulté ayant surgi entre le ministère et la ville de Marseille, ce fut pour Barbaroux l'occasion d'échanger des lettres avec Roland. Bientôt, les Girondins l'adoptèrent et c'est ainsi qu'après avoir participé aux événements du 10 août, élu député, il siégea dans leurs rangs. Robespierre et Marat furent dénoncés par lui comme massacreurs. Il s'en prit à ceux qui avaient fomenté les égorgements de septembre et fit une campagne violente contre le népotisme de toutes sortes. Ses convictions l'engageaient à voter la mort du Roi, avec l'appel au peuple : les Montagnards ne le lui pardonnèrent pas. Il se défendait de tout sentiment de haine à l'égard de Louis XVI et admirait même certains de ses collègues royalistes. Pour s'excuser presque de son bulletin, il répondait au jeune James Chardy de Lafosse qui avait alors dix-huit ans et que l'attitude de Barbaroux avait étonné : **Ce n'était pas mon opinion personnelle ; je n'ai fait en ce point qu'exprimer le vœu de mes commettants envers lesquels je me trouvais engagé.** Il était docilement soumis à ce que l'on pourrait nommer la discipline parlementaire. Toutefois, il savait obéir à sa conscience politique et c'est ainsi qu'il se prononça violemment contre le Comité de Salut public dont il demandait la dissolution et qu'il s'opposa à la création du Tribunal révolutionnaire. Avant le 31 mai, déjà il était désigné aux repréailles de la Montagne. Le 2 juin, il refusa de donner sa démission et il fut arrêté sur la dénonciation de Saint-Just. Il trompa la surveillance de ses gardiens et retrouva ses collègues à Caen, le 15 juin.

Il ne comprenait pas les manœuvres de Wimpfen. Vaultier raconte qu'à Lisieux, cependant que discutaient les Bretons, il apprend que Louvet et Barbaroux sont descendus à l'hôtel d'Espagne. Il trouve Barbaroux couché sur le parquet, un mouchoir blanc sur la figure. Il se soulève : **Ah ! c'est toi, me dit-il, et qu'est-il donc arrivé ? — Eh ! mon Dieu, rien ; si ce n'est qu'on nous trompe, que tout se désorganise et que la cause est perdue. — Comment, est-ce que tout se borne à une simple surprise ? Voici Wimpfen qui arrive avec de l'artillerie. Il dit que demain tout sera réparé. — A la bonne heure, je veux bien le croire ; mais aujourd'hui, en ce moment même, les bataillons délibèrent sur sa demande, et déjà le Morbihan vient d'émettre le vœu de quitter l'armée et de retourner dans son pays. — Qu'est-ce à dire ? Il est fou, le Morbihan ? — Je ne sais, mais cette folie est celle de toute l'armée. Ce soir tous les corps auront émis le même vœu.** Il y avait chez Barbaroux un fonds d'indestructible optimisme qui lui venait de sa naissance. Le lendemain de cette entrevue, commençait la retraite vers Caen. Il ne soupçonnait même pas où en étaient les choses. Il n'était pas un grand politique : il était fait pour donner des coups de boutoir, ou pour mourir du coup de pistolet qu'il se tira lui-même dans la tête afin d'échapper à ses bourreaux. Il

tomba pourtant entre leurs mains, et mourant, pantelant, ils le portèrent sur l'échafaud, le 7 Messidor, an II (25 juin 1794).

De sa personne, il semble avoir été le séducteur né des Girondins. Mme Roland, son mari appréciant les facultés cérébrales du jeune député, le reçoit dans l'intimité pour mieux goûter ses charmes et ses qualités privées. Le public qui juge sur la réputation plus volontiers que sur le fond, et qui s'en tenait aux Mémoires de Manon, prétendit que le tendre penchant de cette femme sensible dépassa l'agrément de s'entendre conter fleurette. En effet, elle s'exprime sur son compte avec un enthousiasme non dissimulé et le nomme *Antinoüs*. Il était vraiment irrésistible, ce qui permet de croire, sans la calomnier, qu'elle ne lui résista point. C'est qu'en effet ce jeune homme, qui se plaçait entre *Brutus et Franklin*, révélait un caractère des plus attrayants. Il joignait à ses idées graves sur la République un entrain délicieux et une gaîté de bon aloi. Il était tout en contraste : une figure illuminée par la lumière de la Provence, se détachant sur un fond de ciel orageux et tourmenté de Paris. Ses amis ne tarissaient pas d'éloges sur ses apostrophes contre les Montagnards et contre le 2 septembre. On comprenait son influence sur les actes les plus importants du ministère Roland. Il ne se contentait pas de parler : il chantait aussi. Il écrivit, entre autres, une *Ode sur l'Électricité*, dédiée à Franklin :

Des flancs de ce nuage sombre  
Cent fois plus rapide qu'un trait,  
L'éclair, muni d'éclairs sans nombre,  
S'élançe, fuit et disparaît...

Appréciez la valeur de cette finale :

Et la foudre a frappé la terre  
Quand son éclat, dans l'atmosphère  
En longs roulements retentit...

Et ses vers d'amour, son *Épître à Zélie* ou *Apologie de l'Inconstance* :

Zélie, on se lasse de tout...

Après avoir exprimé cette vérité, il n'y avait plus. pour demeurer à la hauteur de son inspiration, qu'à éviter toute comparaison banale — et il y réussit, grâce à l'apologue de deux papillons qui effeuillent la rose dans laquelle ils ont déposé leur serment d'amour :

Et dans leurs débats ingénus  
Les fripons effeuillent la rose,  
Et mes serments sont disparus !

On peut, sans craindre de commettre une erreur, affirmer que Charlotte de Corday eut pour l'approcher d'autres raisons que sa réputation de poète.

Pourquoi choisit-elle Barbaroux ? Il était en relations avec la famille de Forbin, originaire d'Avignon, et Mlle de Forbin réclamait certains droits qu'elle estimait pouvoir exiger, relatifs à son traitement de chanoinesse du chapitre de Troyes et qui lui étaient dus. Ce lien les rapprochait et Mlle de Corday était bien fondée d'invoquer le souvenir de leurs amis communs pour rendre visite au séduisant député de Marseille. Elle le vit donc trois fois, les 20 et 28 (ou 30) juin, et le 7 juillet. Sans doute, elle fut flattée de pouvoir s'entretenir avec cet homme politique éloquent et bouillant, d'échanger avec lui ses vues ; elle fut peut-être heureuse d'avoir l'illusion d'être comprise dans ses idées. Tous les témoins

oculaires, ou en ayant recueilli les rumeurs, s'accordent sur la pureté de ces entrevues. Elle apprit à connaître, éclairé par un jour cru, le triumvirat de la Convention qu'elle haïssait déjà : Danton, qui incarne la Révolution et dont elle ignore le patriotisme ; Robespierre, le cruel et l'habile, qui marche à la dictature ; Marat, le plus odieux aux Girondins, loup affamé qui guette sa proie. Il dénonce dans les ténèbres et il en sort pour se montrer à l'Assemblée, débraillé et hideux.

Le 20 juin, elle va, en plein jour, rue des Carmes, accompagnée par Augustin Leclère ; elle se présente à l'hôtel de l'Intendance et demande Barbaroux. Toute timidité — on le peut supposer — a disparu : elle n'a plus le temps d'y songer ; elle entre dans l'action. On l'introduit dans le grand salon ; en l'apercevant qu'il y pénètre, Meillan et Guadet se retirent. Barbaroux paraît. Il dut lui sembler beau, non pour émouvoir ses sens, mais à cause de sa renommée cheveux et yeux noirs, bouche en arc très pur, dents d'une éclatante blancheur : un portrait de David. Sa voix est harmonieuse, comme celle des Provençaux qui savent jouer de leur accent lorsqu'il n'est pas trop prononcé. C'est une belle façade, derrière laquelle ses admirateurs ont construit une maison d'apparence solide.

Charlotte, qui jamais n'hésitait à intervenir en faveur des malheureux, plaide la cause de son amie. Barbaroux consent à s'y intéresser. Seulement, les papiers ne sont pas en règle, et puis il faut les faire parvenir à Paris, enfin il n'est guère désigné, étant réfugié, pour soutenir Mlle de Forbin. **Je crains fort**, dit-il à Mlle de Corday, **que la recommandation d'un proscrit ne soit plus nuisible qu'utile à votre protégée**. Elle trouve l'argument pour le convaincre : **Peut-être avez-vous des amis à la Convention, et ces amis pourraient, grâce à votre recommandation, mener cette affaire à bonne fin**. Il écrit à Lauze Deperret, son collègue à la Convention. **Le nom de ce député, dit une note inédite de Vatel, est partout écrit Duperret. Cependant il est incontestable que son nom est Deperret**. Barbaroux lui adresse sa lettre par la voie de Rouen, en lui annonçant quelques brochures et ouvrages divers, ainsi que la visite d'une citoyenne qu'il ne désigne pas par son nom. A signaler que, dans le post-scriptum, il déclare que **tout va bien** et qu'avant longtemps les troupes amies seront sous les murs de Paris. Ce trait souligne son optimisme.

Après quelques jours d'attente, n'ayant pas reçu signe de vie, Mlle de Corday retourna à l'hôtel de l'Intendance, le 28 ou le 30 juin. Barbaroux l'accueillit avec sympathie et l'assura qu'il s'emploierait de son mieux pour Mlle de Forbin. Il promit de lui donner une lettre pour Deperret qui était déjà l'intermédiaire entre Barbaroux et Mme Roland, internée à la prison de l'Abbaye. Barbaroux demanda à Charlotte de ne pas quitter Caen sans avoir pris congé de lui et il lui fixa un rendez-vous pour la semaine suivante.

Elle y fut exacte : c'était le 7 juillet. Le même Leclère l'accompagnait. Des mains de Barbaroux elle reçut les brochures qu'elle allait emporter. Il ne soupçonna point — nul ne soupçonna — la tragédie qui se jouait à ce moment dans son âme. Les faits, brutalement exposés qui se déroulèrent dans son existence au cours de ces sept journées, marquent à peine les étapes de sa destinée spirituelle.

Avec passion, elle avait suivi les débats et s'était laissé captiver par les discussions. Les 5 et 6 juillet, elle s'était rendue à Vernon, où habitait Mme G. de Villiers. C'était une belle journée. Mme G. de Villiers était occupée à écosser des pois avec ses servantes, lorsque Charlotte entra brusquement chez elle, l'embrassa, s'assit. Les domestiques congédiées, elle dit à son amie : **Je viens te dire adieu ; j'ai un voyage à faire ; je n'ai pas voulu partir sans t'embrasser**. Sa

voix s'étrangla. Mme G. de Villiers eut le sentiment très net que la pensée de Mlle de Corday était ailleurs. Subitement, celle-ci saisit une poignée de pois en cosse, les froissa, les écrasa en les piétinant et, sans ajouter un mot, étreignit Mme G. de Villiers, puis s'échappa. Elle retourna chez Mme de Bretteville, à Caen. La bonne dame ne se doutait pas, cependant qu'elle continuait à mener son existence craintive et feutrée, que sa nièce était occupée à brûler les adresses et proclamations des Girondins qu'elle avait amassées.

Le 7 juillet, Wimpfen passait la revue de ses troupes sur le Cours national ou sur le Cours-la-Reine. Les patriotes avaient fait prévenir que le bataillon se formerait par un appel qui serait fait sur le front de chaque bataillon. La garde nationale était là au grand complet, au milieu d'une foule admirative. Chacun parade, essaye de se faire valoir : on parle, on parle à satiété ; on prononce par hasard des discours. Une compagnie vint chercher le drapeau, destiné au bataillon de Caen, rapporte une note de Vatel. D'un côté, il portait l'inscription : **Unité et indivisibilité de la République**, et de l'autre : **Guerre aux tyrans et aux anarchistes**. Les volontaires reçurent le drapeau aux cris de : **Vive la République une et indivisible** et prêtèrent serment de venger tout attentat contre la souveraineté du peuple. Mais quand on fit l'appel, il ne sortit que dix-sept hommes. Charlotte de Corday écrira à Barbaroux qu'elle fut **charmée** par ce spectacle. Quelle ironie amère se cache sous cette expression ! On réussit à rassembler cent trente hommes qui, le lendemain, devaient partir pour Évreux sous les ordres d'un chef de bataillon. La troupe se mit en marche précédée de deux pièces de canon, caissons et autres outillages militaires. L'assemblée les conduisit jusqu'aux barrières. Les jeunes gens enthousiasmés chantaient sur l'air de *Vieillard qui d'amour est épris* un refrain : *Les adieux des jeunes républicains à leurs amantes* :

Le cœur épris de vos appas,  
Plein de votre image chérie,  
Nous allons braver le trépas  
Pour le salut de la Patrie.  
Elle a parlé par votre voix.  
Ah ! qui de nous pourrait encore  
Refuser d'obéir aux loix  
De la maîtresse qu'il adore !

Devant le piètre résultat obtenu, devant ces dix-sept volontaires, qui répondent seuls aux discours enflammés, Petion conçoit le projet de brûler Caen et d'en faire accuser la Montagne. Wimpfen est saisi de cette proposition machiavélique par son aide de camp. Il s'en ouvre aux réfugiés qui le supplient de se taire.

Charlotte avait assisté à ce spectacle, impassible en apparence. Petion jugea son attitude dédaigneuse et lui demanda, en désignant les volontaires : **Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partaient pas ?** Elle ne répondit rien. D'après Vatel, Michelet interprète le mot de Petion et suppose qu'elle souhaitait voir épargner quelqu'un qui lui était cher. Or, le propos est purement philosophique ou plus exactement d'un caractère général. A Barbaroux elle écrira à ce sujet : **J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez comme j'en étais charmée, et je me promettais bien de faire repentir Petion des soupçons qu'il manifesta sur mes sentiments. Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partaient pas ?** me dit-il. Enfin donc j'ai considéré que tant de braves gens venant pour voir la tête d'un seul homme qu'ils auraient manqué, ou qui aurait entraîné dans sa perte

beaucoup de bons citoyens, il ne méritait pas tant d'honneurs ; il suffisait de la main d'une femme. Le beau mépris pour justifier par la pitié le charme qu'elle éprouve et, peut-être, le dédain pour tant de mots lancés au vent, accusé par le magnifique orgueil d'être seule et femme pour accomplir ce haut fait. Loin de l'avoir abattue, cette carence a stimulé son zèle.

Pour rentrer chez elle, avant de gravir l'escalier raide et obscur qui menait à sa chambre, elle avait à franchir la cour et, pour y parvenir, elle traversa l'atelier du menuisier Lunel. Il jouait aux cartes avec sa femme. Charlotte échangea avec eux quelques mots, puis, s'animant, elle frappa sur la table et s'écria : **Non, il ne sera pas dit que Marat a régné sur la France !** et elle se sauva, craignant peut-être de trahir son secret. Peu après, elle ressortit afin de se rendre chez Barbaroux qui devait lui donner la lettre en faveur de Mlle de Forbin. Le député avait négligé de l'écrire et proposa à Mlle de Corday de remettre au lendemain. Elle insista pour l'avoir tout de suite et profita de l'occasion pour interroger Barbaroux sur les moindres détails de ce qui pourrait lui être utile. Plusieurs de ses collègues étant présents, elle s'entretint avec eux des événements survenus au cours de la journée. Petion, qui décidément n'intervenait pas toujours heureusement, prononça à l'adresse de **la belle aristocrate qui vient voir les républicains** quelques mots empreints d'ironie. Cette fois elle riposta : **Vous ne jugez aujourd'hui sans me connaître, citoyen Petion, un jour vous saurez qui je suis.**

Cependant Barbaroux écrivait sa lettre et la lui fit porter. En voici le texte :

Caen, 7 juillet 1793

l'an II de la République une et indivisible.

Je t'adresse, cher et bon ami, quelques ouvrages intéressants qu'il faut répandre.

Je t'ai écrit par la voie de Rouen, pour t'intéresser à une affaire qui regarde une de nos concitoyennes. Il s'agit seulement de retirer du Ministère de l'Intérieur des pièces que tu me renverras à Caen. La citoyenne qui porte ma lettre s'intéresse à cette même affaire, qui m'a paru tellement juste qu'elle n'a pas hésité d'y prendre la plus vive part.

Adieu, je t'embrasse et salue tes filles, Marion et les autres.  
Donne-moi des nouvelles de ton fils.

Pas de signature, seulement le paraphe de Barbaroux.

A celle-ci, il joignit une lettre pour Mlle de Corday par laquelle il la pria de lui donner le détail de son voyage. Meillan rapporte qu'elle l'en remercia par écrit, lui promit d'accéder à son désir et de lui raconter **le succès** de son entreprise. Dans son interrogatoire, elle ne fait pas allusion à cette correspondance que Meillan affirme avoir eue sous les yeux.

Elle est prête à partir.

Personne ne connut, ne soupçonna même son dessein. Elle-même a été formelle à ce sujet et a fait des déclarations qui mettent fin à toute discussion sur ce point. Le procès-verbal après son arrestation en fait foi. A Mme de Bretteville, qui

avait alors dépassé la soixantaine, elle raconta qu'elle se rendait chez son père. Aux rares personnes qui fréquentaient la maison de la rue Saint-Jean elle ne dit rien. Son héroïsme était taciturne. Son attitude ne fut pas modifiée. Elle redoublait de grâce et d'affabilité. Elle s'adonna avec plus de zèle aux ouvrages de broderie qu'elle destinait à une domestique, attachée à son service. Lorsqu'elle se rendit compte qu'elle ne pourrait pas terminer cet ouvrage, elle le porta à une ouvrière afin que celle-ci l'achevât et qu'elle pût le laisser en souvenir. Elle le paya d'avance et donna l'adresse de sa servante pour que cet objet lui fût remis après son départ. Le souci qu'elle prenait des moindres détails et le soin avec lequel elle y veillait est une preuve de son étonnante maîtrise d'elle-même.

Dans une lettre de Cosnard Desclosets, il est dit que, pour expliquer son départ, elle avait fait croire à son imbécile (*sic*) de cousine qu'elle allait chez son grand-père. Est-ce au même bruit que fait allusion Leroy, maire du Renouard ? J'ai toujours entendu dire qu'avant de partir pour Paris elle vint passer quelques jours au logis de Corday et qu'elle communia. C'est une tradition constante dans le pays. Étienne Leroy, mon père, m'a rapporté qu'au moment de s'éloigner elle dit à quelques personnes et notamment à lui-même : *Vous ne me verrez pas de longtemps ; je vais partir pour un grand voyage*. Si le fait est exact, il remonte au début de juin. En lui-même, il n'a rien d'illogique. On imagine fort bien l'arrière-petite-fille du grand Corneille allant en pèlerinage sur sa terre natale et là, émue par le paysage et par le passé, mettant en règle sa conscience avec Dieu. Toutefois, si séduisante que soit cette version, elle ne repose sur aucune preuve. De même pour ce qui est de la relation faite par Fanchon Marjot. Celle-ci avait suivi M. de Corday à Argentan. Charlotte y serait venue chez son père deux fois. Elle se serait, au cours de ces visites, montrée plus tendre que de coutume ; il semblait qu'elle eût de la peine à les quitter. Ils en firent la remarque et ne s'expliquèrent cette particularité qu'après l'événement. Ces observations ont tout l'air d'être apocryphes. De même ne faut-il accepter que sous toutes réserves l'assertion de M. Croisy, qui était bibliothécaire à Falaise en 1870 : Charlotte de Corday aurait fait, dans cette ville, une visite à Mme de Grandchamp, avant son départ pour Paris. Elle serait descendue chez elle et il y aurait eu, entre les deux amies, une discussion violente roulant sur des questions politiques et religieuses, même sur l'assassinat que projetait Charlotte. Les convictions de Mme de Grandchamp exigeaient qu'elle la désapprouvât. Leur entretien se serait prolongé durant toute la nuit. En la quittant, Mlle de Corday aurait laissé à Mme de Grandchamp plusieurs volumes en dépôt et en souvenir. Cette aventure paraît invraisemblable. En effet, jamais Charlotte n'aurait livré à une amie, par laquelle elle ne pouvait être que blâmée, son tragique dessein, alors que sa résolution était définitivement arrêtée. D'autre part, à quel moment de ces deux journées aurait-elle matériellement trouvé le temps de se rendre à Falaise ? A cette époque, les communications étaient lentes et nous savons l'emploi de ses heures. Le 7, la revue des troupes passées par Wimpfen la retient à Caen ; ensuite, elle va chez Barbaroux. Le même jour — à moins que ce ne soit le 8 — elle prend congé de Mme de Pontécoulant, à laquelle elle rapporte les quatre volumes de l'Histoire des Chevaliers de Malte qu'elle lui avait empruntés. Comme l'ex-abbesse lui demandait si son absence serait longue, elle lui répondit que cela dépendait de la tournure que prendrait l'affaire pour laquelle elle partait. Lorsque Mme de Pontécoulant apprit la cause de son séjour à Paris, elle la jugea et condamna implacablement. Ce même jour, Charlotte se promena avec Mme de Bretteville et le chevalier de Longueville qui lui montra, non sans fierté, les belles

fleurs qu'il cultivait dans son jardin, près des fossés Saint-Julien. Elle était d'une tranquillité parfaite. Le 8 au soir, un ami dînait avec elle : Rien de remarquable n'apparut dans sa conduite si ce n'est qu'elle était très affligée par la revue des volontaires qui devaient marcher contre Paris et semblait déplorer la perte de tant d'existences sacrifiées sans aucun soulagement pour le pays. En cette circonstance, elle donna pour prétexte à son voyage le désir d'aller voir son père à Séz. D'après Mme d'Aléchamp, dont le mari avait connu Charlotte de Corday, elle aurait dit qu'elle se rendait à Paris et qu'on entendrait parler d'elle. Ce trait ne lui ressemble pas. Augustin Leclère, de son côté, raconta à un M. Blanchard que Charlotte exposa à sa tante son projet de faire rayer à Paris de la liste des émigrés l'un de ses amis. Elle aurait pris congé de Barbaroux en ces termes : **Adieu, mon cher député, je pars demain pour Paris, je veux voir les tyrans en face.** Un tel propos n'était pas une confidence et pouvait passer pour une boutade.

Peut-être un esprit prévenu l'aurait-il devinée en la voyant prodiguer des cadeaux à beaucoup de ses proches. A Mme Pesan — ou Paisan — elle donna un métier à faire de la dentelle : **Prenez-le, lui dit-elle, je ne ferai plus de dentelles.** A la jeune Émilie Gautier, qui tourmentait sa mère pour obtenir des boucles d'oreilles, elle fit accepter les siennes, en or, en les enlevant à elle-même. Enfin, elle annonça à Mme de Bretteville son intention de visiter Argentan, où habitait son père, auquel elle adressa une lettre qui indique son respect pour le chef de la famille et la dépendance où elle se sent vis-à-vis de son autorité :

Je vous dois obéissance, mon cher papa, cependant je pars sans votre permission, je pars sans vous voir, parce que j'en aurais trop de douleur. Je vais en Angleterre parce que je ne crois pas qu'on puisse vivre en France heureux et tranquille de bien longtemps. En partant, je mets cette lettre à la poste pour vous et quand vous la recevrez je ne serai plus en ce pays. Le ciel nous refuse le bonheur de vivre ensemble comme il nous en a refusé d'autres. Il sera peut-être plus clément pour notre patrie. Adieu, mon cher papa, embrassez ma sœur pour moi et ne m'oubliez pas.

CORDAY.

9 juillet.

Cette lettre respire la mélancolie. Elle étouffe Charlotte, elle l'étouffe au point qu'elle redoute l'éclat de sa douleur à la vue de son père. C'est le style du soldat, la veille d'une attaque.

M. de Corday a déclaré avoir brûlé cette lettre. Dans son interrogatoire du 20 juillet, il reconnaît avoir reçu **jeudi dernier** une lettre datée du mardi d'avant, que sa fille avait jetée à la poste au moment de quitter Caen. Le jeudi précédant le 20 juillet tombait le 18. Le message mis à Caen le 9 est arrivé à Argentan le 11. M. de Corday l'aurait détruit immédiatement à l'en croire. Vatel observe ou bien qu'il a menti, ou que le texte, publié par Chéron de Villiers, est un faux. Assurément, cette version de la lettre paraît plus conforme au caractère de Charlotte que celle qui fut imprimée en 1841 par Mme Foa dans *Le Journal des Enfants* :

Mon père, cette lettre vous sera remise par une personne sûre. Tenez-vous caché quelque temps et espérez... Dieu châtie ses enfants, mais il ne les abandonne pas tout à fait... Au milieu des troubles qui nous environnent, pardonnez, mon cher père, si j'agis sans vous consulter... Je pars... je vais en Angleterre demander une retraite que la France déchirée ne peut plus m'offrir ; gardez-moi le secret de ce voyage. Oh ! quand nous reverrons-nous ? Je fuis, mon père, cette pensée qui me poursuit continuellement, use mes forces et brise mon cœur. Envoyez-moi de cœur votre bénédiction et priez pour moi, mon père.

Si Charlotte de Corday était l'auteur de cette page littéraire, il est probable, il est même certain qu'elle n'aurait pas eu le courage d'accomplir son action. Elle n'a pas voulu s'attendrir sur elle-même. Elle s'est bridée et, les nerfs tendus, elle s'est cramponnée à sa résolution. Une telle prose indique une main tremblante d'émotion et des yeux remplis de larmes. Or, Charlotte est impassible par un suprême effort d'énergie. Elle a su se taire, elle se taira jusqu'au bout. Cette attitude lui confère une grandeur qui glorifie son geste.

Mme de Bretteville la surprit en larmes et lui demanda la cause de son chagrin. Elle répondit : *Je pleure sur les malheurs de ma patrie, sur ceux de mes parents et sur les tiens aussi, ô mon amie ! Car qui peut m'affirmer que tu ne seras pas toi-même frappée de ces coups de foudre qui ont déjà privé de la vie un si grand nombre de citoyens. Tant que Marat vivra, il n'y aura jamais de sûreté pour les amis des lois et de l'humanité.* En principe, il est toujours sage de se défier de propos aussi catégoriques rapportés par des tiers. Il n'est pas inadmissible de supposer qu'à l'instant de partir, Charlotte de Corday dans l'isolement ait versé quelques larmes. Si résignée qu'elle eût été, elle n'était pourtant pas surhumaine. Et puis, il y a dans ces paroles un demi-aveu, quelque chose qui pourrait donner lieu à des soupçons et qui ne correspond pas non plus à son caractère, pas plus d'ailleurs que certain épisode qui semble inventé de toutes pièces. En face de la maison de Mme de Bretteville logeait la famille Lecouture, de l'autre côté de la rue Saint-Jean. Le fils, plusieurs heures par jour, faisait de la musique. Souvent Mlle de Corday entr'ouvrait sa fenêtre et, à demi cachée par son rideau, elle écoutait. Encouragé par son auditrice, qu'il devinait plutôt qu'il ne la savait présente, il préludait à l'instant où sa belle voisine poussait sa croisée. La veille de son départ, elle la referma brusquement avant qu'eussent expiré les derniers sons. Le lendemain, le jeune musicien attendit sa voisine en vain. Ce récit a tout l'air d'un petit conte romantique. Il est joli, mais il fait songer à ces portraits de Charlotte de Corday exécutés par des peintres qui ne l'ont jamais aperçue et qui la représentaient telle qu'ils se la figuraient, dans une pose digne et d'une excessive correction pour l'état dans lequel elle devait se trouver après avoir frappé Marat. Durant cette dernière journée, elle avait autre chose et mieux à faire que de prêter une oreille complaisante à la voix d'un instrument tenu par un jeune amoureux de sa beauté.

Plus probable paraît être sa visite chez Mme Lemoine au cours de laquelle elle se montra gaie et d'humeur ouverte. Elle s'était rendue chez le cordonnier Lecointre pour acheter une paire de mules à hauts talons et elle aurait dit *que c'était pour marcher dans Paris*. Le bottier lui proposa de confectionner ces chaussures. Elle répondit qu'elle en était pressée et qu'elle en prendrait de toutes faites. Évidemment, ce souci de sa toilette pourrait étonner, s'il ne dénotait une extrême clairvoyance, une manière de double vue et le soin de combiner son projet jusque dans les plus petits détails.

Il est également conforme à la logique qu'elle ne dut pas quitter Caen sans avoir assuré à sa famille la protection des Girondins. Mais ils avaient besoin surtout d'être protégés eux-mêmes.

Le matin du 9 juillet, elle détruisit les dernières traces de sa correspondance avec les Girondins, de leurs brochures et de leurs journaux, ne conservant que le dernier numéro du *Bulletin du Calvados*, moniteur de l'Assemblée des députés proscrits. Elle alla chez son amie Mme Malfilâtre et l'embrassa, ainsi que son fils âgé de seize ans. Ce fut, d'après Chéron de Villiers, son dernier baiser. Elle prit congé de sa tante, rapporte le même historien, et descendit l'escalier de la maison. Louis Lunel, le fils du menuisier, la rencontra et elle lui fit cadeau de son carton, de ses dessins et de son porte-crayon. Elle aurait ajouté : **Ne m'oublie pas. Tu ne me reverras pas.** Elle n'avait ; en somme, abstraction faite des propos que la tradition lui prête, modifié en quoi que ce fût sa manière d'être coutumière.

Depuis le 6 juillet — la date a été établie par M. G. Lenotre — sa malle était déposée à la diligence, sous prétexte, toujours, d'un départ pour l'Angleterre avec des amis. Elle emportait une robe brune rayée sans marque, un jupon en soie rose, un autre en coton blanc, deux chemises marquées des lettres C. D., deux paires de bas de coton, dont une blanche et l'autre grise, non marquées ; un petit peignoir sans manches, de toile blanche, marqué de deux C. en sens contraire, quatre mouchoirs blancs, dont un marqué C. D., deux bonnets et deux fichus de linon, un fichu de gaze verte, un fichu de soie à bande rouge, un paquet de rubans de différentes couleurs et quelques morceaux de chiffons. Le bagage laisse supposer qu'elle comptait séjourner à Paris plus de vingt-quatre heures.

Les diligences assuraient le service de Paris à Caen, et vice versa, trois fois par semaine : elles partaient de la rue Notre-Dame-des-Victoires et y aboutissaient, effectuant un parcours de cinquante-quatre lieues et demie. Elles quittaient le relais de Paris les, jours pairs à deux heures de l'après-midi et, les jours impairs, repartaient de Caen à midi. Dans son interrogatoire Charlotte a déclaré avoir quitté Caen à deux heures. Un témoin rapporte que Mme de Bretteville l'accompagna jusqu'aux portes de la ville et que leurs adieux, de part et d'autre côté, furent déchirants. Vatel remarque que, **si cela est vrai, Charlotte de Corday aurait dissimulé cette circonstance, sans doute pour ne pas compromettre sa tante.**

Il y a lieu d'observer que, fort probablement, elle voyagea dans le **déshabillé** — ce mot désignant la tenue de tous les jours composée d'un corsage et d'une jupe en même étoffe — que l'on retrouva dans sa malle à l'hôtel de La Providence, car elle était vêtue d'une toilette similaire — mais non pas identique, — plus soignée pour aller chez Marat. Elle n'emportait d'autre part aucune caisse qui pût contenir un chapeau et elle devait être coiffée du haut de forme auquel, peut-être, elle ajouta quelques ornements à Paris ; Elle ne tenait rien à la main, pas même son éventail. Quant à la représenter avec son bonnet légendaire, c'est une erreur. Elle repose pourtant sur un fondement exact. Une femme la décrit dans un déshabillé d'indienne, qui lui était habituel, avec un tablier à poche, dit à Bouchère ; son jupon était rayé, couleur chocolat, et elle avait sur la tête, selon la mode de Caen, un bonnet appelé Baigneuse, plissé par devant et surmonté d'une coiffe à barbe pendante. **Ses cheveux châains étaient disposés en repentirs.** Elle reprit le bonnet seulement en prison. Au moment de son arrestation, elle avait dépensé quelque argent. On en trouva fort peu sur elle.

Elle répondit à ceux qui lui en demandaient compte que ce numéraire était en partie celui qu'elle possédait et qu'elle a pris cinquante écus au peu d'assignats qu'elle avait, ne voulant rien demander à personne.

Ainsi Charlotte de Corday quitta Caen pour délivrer la France de son tyran.

# CHAPITRE VI

## LE FERAI-JE ? NE LE FERAI-JE PAS ?

LE FERAI-JE ? NE LE FERAI-JE PAS ? — ELLE N'EST PAS ROMAINE : ELLE EST NORMANDE — UNE TRAGÉDIE DE CORNEILLE DONT LA DÉLIBÉRATION NOUS ÉCHAPPE — RAMENER LA PAIX — JUDITH ET CHARLOTTE DE CORDAY

CHARLOTTE DE CORDAY est une héroïne cornélienne, de la race de Corneille. L'acte qui termine sa vie est la plus tragique des tragédies de Corneille. Mais, tandis que dans le théâtre l'action est ramassée, que nous assistons à toute la délibération des personnages à travers la crise, et sans connaître le passé d'Émilie, non plus que de Pauline, l'histoire de Charlotte de Corday nous permet d'assister à l'évolution de son caractère, et c'est la délibération dans la crise qui nous fait défaut. Nous voyons le fait qu'elle accomplit et la volonté de l'accomplir, seulement. En d'autres termes, nous avons le personnage tel que Corneille le concevrait, d'après le milieu, le temps et les circonstances : nous n'avons pas ce qu'il y ajouterait. C'est donc une tragédie de Corneille, non écrite par lui, mais vécue par son sang et dans sa race. Nous pouvons tout juste surprendre par quelques traits la nature et nous découvrons ainsi ce qu'il y a de plus normand chez Corneille.

Elle n'avait pas de confident, pas d'ami pour lui prêter une oreille complaisante et discrète. Elle est absolument seule. Au couvent, jeune fille, elle avait pris l'habitude d'imposer silence à ses élans, à la voix muette de sa vocation. Elle est arrivée à un état d'esprit voisin de la sérénité, en étouffant toute pitié sur elle-même, en transformant en énergie toute faiblesse, en oubliant le chagrin qu'elle allait causer à son père et à ses proches. Elle s'est mise d'accord avec elle-même et avec Dieu, elle est convaincue, en un mot, qu'en tuant Marat elle ne commettrait pas un crime, mais qu'elle remplirait son devoir. Elle disait, a rapporté Mme de M... : **Je n'ai jamais compté la vie que pour l'utilité dont elle pouvait être.** Conception austère qui ressemble à quelque maxime d'un philosophe qui contemple le monde de loin, à travers la vitre de son cabinet de travail. Mais quand on songe qu'elle va sacrifier son existence et qu'elle le sait, une telle formule sort de l'abstraction et, se présentant dans la réalité brutale, indique une victoire de l'âme sur la vie. Elle a donc été guidée par un sentiment qui la dépassait. L'horreur d'un homme l'amène à perpétrer un crime qui ressemble non à une vengeance, mais à un acte de justice. On lui prête ce mot : **Je n'ai jamais détesté qu'un être au monde et j'ai fait voir avec quelle violence.** Encore convient-il qu'une pareille haine, pour être efficace et ne point abaisser celui ou celle qui l'éprouve, soit inspiratrice d'héroïsme au même titre que l'amour, et que le regard, au lieu de se porter sur la victime désignée, s'en détourne avec dégoût pour chercher les opprimés qu'il s'agit d'affranchir. Marat en appelait chaque jour aux passions pour égarer les esprits, pour les fanatiser ; Charlotte de Corday prétendait éteindre ce flambeau d'anarchie et elle espérait

qu'après avoir soufflé sur la flamme tout rentrerait dans l'ordre. Une sorte de joie s'est emparée d'elle, lorsqu'elle a songé que tant d'innocents seraient épargnés et qu'il suffirait pour les sauver du sacrifice d'une femme. Dans sa lettre à Barbaroux, elle avoue presque ses alternatives de résolution et de doutes qui témoignent de sa pureté, non moins que de sa foi dans sa mission. Elle voulait **venger l'humanité et prévenir la guerre civile**. On a dit que c'était là de l'outrecuidance et que cette outrecuidance était signe d'aliénation mentale. Conclusion peu juste, si l'on examine les mobiles de la dernière heure. Pour maintenir sa décision, elle avait besoin vraiment de se convaincre qu'elle apportait le salut à son pays et qu'elle était désignée pour ce meurtre. Elle savait, à en croire Mme de Maromme, à quelle fin elle marchait : **Celui qui se met à la merci d'une bête féroce s'expose à être déchiré par elle**.

Augustin Leclère a raconté que **jamais elle n'avait dit un mot de ses projets à qui que ce soit**. Seulement quand on a cherché dans ses papiers, on a trouvé une note écrite de sa main et contenant ces mots : **Le ferai-je ? Ne le ferai-je pas ?** A ce témoignage — et pourquoi ne pas le tenir pour valable ? — s'ajoute celui de la femme Dominique, dont la mère était restée sept ans au service de Mme de Bretteville ; elle déclare qu'on découvrit chez Charlotte, derrière sa glace, **un petit écrit brodé en soie : le ferai-je ou ne le ferai-je pas ?** Il n'est nullement improbable que cet écrit ait existé et que dans sa chambre, environnée par le silence et par la nuit, pesant les mots, les yeux fixés sur eux, les méditant et ressassant pour épiloguer sa pensée, elle ait ramené son âme de l'agitation à l'obéissance.

Et maintenant, ce sont les dernières heures avant de quitter Caen. Elle a la tête bourdonnante du bruit de la ville, de roulements de tambour, de cris poussés par la foule. La revue passée par Wimpfen lui apparaît comme une hallucination. Elle entend les Girondins ; elle se souvient de sa rencontre avec Petion, de sa fière réponse à son scepticisme et à son dédain. Devant elle surgit la figure de Barbaroux ; elle reçoit ses lettres et le paquet qu'elle est chargée de porter à Paris... **Le ferai-je ? Ne le ferai-je pas ?**... Comment ne le ferait-elle pas ? Il est trop tard pour reculer. Et voilà toute son existence qui défile devant elle. Le Mesnil-Imbert, où elle courait au printemps petite fille le long de la pente, sous les pommiers en fleurs ; son grand-père qui la gâtait ; le château de Glatigny, dormant entre ses douves, où l'onde se plisse aux souffles de l'espace ; le visage de sa mère, épuisée par ses maternités, lui sourit et a l'air de lui barrer la route ; puis c'est la maison de la Butte Saint-Gilles, à Caen, où elle a rempli le rôle de servante, c'est son père qu'elle aime pour sa faiblesse, peut-être, c'est Éléonore qui a besoin d'elle, c'est le couvent de l'Abbaye-aux-Dames, où elle a appris à prier dans la crypte rythmique et à respecter les dix commandements... **Le ferai-je ? Ne le ferai-je pas ?**... Arrière, tentations fallacieuses ; arrière, toutes les tendresses et tous les charmes de passé qui lui livrent la guerre : non, elle ne cédera pas à son émotion, elle ne sera pas simplement une femme dont la destinée obscure se déroulera paisiblement dans cette époque de feu et de sang ; elle a été appelée : elle doit obéir à ses voix... La lueur obscure de sa bougie fait émerger de l'ombre le décor de sa chambre ; elle y a vécu, écrasée par le fardeau de son secret ; souvent, elle est remontée chez elle pour s'habiller avant de recevoir un de ses admirateurs... Cette pièce est recluse à l'égal d'un confessionnal où, chaque soir, après la journée morne, elle confiait à elle-même sa tentation vengeresse, qu'elle ne pouvait avouer à un prêtre. Demain, cette chambre sera vide ; les objets seront à leur place ; elle seule en aura disparu... Cruauté des attaches que nous créent les choses qui nous ont vus souffrir ! Peut-

être une larme coule-t-elle le long de sa joue. Elle se sent abandonnée de tous, du ciel et de la terre. Elle a pitié d'elle-même. Il faudra mentir et le mensonge lui est odieux. Pourtant son maître Raynal lui a appris qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans... Le sang qui tache sa main est celui d'un monstre, mais ce monstre est une créature humaine... **Le ferai-je ? Ne le ferai-je pas ?**... Et voilà encore qu'atterrée elle songe à tant de victimes, aujourd'hui en prison, demain livrées au bourreau : le marquis de Faudoas, sa sœur, sa fille Éléonore qui a dix-huit ans, un frère de Rose Fougerson du Fayot, prêtre réfractaire, et son oncle à elle, Boussaton de Bellisle, et ce charnier grossira ; les cadavres des inconnus s'accumuleront sur les cadavres de ses amis et, en émergeant, hideuse, grimace la tête de Marat... Si cette tête tombe, l'humanité sera délivrée d'une plaie... Honteuse d'avoir tant hésité, elle sourira pour dire adieu à tout ce qui la rattache à la terre.

Il n'existe aucun document pour nous révéler ce qui s'agitait sous son front. Il ne reste rien, rien que ces mots cachés derrière sa glace : **Le ferai-je ? Ne le ferai-je pas ?** Elle n'a pas laissé de *Mémoires*, comme Mme Roland, montant à l'échafaud. Charlotte de Corday n'a pas le courage de se donner une attitude : elle lui est imposée et elle la subit. Rien de convenu en elle : aucune littérature. Mais son silence ne signifie nullement qu'elle ne s'analysait pas. Tout Normand, torturé par le génie de la création ou devant une décision qui engage son salut éternel, descend dans les ténèbres de son être intérieur. Voici cette femme qui a tout pesé, toutes ses raisons politiques et supérieures. Sa conscience est en paix. Par avance, elle a tué le remords, car elle a tout envisagé, avec une sorte de double vue ; elle n'a réalisé l'emploi de sa sereine énergie qu'après avoir mesuré toutes les conséquences de son entreprise. Avec Barbaroux, elle s'est entretenue dans le détail des moindres circonstances de son voyage : il la renseignait simplement sur une mission qui, pour être périlleuse, ne devait pas la condamner fatalement. Elle, elle appliquait — soyons-en sûrs — à sa certitude de mourir les conseils qu'il lui donnait. Elle se représentait les dangers qu'elle allait courir, elle acquérait l'habitude de garder un imperturbable sang-froid, qu'elle pouvait conserver seulement en s'imaginant par avance les faits susceptibles de se produire, et c'est pourquoi, lorsque sonnera l'heure de son supplice, sa présence d'esprit ne l'abandonnera pas, car elle aura l'impression d'avoir déjà vécu les événements, en rêve ou en réalité : ils ne seront plus pour elle ni surprise, ni inconnu.

Ce sont des arguments à sa taille qui ont déterminé ce service d'une grande cause allant jusqu'au sacrifice. Mais une fois découverts ces arguments ont été assaillis par les mille petits riens de la vie courante, qui ramenaient l'idée à leur niveau et qui risquaient d'user le courage, Si, après la revue du 7 juillet, Charlotte avait rencontré Marat et l'avait frappé, son acte n'aurait pas été moins réfléchi. Le délai qui lui a été imposé par ces deux nuits à Caen, par son long voyage, par ces journées à Paris la forçait à opérer un retour sur elle-même. Elle a traversé des heures d'agonie morale qui l'ont penchée sur le sépulcre entrouvert. Elle a dû empoigner corps à corps ses défaillances et les étrangler. Le triomphe sur ses faiblesses l'a portée au-dessus du reste des mortels. Tout ce qui survivait d'humain dans son caractère a disparu, tels toujours les héros de Corneille qui discutent avant d'être éblouis par le devoir par lequel leur est dictée leur conduite. **Le suffit de la main d'une femme** qu'elle jette à la manière d'un défi se perd dans le tumulte de ses sentiments. Elle a eu, pareille aux chevaliers du Moyen Age, sa veillée d'armes ; elle en est sortie la main ferme et tenant le poignard sans trembler.

A-t-elle prié ? Est-elle tombée à genoux et a-t-elle demandé un pardon anticipé pour le crime qu'elle allait commettre ? Dans ses dernières lettres, à Barbaroux, puis à son père, elle n'invoque pas une seule fois le nom de Dieu. Aurait-elle rompu avec lui, elle qui avait pensé à entrer au couvent et à lui consacrer son existence ? Est-elle en révolte ou bien est-elle si humble qu'elle ne se juge plus digne de prononcer une oraison ? La pratique religieuse lui paraît tout ensemble trop élevée et arbitraire. Dans son procès elle déclarera qu'elle n'avait pas de confesseur à Caen. Elle a dû dire l'exacte vérité. Depuis que cette idée d'assassiner Marat s'était emparée d'elle, elle comprenait qu'il fallait, pour atteindre le but, ne plus songer à se présenter au tribunal de la pénitence. Un prêtre ayant reçu sa confession ne pouvait pas lui donner l'absolution. Or, elle considérait que sa résolution n'était pas un péché. Elle ne pouvait pas s'en accuser, puisqu'elle ne se sentait pas coupable ; pour sauver son pays, elle allait jusqu'à compromettre son salut éternel. Ce salut éternel l'aurait-elle offert pour la délivrance de sa patrie ? Aurait-elle consommé le plus lourd sacrifice en se tenant à l'écart de l'Église ?...

Mme G. de Villiers a raconté — Cabanès relate l'incident. — qu'au cours d'un dîner elle eut avec un général une conversation politique animée. *Après s'être exprimée avec sa franchise habituelle sur les événements du temps, Marie (Charlotte) de Corday, excitée par la contradiction qu'elle trouvait chez sa cousine, lui (au général) aurait adressé ces paroles : Si vous étiez le dernier des républicains, je vous poignarderais...* En même temps elle lui montrait un couteau qu'elle tenait à la main. Faut-il en conclure que l'obsession du meurtre a été pour quelque chose dans son acte ? Ce serait, semble-t-il, une erreur. Cette anecdote indique seulement la violence des passions chez Mlle de Corday et son idée de ne se laisser arrêter par aucun obstacle dans l'accomplissement de son dessein. Depuis le 31 mai sa volonté a cessé d'être théorique : elle est décidée non à commettre un crime, mais à frapper Marat, qui incarne toutes les horreurs de la Révolution, et à prévenir la guerre civile. *Il lui suffisait* — a-t-elle déclaré dans son interrogatoire — *de quatre ans de crimes pour le lui faire connaître et elle n'avait pas besoin de savoir ce que les autres pensaient.* Et elle ajouta que *c'est elle seule qui a conçu le projet et qui l'a exécuté. Pour le former elle n'avait pas besoin de la haine des autres. Il lui suffisait de la sienne.* La haine est négative, et si elle suscite des gestes vengeurs, elle ne crée pas des héros. Aussi fallait-il un autre mobile et positif pour déterminer Charlotte. Ce qu'elle hait, ce qu'elle veut abattre avec Marat c'est le tyran de la France. Elle n'admettait pas qu'il régnât sur son pays. Il est plus qu'un monstre politique, il est *un monstre mythologique, une bête féroce* ; elle va sauver des milliers d'hommes en renversant celui-là. Et ainsi elle ébranlera la Montagne et fera s'écrouler de leur trône et Danton et Robespierre. *Qu'entendez-vous par ses crimes ? — Les ravages de la France... — Ce n'est pas son ouvrage à lui seul. — Cela peut être ; mais il a tout employé ; mais il a tout fait pour parvenir à la destruction totale. — En lui donnant la mort, qu'espérez-vous ?* Alors elle prononce le mot qui a été son viatique et qui l'a soutenue dans le cruel débat avec elle-même : *Rendre la paix à mon pays... Celui-là mort, les autres auront peur, peut-être.* Elle raisonne donc avec sa logique normande, pour établir les fondements de sa passion héroïque. Elle se rend compte de l'impuissance de l'insurrection : dès lors, une femme fera ce que les autres n'ont pas pu faire. Voilà sa voie, son sort, sa destinée : elle avance dans la lumière de la paix qu'elle va répandre. Elle n'y cherchera pour elle aucune gloire. Elle rêve d'un grand coup à l'antique, frapper sur la Montagne, la Montagne métaphorique, puis elle disparaîtra. Elle se dispose

comme un homme, comme une nihiliste ; elle est parfaitement calme, en paix avec elle-même : ne va-t-elle pas la donner cette paix ? Elle est sûre de son innocence. Elle ne doute pas de son droit.

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

C'est une terroriste contre la terreur, une anarchiste contre l'anarchie. Mais voici la nouveauté de son caractère : elle n'obéit ni à un amour, ni à un fanatisme ; elle ne songe qu'au bonheur de rendre la paix. La veille de sa mort, elle écrira : *Je jouis délicieusement de la paix*, et ce sera, pour elle, la certitude du pardon que Dieu lui accorde.

Lors de son arrestation, on trouva sur elle l'adresse aux Français qui est son testament politique : *Jusqu'à quand, ô malheureux Français, vous plairez-vous dans le trouble et dans les divisions... Pourquoi vous anéantir vous-mêmes pour établir l'édifice de la tyrannie sur les ruines de la France désolée... Ô France ! ton repos dépend de l'exécution de la loi ; je n'y porte point atteinte en tuant Marat ; condamné par l'Univers, il est hors la loi.*

Corneille avait écrit :

Le ciel entre mes mains a mis le sort de Rome  
Et son salut dépend de la perte d'un homme...

Mais si elle se sent désignée pour cet acte, elle ne l'achève pas d'un cœur insensible. *Oh ! ma patrie, s'écrie-t-elle, tes infortunes déchirent mon cœur, je ne puis t'offrir que ma vie et je rends grâce au ciel de la liberté que j'ai d'en disposer.* Elle n'est donc pas toute romaine : elle est femme et femme de son temps. Comme Polyeucte, elle *abhorre les faux dieux* ; comme Pauline, désabusée et touchée par la grâce, regardant l'œuvre accomplie par son mari, elle est prête à *briser le reste*. Et ses sentiments émus, ces sentiments de foi inspirés par l'amour, nuancent dans son âme ce qu'elle a de romain :

Le ravage des champs, le pillage des villes,  
Et les proscriptions et les guerres civiles,  
Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix  
.....  
Lui mort, nous n'avons plus de vengeur ni de maître ;  
Avec la liberté, Rome s'en va renaître...

Ainsi, pour expliquer Charlotte de Corday jusque dans ses intentions, il faut encore et toujours en revenir à Corneille.

Ceux qui ont approché Mlle de Corday sont d'accord pour lui reconnaître une expression toute spirituelle de sérénité, de douceur, de cette maîtrise d'elle-même qui reflète la victoire après les grands combats. Elle *était belle*, écrit Vaultier, *moins toutefois qu'on ne l'a dit et que ses prétendus portraits ne pourraient le faire penser. Ses traits étaient un peu forts. Ce qui avait surtout frappé en elle, c'était l'expression de sa physionomie toute empreinte de calme, de décence, de gravité.* Telle la représente le portrait de Brard, qui l'esquissa, paraît-il, durant le trajet de l'échafaud. Il est réputé pour l'un des plus exacts, encore que les cheveux de Charlotte y soient bruns, alors que tant de témoignages sont là pour affirmer qu'ils étaient châains. Ce portrait avait appartenu à la famille Philippe Belleville, puis à Mancel, ancien libraire-éditeur. Il figure aujourd'hui au musée de Caen, et, sur son verso, sont inscrits ces deux vers :

Tuer en guet-à-pend (*sic*) est un assassinat,  
Les monstres exceptés ; par exemple Marat.

L'attrait de Charlotte venait de son charme et de sa voix, qui était harmonieuse et dont nul de ceux qui l'avaient entendue ne pouvait oublier le timbre grave et caressant. Rien chez elle de ces personnages figés dans leur pose tragique, comme si elle immobilisait leur âme. Si Mlle de Corday a recours à son ancêtre pour puiser la force dans son œuvre, elle ne néglige pas ses poèmes religieux et elle remonte aux sources. On prétend qu'après son départ on retrouva dans sa chambre une Bible ouverte sur l'histoire de Judith. Le récit était souligné.

Quand on parle de Charlotte Corday, arrière-petite-fille de Corneille, a écrit un historien normand..., et quand on cherche l'atavisme, c'est Émilie que l'on évoque, et les textes ne manquent pas à l'appui. Cependant, pour parler *Brutus*, ainsi que son aïeul, Charlotte, comme lui, était née chrétienne et en faisait profession. Elle avait appris à lire dans le sens de Corneille. La poésie et le roman ont alors déplacé la suggestion chez son oncle l'abbé de Corday et substitué *Judith* à la tragédie de *Cinna*. Ce sont des conjectures ; il n'y a point de preuves. Toutefois, il se rencontre dans les textes des concordances singulières... Pour devenir plus biblique que romaine, Charlotte cesse-t-elle donc d'être cornélienne ?

Elle avait lu des même yeux qui avaient suivi la vengeance d'Émilie ces vers tracés de la même main qui avait écrit *Cinna* :

Holopherne préside à ce barbare effort...

.....

Que résouds-tu, Judith ? Qu'oppose pour remède  
L'amour de ta patrie à de si grands malheurs ?

.....

Belle et forte Judith qui sauves d'Holopherne  
Ta chère Béthélie et tous ses habitants...

Ces vers se trouvent dans les *Louanges de la Sainte Vierge*, présentées d'après saint Bonaventure, en beaucoup de figures du Vieil et du Nouveau Testament par Pierre Corneille.

Il y a, indique Vatel, entre Judith, Jeanne d'Arc et Charlotte Corday un trait commun : toutes trois ont la même préoccupation, remarquable chez une femme, du salut public : toutes trois sont profondément touchées par le danger de la patrie. Toutes trois sont résolues à s'immoler pour elle. Mais Judith a sauvé sa tête ; Jeanne d'Arc défend la sienne les armes à la main ; Charlotte l'a sacrifiée au bourreau.

Dans la préparation morale de l'acte, il y a d'autres similitudes. Ce n'est pas en vain que Charlotte avait ouvert l'histoire de Judith. Elle y lisait : Car celui qui était puissant parmi eux n'a pas été renversé par la main des jeunes hommes, il n'a point été frappé par tes Titans, et les géants d'une hauteur démesurée ne se

sont point opposés à lui, mais Judith, fille de Merari, l'a renversé par la beauté de son visage... Mais le Seigneur tout-puissant l'a frappé. Il a livré leur général entre les mains d'une femme, et c'est par elle qu'il lui a ôté la vie. Alors, peut-être, Charlotte conçut-elle son projet de jouer de sa séduction, de griser les sens de Marat, d'exposer sa pudeur à elle aux pires outrages, et de le renverser par sa beauté. Une femme comme elle est capable de ces sacrifices, les plus durs à accomplir, d'autant plus capable qu'ils la jettent dans le tourbillon de la vie, sans lui laisser le temps de se ressaisir. Elle devait être d'autant plus prompte à user de procédés contraires à sa nature qu'il lui en coûtait davantage pour les employer. C'est le même sentiment qui pousse une religieuse, affectionnant les enfants, à soigner des vieillards déplaisants, afin que soit plus complet le don d'elle-même. Peut-être y avait-il autre chose encore dans la pensée de Charlotte. Le Normand est traversé de doutes. Sa certitude lui vient avec l'idée ou le fait qui le domine. Il a besoin d'un élan initial pour partir et cette impulsion lui est communiquée par une de ces secousses brusques qui le touchent comme la grâce ou le frappent comme la foudre. En lisant ces versets, Charlotte dut se souvenir de ce qu'elle plaisait ; elle pouvait se croire sinon irrésistible, du moins assez douée de charmes pour captiver un tyran qui était réputé dans les milieux girondins pour l'attrait qu'exerçaient sur lui les femmes. La certitude d'être belle communiquait à Charlotte de l'assurance et elle se disait, dans son for intérieur...

Manque les pages 154 et 155

# CHAPITRE VII

## LE DOUZE JUILLET

DÉPART DE CAEN — SON VOYAGE — L'HUMOUR NORMAND — ARRIVÉE A PARIS  
— L'HOTEL DE LA PROVIDENCE — IL FAUT FRAPPER MARAT CHEZ LUI — VISITE À  
DEPERRET — ADRESSE AUX FRANÇAIS

A EN croire les déclarations de Charlotte de Corday, elle partit de Caen le mardi 9 juillet à deux heures de l'après-midi, et elle arriva à Paris le jeudi 11, vers midi. Elle emportait la lettre de Barbaroux pour Lauze Deperret et quelques brochures, entre autres *l'Examen critique de la Constitution* par Salles, et certaines correspondances de Girondins. *L'assassinat de Marat est l'ouvrage de cinq des ci-dessus nommés, écrit Wimpfen, sans les signaler autrement, mais ce n'était pas Marat qui était désigné. C'était Danton que la nouvelle Judith devait immoler...* Mais Mlle de Corday ayant ouvert une de ces lettres, vit qu'on y accusait Danton de vouloir porter le petit dauphin sur le trône, et, comme Mlle de Corday était fanatique royaliste, elle se garda bien de porter la main sur celui dans lequel elle plaçait son espoir. Avant de partir pour Paris, elle écrivit une lettre à Bougon-Langrais... pour lui dire qu'elle ne le reverrait plus... Bougon-Langrais me communiqua cette lettre.

Ce récit ne résiste pas à la critique, et Vaultier pourtant prend la peine de le réfuter : Wimpfen, dit-il en substance, ne nomme pas les cinq députés qui devaient être Petion, Guadet, Louvet, Buzot et Barbaroux. Elle n'a pas ouvert — il n'en est trace nulle part — le courrier en route, et il n'a jamais été question pour elle de substituer à Danton, Marat. Quant à la correspondance avec Bougon-Langrais, Mesnil a répondu qu'à Lisieux, au retour de la campagne de Brécourt, Bougon lui avait communiqué une vingtaine de lettres par lui reçues de Charlotte, et toutes relatives à des sujets de littérature et de politique ; mais que de la lettre d'adieux ci-dessus spécifiée, il n'en avait jamais entendu parler. Enfin, il n'est pas vrai que Charlotte ait été royaliste, tout le prouve, ses amitiés, son attitude, ses paroles. N'a-t-elle pas choisi Barbaroux pour lui faire ses adieux à la vie ?

Il est à remarquer en outre qu'elle eût été fort embarrassée — à supposer qu'elle en eût été tentée — d'ouvrir ces lettres devant ses compagnons de diligence, et il ne paraît nullement probable qu'elle ait attendu d'être à Paris pour le faire et pour choisir au dernier moment une autre victime ; elle était résolue à immoler Marat.

Le voyage s'accomplissait lentement, Mme de Maromme parle de deux nuits pour rentrer de Paris à Caen. Il y avait de longs relais. On signala la présence de Mlle de Corday à Lisieux. Aujourd'hui encore, on vous montre dans cette ville une vieille cour qui porte son nom. Aucun document officiel, il est vrai, ne donne une authenticité à cette tradition. Vatel avait recueilli des témoignages qui valent

d'être cités, entre autres celui d'un membre de la Société des Antiquaires de Normandie qui tenait le propos de certaine dame Lemaître : En 1793, elle habitait Lisieux et c'est au passage de Charlotte se rendant à Paris qu'elle l'a vue. Elle demeurait chez ses parents, en face d'une auberge tenue par un sieur Delafosse, située près de l'Abbaye royale où descendait la voiture. A son passage on ignorait complètement ce qu'était Charlotte qui parlait peu, mais dès sa descente de la voiture on fut frappé de sa beauté. Elle dîna, passa la nuit à Lisieux dans cette auberge et partit le lendemain matin vers six heures par la voiture d'Évreux, pour aller de là à Paris. Après l'assassinat on sut à Lisieux que c'était elle qui était passée quelques jours auparavant, et alors les commentaires coururent. La dame Lemaître précisa même que Charlotte était arrivée vers quatre ou cinq heures et que l'on apprit son nom par le livre des voyageurs et des bagages. Lorsque s'arrêta la diligence, Mme Lemaître était assise devant la porte de l'auberge, située au numéro 85 ou 87 faubourg Saint-Désir et ayant pour enseigne *Le Dauphin* qui avait remplacé celle des *Trois-Rois*. La mise modeste et le charme de la jeune fille frappèrent Mme Lemaître. Elle se sentit attirée vers elle par une sympathie spontanée. Une conversation s'engagea entre elles et se prolongea tard dans la nuit. L'hôtel — à en juger sur ses vestiges n'était guère luxueux. La chambre au premier étage qu'y aurait habitée Charlotte donnait sur une cour étroite, baignée d'une ombre humide. Une galerie y conduisait et sur cette galerie ouvrait une fenêtre qui laissait filtrer un jour rare et douteux. Une lettre signée Alfred Baudy souligne, toujours d'après la dame Lemaître, certains traits : Elle arriva faubourg Saint-Désir à Lisieux et s'arrêta dans l'auberge du sieur Delafosse. Elle s'assit sur un banc devant la porte et causa tranquillement avec lui et avec ses deux filles ; c'est de là que Mme Lemaître, qui est morte centenaire, l'a aperçue. La voiture de Caen à Lisieux avait un service quotidien régulier. Deux relais : 1° à Vimont, à trois lieues de Caen ; 2° à Saint-Aubin. De Lisieux à Évreux, il y a vingt-cinq lieues. En partant le matin à six heures on arrivait le soir. D'Évreux à Paris, même distance. Charlotte étant arrivée le jeudi à midi et ayant passé la nuit en voiture ne se sera pas arrêtée à Évreux et aura pris une diligence partant le soir.

Si l'on adopte ce texte, le récit de son voyage qu'elle fait à Barbaroux se rapporterait à des événements qui se seraient passés au cours du trajet entre Évreux et Paris. La lettre est trop célèbre pour être citée textuellement. Ce récit dénote une singulière bonne humeur, quand on songe qu'au moment où elle l'écrivit, elle était, son geste accompli, prisonnière à l'Abbaye et sur le point de subir son jugement. Le sentiment d'avoir rempli son devoir l'avait soulagée de l'oppression. La veille, elle avait quasi miraculeusement échappé à la fureur de la foule. Enfin, en toutes circonstances, elle avait fait preuve d'un courage, qui s'explique encore par cet humour particulier au Normand : il le sauve de la détresse aux heures les plus tragiques, en le délivrant de l'angoisse d'une entreprise. Charlotte s'amuse en route ; et, l'acte fait, elle s'amuse à le conter. Dans la diligence, elle rencontre de bons montagnards qu'elle laisse débiter leurs sottises sans plus se soucier d'eux. Les bavardages finissent par l'endormir et son sommeil dut être calme, puisqu'elle ne se réveilla qu'aux portes de Paris. L'un des voyageurs pourtant, qui aime sans doute les femmes dormantes, s'entête à reconnaître en elle la fille de l'un de ses amis et l'estime riche. Il se nomme... son nom ne dit rien à Charlotte. Il l'agace par ses propos et elle se moque de lui, l'engageant à cesser cette comédie. Il en manifeste de l'irritation et essaye de se consoler en chantant des chansons plaintives. Au terme du voyage, le galant ne se considère pas pour battu et il insiste pour obtenir de

Charlotte son adresse, afin de demander sa main à son père. Enfin, il la quitte. C'est par les autres compagnons de route — elle n'a voulu divulguer la personnalité d'aucun — que ses juges apprirent ses relations avec Barbaroux et avec Deperret. Elle se trahit par quelques mots qu'elle regretta dans la suite d'avoir prononcés.

Que l'on se représente le pathétique contraste qu'offrait cette diligence, cahotant des voyageurs entassés et Charlotte dormant paisiblement ; que l'on s'imagine ces montagnards égayés par leurs propos, grossiers sans doute et remarquant cette belle fille, tapie dans son coin, volontiers taciturne, protégée par son idée fixe. Enfin, l'un deux, plus entreprenant que les autres, séduit par ses charmes, se flattant peut-être de rencontrer une bonne fortune, et, vulgaire, improvisant cette comédie pour entrer en relations avec elle, et Charlotte feignant de l'écouter. Elle est loin. Elle le repousse par son attitude, et, lassée, elle ferme les paupières. Lui, la regarde avec arrogance, la convoitant ; il divertit ses comparses. A la lueur des lanternes, qui pénètre par les vitres sonores et tremblantes, le visage de Charlotte apparaît par intermittence, plus noble, plus attrayant aussi. Le bonhomme en sent croître son audace. Il redouble de galantries. Il se prend au jeu : il ira jusqu'à demander la main de cette fille avenante. Avec cela elle a l'air de ne pas manquer de fortune. Elle ne bouge pas. Elle s'abandonne au bercement de la voiture et à la monotonie de cette voix et, cependant qu'il plaisante et qu'il chante, elle s'assoupit, en rêvant qu'elle frappe Marat, qu'elle ne connaît pas, le 14 juillet, à la fête de la liberté...

Elle-même répond officiellement au président Montané qui l'interroge sur son voyage et lui demande à quelle époque elle a quitté Caen : **Mardi dernier.** — **Où elle est allée en sortant de Caen ?** — **A Paris.** — **De quelle manière est-elle arrivée à Paris ?** — **Dans une voiture qui part trois fois la semaine pour Paris.** — **Si elle y était seule ?** — **Qu'elle était seule de sa connaissance, mais qu'il y avait sept à huit personnes dans la voiture.** — **Si elle connaissait quelques-unes de ces personnes ?** — **Que non.** — **Quel jour elle est arrivée à Paris ?** — **Jeudi dernier vers midi.** — **Où elle est descendue en arrivant à Paris ?** — **Qu'elle est descendue où la voiture s'est arrêtée et que de là elle a logé rue des Vieux-Augustins, hôtel de *La Providence*.** — **Qui lui avait indiqué l'hôtel où elle a logé ?** — **Par un des hommes qui sont au bureau qu'elle ne connaît pas.**

C'est la vérité. Elle ne dissimule rien, mais elle se montre circonspecte et ne veut compromettre personne. Pour elle, elle n'a aucune peur. Elle sait le sort qui l'attend. Elle déclare franchement et noblement le but de son voyage à Paris : **Je n'y suis venue que pour tuer Marat.** Plus tard, elle redoublera de prudence, lorsque Montané la pressera de questions et cherchera même à l'embarrasser : il n'est pas naturel, insinuera-t-il, qu'une citoyenne de sa naissance et de sa caste, soumise à certaine étiquette, voyage seule et que sa parente l'ait laissée partir, sans un motif plausible. Charlotte biaise ; elle s'en tient aux explications évasives : elle a fait croire qu'elle se rendait chez son père, à Argentan, en compagnie d'une amie, et puis elle est partie de Caen, à deux heures de l'après-midi... Le président ne se considère pas comme satisfait : cette amie, elle en a fourni le nom à sa parente : **Elle ne lui a pas donné le temps de la réflexion.** Mais alors, quelqu'un l'a conduite à la voiture, sinon les personnes chargées de ces diligences, le directeur en particulier, auraient été en droit de s'étonner de la voir seule. Elle discute pied à pied : personne ne l'a conduite, **elle ne s'est pas occupée de ce qu'on penserait d'elle.** Elle avait retenu sa place la veille, dès le lundi, sous son vrai nom, et comme Montané exige qu'elle lui explique d'où elle tient l'argent qu'on a trouvé sur elle, Charlotte riposte : **Que son père lui**

fournissait de l'argent quand elle en voulait, qu'elle avait cent écus en espèces, sur lesquels elle avait pris les cinquante écus dont on l'a trouvée nantie. Elle ne dissimule même pas le nom de Mlle de Beaumont, avec laquelle elle a pris, en avril, son passeport pour Paris, et ne cache pas ses relations avec les Girondins. Mais dans toute cette partie de son interrogatoire, menée avec subtilité, on sent qu'elle joue serré et qu'elle a retrouvé sa logique normande.

Si l'on oppose à cette interprétation la réalité des faits, voici quels ils furent depuis son arrivée à Paris jusqu'à la date du 13 juillet. Après l'aventure qu'elle a relatée et à laquelle elle attache l'importance qu'elle mérite, elle a continué à rouler dans cette diligence, tranquille comme une nihiliste qui se rendrait sur le lieu où elle veut accomplir son attentat. Vers onze heures, le jeudi 11 juillet, la diligence s'est arrêtée rue Notre-Dame-des-Victoires, dans la cour des Messageries. Charlotte est isolée dans ce grand Paris, où elle n'aperçoit pas un visage ami, personne pour la guider et la soutenir. Elle connaît bien le sieur Allain, avec lequel elle avait correspondu, au temps où elle était au couvent. Est-elle allée le voir ? Son domicile était situé rue Dauphine, sur le chemin de la maison de Marat ; elle franchira cet espace trente-six heures plus tard : actuellement, elle ignore dans quel quartier habite le Conventionnel. Il y a là quelque chose de tragique, la hantise d'un homme qu'elle hait, qui demeure quelque part dans la grande ville, où ? elle ne le sait pas. De Paris, elle ne connaît rien, ni un hôtel, ni le siège de l'Assemblée. Si elle a rendu visite au sieur Allain — et ce n'est pas impossible — elle l'a tué, afin de ne pas le compromettre. Imaginez-la, fatiguée par la route, au sortir de cette longue nuit, forcément heurtée, courbaturée, couverte de poussière, ayant congédié l'importun qui la poursuivait. Serait-elle venue seulement pour son agrément, qu'elle aurait souffert par sa solitude et par son abandon. C'est l'obligation d'agir vite qui la sauve. Elle a deux missions à remplir d'abord, seconder Mlle de Forbin et remettre les brochures des Girondins à Deperret ; ensuite, l'autre devoir auquel elle songe constamment. Peut-être, en regardant la diligence de laquelle on déchargeait sa malle, a-t-elle pensé au chemin parcouru et a-t-elle songé avec sa mélancolie native qu'elle ne reverrait sans doute plus ce paysage... Ce n'était pas, c'était moins que jamais l'instant de s'attendrir. L'esprit pratique, doublé de cet instinct de conservation qui nous fait découvrir la conduite à tenir aux heures les plus pathétiques, la guide et elle se laisse guider par lui. Il y a au bureau des diligences un sieur Noël, qui y remplit les fonctions de directeur. Elle s'adresse à lui et lui demande où elle doit habiter. Il lui indique l'hôtel de *La Providence* qui est tout proche. Gilles Vivien, facteur de colis, met le paquet sur l'épaule et ils longent les rues qui la mènent, elle suivant l'homme, jusqu'au seuil de son domicile provisoire, le dernier où elle ait goûté la liberté. Il est à signaler qu'elle donne le nom de Lebrun comme celui du garçon qui a porté sa malle à l'hôtel. Gilles Vivien, désigné par une note de Vatel, aurait-il simplement aidé à la décharger de la diligence ? Ce dernier n'a pas été inquiété au cours du procès. Il ne participe au drame qu'à titre de figurant.

L'hôtel de *La Providence* s'élevait au numéro 19 de la rue des Vieux-Augustins. L'immeuble, en pierres de taille, avait été construit en 1777. Il avait été meublé pour être exploité en hôtel, à l'enseigne de *La Providence*. Après avoir été vendu et revendu, il était devenu en 1793 la propriété de la [dame Grollier](#). M. G. Lenotre a prouvé que le 19 de la rue des Vieux-Augustins avait été transporté au 14 de la rue Herold, primitivement dénommée rue d'Argout et rue Herold. L'hôtel de *La Providence* s'élevait à côté de certain hôtel de Francfort et il a été démoli pour permettre la construction de l'hôtel des Postes. En 1800, Charles Nodier

s'imagina de bonne foi avoir logé dans la chambre même qui aurait été celle occupée par Mlle de Corday. Il la situe au quatrième étage, alors qu'elle avait été officiellement reconnue comme placée au premier. Charlotte fut reçue à l'hôtel par le portier Bruneau qui, comme la propriétaire, était originaire de Châtellerauld. Celle-ci passait pour avoir des mœurs assez libres. Elle avait vingt-six ans, et l'on peut se demander si cette accueillante femme, qui portait les prénoms de Marie-Louise, n'accordait pas quelque bienveillance particulière à son employé. Celui-ci, à l'entrée de la nouvelle cliente, appela le garçon François Feuillard et lui enjoignit de la conduire au numéro 7. Feuillard chargea la malle sur son épaule et elle gravit les marches de l'escalier derrière lui. Cependant Charlotte avait conservé la carte qu'on lui avait remise au bureau des diligences et sur laquelle était imprimée l'adresse de la demeure :

Madame Grollier  
tient l'hôtel de la Providence  
Rue des Vieux-Augustins 19  
près de la place de la Victoire  
Nationale  
On y trouve des appartements meublés  
A tous prix  
Paris.

Au moment de son arrivée, à en croire Chéron de Villiers, Mlle de Corday eut à subir un assaut de questions que lui posa Mme Grollier. Minutieusement, elle l'interrogea sur ses nom et prénoms, sur ses origines, sur la ville d'où elle venait, afin de donner à la police tous les renseignements nécessaires, et c'est seulement après avoir contenté la curiosité de sa logeuse que Charlotte fut autorisée à prendre possession de son appartement, dont la fenêtre aurait été la dernière, du côté de la rue Montmartre. Le décor ne l'effraya pas : elle avait accoutumé à vivre parmi les meubles modestes. Ici, elle voyait au mur des tentures en tapisserie, une glace au-dessus de la cheminée, surmontée d'un trumeau ; les rideaux des croisées étaient de la même étoffe que le couvre-pied du lit, en damas cramoisi. Il y avait une bergère recouverte de satin, un fauteuil et deux chaises ; une table, des flambeaux dorés, des chenets ; une pelle, une paire de pincettes, un soufflet, une paire de mouchettes, un éteignoir. Elle trouva également une commode à dessus de marbre, un bois de lit sanglé, avec sommier de crin, deux matelas, l'un en toile à carreaux et l'autre de futaine, un lit de plume, un traversin, deux couvertures de laine, un oreiller, sous un ciel de lit. Enfin, avaient été disposés un pot à eau, une lavette et une table de nuit.

Charlotte est fatiguée par ce long voyage. Elle demande qu'on lui prépare son lit, afin de s'y reposer. Puis, elle se ravise et déclare au garçon Feuillard que, décidément, elle ne se couchera pas, qu'elle préfère sortir, se rendre au Palais-Royal. Négligemment, elle se renseigne sur l'itinéraire à suivre pour se rendre rue Saint-Thomas-du-Louvre, où habite Lauze Deperret. Trois quarts d'heure après avoir débarqué, elle se décide à quitter l'hôtel, non sans avoir commandé au garçon de lui acheter du papier, de l'encre et des plumes.

C'est l'heure la plus chaude du Paris d'été. Elle marche, peut-être grisée par la fatigue, mais poussée par son devoir. Il était environ une heure. Elle fut reçue par les filles de Deperret, qui siégeait en ce moment à la Convention. Elle laissa entre les mains des jeunes filles le paquet que Barbaroux lui avait remis et annonça qu'elle reviendrait quelques heures plus tard. On ignore où et quand elle prit ses repas. Elle rentra à l'hôtel et se reposa. Vers le soir, raconte M. G.

Lenotre, — était-ce pour retourner chez Deperret ? — elle descendit au bureau, et, affectant un air de [véritable provinciale](#), sous couleur de bavarder, s'enquit auprès de Mme Grollier — d'autres historiens ont dit de Feuillard — de ce qui se passait à Paris. On lui demanda des détails sur ce qu'il advenait à Caen. Elle en donna sur l'insurrection : à dessein elle exagéra. Sans y appuyer, elle s'informa de ce que l'on pensait de Marat dans la capitale. Le garçon Feuillard lui dit : [Les patriotes l'estiment beaucoup ; les aristocrates le détestent](#). Il ajouta qu'au surplus il était malade et qu'il n'assistait plus aux séances de la Convention.

Il y a divergence d'opinions entre les historiens sur l'heure à laquelle se place cet entretien. Les uns affirment qu'il se situa aussitôt après l'arrivée de Charlotte de Corday et semblent insinuer que la nouvelle de la maladie de Marat modifia ses projets de la journée ; les autres, que la conversation aurait eu lieu à la fin de l'après-midi. Dans le premier cas, Charlotte serait sortie immédiatement après pour voir Deperret ; dans le second, elle aurait commencé par dormir et c'est l'esprit clair qu'elle aurait appris ces détails. De toutes manières elle dut être profondément troublée. Elle avait toujours rêvé de frapper Marat au Champ-de-Mars pendant la fête de la Liberté. Elle se voyait encore lui portant le coup fatal, à la Convention sur les marches de la tribune. Le décor s'effaça de devant sa mémoire. La voilà forcée d'accomplir son geste sans témoin, de chercher chez lui cet homme détesté. Aussitôt probablement elle conçut son plan et le mûrit sur le chemin de la maison de Deperret, à moins que ce ne fût en s'assoupissant chez elle, sur son lit.

Un fait reste certain : sa décision de le tuer n'est pas modifiée lorsqu'elle apprend l'état de santé de Marat. Il souffrait, en effet, de la lèpre qui le rongea. Le matin même de sa mort, une délégation de Jacobins s'était rendue chez lui, et Maure qui en faisait partie avait écrit dans son rapport : [Nous venons de trouver notre frère Marat dans son bain. Une table, un encrier, des journaux, des livres auprès de lui l'occupaient sans relâche de la chose publique. Ce n'est point une maladie, mais une indisposition qui ne prendra jamais les membres du côté droit, c'est beaucoup de patriotisme pressé, resserré dans un petit corps et dont les efforts le tuent](#). Tels journaux prétendaient qu'il était à toute extrémité et qu'il avait demandé un prêtre [insermenté](#) ; ignoraient-ils donc qu'il était calviniste ? D'autres déclaraient qu'il était affligé d'une maladie politique, survenue fort à propos pour faire oublier la mauvaise impression produite par sa proposition aux Jacobins de donner un chef à la République. Sanson, enfin, dans ses Mémoires, va jusqu'à dire que le malaise de Marat fut inventé de toutes pièces après coup pour aggraver les charges contre Charlotte de Corday : [Il sortait et n'avait pas cessé un seul jour de voir ses amis. Je puis attester que Léonard Bourdon et lui furent témoins de la mort des neuf Orléanais et que pendant l'exécution ils étaient à table chez le restaurateur, dans un cabinet où ils avaient l'échafaud en perspective ; je les aperçus à la fenêtre et je les reconnus parfaitement](#). Ainsi se dessinait une impopularité encore à ses débuts, par horreur de sa férocité. Cette férocité échappait à ses proches. Sa sœur Albertine ne comprenait pas qu'on lui eût fait cette réputation. D'après elle, il avait un caractère vif, mais pas méchant et il avait été entraîné probablement par les événements. Il semble établi qu'à la suite du 2 juin Marat s'était volontairement démis de ses fonctions de député et qu'il attendait le jugement de ses pairs pour les reprendre. Cette attitude avait fini par le lasser, il était retourné à la Convention, puis de nouveau en avait disparu. Ses tourments auraient déterminé sa maladie.

En tout cas, Charlotte ne se laissait pas apitoyer par ces sortes de considérations et elle poursuivait hardiment son but. Le n au soir, elle se présenta de nouveau,

ainsi qu'elle l'avait annoncé, chez Lauze Deperret. Elle s'arrêta devant l'immeuble qui portait le numéro 41 et qui déjà lui était familier. Le député des Bouches-du-Rhône était un parfait honnête homme. Avant de se lancer dans la politique, il s'était consacré à l'agriculture et y avait acquis une fortune considérable. Courageux et doué de talent, il avait dénoncé Robespierre comme un futur Cromwell et il devait oser, le 10 août, en pleine Assemblée, tirer l'épée contre un jacobin qui le menaçait de son pistolet, devant cette Convention, prête à l'envoyer à l'Abbaye. Ce ne fut que partie remise. Il était de ces rares Girondins qui aux discours préféraient une action directe et raisonnée. Grâce à la fermeté de son caractère, il avait échappé aux premières proscriptions, mais il vivait avec sa famille dans un état d'insécurité perpétuelle. En franchissant le seuil de cette maison, Charlotte en condamnait le maître.

Cependant, entre la première et la seconde visite de Mlle de Corday, Lauze Deperret était rentré. Il avait trouvé le paquet envoyé par Barbaroux, l'avait décacheté, placé sur la cheminée et négligé de l'examiner. Il avait des amis à dîner chez lui ; ils le réclamaient et il les rejoignit. Tandis que l'on servait le dessert, Charlotte se présenta. Surmontant sa timidité naturelle, qui s'atténuait à mesure qu'approchait le dénouement du drame, elle sollicita de Deperret un entretien particulier ; il la conduisit dans un cabinet voisin. Elle lui donna de ses amis politiques réfugiés à Caen les nouvelles qu'il désirait recevoir d'eux, et brièvement lui parla de Mlle de Forbin. Leur conversation eut lieu debout et dura deux ou trois minutes. Elle pria le député de la conduire chez Garat, ministre de l'Intérieur, afin de lui exposer elle-même le cas de son amie. Ils prirent rendez-vous pour le lendemain, 12 juillet, à l'hôtel de *La Providence* et afin qu'il n'oublîât pas sa promesse, elle lui remit le papier qui portait l'adresse de l'hôtel et sur le verso duquel elle inscrivit au crayon son nom : Corday. Cette visite singulière avait excité la curiosité du député. Ne fut-il pas touché par le charme de la jeune fille ? Il ne la prit peut-être pas tout à fait au sérieux ; peut-être craignit-il d'être dupe de sa démarche. *La plaisante aventure !* s'écria-t-il gaiement en rejoignant ses convives. *Cette femme m'a paru une intrigante. J'ai vu dans son attitude, dans sa contenance quelque chose qui m'a paru singulier. Demain je saurai ce qui en est.* Il est à remarquer que tout en restant méfiant, il est pourtant décidé à pousser *la plaisante aventure*. Se figurait-il par hasard qu'elle tournerait au romanesque ?

Mlle de Corday rentra à l'hôtel. Le président Montané s'ingéniera à établir qu'elle s'était rendue à la Convention. La femme Lebourgeois affirmera même l'y avoir vue au cours de ce même jeudi et la reconnaîtra. En dépit du démenti que lui opposera Fauchet et que corroborera Deperret, cette femme persistera dans son affirmation. Charlotte arguera de la maladresse qu'elle aurait montrée en agissant de la sorte. Tout son passé protestait contre l'accusation de s'être affichée en compagnie de Fauchet : *Je ne le connais que de vue*, s'écriera-t-elle. *Je le regarde comme un homme sans mœurs et sans principes et le méprise. Je trépignais de dépit en l'apercevant parce que la manière de penser dont je le savais animé ne convenait pas à une femme de mon caractère.* Une fois de retour, elle se coucha et dormit paisiblement jusqu'au lendemain.

Ainsi tombe de lui-même le chef d'accusation contre Deperret d'avoir excité la rancœur de l'assassin. Ce n'est pas Deperret qui apprit à Charlotte que Marat n'allait plus à la Convention : elle le sut *par les gens de l'hôtel*. Le nom de Marat ne fut même pas prononcé entre eux. Elle ne lui parla point non plus d'elle-même, qui n'était chanoinesse d'aucun couvent, ainsi que se le figurait Montané. Enfin, les seules relations qu'elle eut avec Deperret — de même qu'avec

Barbaroux — se nouèrent furtivement au sujet de Mlle de Forbin. Pour convaincre ses juges, elle poussera ce cri : *C'est bien mal connaître le cœur humain : il est plus facile d'exécuter un tel projet d'après sa propre haine que d'après celle des autres.*

Le jour qui succède à son voyage la laissait épuisée. Elle a besoin de recueillement. Le travail de son esprit est interrompu par la fatigue qui l'accable. Elle n'a même plus la force de rêver. Sa conscience est tranquille. Elle dort tout d'une traite jusqu'au lendemain matin. Si elle avait éprouvé quelque scrupule ou quelque hésitation, ses idées religieuses seraient remontées à son âme. Elles l'auraient tracassée. Il était temps encore de se rétracter, de résister à la hantise, de se jeter aux pieds d'un prêtre et de lui confesser le projet de son crime. Mais non : seule dans ce grand Paris, elle n'a point l'idée de visiter une église. Un unique souci l'occupe : tenir jusqu'au bout sa promesse, remplir pour Mlle de Forbin la mission qu'elle s'est assignée, en un mot, servir encore avant de rendre le dernier soupir.

Le vendredi 12 au matin, Deperret vint chercher sa protégée à l'hôtel de *La Providence*. *L'hôtel du ministre*, raconte M. Georges Lenotre, *était situé rue Neuve-des-Petits-Champs à l'endroit précis où a été percée depuis la rue Méhul*. Deperret, dans sa déposition, dit qu'ils y *allèrent* ensemble, ce qui porte à croire qu'ils firent à pied le trajet. Au ministère on leur répondit que Garat était absent. Deperret se nomma et insista : sa qualité de député entr'ouvrit la porte pour lui et on le pria de revenir à huit heures du soir. Charlotte de Corday déclara qu'elle était libre. Mais dans l'intervalle les scellés furent apposés sur les papiers de Deperret, conformément au décret rendu le 12 juillet ; il retourna donc à l'hôtel de La Providence et dissuada Charlotte d'user de son appui ; sa présence auprès d'elle gênerait le succès de sa cause, et, au surplus, elle n'avait aucune procuration de Mlle de Forbin, de sorte que sa démarche serait en pure perte.

Cette seconde visite de Lauze Deperret devait se multiplier dans l'imagination des témoins qui déposèrent qu'ils avaient vu à quatre et même à cinq reprises différentes des hommes se présenter chez Mlle de Corday, dont l'un *vêtu d'un pantalon et d'un habit rayé*. Le portier Louis Bruneau donna de sa taille les dimensions d'une impressionnante précision.

Dans son désir d'obliger ses collègues de Caen — qui sait ? de revoir cette belle Normande -- Lauze Deperret lui propose de revenir le samedi matin, afin de lui remettre des messages pour les réfugiés du Calvados. Il lui demande quand elle repart : elle lui annonce qu'il aura bientôt de ses nouvelles. Elle ajoute : *Et puis, j'ai un conseil à vous donner. Quittez la Convention. Allez à Caen rejoindre vos collègues, vos frères. — Mon poste est à Paris, riposte-t-il, je ne dois pas l'abandonner.* Alors elle : *Vous faites une sottise. Encore une fois, partez ; croyez-moi, fuyez avant demain soir.* A-t-elle compris qu'elle l'avait irrémédiablement compromis et voulait-elle — sachant que le lendemain elle aurait abattu Marat — éviter le désastre de cet honnête homme et ne pas semer des ruines sur son passage ? Seul auteur de son acte, elle en voulait être seule responsable.

Dans son interrogatoire, elle a déclaré qu'elle désirait n'être pas cause de la perte de Deperret et l'envoyer à Caen où il trouverait plus de sécurité qu'à Paris. Quant à Lauze Deperret, probablement il avait changé d'avis sur elle et ne la croyait plus une intrigante : elle se manifesterait bientôt à lui, au tribunal, sous son jour apostolique de martyr. Il dira au président Montané : *Je n'ai aperçu dans ses discours que les propos d'une bonne citoyenne. Elle m'a rendu compte*

du bien que les députés font à Caen et m'a conseillé de les rejoindre. Et après une nouvelle interpellation : Je regarde cela comme une affaire d'opinion.

Au terme de cette journée du 12 juillet, Mlle de Corday, en maintenant sa résolution, avait signé son arrêt de mort et celui de Lauze Deperret.

Puisqu'elle ne peut pas frapper Marat en public et être célébrée par un glorieux anonymat, elle prend ses dispositions et elle se fera connaître pour ce qu'elle est. Elle écrit l'*Adresse aux Français*, son testament politique et philosophique, la pièce justificative de son action. Ce testament est tracé d'une main ferme, d'une écriture à grands traits, mâles et il doit étonner ceux qui le liront. Elle épingle sa déclaration à l'intérieur de son corsage ; c'est à cette place qu'on la retrouvera, criblée de huit piqûres d'épingles, étant elle-même pliée en huit. Charlotte y joindra son acte de baptême pour montrer ce que peut la plus faible main conduite par un entier dévouement. Ce qu'elle veut, c'est servir et servir jusque par le châtement qui lui sera infligé. Sa tête, portée à travers la capitale, doit devenir un signe de ralliement pour tous les amis des lois. Elle ne songe pas, affirme-t-elle avec quelque superbe, imiter Paris en se suicidant, ce Paris qui fut garde du corps, la veille de la mort de Louis XVI, et qui assassina Le Pelletier de Saint-Fargeau dans un restaurant de nuit du Palais-Royal, puis se tua. Mais il semble plutôt, dit M. DeFrance, que ce ne fût là qu'un bruit faussement répandu par les Jacobins qui ne voulurent pas avouer que l'assassin de Le Pelletier avait échappé à leurs recherches, car le suicide de Paris n'a jamais été nettement prouvé. Elle, Charlotte, assumant avec une magnifique crânerie la pleine responsabilité de son entreprise, prévoit son arrestation et son supplice : elle ne se laissera pas arrêter par ces sortes de considérations. Elle entend être la dernière victime et que l'univers vengé déclare qu'elle a bien mérité de l'humanité. Peu lui importe qu'on juge d'un autre œil sa conduite : elle aura frappé la bête sauvage engraisnée du sang des Français. En composant cette adresse à la manière d'un plaidoyer, elle a commencé par expliquer ses mobiles qui la dépassent et c'est ensuite seulement qu'elle touche à la question qui lui est personnelle. Déjà le plus vil des scélérats, s'écrie-t-elle, Marat, dont le nom seul présente l'image de tous les crimes, en tombant sous le glaive vengeur ébranle la Montagne et fait pâlir Danton et Robespierre, les autres brigands assis sur ce trône sanglant, environnés de la foudre que les Dieux vengeurs de l'humanité ne suspendent sans doute que pour rendre leur chute plus éclatante. En traçant ces lignes s'est-elle souvenue de Polyeucte :

Et les glaives qu'il tient pendus  
Sur les plus fortunés coupables  
Sont d'autant moins inévitables  
Que leurs coups sont moins attendus...

Elle ne signa pas l'*Adresse aux Français*. Peut-être a-t-elle oublié de mettre son nom au bas de cette page cornélienne, peut-être rêvait-elle encore de l'anonymat. Ce Testament la lave de l'accusation d'avoir été une vulgaire criminelle. Il prouve qu'elle voulait établir la paix et qu'elle est morte, bercée par la suprême illusion d'y avoir réussi.

# CHAPITRE VIII

## LA VIERGE AU COUTEAU

13 JUILLET — LE PALAIS-ROYAL — ELLE ACHÈTE LE COUTEAU — ELLE VIT  
L'HISTOIRE DE JUDITH — VISITES CHEZ MARAT — SIMONNE EVRARD —  
L'APPARTEMENT DE MARAT — L'ARRESTATION — L'INTERROGATOIRE

LE 13 juillet, Adam Lux qui devait mourir sur l'échafaud pour avoir, par son admiration, célébré l'amour exalté que lui avait inspiré Charlotte de Corday, publiait une brochure. A la Convention, Robespierre lisait un rapport de Le Pelletier sur l'instruction ; les neuf Orléanais condamnés pour l'attentat contre Bourdon étaient exécutés ; près de Vernon, c'était l'engagement de Pacy-sur-Eure et la bataille de Récourt qui, par la déroute des troupes de Puisaye, mettait fin au soulèvement du Calvados et déterminait la fuite des Girondins.

De grand matin, dans sa chambre d'hôtel, Mlle de Corday revêt la robe brune rayée dans laquelle l'a décrite Simonne Evrard. Elle était en deuil de sa grand'mère depuis le 21 janvier 1793, croit-on. Les étoffes rayées étaient-elles considérées comme demi-deuil ? En tout cas, elle avait à son chapeau des rubans verts. Elle épingla sous son corsage l'*Adresse aux Français* et son acte de baptême. Dès six heures, elle se rend au Palais-Royal. C'est une belle matinée d'été sur Paris. Les rumeurs de la ville sont ici atténuées et diluées dans le soleil qui se joue sur le gravier et qui s'étale sous les galeries, tandis qu'en face l'autre côté demeure noyé dans une ombre fraîche. A pareille heure, les magasins sont fermés. Peut-être, — Charlotte le dit au cours de son interrogatoire — tourna-t-elle autour du jardin et les visions de son pays défilèrent-elles devant sa pensée, tendue vers un unique objet. En Normandie, le jour est limpide ; les brumes sont dissipées ; la campagne apparaît comme à travers un voile humide et léger. Les bestiaux mugissent. Les chiens jappent et l'air est sonore. Les poules gloussent, les coqs chantent gaiement pour saluer la clarté renaissante. Les roues des charrettes grincent le long des pentes, où elles écrasent les cailloux. Se revit-elle apprenant à lire dans Corneille, sous le crucifix de l'abbé de Corday, jusqu'à la date où, après la mort de sa mère, elle fut interne au couvent ? Se vit-elle entrant chez Mme de Bretteville ? La vieille demeure aussi commençait à s'éveiller. Leclère circulait à travers les appartements. Les craquements familiers retentissaient, et Mme de Bretteville allait bientôt sonner sa femme de chambre pour qu'elle poussât les volets... Si peu encline que soit Charlotte à céder aux évocations déprimantes, elle doit pourtant ne pas éteindre tout de suite ces apparitions ; elle doit songer que ce 13 juillet qui s'ouvre sous un ciel lumineux s'achèvera pour elle sur l'ombre du sépulcre. Elle était déjà détachée du monde ; elle n'était pas responsable si elle sentait s'échapper de son cœur, au moment de le quitter, tout ce qu'elle y avait chéri dans la pureté de son âme.

On a raconté qu'assise sur un banc elle eut avec un enfant un émouvant colloque. Cette anecdote ne repose sur aucun fondement, si poétique qu'elle soit. Il n'en est fait mention dans aucune déposition et par aucun témoignage. Charlotte dit elle-même qu'elle parcourut le Palais-Royal. Une à une s'ouvraient les devantures. Mlle Dupin, dans un article, rapporte qu'elle fit de nombreuses emplettes dont on l'aurait chargée. Cette chronique date de 1833. Sur quelle preuve est-elle établie ? Mlle de Corday quitta Caen presque subitement et son départ avait été tenu secret. A supposer qu'elle eût été chargée de ces commissions, ce ne pouvait être que par des personnes de son intimité. Aucune trace n'en a été retrouvée au cours de la perquisition, à l'hôtel de *La Providence*. Il est vrai que Feuillard, le garçon, a soutenu qu'elle avait écrit trois lettres et qu'il les avait vues sur le lit. Prévenait-elle ses correspondantes qu'elle s'était exactement acquittée de la mission qu'elles lui avaient confiée ? C'est peu probable.

Cependant qu'elle poursuit sa flânerie, ses yeux sont comme éblouis par l'étalage d'un coutelier. M. G. Lenotre a pu établir qu'il se nommait Bardin, qu'il faisait [tout ce qui concerne son état](#) et qu'il avait sa boutique située à l'arcade 177. Avait-elle songé d'avance à l'instrument dont elle se servirait ? Un couteau avait-il obsédé son esprit ? Elle avait horreur des crimes : l'aspect du sang la remplissait d'effroi. A quelle impulsion a-t-elle obéi en achetant pour quarante sols ce couteau de table ? On ignore ce qu'il est devenu. Chabot l'a présenté à la Convention ; il a figuré comme pièce à conviction au Tribunal révolutionnaire. Il fut cause — remarqua Chauveau-Lagarde, le défenseur — de la seule émotion manifestée par l'accusée au cours de son procès : elle le repoussa de la main lorsqu'on le lui présenta pour le reconnaître. Hauer, dans son tableau, *La Mort de Marat*, le montre, d'après son premier dessin, avec un manche à clous ou à [œillets](#), alors en usage ; sur son second croquis on ne voit que la lame qui est longue et effilée. Le peintre, qui assistait à l'audience, l'a certainement pris d'après nature. A en croire le sieur Germain, d'Argentan, le manche aurait été de nacre et la lame courbe. Il aurait eu dix pouces de long et deux petits anneaux auraient permis de le suspendre. Albertine Marat l'aurait reçu en hommage, puis, redoutant d'être poursuivie pour recel d'armes, l'aurait donné à son ami Bureau. Enfin, Rétif de la Bretonne le décrit comme [un petit couteau longuet](#) et étroit. La preuve en est fournie par la blessure signalée dans le procès-verbal du chirurgien Pelletan. Un couteau de cuisine a une lame longue et flexible et n'a point de manche à virole. C'était donc un couteau de table de grandeur ordinaire. Vatel observe à ce sujet : [Charlotte ne fait pas à Marat l'honneur d'un poignard. Elle a pris l'instrument le plus vulgaire, un couteau de table. Ainsi, nulle ostentation dramatique par elle, nul frais de mise en scène pour lui : un couteau de quarante sols acheté le matin même, voilà tous les préparatifs de Charlotte Corday. C'est ce qu'elle dit elle-même dans sa lettre à Barbaroux : \*Il ne méritait pas tant d'honneur, suffisait de la main d'une femme, et ailleurs, d'une femme sans conséquence.\*](#)

Ainsi, dans cette destinée, tout — jusqu'au moindre détail — apparaît comme illuminé par l'abnégation. Le souvenir de Judith l'inspirait-il encore ou bien ne choisit-elle pas et prit-elle le premier objet venu ?

Il était trop tôt pour se présenter chez Marat. Elle entendit un crieur de journaux et, pour deux sols, acheta la feuille qu'il vendait. Elle y lut la condamnation prononcée la veille contre les prétendus assassins de Bourdon.

Ce Léonard Bourdon de la Crosnière, l'Orne, avait été instituteur à Paris, commissaire national près de la Haute-Cour d'Orléans, enfin député de la Convention. Envoyé dans le Loiret, en 1793, il s'y livrait avec ses comparses à des débauches sanguinaires. Une nuit, il passe, en état d'ivresse, devant le corps de garde de la Municipalité. Au **qui vive ?** de la sentinelle, ses compagnons et lui répondent en faisant feu. Léonard Bourdon reçoit dans le bras un coup de baïonnette. Il crie à l'assassin et fait comparaître devant le Tribunal révolutionnaire d'Orléans vingt-six citoyens innocents, dont neuf sont condamnés à mort. La ville est déclarée en état de rébellion. Les représailles exercées par Léonard Bourdon furent sévères. Le jour où Charlotte délivrait de Marat le pays, les neuf Orléanais expiaient leur crime imaginaire, et, vêtus de la chemise rouge des assassins, montaient à l'échafaud. L'auteur de cette exécution prononça en manière d'oraison funèbre : **Cette petite saignée ne peut être guérie que par une grande.** Bourdon était l'un des plus fidèles lieutenants de Marat.

Le récit de ce massacre était bien fait pour déclencher le geste d'une femme résolue à délivrer la France de l'un de ses tyrans. Eût-elle hésité, encore que dans la disposition de son esprit en un pareil moment, elle eût été électrisée par sa révolte.

A neuf heures, elle prend, place des Victoires, la voiture qui la conduira chez Marat. Elle se figurait sans doute qu'il suffirait de le nommer et qu'universellement connu le premier cocher venu la mènerait chez lui. Celui à qui elle s'adressa ignorait l'adresse de Marat et dut se renseigner auprès de ses camarades. Avec une présence d'esprit remarquable, pressentant qu'elle aurait à y retourner, elle la note sur un bout de papier qu'elle conserve par devers elle. La voici dans une sorte d'hypnose, cahotée par les rues. Elle répétait peut-être : **Le ferai-je ? ne le ferai-je pas ?** Et elle se représentait la scène, brutale et rapide. De temps à autre, elle devait toucher sur sa poitrine l'Adresse aux Français et aussi le couteau dans sa gaine. Elle va à son triomphe, non à sa mort. Son cœur bondit-il dans son sein ? Elle est une martyre, ayant accepté son supplice au nom de sa foi, elle est Polyeucte courant, avec son zèle de néophyte, renverser les idoles... Peut-être, au contraire, le calme parfait lui permet-il de régler ses gestes et de montrer une extrême clairvoyance. Elle n'est pas lasse : elle a dormi d'un sommeil tranquille ; elle a eu le temps de se recueillir au Palais-Royal. Il y a des mois qu'elle a mis d'accord avec elle-même sa conscience et qu'elle l'a réduite à l'obéissance de la raison d'État. Est-elle curieuse de voir le spectacle qui s'agite à droite et à gauche de la voiture ? Elle manifesterait sur l'échafaud une étrange et bouleversante curiosité qui a pu lui permettre d'examiner hommes et choses le long de ce parcours. Au contraire, est-elle bridée, sourde aux rumeurs qui bruissent autour d'elle, ignorant tout du monde, hormis que dans quelques instants va se jouer avec le sien — qui compte pour peu — le sort de sa patrie ? Elle le croit avec une certitude inébranlable, avec cette ferveur qui dévore les exaltés.

Elle arrive devant le repaire du monstre.

Au numéro 20 de la rue des Cordeliers, depuis rue de l'École-de-Médecine, s'élevait cette demeure bourgeoise, d'un type banal à la fin du XVIIIe siècle. On la désignait communément sous le nom d'hôtel de Cahors. En 1793 elle était la propriété indivise entre Mme Antheaume de Surval et son cousin Fagnau, liquidateur de la dette publique. Les loyers rapportaient 4.000 francs, sur lesquels Marat — plus exactement Simonne Evrard, au nom de laquelle avait été loué le logis — payait pour sa part 450 francs. Charlotte passa rapidement sous

la porte cochère légèrement cintrée, entre deux boutiques, et pénétra dans la courette, où circulait peu d'air. Il y avait un puits dans l'angle. A droite, sous une arcade, un escalier. C'est là qu'habitait, au premier étage, celui qu'elle était venue châtier. La concierge, la femme Marie-Barbe Aubain, mariée au citoyen Pain, l'arrête. Repoussée, Charlotte s'éloigne. Que fit-elle ? Où alla-t-elle ? Erra-t-elle le long de cette rue des Cordeliers qui joignait le numéro 2 de la rue Racine à la rue Haute-feuille ? Peu après, elle revint pour la seconde fois. Les déclarations de Simonne Evrard et de la femme Pain en font foi. Il devait être environ onze heures et demie. Cette dernière — la femme Pain — a affirmé au procès que Mlle de Corday **se présenta deux fois différentes dans la matinée chez le citoyen Marat ; que la première fois elle lui a refusé la porte ; que la seconde fois elle est montée et redescendue tout de suite**. Charlotte pénétra directement sous la large voûte qui abritait l'escalier et en gravit les marches de pierre. Une rampe en fer forgé décrivait un demi-cercle jusqu'au palier carrelé qui prenait jour sur la cour par deux fenêtres.

Le premier étage... C'est là derrière cette porte... Elle tire la tringle de fer agrémentée d'une poignée qui remplace le cordon de sonnette. Un bruit de pas... On ouvre. Un relent de friture empoisonne l'espace mal éclairé par le châssis vitré de la cuisine. Le sol de l'antichambre est recouvert de carreaux de terre et les murs sont tapissés d'un papier où, sur un fond blanchâtre, se dessinent des colonnes torsées. Catherine Evrard apparaît. Dans sa déposition, celle-ci place la visite de Charlotte entre huit et neuf heures du matin. Est-ce donc dès la première fois qu'elle a réussi à passer, malgré la femme Pain ? Est-ce lors de la seconde qu'elle l'a arrêtée ? Il y a contradiction entre les deux témoignages. Catherine Evrard répond à Charlotte **qu'il n'était pas possible de parler à Marat et elle s'en alla**. M. Defrance raconte que Charlotte se présenta gantée et que Jeannette Maréchal, la cuisinière, lui ouvrit. Elle l'assura qu'elle avait à dire des **choses très intéressantes et très pressées**. Cependant qu'elle parlemente, arrive Simonne Evrard ; elle répond que Marat est malade et elle oppose à Charlotte un refus catégorique. Charlotte demande **quand elle pourrait revenir, si c'était dans trois ou quatre jours**. Simonne Evrard réplique **qu'elle ne pouvait lui dire l'époque ni le jour auquel elle pourrait revenir, ajoutant même qu'il était inutile qu'elle revint, parce qu'elle ne parlerait pas à Marat, attendu qu'on ne savait pas quand il serait rétabli**. Charlotte retourne à l'hôtel de *La Providence*.

Jusqu'à ce moment, elle avait été soutenue par la fièvre de l'action. Maintenant, ce seront de longues heures d'interruption peut-être : le décor réel est bien présent à son esprit. Marat est protégé par son entourage : c'est cette surveillance qu'il convient de tromper. De tromper ? Le mensonge répugne à Mlle de Corday. Elle aime se battre à visage découvert. Exposer sa vie est peu de chose, mais user de ruse est un moyen dégradant. Alors, elle se souvient de son maître Raynal qui a posé cet axiome qu'elle isole et qu'elle s'assimile : **On ne doit pas la vérité à ses tyrans**. Marat lui-même n'a-t-il pas menti à ses idées ? N'a-t-il pas menti aux principes républicains, ce qui est pire ? Enfin, il faut aboutir... Elle en a assez d'être rebutée : il faut franchir le barrage systématiquement établi par ces femmes... Il faut à tout prix parvenir jusqu'à la bête sauvage et lui enfoncer cette lame à la place où les autres hommes ont un cœur... Comment y réussir ? Puisqu'elle est condamnée à se servir d'un subterfuge, autant le faire avec habileté. Elle est Normande ; elle argumente en invoquant la raison qui devra le mieux exciter la curiosité de Marat. Elle lui avait écrit : **Je viens de Caen. Votre amour de la patrie doit vous faire désirer connaître les complots qu'on y médite. J'attends votre réponse**.

La brièveté même de ce billet indique que sa réflexion fut spontanée. Doit-on attribuer cette hâte à son inquiétude ? Doit-on y voir le désir de se débarrasser d'un mensonge nécessaire ?

Les heures sont lentes à s'écouler dans cette chambre d'hôtel. On se représente Mlle de Corday, refoulant les assauts de son imagination, dont elle cherche à briser l'élan. Son billet aura-t-il été remis à Marat ? Elle a inscrit son nom et son adresse, elle a dit qu'elle attendait la réponse, mais quand cette réponse lui parviendra-t-elle ? Si peu d'illusions qu'elle ait gardées sur l'issue de son acte, peut-être se dit-elle qu'il lui reste une chance bien précaire, mais une chance tout de même, de s'échapper, à moins qu'elle ne soit massacrée sur l'heure par la foule... Elle est impatiente d'achever sa besogne. Le souvenir de cette demeure la hante : le papier collé sur les murs du vestibule, elle doit le voir ; elle doit respirer l'odeur qui s'exhale de la cuisine ; les figures de ces femmes doivent se mouvoir devant elle... L'attente et la secrète angoisse l'épuisent. Il faut donc se disputer encore avec soi-même... Se répéter les motifs de sa détermination, évoquer [la désolation de la France](#). Il faut se débarrasser de l'obsession : il faut atteindre Marat. Elle ira chez lui à sept heures. Les portes s'ouvriront-elles pour la laisser passer ? Comment les forcer ?...

Du succès qu'on obtient contre la tyrannie  
Dépend ou notre gloire, ou notre ignominie...

Dans l'incertitude qu'elle traverse, elle se demande si les arguments politiques qu'elle invoque auprès de Marat suffiront pour que la consigne soit levée. Elle avait cherché à lui [faire croire qu'elle avait des choses intéressantes à lui communiquer sur le Calvados](#). Évidemment, cette idée d'apprendre des détails sur les soulèvements du département le séduira. L'agitation de Charlotte doit grandir, comme la tempête sur les côtes de son pays lorsqu'elle secoue les chênes et qu'avec leurs branches elle éveille les voix des racines. L'inaction la déroute. Pour s'apaiser et pour prendre toutes les mesures, elle compose un second message. Celui-là est plus sournois. Elle connaît la réputation de bonté dont se flatte Marat. Elle la méprise. Elle n'admet pas que l'on puisse se dire charitable, qu'on puisse l'être, dans une certaine mesure, et, en même temps, massacrer son prochain. En touchant le point sensible de Marat, en caressant sa vanité, elle réussira dans l'accomplissement de son dessein ; la fatuité de cet homme sera sensible à la visite d'une femme qui l'implore... [J'avoue, mandera-t-elle à Barbaroux, que j'ai employé un artifice perfide pour l'attirer à me recevoir, tous les moyens sont bons dans une telle circonstance](#)... Elle s'adressera donc à sa prétendue pitié et, ayant par ce procédé de réflexion maté son trouble, elle pèse chaque mot qu'elle trace sur le feuillet :

[Je vous ai écrit ce matin, Marat, avez-vous reçu ma lettre ? Puis-je espérer un moment d'audience ? Si vous l'avez reçue, j'espère que vous ne me le refuserez pas, voyant combien la chose est intéressante. Suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre protection.](#)

Sans signature. Le trait de la fin portera — elle en est sûre et cette certitude lui communique une tranquillité momentanée. Chercherait-elle encore une excuse ? Elle la découvrirait dans la Bible : [Judith se présente chez Holopherne pour lui découvrir les secrets des Hébreux et lui donner les moyens de les prendre](#). Charlotte emploie le même artifice et, l'acte accompli, leur triomphe se ressemble. Judith : [Vive le Seigneur... Voici la tête d'Holopherne... Notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme](#)... Et Charlotte de Corday : [Je jouis délicieusement de la paix... Le bonheur de mon pays fait le mien. Il suffisait de la](#)

main d'une femme. Maintenant, elle croit que sa lettre parviendra à Marat et qu'elle sera efficace. A l'hôtel probablement, on l'avait renseignée sur la petite poste : le message doit arriver à Marat vers sept heures. Elle choisit ce moment pour retourner chez lui.

La lettre ne parvint pas à Marat. Au dos on lit : *Au citoyen Marat, faubourg Saint-Germain rue des Cordeliers, à Paris* et au-dessous la mention suivante : *La présente n'a pas été remise à son adresse, devenue inutile par l'admission de l'assassin, à sa dernière présentation, vers sept heures et demie de relevée, à laquelle elle a commencé son forfait. — Guellard.*

Il existe plusieurs textes de lettres à Marat. On aurait tort de les attribuer à Charlotte de Corday. Plus éloquentes, plus persuasives par la forme, elles perdent de leur force avec leur manque de simplicité. Au surplus, elles ont été reconnues comme inexactes et comme n'étant pas de l'écriture de Mlle de Corday.

Maintenant il n'y a plus qu'à partir..., pas encore Marat est réputé pour apprécier les jolies femmes. Il sera d'autant plus accessible à la pitié que sa cliente sera plus attrayante de sa personne. Alors, Charlotte, qui répugnait à l'idée de plaire, qui avait repoussé les hommages de ses amis les plus délicats, n'hésite pas à se parer, pour séduire la brute. C'est peut-être le signe le plus caractéristique de son sacrifice ; cet abandon de sa pudeur — elle montrera à quel point elle est dans sa nature — est héroïque. Ici le rapprochement entre elle et Judith s'impose. Judith se lava le corps, elle répandit sur elle un parfum précieux, elle frisa ses cheveux... Elle se revêtit d'habits qu'elle avait accoutumé à porter au temps de sa joie... Dieu même lui ajouta un nouvel éclat, parce que tout cet ajustement n'avait pour principe aucun mauvais désir, mais la vertu seule... Et Charlotte soigna sa toilette. Le matin, Simonne Evrard l'avait vue habillée de brun ; Laurent Bas déclarera qu'elle était vêtue d'un déshabillé moucheté et coiffée d'un haut de forme, orné d'une cocarde noire et de trois cordons verts. Elle portait un éventail. Avant de sortir, elle fit appeler un coiffeur. Ce garçon perruquier, Person, âgé de dix-huit ans, employé rue des Vieux-Augustins chez Ferioux, son patron, se rendit à l'hôtel. Cependant qu'il la coiffait et lui mettait un œil de poudre, il apercevait par-dessus son épaule le couteau qu'elle avait acheté dans la matinée. Il était placé sur la table. Ce détail, remarque une note de Vatel, n'a qu'un intérêt : cela prouve l'exactitude du tableau, *La Mort de Marat* par Hauer, qui la représente poudrée. Elle jeta sur son élégant décolleté un fichu rose : elle était prête à affronter Marat.

Elle sort de l'hôtel. Elle se dirige vers la station de fiacres et dit à un cocher de la conduire rue des Cordeliers. Selon toute probabilité, la voiture traversa le Pont-Neuf et longea la rue Dauphine, pour s'arrêter, le cheval tourné vers ce qui est aujourd'hui le boulevard Saint-Michel. Ainsi la voiture eut à faire demi-tour pour la mener à l'Abbaye.

Il est sept heures du soir.

Cette fois, elle ne se laissera pas intimider par la concierge. Au surplus, la loge est vide. D'un pas assuré, elle franchit la cour et gravit les marches de l'escalier que déjà elle connaît. L'expression de son beau visage devait, en ces minutes, refléter l'intensité de son caractère. Elle est tranquille, d'une tranquillité effrayante. Sa main gantée tire la sonnette qui retentit... Des pas traînent de l'autre côté de la porte : Jeannette Maréchal se présente, tenant une cuiller qu'elle se dispose à remettre à Catherine Evrard pour préparer la potion de

Marat. Dans l'antichambre, la femme Pain plie les journaux. Elle est borgne, elle observe la jeune femme élégante et, peut-être, se dessine sur sa figure un sourire hideux et complice qu'elle ménage aux visites de choix de son patron. Mais elle a reconnu sans doute Charlotte. Au même instant se présente un jeune homme, Pilet, depuis chef d'une importante imprimerie et fondateur du journal des Villes et des Campagnes. Il est venu apporter à Marat une facture. Il y avait aussi Laurent Bas, commissionnaire qui se tenait habituellement au coin de la rue des Cordeliers. Il s'occupait de l'expédition de *L'Ami du Peuple* et remettait les premiers exemplaires au Ministère de la Guerre. Laurent Bas apportait du papier de la maison Boichard, pour l'impression du journal, qui se faisait sur place. Pilet entra chez Marat. Il aperçut Charlotte. Ce devait être le dernier homme qui adressa la parole au tyran.

Celui-ci était dans son bain. Il le pria d'ouvrir la fenêtre et, après avoir vérifié la note, la lui rendit.

Le dernier fascicule du *Publiciste de la République* — numéro 242 — par Marat, était prêt à paraître en date du 14 juillet. Il portait en épigraphe ces mots : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis*. Marat y dénonçait la paresse du Comité de Salut public et il accusait Barbaroux d'être un royaliste, ennemi de la patrie.

Pillet sort et s'en va. Charlotte se heurte à l'opposition catégorique de la femme Pain. Elle a beau insister pour parler à son maître, la concierge lui barre la route.

Marat a-t-il reçu sa lettre ? La femme Pain réplique qu'elle en ignore, avec la *volumineuse correspondance* qui arrive chaque jour, comment le saurait-elle ? Mlle de Corday, en dépit de son courage, dut sentir ses membres trembler. Regarda-t-elle autour d'elle et distingua-t-elle le judas, en haut du vestibule ? La pensée de son impuissance dut la faire frémir. La femme Pain répétait que Marat était malade, qu'il ne voyait personne, qu'il était dans son bain et, déjà tentait de la refouler vers la porte, quand parut la concubine, la citoyenne Simonne Evrard.

Elle a vingt-sept ans. Elle est fanatiquement dévouée à son amant. Elle veille sur ses jours comme un chien de garde. Charlotte se rappelle l'avoir déjà vue. C'est elle qui l'avait accueillie ce matin ; à elle que Charlotte avait demandé, en affirmant qu'elle avait des révélations importantes à lui faire, si Marat pourrait la recevoir d'ici deux ou trois jours, c'est elle qui s'était obstinément refusée à la laisser pénétrer auprès du malade ; elle, à qui la Normande tenace se heurtait de nouveau. Simonne Evrard discutait encore avec Charlotte, quand Marat, ayant entendu le colloque, ordonna de l'introduire. Simonne sortit de la chambre, puis s'y retira de nouveau, afin de ne pas entendre l'entretien. Marat était là tout près : la justicière allait enfin l'approcher.

Par quelle voie entra-t-elle chez lui ? La salle dans laquelle se trouvait la baignoire, à droite de l'antichambre, était très petite. A peine deux personnes pouvaient-elles s'y tenir. Un cabinet attenant et la chambre à coucher y donnaient accès. Ce cabinet communiquait avec la salle de bain par une porte qui restait ouverte, afin de permettre à Marat d'appeler quand il avait besoin de quelqu'un. Ce détail explique pourquoi Simonne Evrard fut obligée de s'écarter pour ne pas surprendre les propos échangés.

La femme Pain a dit que Charlotte avait été introduite par la chambre à coucher ; mais, dans ce cas, Laurent Bas n'aurait pas pu la voir depuis le vestibule, assise près de la baignoire. Il y a donc, ou fausse déclaration des témoins, ou erreur de rédaction. La chambre à coucher ouvrait sur la rue par deux fenêtres garnies de verres de Bohême et elle était tapissée *d'un papier tricolore aux emblèmes*

révolutionnaires. Il y avait encore un cabinet de travail et un salon, seule pièce à peu près luxueuse. Les meubles en auraient été achetés avec le produit des détournements opérés dans les comptes du Comité de Surveillance. Là le maître de céans aurait reçu des femmes.

Charlotte entra dans le cabinet de bain : une carte de France est accrochée au mur, au-dessus de la baignoire, qui est de couleur fauve et presque noire ; elle a la forme d'un sabot et elle est bien telle que la représentent les gravures de l'époque. Au-dessous de la carte, une paire de pistolets et une pancarte sur laquelle se lit le mot *Mort*. En travers de la baignoire, une planche sert de bureau. Un billot supporte l'encrier. Un exemplaire de *L'Ami du Peuple* traîne par terre. Elle n'avait jamais vu Marat. Il lui apparaît : une serviette est nouée autour de son front, la seule partie de son visage qui soit belle ; le reste est épouvantable. Il évoque le Roi des Huns avec son masque écrasé. La bouche gonflée est celle d'un prophète. L'expression trahit une bonté aigrie. Là dans sa baignoire, il a quelque chose de misérable : c'est un homme faible et sans défense. Charlotte se le rappelle tel qu'on le lui a dépeint : taillé en force, quoique petit, trapu, sautillant pour marcher, les cuisses courtes et écartées, les lèvres contractées, les yeux gris jaune, spirituels, perçants, sereins, naturellement doux, même gracieux et d'un regard assuré. Il a des sourcils rares sur un teint plombé ; sa barbe est noire et toute sa personne est négligée. Il est l'antithèse de Robespierre. Ses voisins s'éloignent de lui à l'Assemblée. Il est intentionnellement sordide et puant. Un métèque méditerranéen au teint olivâtre, les cheveux noirs s'échappant d'un madras qui, imbibé de vinaigre, doit remédier à d'intolérables migraines... Violent jusqu'à l'insanité, plus souvent narquois, cynique, provocant... Pour être rachitique et rongé par la lèpre, il n'inspire aucune pitié : il lui reste assez de vie pour être cruel.

Judith, à l'instant de trancher la tête d'Holopherne, avait prié : Seigneur, Dieu d'Israël, fortifiez-moi et rendez-vous favorable en ce moment à ce que ma main va faire... Seigneur mon Dieu, fortifiez-moi. Que se passa-t-il dans l'âme de Charlotte de Corday ? Raidie, contractée, elle avance jusqu'au tabouret de cuisine sur lequel, dans un instant, on la verra assise. Elle dut éprouver pourtant, malgré son énergie surhumaine, une violente secousse nerveuse : la femme Evrard a prétendu qu'elle pleura et que Marat la consolait. Que se dirent-ils ? Un instant, les nerfs ont peut-être repris le dessus et Charlotte a été sur le point d'être vaincue par l'excès de son effort. Ou bien, arrivée enfin au but, certaine maintenant de ne pas manquer son adversaire, éprouva-t-elle une manière de réaction qu'elle surmonta promptement. Simonne Evrard, poussée peut-être par la jalousie, entra peu après dans la pièce. Elle portait une carafe d'eau à laquelle étaient mélangés de la pâte d'amande et de petits cubes de terre glaise. C'était le remède employé par Marat. Catherine Evrard l'avait préparé à la cuisine. Simonne demanda au malade si le dosage était à son gré. Il répondit qu'il n'y en avait pas trop, mais qu'elle pouvait pourtant en ôter un petit morceau. Avant de se retirer, elle se ravisa : sur la fenêtre elle aperçut deux plats, avec des ris de veau et des cervelles, qui devaient servir pour le repas du soir. Dans la crainte qu'on jetât sur ces plats quelque chose qui pût empoisonner Marat, elle les emporta au salon. Elle referma la porte derrière elle.

Cependant, la femme Pain était restée dans le vestibule avec la fille Catherine Evrard et la cuisinière Jeannette Maréchal. La fille Evrard l'appela pour lui montrer le journal qu'on lisait en face. Laurent Bas continuait à plier les siens. Tout à coup un cri perçant déchire le silence.

Il n'y eut de cette scène d'autres témoins que les deux acteurs qui y participèrent. De la déposition de Charlotte il se dégage certains faits que l'on peut tenir pour exacts et qui, par leur sobriété, accroissent le pathétique du drame.

Marat, le torse nu, s'est interrompu dans la rédaction de l'article qu'il rédige. Il interroge cette belle fille, en face de lui, dont le charme forme un singulier contraste avec l'expression de la victime. Il se renseigne sur les événements qui se sont déroulés à Caen et elle lui répond sans détour. Est-ce pour gagner du temps, pour récupérer son sang-froid ? Est-ce pour choisir la place où elle va frapper ? Elle lui dit que les Girondins, d'accord avec les administrateurs, sont maîtres de la ville, que tous les citoyens s'enrôlent pour marcher sur Paris, que les troupes forment à Évreux un corps d'armée qui débarrassera des Conventionnels, s'opposant à leur progression, la route de la capitale. Marat réclame des précisions sur l'évaluation des forces, sur les chefs. Elle les fournit et il prend des notes. Immobile, elle écoute la plume grincer sur le papier. Quand il cesse d'écrire, il exige les noms des députés. Elle les cite et il prononce : **C'est bien, dans peu de jours je les ferai tous guillotiner.** Ces mots décident de son sort : Charlotte plonge le couteau dans le sein droit jusqu'au manche. Puis le retire et le laisse retomber sur la planche placée en travers de la baignoire. Un cri. C'est fini.

Par la porte s'engouffre la ruée des femmes qui envahissent le cabinet. Marat a encore les yeux ouverts et il remue la langue, sans parvenir à articuler un son. Jeannette Maréchal, suivie de Simone et de Catherine Evrard, pousse des hurlements. La femme Pain court à la recherche d'un médecin et ameuté le quartier. La demeure est surchauffée par le soleil de l'après-midi ; on transporte le corps de Marat dans sa chambre ; et sur le parquet coule en abondance le sang qui marque la trace de son passage. Charlotte a eu le temps de sortir de la salle de bain, de traverser le salon, de gagner l'antichambre. A-t-elle l'espoir de s'enfuir ? Elle a gardé sa voiture. **La déclarante, conjointement avec la citoyenne Evrard, s'est jetée sur la fille Corday, elles l'ont terrassée et l'ont empêchée de se jeter par la fenêtre,** déposera Jeannette Maréchal, qui ramassa le couteau. Laurent Bas semble plus près de la vérité : le coup porté, d'après lui, les femmes se sont précipitées au secours de Marat. Charlotte s'est éclipsée ; elle atteint le vestibule et, se heurtant à Laurent Bas, le commissionnaire lui barre l'issue par où elle pourrait s'enfuir. Écoutons-le : **Le citoyen Bas voyant venir l'assassin s'est emparé d'une chaise pour l'arrêter. Ce monstre faisant les plus grands efforts est parvenu dans l'antichambre. Bas lui a donné de cette chaise un coup qui a étendu le monstre par terre. L'assassin s'est relevé aussitôt ; il a jeté un coup d'œil prononcé sur la croisée de l'antichambre donnant sur la cour. Bas se défiant de ses propres forces a saisi le monstre par les mamelles, l'a terrassé et frappé. Bas, tenant l'assassin par terre, a vu entrer dans l'antichambre un citoyen à lui inconnu et qu'il a appris être le principal locataire de la maison ; ensuite le citoyen Cuisinier, limonadier place Saint-Michel, qui était de garde au poste de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, rue des Cordeliers. Bas a crié : A moi, citoyen Cuisinier ! Au secours !** Dehors la foule grossit et pousse des cris de vengeance. Le cocher, qui a amené Charlotte, s'empresse de renseigner les curieux qui vont déborder et se pousser dans l'appartement de Marat. Déjà, l'accès en est envahi.

Laurent Bas, qui était **de petite taille, rageur et robuste,** avait lié les mains de Charlotte de Corday derrière le dos et l'avait rejetée dans le salon. Elle est impassible. Seule, l'émeut la douleur de Simone Evrard. Les invectives du peuple

ne la touchent pas. Elle aurait murmuré : **Pauvres gens, vous voulez ma mort et vous me devriez un autel pour vous avoir délivré d'un monstre.** Un citoyen Leroux a rapporté plus tard qu'elle était appuyée à la cheminée, le regard fixe, faisant face à la meute qui voulait la massacrer. Elle ne semblait nullement effrayée. Un commandant de la Garde nationale intervint : **N'allez pas la tuer, s'écria-t-il, nous perdrons la ramification du complot.** Ces paroles la sauvèrent.

Enfin se présente le commissaire de police Guellard : l'interrogatoire va commencer.

Cependant, Michon Delafondrée s'est approché du cadavre. C'est un chirurgien-dentiste qui habite la maison. En attendant le Dr Pelletan qui demeure rue de Touraine, près des Cordeliers, il ne peut que constater la mort de Marat. Son confrère confirmera le fait. **L'arme avait pénétré près de la clavicule du côté droit, entre la première et la seconde vraie côte, et cela si profondément que l'index a pu facilement pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon blessé et que, d'après la position des organes, il est probable que le tronc des carotides a été ouvert, ce qu'indique encore la perte de sang qui a causé la mort et sortait à flots de la plaie, au rapport des assistants.**

Nulle part on ne signala les marques des coups que Charlotte avait reçus. Elle ne s'en plaignit pas. Pourtant Laurent Bas affirme l'avoir frappée avec une chaise et, pour ce détail, on peut s'en rapporter à lui.

La tâche de Mlle de Corday est achevée.

**Je m'attendais bien à mourir dans l'instant ; des hommes vraiment courageux et au-dessus de tout éloge m'ont préservée de la fureur excusable des malheureux que j'avais faits. Comme j'étais vraiment de sang-froid je souffris des cris de quelques femmes, mais qui sauve sa patrie ne s'aperçoit point de ce qu'il en coûte.**

C'est dans ces termes que, quarante-huit heures plus tard, elle relate elle-même à Barbaroux ses premières impressions. Elle se dédouble ; elle songe aux dangers qu'elle a courus ; mais elle songe aussi **aux malheureux qu'elle a faits**, en assistant aux manifestations de la douleur de Simonne Evrard. Quant au peuple, elle ne l'accuse pas même de violence : l'idole sacrifiée, la réaction lui paraît naturelle chez ceux qui pratiquaient son culte.

Le journal *Affiches, Annonces, Avis Divers* la représente arrogante, dans la chronique du 14 juillet : **On vient ; cette fille est assise sur une chaise et demande à voir expirer le monstre qui a perdu sa patrie...** Rien de plus faux, rien qui soit plus opposé au caractère de Charlotte. Il y a chez elle de l'étonnement d'avoir mené à bonne fin la mission qu'elle s'était donnée. Il y a chez elle une pitié naturelle pour tout ce qui n'est pas Marat. Il y a chez elle du bouleversement. Elle n'a aucun remords, mais elle comprend les autres qui ne partagent pas sa foi et qui ne peuvent la comprendre, elle. Maîtresse de ses nerfs, elle devient le témoin de son arrestation, comme s'il s'agissait d'une étrangère : elle s'y était préparée de longue date. On voit sur la côte normande de ces marées dites de morte eau, par lesquelles, le lendemain d'une tempête, la mer déchaînée la veille prend un aspect calme et plat. Les grèves dénudées se découvrent et les épaves échouées et démolies flottent au gré du courant qui les éloigne et les rapproche tour à tour du rivage... On imagine Charlotte de Corday, robe déchirée, chapeau arraché et piétiné, pupilles dilatées, cheveux en désordre autour de son visage immobile, une expression de mélancolie dominant ses traits et ses yeux se voilant, ainsi que de brumes légères le ciel de chez elle. Elle est

toute volonté. Elle refuse d'apparaître diminuée devant ceux qui la torturent. Elle a plus de dignité que d'orgueil. Le sentiment du sacrifice pour la grande cause à laquelle elle s'est vouée corps et âme ne comporte point d'amour-propre. La pensée est refoulée sur la vie intérieure et le bonheur qu'elle éprouve est mystique. Toute jeune, on l'avait entendue répéter, lorsqu'on lui disait que tuer son prochain était un crime : **Et Judith, alors, qu'en ferez-vous ? D'ailleurs, est-ce qu'il n'est pas permis de tuer un chien enragé ?** Elle a tué la bête, mais elle ne veut pas la regarder morte : son regard se tournera vers la vie, aussi longtemps qu'un souffle animera sa poitrine.

Dehors la foule accourt à mesure que se répand la nouvelle ; elle coule des rues de La Harpe, Hautefeuille, Observance, des Vieilles-Boucheries pour s'entasser dans la cour de la maison, pour se bousculer le long de l'escalier, pour s'écraser au seuil de la demeure, afin de cracher l'injure à la face de cette femme qui, sous bonne garde, ne peut bouger, car on lui tient les mains. Autour d'elle, les citoyens débraillés, armés de piques, veillent ; des femmes, en camisole, l'outragent. A travers le vacarme et la bousculade, le commissaire Jacques-Philippe Guellard se fraye un passage. Il a été instruit du meurtre par la rumeur publique. Il s'est hâté vers la rue des Cordeliers. Il est sept heures trois quarts lorsqu'il se présente. Il inspecte le lieu. Sans doute, dès ce moment la demeure est évacuée. Bientôt restent seuls avec le commissaire les citoyens Marino et Louvet, administrateurs du département de la police à la Mairie, **survenus à l'instant du bruit de cet assassinat**, et que rejoindront peu après Maure aîné, Legendre, Chabot et Drouet, devant lesquels sera relu tout à l'heure l'interrogatoire.

Guellard se transporte dans une petite pièce à gauche, ayant vue sur la cour, et, dans une pièce adjacente, il trouve la baignoire **avec une grande quantité de sang sur le carreau**. L'eau était rouge. Puis il pénètre dans la chambre à coucher. A gauche de la porte, sur son lit, est étendu le cadavre mutilé ; à côté de lui, un couteau **à manche d'ébène, dont la lame toute fraîche émoulue** est d'une teinte qui trahit l'emploi que l'assassin en a fait. Le chirurgien Pelletan, **chirurgien consultant des armées de la République et membre du Comité de Santé**, l'instruit des circonstances qui ont entouré le crime : il faut à présent interroger la criminelle. Avant de procéder à cette formalité, Guellard juge à propos de prévenir le Comité de Sûreté publique et le Conseil de la Commune. L'heure passe et le soir s'alourdit.

Voici Mlle de Corday au salon **percé de deux croisées ayant jour sur la rue**. Deux gendarmes l'encadrent. Sans doute les ténèbres déclinant on a allumé des chandelles. L'interrogatoire d'identité apprend au commissaire les origines de Charlotte. Froidement elle explique les mobiles de son acte : elle se retrouve elle-même. Point d'attendrissement rétrospectif sur ses deux journées vécues à Paris, où elle n'était jamais venue, où elle ne connaissait personne. On la fouille : quelques écus, un dé en argent, son passeport, une montre d'or faite par **Duborq, de Caen**, une clé de malle et un peloton de fil blanc. On découvre aussi la gaine, à laquelle s'adapte exactement le couteau, et dans sa gorge, **attachés ensemble avec une épingle**, son extrait de baptême et une **diatribe en forme d'adresse aux Français, dont il a été fait lecture en présence des citoyens Maure, Legendre, Chabot et Drouet**.

Comme le commissaire lui demande si elle n'a pas cherché à s'évader par la fenêtre, elle répond **qu'elle n'a eu aucun dessein de s'évader par la fenêtre, mais**

qu'elle se serait évadée par la porte si on ne s'y était opposé. Ainsi donc elle avait bien l'espoir de s'enfuir.

Hamard de la Meuse, qui avait réussi à se glisser dans le salon, rapporte, que le coup porté, elle fut conduite au Comité de Sûreté générale. On ne connaît que deux interrogatoires : celui devant Guellard, celui devant le président Montané. En existe-t-il un troisième — se demande Vatel — qu'elle aurait subi dans le sein du Comité, ou dans la prison par des membres du Comité de Sûreté générale ? Cet interrogatoire ne figure pas aux Archives. Pourtant Hamard de la Meuse affirme qu'il a eu lieu et c'est à ce moment qu'il situe l'intervention de Chabot. Par ailleurs, dans sa lettre à Barbaroux, Charlotte cite un fait qui n'est relaté par aucun interrogatoire et qui indique une confrontation entre elle et certains témoins qui ne sont pas mentionnés dans le dossier : *J'ignorais — écrit-elle — que ces Messieurs eussent interrogé les voyageurs — ceux de la voiture de Caen à Paris —... C'est par les voyageurs qu'ils ont vu que je vous connaissais et que j'avais parlé de Deperret.* Cette lettre est datée du second jour après la mort de Marat, c'est-à-dire du 15 juillet. Or Charlotte n'a été interrogée par Montané que le 16 et c'est la date aussi de la déclaration des témoins recueillie par Roussillon. Quels sont les *Messieurs* dont elle parle ? ce ne peuvent être que les commissaires de la Sûreté générale. Donc on peut supposer que, Charlotte ayant déclaré être arrivée par la diligence, on se soit rendu aux bureaux de la voiture et que l'on se soit renseigné sur les voyageurs. L'interrogatoire a eu lieu soit au Comité, soit à la prison par les membres délégués : Drouet, Chabot, Legendre et Maure. Elle a écrit encore : *quatre membres se trouvaient à mon premier interrogatoire.* Donc il y en a eu un second.

Il reste introuvable. A en croire Hamard de la Meuse, elle aurait été conduite dans sa voiture au Comité de Sûreté générale qui siégeait aux Tuileries. Dans ce cas, le commissaire de police Guellard l'y aurait suivie, puisqu'il rapporte qu'il trouva sur elle *l'Adresse aux Français* et que cette découverte donna lieu à certaine scène que raconte également Hamard.

A s'en tenir aux documents officiels c'est le décor du salon de Marat que nous devons évoquer. Les mains ficelées derrière le dos, Mlle de Corday est assise face à ses inquisiteurs. La clarté des chandelles adoucit ses traits. Son maintien est noble, sa voix harmonieuse. On dira, un jour, des jeunes filles, dans son pays : *Oh ! c'est une Charlotte Corday, c'est un soleil.*

Ses juges se penchent sur elle, en hommes haineux qui la condamneraient sans l'écouter. Elle est un gibier d'échafaud qu'ils ont traqué. Ils ne la lâcheront pas. Parmi eux il y a Chabot et Legendre qui veulent jouer leur rôle de premier plan, maintenant qu'ils se savent bien entourés et qu'elle est ligotée, gardée à vue et qu'ils sont les plus forts. Chabot est un moine défroqué que Marat avait surnommé *Le Dindon* et qu'il s'amusait à faire parler. Le R. P. Chabot est bien plus fameux par ses démêlés avec Vénus, ses querelles avec Mercure et ses bénéfices in partibus, que par son éloquence et son jacobinisme. C'est un des coryphées du parti quand il faut déclamer contre le roi et parler pour les protestants. Tout en écoutant Charlotte de Corday, il l'observe d'un œil lubrique. Elle retrouve sa dignité naturelle et sa franchise d'aristocrate pour le braver. Elle étonne cet ancien moine.

Dans son rapport au nom du Comité de Sûreté publique, à la Convention (séance du 14 juillet), il dira : *Cette femme m'a paru être une de celles qui sont venues, pendant la législature, solliciter Guadet d'être favorable aux conspirateurs du Calvados...* Elle a l'audace du crime peinte sur la figure, elle est capable des plus

grands attentats : c'est un de ces monstres que la nature nourrit de temps en temps pour le malheur de l'humanité. Il faut croire que l'expression de son visage n'était pourtant pas pour lui déplaire et qu'il estima de son goût cette personne : Avec de l'esprit, des grâces, une taille et un port superbe, elle paraît d'un courage à tout entreprendre. Et il ajoute, à la séance du 15 juillet : Cette femme a eu pendant près d'une demi-heure les moyens de se détruire ; et lorsqu'on lui a dit qu'elle portait sa tête à l'échafaud, elle a répondu par un sourire de mépris. Tant de bravoure dépasse les conceptions de Chabot. Actuellement, il est libre d'exercer sa verve et de narguer la prisonnière, en conquérant. Comme on lui prenait sa montre, il la railla : Oubliez-vous donc, lui dit-elle, que les capucins ont fait vœu de pauvreté ? Alors, changeant de sujet, il la questionna : Comment avez-vous pu frapper Marat droit au cœur ? Il se flattait de l'embarrasser ou d'obtenir une réponse qui trahirait ses instincts sanguinaires. La descendante de Pierre Corneille ne se laissait pas démonter par un Chabot : L'indignation qui soulevait le mien (son cœur), riposta-t-elle, m'indiquait la route. Certainement cet homme ne la comprit pas.

A ses côtés se pavanait son comparse Legendre. Il entendait se hausser au pinacle. N'est-ce pas vous, demanda-t-il, qui êtes venue chez moi ce matin et qui vous êtes dit religieuse ? Les regards de Mlle de Corday tombèrent sur le vaniteux avec un superbe mépris : Vous vous trompez, citoyen, déclara-t-elle, un homme comme vous n'est pas de taille à être le tyran de son pays, et vous ne valez pas qu'on se donne la peine de vous punir. D'ailleurs, je n'avais l'intention de frapper personne autre que Marat. Camille Desmoulins qui assistait à cet épisode ne put se défendre d'en voir le côté moliéresque et le ridicule dans lequel tombait Legendre.

L'interrogatoire était terminé : il n'y avait plus qu'à le relire. Le cynique Chabot redoublait d'insolence et tournait autour de Charlotte. Soudain, il aperçut un papier qui débordait son corsage : l'occasion lui parut heureuse pour oser un geste impudent. Outragée, elle se rejeta en arrière. Dans le mouvement qu'elle fit tombèrent les épingles et se rompirent les lacets qui retenaient sa robe. Elle apparut dévêtue et, honteuse, elle baissa la tête pour se protéger contre les yeux qui la considéraient. Ils se détournèrent : un tel spectacle imposait le respect. Le front courbé sur la poitrine, les mains — ses admirables mains — ligotées, la fière Charlotte en est réduite à implorer une faveur : personne ne pouvant la seconder, elle prie qu'on lui rende la liberté de ses mouvements pour rétablir l'ordre dans ses vêtements. On lui accorde cette grâce. Cependant qu'elle rajuste sa toilette, on ramasse le papier qui était tombé : c'est un numéro du Bulletin du Calvados, relatant les journées du 31 mai et du 2 juin.

On profita de ce qu'elle était débarrassée de ses liens pour lui faire signer son interrogatoire. Elle en écouta la lecture et on lui proposa de la recommencer article par article : elle estima inutile cette formalité. De mémoire, elle rectifia certaines expressions qu'on lui avait prêtées et qui risquaient d'altérer le sens de ses réponses. Ces erreurs étaient nombreuses. Elle ne se trompa sur aucune d'elles.

Hamard de la Meuse achève le récit de cette scène : Les liens avec lesquels on avait attaché ses mains avaient été tellement serrés que ses poignets en portaient les empreintes ; quand les formalités de l'interrogatoire furent terminées, on se mit en mesure de les lui rattacher ; ce fut alors qu'elle montra ses poignets à ses bourreaux et elle leur dit ces mots que j'ai retenus et que je rends littéralement : *S'il vous était indifférent, Messieurs, de me faire souffrir*

*avant de mourir, je vous prierais de permettre que je rabatte mes manches, ou que je mette des gants sous les liens que vous me préparez.* Elle fit l'un et l'autre. Je suffoquais...

Il était plus de minuit lorsqu'on la conduisit dans la chambre de Marat.

Eh bien oui, prononça-t-elle, c'est moi qui l'ai tué, et elle se détourna du cadavre.

Les administrateurs de la police, Marino et Louvet, — Guellard le constate dans son rapport — la réclamèrent pour continuer l'instruction.

Pendant que se poursuivaient ces événements, le sieur Esprit-Louis Roussillon, commissaire de police de la section du Mail, opérait une perquisition à l'hôtel de La Providence. Ses mains et celles de son secrétaire fouillèrent les meubles, le linge, les robes et les menus objets emportés par Mlle de Corday. Nous n'avons trouvé aucuns papiers, est-il dit dans le procès-verbal, sinon trois morceaux de petits papiers, deux desquels nous avons signés et paraphés, et, le troisième étant trop petit, en avons la description ainsi qu'il suit : *Citoyen Deperret, rue Saint-Thomas-du-Louvre, numéro 45. Lesquels trois morceaux nous avons retenus pour avec expédition des présentes être transmis au département de la Police.* Le citoyen Bruneau, concierge de l'hôtel, leur raconta qu'un particulier de taille d'environ cinq pieds quatre pouces, vêtu d'un habit jaunâtre, paraissant âgé d'environ quarante ans passés, était venu la voir deux fois. Ainsi, dès le 13 juillet, quelques heures après le meurtre, Lauze Deperret se trouve irrémédiablement compromis. Les autres noms inscrits par Charlotte sont ceux de M. Odille, rue du Gallion, numéro 30, du citoyen Guillot, concierge de M. Odille, enfin celui de la femme Grollier, propriétaire de l'hôtel de *La Providence*. Sans tarder, ces papiers furent remis aux citoyens Cavanagh et Fiot, officiers de paix. A noter que les mouchoirs de Charlotte étaient marqués C. D., ce qui signifiait Corday Dumont.

Vatel a rapporté les deux morceaux de papier, disséminés dans le dossier, et a ainsi reconstitué la note entière : de toute évidence, elle est de la main de Charlotte ; elle avait déchiré ces chiffons, espérant les anéantir, afin de ne compromettre aucune des personnes avec lesquelles elle entretenait des relations. Elle avait conservé ainsi la trace de ses visites chez Deperret, mais elle veilla à ne pas prononcer son nom dans son premier interrogatoire. Je soutins, a-t-elle écrit à Barbaroux, ne les connaître aucun, pour ne point leur donner le désagrément de s'expliquer. Ces mots semblent impliquer que Charlotte les connaissait et alors que leurs noms seraient peut-être ceux que l'on trouve. On voit par le procès-verbal du commissaire de police Rousset que trois fragments de papier, de très petite dimension, ont été découverts dans la chambre d'hôtel et que l'un d'eux portait le nom de Deperret. C'est cette trouvaille, qui avait son importance, que l'administrateur Michel s'empressa de porter à la connaissance du Comité de Sûreté générale. Il y avait là un document essentiel pour l'information, et, en effet, Charlotte qui ne voulait pas compromettre Deperret, s'était bien gardée de prononcer son nom dans son premier interrogatoire... Les petits fragments de papier lui avaient sans doute échappé. Aussi fut-elle surprise lorsque placée en présence des membres du Comité de Sûreté générale, elle fut interrogée sur ses relations avec Deperret. La liste contenait l'indication de deux autres noms : M. Odille, rue du Gallion, numéro 30 ; M. Darnonville — nom mentionné dans le procès-verbal de Roussillon —, rue Saint-Antoine, numéro 2. Les mots *rue du Gallion* montrent que la note avait été écrite à Caen, où il existe, en effet, une rue de ce nom. On se hâta de se rendre à l'adresse indiquée. Le

sieur Odille y était inconnu. Mais... l'indication était juste quant au concierge, qui se trouvait être un sieur Guillot. Il ne paraît pas que l'on ait recherché M. Darnonville — d'Arnonville —. Cette famille est d'origine normande et résidait encore à Caen.

L'interrogatoire et la perquisition s'achevèrent à deux heures du matin. Elle a la douceur d'une chatte, écrivait le lendemain Hébert dans *Le Père Duchesne*, qui fait patte de velours pour mieux égratigner. Elle ne paraissait pas plus troublée que si elle avait fait la meilleure action. Et, ayant assisté à son départ pour l'Abbaye, il dira encore : Elle marche aussi tranquillement en prison que si elle allait au bal.

Dehors, rue des Cordeliers, dans la nuit lourde, derrière laquelle s'amoncelait l'air embrasé, la foule s'enflait. Tous les yeux, raconte M. G. Lenotre, restaient fixés sur les croisées de la chambre à coucher qui se détachaient en carrés lumineux sur la façade sombre ; on y voyait se dessiner des ombres paraissant affairées : le bruit s'était répandu que les médecins procédaient à l'embaumement, on devait même prendre les plus grandes précautions, tant la décomposition du sang avait été prompte. Pour pouvoir stationner à côté du cadavre, on était obligé de brûler des aromates en quantité considérable, et ces flammes projetaient sur les façades des maisons situées de l'autre côté de la rue leur clarté dansante, dont le reflet éclairait d'une demi-lumière le fleuve de têtes que semblait charrier la rue. Par moments un des battants de la porte cochère s'ouvrait et se refermait de suite avec un bruit sourd, après avoir laissé passer quelque comparse du drame qui, pressé de mille questions, se hâtait de se perdre dans la foule. Le fiacre qui avait amené Charlotte était toujours devant la maison, heurté, pressé, soulevé par la populace qui se bousculait sans rien voir.

Enfin la porte s'ouvrit et la criminelle apparut, encadrée par les gendarmes, suivis par Drouet et Chabot, les cheveux châtons s'écroulant sur ses épaules, son fichu et la robe en lambeaux et toujours sur le visage un peu pâle, que rougissait la lueur environnante, la même expression de sérénité. Une clameur haineuse et formidable l'accueillit. On se bousculait pour la voir, l'atteindre, pour la frapper. Elle semblait provoquer la colère et un témoin a relaté qu'on la fit remonter chez Marat. Drouet, ayant déjà contribué à l'arrestation de Louis XVI à Varennes, avait l'habitude de ces sortes de mouvements ; dans la séance du 16 juillet, à la Convention, il décrit en ces termes le départ pour l'Abbaye : Lorsque nous sommes sortis, on la fit monter dans une voiture où nous entrâmes avec elle, et tout le peuple se mit à faire éclater les sentiments de sa colère et de sa douleur. On nous suivit. Enfin craignant que l'indignation dont il était animé ne portât le peuple à quelque excès, nous prîmes la parole, et nous lui ordonnâmes au nom de la loi de se retirer. A l'instant il se retira avec respect et nous laissa passer. Ce beau mouvement opéra un effet surprenant sur cette femme. Elle tomba d'abord en faiblesse, puis, étant revenue à elle, elle témoigna son étonnement de ce qu'elle était encore en vie, de ce que le peuple de Paris ne l'avait pas massacrée. Elle demanda avec émotion comment il se fait que les magistrats de la loi eussent autant d'autorité sur le peuple qu'on lui avait peint comme un composé de cannibales.

Ce fut sa seule défaillance. Enfin, les portes de l'Abbaye s'ouvrirent devant elle. Il lui sembla qu'elle entrait dans un refuge. Elles se refermèrent comme celles du tombeau dans lequel elle allait s'assoupir en attendant le sommeil éternel.

# CHAPITRE IX

## L'ADIEU À LA VIE

À L'ABBAYE — DÉNONCIATIONS — OBSÈQUES DE MARAT — PREMIÈRE PARTIE DE LA LETTRE À BARBAROUX — À LA CONCIERGERIE — DEUXIÈME PARTIE DE LA LETTRE À BARBAROUX — SINCÉRITÉ AVEC ELLE-MÊME — LETTRE À SON PÈRE

LA nouvelle se propage dans Paris. On s'aborde et l'on répète, en refusant d'y croire : **Marat est mort assassiné !** Des vociférations, qui trahissent plus d'inquiétude que de tristesse, s'élèvent : la peur domine. Les clubs se livrent à leurs transports de douleur. Aux Jacobins, le buste de l'ami du peuple, voilé de crêpe, est couronné de lauriers. Robespierre, terrifié, court de club en club et se pose en victime désignée pour le poignard. Cependant, il stimule le zèle de Fouquier-Tinville, afin d'écraser ses adversaires politiques qui gêneraient ses projets. L'accusateur public est à ses ordres. **Noir de cheveux et de sourcils qu'il avait très fournis**, son visage a le teint blême, avec un nez court et un front bas. Ses yeux sont ronds et étincelants ; le menton exprime la volonté et la bouche aux lèvres minces est cruelle. Il est vêtu de noir, et, en dépit de cette apparence austère, il se plaît à lancer des boutades : il fait de l'esprit sur ses **clients** et manifeste sa méchante humeur, pour peu que l'on essaye de lui arracher une affaire qui lui sourit. Dès le 14 juillet — dès le lendemain du meurtre, il écrit aux administrateurs du dépôt de la Police :

Citoyens,

L'horrible attentat commis hier dans la personne du brave et généreux républicain Marat, en même temps qu'il doit porter l'indignation dans le cœur de tous les vrais républicains, exige un exemple aussi sévère que prompt ; le glaive de la loi doit frapper sans aucun retard l'auteur et les complices d'un pareil attentat.

Aussi, si vous pouvez me faire passer le procès-verbal et les pièces relatives à cette malheureuse affaire dans la matinée, dès demain l'affaire sera jugée.

Je ne fais aucune observation sur la compétence du tribunal, car s'agissant d'un assassinat d'un membre de la Convention, la connaissance en appartient exclusivement au Tribunal révolutionnaire.

Salut et Fraternité.

En dépit de son zèle, l'instruction du procès et le jugement furent pourtant retardés jusqu'au 17 par les obsèques de Marat.

La Convention se réunit le 14 au matin. Le président, Jeanbon-Saint-André déclare dès l'ouverture de la séance : **Citoyens ! un grand crime a été commis hier sur la personne d'un représentant. Marat n'est plus.** Cet exorde solennel ne donne pas une confiance aveugle à ses collègues. Ils redoutent une réaction populaire et maintiennent sous les armes les 48 sections de Paris. Drapeaux déployés et tambours battants, elles défilent devant l'Assemblée. Ce spectacle rassure les Montagnards : ils jurent de redoubler d'énergie. C'est leur façon de rendre hommage à Marat. On demande pour lui les honneurs du Panthéon. Robespierre s'y oppose et Bentabole réplique : **Marat obtiendra les honneurs du Panthéon malgré les jalousies.** Mais Chabot ramène l'entente : il dénonce l'accord de l'assassin avec les Girondins ; ses rapports avec Barbaroux et Deperret la démasquent. Il lit le procès-verbal de Guellard et les pièces saisies chez Marat et sur Charlotte de Corday. Il cite la première lettre, puis la deuxième qu'elle adressait à sa victime et qui ne lui est point parvenue. Drouet ajoute à ce réquisitoire un discours frénétique et demande l'instruction immédiate du procès contre la criminelle et ses complices. La loi est rédigée, votée, promulguée sur l'heure. Hanriot s'écrie : **Jurons tous de venger la mort du grand homme et bientôt l'aristocratie sera anéantie.** Il demande à l'Assemblée d'envoyer immédiatement des commissaires qui s'assureront l'exactitude des faits. Il avertit ses collègues : **Entourez vos magistrats et — faisant allusion aux rubans dont s'était parée Charlotte — méfiez-vous surtout des chapeaux verts.** Lui aussi, avant de pleurer et de réclamer l'apothéose du Panthéon, dénonce un vaste complot dont lui et ses collègues seraient menacés. La terreur règne sur ces terroristes ; durant une heure, du moins, l'acte ne fut pas inutile : Mlle de Corday avait atteint son but.

Des bandes armées descendent des faubourgs de Paris. Elles crient : **Marat est mort ! Peuple ! Marat vient d'être assassiné ! Venge-toi par la mort des aristocrates ! Peuple ! Sauve la République !** Sur la porte de l'idole est apposée une affiche qui bientôt est couverte de cent vingt signatures. On y lit de mauvaises strophes qui exaltent la populace :

Arrête, citoyen,  
Et vois ton défenseur !  
Il fut ton soutien  
Et te voua son cœur....  
  
Que l'assassin infâme  
Qui le mit aux abois  
Soit jeté dans les flammes  
Et mis hors de la loi !...

Les jours suivants circuleront des plaintes : *La mort du patriote Marat. — L'une des plus fermes colonnes de la Constitution. — Assassiné par une femme du Calvados. — Le 13 juillet 1793. — L'an II de la République française. — Dédié aux braves sans-culottes. — Soutiens inébranlables de la liberté.* On récitera l'Éloge de Marat :

.....  
Une femme pourtant, l'horreur de la nature,  
Une femme a plongé le poignard dans son sein !  
Une femme s'arma d'un poignard assassin !  
Ô sexe intéressant qui nous tiens dans les chaînes,  
Toi qui formas le Ciel pour adoucir nos peines.

Pour charmer notre vie en la semant de fleurs,  
Pour calmer nos chagrins, pour essuyer nos pleurs,  
Faut-il qu'une mortelle au quatrième lustre  
Par un forfait horrible ait cru se rendre illustre ?  
Que par la perfidie et la férocité,  
Elle ait cru parvenir à l'immortalité ?

.....

Hébert, dans son journal, écrira : *La grande douleur de Père Duchesne* au sujet de la mort de Marat assassiné par une garce de Calvados, dont l'évêque Fauchet était le directeur. Ses bons avis aux braves Sans-Culottes pour qu'ils se tiennent sans cesse sur leurs gardes, attendu qu'il y a dans Paris plusieurs milliers de tondus de la Vendée qui ont la patte graissée pour égorger tous les bons citoyens. Son article débute par ces mots : *Marat n'est plus, foutre ! Peuple, gémis, pleure ton meilleur ami ! Il meurt martyr de la liberté....* Une jeune fille, ou plutôt une furie armée par les prêtres et pénitente, dit-on, du cafard Fauchet, part de Caen pour exécuter son horrible attentat. Il exige un châtiment exemplaire : *Ce n'est point assez de la guillotiner pour punir les traîtres, il faut un nouveau supplice plus terrible et plus infamant, égal au crime, s'il est possible, foutre !* » Le citoyen Guirault, orateur de la députation de la section de Paris, dite du Contrat social, corrobore cette opinion en pleurant Marat devant l'Assemblée : *Le supplice le plus affreux n'est pas assez pour venger la Nation d'un aussi énorme attentat.... Apprenez aux forcenés ce que vaut la vie ; et au lieu de leur trancher le cou comme un fil, que l'effroi des tourments désarme les mains parricides qui menacent les têtes des représentants du peuple.* Ces mots exaspèrent la foule qui se masse dans les rues, la foule mobile, tour à tour gouailleuse, sentimentale, cruelle et que pousse à tous les excès la chaleur torride du ciel d'été sur Paris.

Pendant, les représentants de la Nation s'encouragent entre eux à la férocité, car la frayeur les fait trembler. Chabot, qui se sait protégé par la majorité, se plaît à dépeindre le couteau : *Elle avait été bien instruite, car le coup a porté à l'endroit le plus mortel,* et Couthon s'écrie : *Il est mathématiquement démontré actuellement que ce monstre auquel la nature a donné les formes d'une femme est un envoyé de Buzot, Barbaroux, Salles et de tous les autres conspirateurs qui sont réfugiés à Caen.* En manière de conclusion, il demande la mise en accusation de Deperret.

Ces discours et ces protestations trahissent le désarroi où la mort de Marat a jeté ses amis. Il va s'accuser par les mouvements populaires qui se dessinent, par une sorte de fièvre de dénonciation, dont l'épidémie se répandra sur Paris. Robespierre, Danton et Camille Desmoulin se concertent pour exploiter l'événement. Desmoulin rédigera une déclaration sur *une vaste conspiration dirigée contre la représentation nationale*, conséquence du plan d'attaque contre les fédéralistes, conçu par Marat. Les dénonciateurs se pressent aux comités : la femme d'Aubenton pour affirmer que, rue Hautefeuille, *elle a aperçu deux hommes qui parlaient ensemble*, à l'instant où Charlotte tuait Marat ; l'un d'eux aurait confié à l'autre : *On assassine Marat.* Elle insiste et précise : le facteur venait de remettre une lettre dans le voisinage. Chabot s'empare de l'affaire et, le 16 juillet, il confronte la femme d'Aubenton — qui prend figure de personnage politique — et le facteur. Un nommé Kessel, de Riquevryre, déclare que le citoyen Le Duc, aubergiste à Montmorency, aurait, en présence de la citoyenne Stein, marchande de vins, raconté que jeudi dernier — le 11 par conséquent — à huit heures du matin, un carrosse chargé de cinq particuliers, trois hommes et deux

femmes, s'était arrêté chez lui, et qu'il avait reconnu Fauchet ; que celui-ci avait ordonné à une femme de vingt-quatre à vingt-six ans de ne révéler leur arrivée à personne ; de se cacher surtout à un député de la Montagne qui avait quelquefois logé chez lui. Et les exemples se multiplient, lettres adressées à Fouquier-Tinville ou à la Convention, celle du maire de Strasbourg qui annonce à la Commune de Paris un complot, peut-être le projet de Charlotte de Corday, en lui transmettant certain message envoyé à un Strasbourgeois : [La Montagne, la Commune, le Jacobinisme et toute la séquelle scélérate sont à deux doigts du tombeau. D'ici au 15 juillet nous danserons. Je désire qu'il n'y ait pas d'autre sang répandu que celui des Danton, Robespierre, Marat et compagnie.... Vive la République ! Vive Wimpfen ! Vivent les Normands, Bretons, Marseillais, Lyonnais et tous les autres républicains ! La Montagne redouble de vigilance. En réalité ces prétendues conspirations ne reposent sur rien. A peine si elles indiquent un commencement de réveil de la conscience nationale pour sauver la France de la Terreur.](#)

C'est dans cette atmosphère de suspicion que s'instruira et se déroulera le procès de Charlotte de Corday. La presse la couvre de boue et les journaux les mieux intentionnés à son égard restent sur une réserve prudente.

L'instruction du procès allait être toutefois ralentie par les préparatifs des obsèques de Marat. Sa mort fut officiellement constatée par l'acte de décès suivant :

Acte de décès de Jean-Paul Marat, du 13 du mois de juillet dernier, huit heures du soir, député de la Convention nationale, âgé de cinquante ans, natif de Neuchâtel en Suisse, domicilié à Paris rue des Cordeliers, section de Marseille. Sur la déclaration faite à la Maison commune par Jean Bouchot, âgé de vingt-six ans, profession homme de Loye, domicilié à Paris, susdite rue. Le déclarant se dit ami du défunt ; par Charles Dumoulin, âgé de vingt-sept ans, profession libraire, domicilié à Paris, rue de la Liberté. Le déclarant a dit être ami et voisin.

Vu le certificat de Guellard, commissaire de police de la dite section, qui relate son procès-verbal en date du 13 juillet dernier.

Officier public, Claude Antoine Daltruit, Dumoulin, Daltruit, Bouchot.

Guirault, de la section de Paris, dite du Contrat social, s'était écrié en pleine Assemblée : [Où es-tu, David ? Tu as transporté sur la toile l'image de Lepelletier mourant : il te reste encore un tableau à faire !](#) » Et, de sa place, David avait répondu : [Aussi le ferai-je !](#) Par un contre-coup paradoxal, nous devons à cet obscur et verbeux Guirault un chef-d'œuvre de David. D'autre part, immédiatement après que Marat eut expiré, le sculpteur Bonvallet fit le moulage de son masque. On rapporte que Bonvallet ne fut pas seul à mouler le visage de Marat. La *Chronique de Paris* publiait, en date du 18 juillet, cette note : [Le citoyen Deseine, sourd et muet, sculpteur-statuaire, prévient ses concitoyens qu'il a pris, le 14 juillet au matin, le masque sur nature du citoyen Marat. Il va s'empresse de le modeler. Il demeure rue de Provence, aux Écuries cy-devant d'Orléans, section du Mont-Blanc.](#)

Hébert exige que les scellés soient mis et, pour ne pas perdre l'habitude de la pompe, une section de Sans-Culottes, vient exprimer ses regrets du crime. Il parut juste aux Jacobins d'accorder une récompense à ceux qui s'étaient dévoués pour Marat. Le président présente à l'Assemblée Laurent Bas et le félicite. Ce héros étant épuisé par son effort ne put faire en public sa déclaration. Guellard et Desfieux furent désignés pour la recueillir. Robespierre demande que les presses de Marat soient acquises par les Jacobins ; Dufourney que les cendres de Mirabeau soient exhumées du Panthéon et que l'on y place Marat. On se dispute son cœur. Les Jacobins le réclament. Halm répond que ce cœur ira aux Cordeliers qui le conserveront.

Marat n'ayant pas laissé assez d'argent pour payer son enterrement, il fut décidé que ses obsèques se feraient aux frais de la Nation.

Au cours de l'après-midi du 14 juillet, Louis Deschamps, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, pratiqua l'autopsie de Marat. Dans son rapport, il constate la blessure : l'aorte était percée de part en part ; l'oreillette gauche ouverte près de sa base ; son extrémité supérieure percée dans toute son épaisseur. Le couteau dirigé de devant en arrière avait pénétré entre la première et la seconde côte.

L'embaumement fut terminé seulement le 16 juillet. Seuls ne furent pas embaumés — pour que les vît le peuple — la face et l'extérieur de la poitrine. Dès neuf heures, dans le jardin des Cordeliers, le cœur de Marat, embaumé lui aussi, avait été placé dans une boîte en plomb soudée et remise au citoyen Berger. Les élèves du Dr Deschamps placèrent le corps dans un cercueil de plomb, le visage et la poitrine s'altérant. L'odeur des aromates dominait. L'opération fut estimée au prix de 6.000 livres par le praticien : on lui en donna 1.500, attendu — observa Dusault — qu'un républicain se trouve déjà dédommagé de ses peines par l'honneur d'avoir contribué à conserver les restes d'un grand homme que la Patrie veut honorer. La Commune de Paris formula le vœu que Marat fût exposé place du Théâtre-Français sur le lit qui avait précédemment servi à la pompe funèbre de Lajuski. Le mardi 16, on le plaça sur une estrade haute de quarante pieds, dans ce qui avait été l'église des Cordeliers. La décomposition exigea que le torse fût couvert. C'est pour ce même 16 juillet qu'avaient été fixées les obsèques. Les Sans-Culottes s'abandonnèrent à leur douleur. Les Tricoteuses exhalèrent la leur, en voulant égorger Mlle de Corday dans sa prison. David parla à la Convention : On ne peut découvrir aucune partie du corps du martyr, car vous savez qu'il avait la lèpre et que son sang est brûlé, niais j'ai pensé qu'il serait intéressant de l'offrir dans l'attitude où je l'ai trouvé, écrivant pour le bonheur du peuple.... Un drap mouillé représentera la baignoire ; ce drap arrosé de temps à autre empêchera l'effet de la putréfaction déjà avancée.... Il sera inhumé aujourd'hui à cinq heures du soir, sous les arbres où il aimait à instruire ses concitoyens. Un autre membre proposa d'embaumer de nouveau le corps, de le conserver à quelque prix que ce soit, et de le porter en triomphe dans tous les départements. Mais les malheureux qui attendaient la mort dans les cachots, affolés par cet événement, composaient cette épitaphe :

CI-GIT MARAT LE BIENFAISANT  
QUI NOUS APPORTA L'ANARCHIE EN RÉGNANT  
ET LA PESTE EN MOURANT.

A en croire certains *Mémoires* de cette époque, l'enterrement fut fort macabre. On n'avait pu fermer ni les yeux, ni la mâchoire de Marat. On lui avait coupé la

langue, pour ne pas qu'elle sortît de la bouche. Une baignoire de porphyre fut empruntée au Louvre et recouverte d'un drap tricolore, d'où **sortait un avant-bras droit qui tenait une plume de fer**. La foule baisait ce bras et cette plume. Mais le bras tomba et l'on s'aperçut alors qu'il appartenait à un autre cadavre que celui de Marat. Les journaux de Paris n'osèrent en rien dire.

Il était cinq heures lorsqu'un char à gradins, auquel étaient attelés douze hommes et qu'entouraient des jeunes filles, de blanc vêtues et tenant entre leurs bras des branches de cyprès, partit pour la lugubre promenade à travers Paris. Au milieu de la foule qui poussait des hurlements, le cortège défila : la Convention, les autorités, les sections, les sociétés populaires, les délégations provinciales se succédaient, précédées de la musique militaire et de tambours voilés de crêpes ; Hanriot et ses canonniers fermaient la marche. Ils allèrent le long de la rue de Thionville (depuis rue Dauphine), du Pont-Neuf, du quai de la Ferraille, du Pont-au-Change, pour revenir aux Cordeliers par la place du Théâtre-Français (Odéon actuel). Il était minuit. La foule chantait des hymnes révolutionnaires et, toutes les cinq minutes, sur le Pont-Neuf, crépitait mie décharge d'artillerie. Le monument du statuaire J.-T. Martin — en blocs granitiques — symbolisait le courage de Marat. Entre deux de ces blocs, une ouverture avait été pratiquée dans le caveau que clôturait une grille, et au-dessus duquel s'élevait une urne contenant le cœur de l'ami du peuple. Dufourny fit déposer les écrits de Marat près du cercueil. Enfin sur une pyramide quadrangulaire, surmontée d'une urne, on lisait cette inscription :

ICI REPOSE MARAT  
L'AMI DU PEUPLE ASSASSINÉ PAR LES  
ENNEMIS DU PEUPLE  
LE 13 JUILLET 1793.

En hâte, des arbustes avaient été plantés et, dans ce décor illuminé par la lueur des torches, se déroulèrent les discours jusqu'à deux heures du matin. Le cercueil fut descendu. Les collègues de Marat lui lancèrent des fleurs, cependant que des hommes et des femmes **poussaient des cris de vengeance**. Quand plus de vingt orateurs eurent prononcé son éloge funèbre, le citoyen Jullien, entre autres, s'avança vers la tombe et gémit une prière composée par l'ex-laquais Brochet, qui avait été juge au Tribunal révolutionnaire : **O cor Jesu ! O cor Marat.... Si Jésus fut un prophète, Marat fut un Dieu !** La foule défila silencieusement. On signala divers incidents et des bagarres, que démentit une lettre de Robespierre jeune à Buissart. Cette cérémonie coûta au trésor national 5.608 livres, 2 sols, 8 deniers.

Le geste de Charlotte de Corday n'aurait-il donc eu pour résultat qu'une recrudescence de la popularité du tyran, déjà à son déclin, lorsqu'elle le frappa ? Assurément, ce geste ne porta ses fruits que plus tard. Le culte de Marat, après sa mort, grandit et s'accrut : le buste de Marat remplaça la statue de la Vierge dans la rue aux Ours ; les Tricoteuses et les Cordeliers le béatifièrent en quelque sorte par des pratiques de leur goût. A son règne allait succéder celui de Robespierre.

Le 20 pluviôse, an III, un journaliste ayant découvert que, dans ses livres, l'ami du peuple avait exalté le gouvernement monarchique, comme pouvant seul convenir à la France, son effigie fut brûlée et les cendres en furent jetées dans l'égout de la rue Montmartre. Le corps, qui avait été transféré au Panthéon, en fut retiré, le cercueil brisé et le cadavre inhumé dans un petit cimetière, proche de l'église Saint-Étienne-du-Mont, sur lequel depuis a été ouverte une voie de

communication. Peut-être les ossements de Marat se cachent-ils encore sous les pavés.

Tandis qu'à Paris et en province se déroulaient ces fastes funèbres et les rites mystiques — dîners dans l'église, repas de la joie auxquels succédaient la musique et la danse, ainsi que la promenade civique, — à l'écart du bruit et du tumulte, la captive jouit délicieusement de la paix dans sa cellule de l'Abbaye. C'est la prison du monastère de Saint-Germain-des-Prés, construite entre 1631 et 1635 par l'architecte Gamart. On y entrait par une porte sur la rue Sainte-Marguerite et qui donnait accès à une salle de moyenne grandeur qu'éclairait une fenêtre donnant sur la cour intérieure. Dans l'angle à droite se trouvait une autre porte, communiquant avec l'intérieur de la prison. Charlotte y occupe la cellule qui fut celle de Brissot, puis de Mme Roland. Celle-ci l'a décrite : C'était un petit cabinet fort maussade par la saleté des murs, l'épaisseur des grilles, et le voisinage d'un bûcher que tous les animaux du logis prenaient pour leurs lieux d'aisances ; mais comme il n'y peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être seul et on en fait ordinairement les honneurs au nouvel arrivé ou à l'individu qui désire cet agrément.... Je ne savais pas que bientôt après Brissot il serait habité par une héroïne, digne d'un meilleur siècle, la célèbre Charlotte Corday. Ayant avoué sans détour son crime, elle est autorisée — ses lettres à Barbaroux le diront — à correspondre avec les autres détenus dans la nuit du 14 au 15 juillet.

Couvent de l'Abbaye-aux-Dames, Prison de l'Abbaye.... Enfance vagabonde enfermée entre les hauts murs et la discipline religieuse, rêves pieux naissants, vocation apparaissant sur les vitraux et s'effaçant sur le ciel ; jeunesse à la recherche d'un sacrifice, immolation d'elle-même à la cause qu'elle veut servir, ombre de l'échafaud qui se profile sur elle, mystique de l'amour et de la liberté qui la jette aux pieds du bourreau....

Son ordre d'arrestation avait été signé par Drouet, Marino et Louvet : Elle sera traduite à la maison de l'Abbaye pour y être tenue dans le plus grand secret. Deux gendarmes, nuit et jour, sont préposés à sa garde. Les frais de son arrestation sont, sinon réglés, du moins établis et l'on y peut constater le besoin de se rafraîchir » des diverses autorités qui assistèrent à son interrogatoire :

Comité de Sûreté générale : État des dépenses faites par le citoyen Drouet, membre du comité désigné pour la conduite de la fille Cordai (*sic*).

Pour frais de voiture pendant cinq heures : 12 livres

Pour rafraîchissements avec les commissaires du département de la police pendant le cours de l'interrogatoire de la fille Cordait (*sic*), pendant la nuit de son arrestation : 9 livres

Dépense d'un fiacre pour aller à l'Abbaye sur ; la demande de la citoyenne Cordait, assassin de Marat : 6 livres.

Cet état indique qu'il y eut, après celui de Guellard dans le salon de Marat, un nouvel interrogatoire à la prison de l'Abbaye. De même Charlotte aurait demandé une voiture pour la conduite à la prison. Était-ce celle qui l'avait amenée quelques heures plus tôt ou bien une autre ? Ces points restent obscurs.

Fouquier-Tinville avait apporté une hâte extrême à la réclamer. En réalité, deux tribunaux fonctionnaient pour les crimes de droit commun : le tribunal criminel ordinaire et le tribunal criminel extraordinaire dit Tribunal révolutionnaire. La

personnalité de Marat et son titre de député firent opter pour le second. Le renvoi devant le Tribunal révolutionnaire pouvait être prononcé par la Convention nationale ou provoqué par l'accusateur public au réquisitoire des magistrats de police ; dans ce but — c'est Vatel qui l'indique — il y eut **en quelque sorte rivalité de zèle** entre les autorités compétentes, ministre de la Justice, Comité de Sûreté générale et Accusateur public. **Leur empressement atteste assez l'importance que l'on attachait à rendre la procédure tout à la fois rapide et solennelle.** Gohier convoqua Fouquier-Tinville et Pache pour se mettre d'accord sur les mesures à prendre ; Fouquier-Tinville, de son côté, s'était adressé à la police et avait demandé avec insistance le dossier.

Elle, durant que l'on prépare les funérailles de Marat et que l'on se débat contre les subtilités de la procédure, est séparée du monde. **Elle a parlé beaucoup toute la nuit**, rapporte Drouet, le 14, à la Convention. **Elle a divagué longuement dans l'hypothèse qu'il y avait un plan d'assassiner les patriotes de la Montagne....** Nous nous sommes convaincus d'après ses discours qu'elle avait infiniment de rapports avec Barbaroux et Lanjuinais. Tout opposée à ce texte est la relation de Couet de Gironville : **La nuit ne fut point troublée par ce remords que laisse dans la conscience une action dont le but est l'ambition du crime et non pas le généreux dévouement au salut de son pays ; elle n'en passa jamais de plus paisible : à son réveil elle demanda aux gardes si le ciel était sans tache. Le moins cruel d'entre eux lui répondit naïvement qu'il n'apercevait aucun nuage dans le temps. Eh bien, lui dit-elle, mon âme est de même ; j'ai rendu autant de services à la France que si j'avais défait un tigre échappé des forêts de la Sibérie pour se repaître dans nos climats du sang humain.** Mais ces aveux ne lui attiraient de la part de ses cerbères que des jurements et des menaces de coups de sabre. Pour être entaché de littérature, ce récit semble assez conforme au bonheur qu'exprime la propre lettre de Charlotte à Barbaroux, datée du 15 au soir.

La journée du 14 se passa probablement dans une sourde inquiétude. Elle a beau ne pas ignorer que son sort est en principe décidé, l'attente de la certitude ne peut pas la laisser indifférente. Assurément, elle en appelle à ses ancêtres pour s'apaiser, à l'abnégation de soi-même ; elle doit se sentir régénérée par le souvenir de Corneille et y puiser la force de marcher jusqu'au bout. Mais pour atteindre l'échafaud, il faut suivre le long chemin de croix qui passe par le tribunal, il faut subir le procès. Elle prétendra bien **qu'il n'y a point de dévouement dont on retire plus de jouissance qu'il n'en a coûté de peine à s'y décider.** A l'instant de mesurer la vérité de cette parole et d'accomplir l'effort quotidien, dans l'incertitude, en se demandant si l'on verra le terme de la journée qui commence, il faut un héroïsme peu commun et une énergie constamment en éveil. Elle s'occupe dans sa prison à réparer ses habits lacérés par la foule et à se confectionner un bonnet, semblable à ceux qu'elle portait au Mesnil-Imbert, et, peut-être, ce travail manuel la distrayait-il ; peut-être aussi, tout en tirant son fil, se rappelait-elle son heureuse liberté et songeait-elle à ceux qui en vain la cherchaient ailleurs qu'entre ces murs ; peut-être un sourire triste passait-il sur ses lèvres, car elle disait qu'en recousant sa robe elle se rapprochait encore de Corneille qui fabriquait des souliers. Il n'y a guère, je suppose, de coquetterie dans son cas ; il y a le sens des convenances et l'horreur de paraître débraillée. Elle est détachée déjà du monde et elle ne pourra se défendre, lorsqu'elle en prendra congé, de cet humour normand qui miraculeusement vient à son secours. On ne la voit pas pleurant sur elle-même.

Et pourtant elle souffre, et dans ce qu'il y a chez elle de plus sensible, elle souffre dans sa pudeur. Elle avait protesté contre la présence des gendarmes pendant la nuit. Elle renouvelle sa démarche. Elle ne fut pas entendue. La pensée des siens l'obsède évidemment. Elle souhaiterait leur laisser quelque chose d'elle qui la rappelât à leurs tendresses, et, voyant le jour s'écouler sans interrogatoire, elle écrit aux membres du Comité de Sûreté générale pour leur demander l'autorisation de faire faire son portrait. Elle prévoit leur résistance. En bonne Normande, elle plaide sa cause : **Comme on chérit l'image des Bons citoyens, la curiosité fait quelquefois rechercher ceux des grands criminels qui sert à perpétuer l'horreur de leurs crimes, si vous daignez faire attention à ma demande, je vous prie de m'envoyer demain un peintre en miniature, je vous renouvelle celle de me laisser dormir seule, croyez je vous prie à ma reconnaissance.** Le ton est humble ; l'accent déchirant, quand on se souvient que c'est Mlle de Corday qui parle. On ne voulut pas non plus l'écouter : on redoutait l'influence de sa beauté sur le public et on répandit, au contraire, deux libelles dans lesquels on l'injurait et la représentait comme une virago. Dans son isolement, elle perçoit les rumeurs du dehors : elle entend crier l'arrestation de Deperret et de Fauchet. Elle dut en éprouver une extrême désolation. Aurait-elle donc, sur son passage, semé partout des ruines et créé des deuils ? Peut-être revoit-elle en esprit la demeure de Lauze Deperret, les jeunes filles qui l'accueillirent, le visage honnête et courageux du député, le salon où de la salle à manger lui arrivaient les propos joyeux de ses convives.... Comme elle avait raison de l'engager à fuir ! Pourquoi n'a-t-il pas suivi son conseil ?... Sa mélancolie ne l'entravera pas longtemps : sa haine de Fauchet et son exaspération contre lui auront vite raison de la mollesse qu'elle se reproche. Elle manifeste de nouveau ses sentiments à l'égard de cet évêque et, après avoir rappelé qu'elle l'a vu deux fois seulement, du haut d'une fenêtre, elle ajoute : **C'est l'homme au monde à qui j'aurais le moins volontiers confié un projet si cette déclaration peut lui servir, jen certifie la vérité.** Corday.

On estima ne pas devoir lui refuser de quoi écrire. On espérait qu'elle se laisserait aller à trahir quelque secret et que l'on découvrirait grâce à elle ses complices. A la lueur d'une chandelle elle commença sa lettre à Barbaroux, datée du **second jour de la préparation de la paix.**

Elle commence donc son récit le 15 juillet. Elle croit savoir — sans doute les concierges, les Delavaquerie, l'en ont-ils informée — que la procédure sera longue, qu'elle est retardée par les obsèques de Marat, qu'elle-même ne sera jugée que le surlendemain et elle s'accorde une manière de trêve. Elle se laisse entraîner par les souvenirs de son voyage et elle raconte son acte avec une simplicité qui ferait croire qu'il est question d'une autre que d'elle. Elle retrouve sa gaîté, lorsqu'elle parle de sa petite aventure en cours de route ; elle s'amuse à flâner, à s'attarder sur les détails. Cependant, le ton s'élève lorsqu'elle cite le nom de Marat. On la sent encore toute vibrante : elle n'a point encore atteint la sérénité. Des sentiments humains l'attachent toujours à la terre. Sa défense se dessine, éclatante, orgueilleuse presque, et elle formule ses arguments, qui doivent écraser sa victime. **On nest guère content de navoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes du grand homme. Pardon ô humains ce mot déshonore votre espèce C'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Maintenant vive la paix !** C'est le thème directeur auquel sa pensée revient. Elle est convaincue qu'elle a fondé la paix, à laquelle **le monstre** seul s'opposait, car, lui disparu, la terreur où sa mort jettera ses complices les réduira au silence. Et voici le soupir de soulagement : **Grâce au**

ciel il n'était pas né Français ! Il lui semble que son pays n'aurait pas pu donner le jour à un Marat. Délivrée de sa rancœur, elle descend de son piédestal, pour redevenir la femme d'esprit qu'elle était dans le salon de sa tante et elle trace, avec une verve charmante les portraits de ses tortionnaires : Chabot avait l'air d'un fou, Legendre voulait m'avoir vue le matin même chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme, je ne lui crois pas dansés grands moyens pour être le tyran de son pays et je ne prétendais pas punir tant de monde. Tous ceux qui me voyaient pour la première fois prétendaient me connaître depuis longtemps. Il y a dans ces pages une alternance, comme un va-et-vient de la malice à l'attendrissement auquel elle résiste. Par volonté, elle doit réussir à se créer un état d'esprit qu'elle croit définitif ; elle doit faire bon marché de sa vie, puis s'imaginer que tout cela est un cauchemar, s'enorgueillir de son geste, enfin retomber sur la réalité et penser aux siens.... : Je jouis délicieusement de la paix depuis deux jours, le bonheur de mon pays fait le mien. N'est-ce pas le secret aveu des luttes qu'elle eut à soutenir avec elle-même, de ses longues hésitations, de ce *Le ferai-je ? ne le ferai-je pas ?* qui l'a cruellement tracassée ? Mais la pensée d'Argentan, de la maison qui est le foyer » pour son cœur l'obsède : Je ne doute pas que lon ne tourmente un peu mon père qui a déjà bien assés de ma perte pour l'affliger. Si Ion y trouve mes lettres, la plupart sont vos portraits. Sil sy trouvait quelques plaisanteries sur votre compte je vous prie de me les passer : je suivais la légèreté de mon caractère. Elle ne professait donc pas pour ces Girondins une admiration aveugle ; elle les jugeait et avec plus que de la sévérité, avec de l'ironie et une ironie sans doute bien aiguisée, puisqu'elle avertit Barbaroux et qu'elle le prie de l'attribuer à la légèreté de son caractère. Elle connaît la générosité des députés Girondins et elle leur recommande ses parents. Elle prie encore son correspondant de ne pas oublier ses chers amis aristocrates et, avant d'achever sur l'humour cet étrange commentaire de ses dernières pensées, elle ne parvient pas à taire sa profession de foi : Je nai jamais haï qu'un seul être et j'ai fait voir avec quelle violence, mais il en est mille que j'aime encore plus que je ne le haïssais. Une imagination vive, un cœur sensible promettent une vie bien orageuse ; je prie ceux qui me regretterais de le considérer et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Élysées avec Brutus et quelques amis — ce langage lui était donc naturel, à l'employer dans un pareil moment — ? pour les modernes il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays : presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour fonder une République ! Et reprenant son thème initial, elle déclare : Il faut, du moins, fonder la paix et le gouvernement viendra comme il pourra : du moins ce ne sera pas la Montagne qui règnera si lon me croit ! C'est fini : le calme de nouveau règne sur son âme : Je suis on ne peut mieux dans ma prison, les concierges sont les meilleures gens possible, et ce dernier trait à Chabot qui refuse d'enlever les gendarmes durant la nuit, ainsi qu'elle le souhaitait : Il ny a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées. Elle passe son temps à écrire des chansons. Est-ce pour occuper ses facultés ? pour se défendre contre l'analyse, pour s'interdire d'épiloguer ses passions ? Est-ce pour se rendre encore utile ? Je donne le dernier couplet de Valady à tous ceux qui le veulent, je promets à tous les parisiens que nous ne prenons les armes que contre l'anarchie, ce qui est exactement vrai.

La chanson qu'elle attribue à Valady est *La Marseillaise des Normands* par Girey-Dupré.

Sur ces mots se termine la première partie de sa lettre.

Le 16, elle fut transférée à la Conciergerie. Une ligne de barreaux coupait en deux le greffe : d'un côté les employés, de l'autre les condamnés qui attendaient leur exécution. Ni table ni chaises : des bancs épais et solidement scellés au mur. En face des cachots, un guichet conduisant à la cour des femmes.

L'hostilité l'encercla. La famille Marat exciterait contre elle la colère publique, si besoin en était. Jean-Pierre, le frère de l'ami du peuple, est membre du club révolutionnaire de Genève, où il habite auprès de sa sœur Albertine qui accourt à Paris, aussitôt après le 13 juillet. Il a une autre sœur, Marie Brousson, et tous trois vont adresser, d'accord avec Hébert, une requête au président de la Convention nationale. Ainsi la haine s'exhalera encore par la voix de la famille du mort. Ils dénoncent, avec Charlotte de Corday, un complot qui menace deux membres de l'Assemblée. Ils demandent **une punition exemplaire du traître qui est arrêté et une poursuite rigoureuse contre ses complices, afin d'effrayer les scélérats qui auraient des intentions aussi criminelles.** Et ils ajoutent : **Nous prions l'Être Suprême de veiller sur la France et ses représentants, heureux dans notre malheur si le sang de notre frère pouvait nous ramener le bonheur.** Leur demande était inutile pour exciter les rigueurs de la justice.

Depuis le 14 juillet, Fouquier-Tinville, après sa conférence avec Gohier, ministre de la Justice, avait réclamé à Chabot les pièces qu'il avait emportées pour la rédaction de son rapport. Chabot lui écrit :

Citoyen,

Je n'ai pas l'adresse que la citoyenne Corday avait écrite dans la vue de pervertir l'esprit public ; je n'ai qu'une de ses lettres qu'elle avait écrite à Marat, mais j'ai son extrait baptistaire, le couteau et la guène (*sic*), ainsi que l'extrait du procès-verbal ; mais le tout est dans le bureau de la Convention et je vous l'enverrai par un huissier, sitôt qu'on ouvrira.

Je suis tout à vous. CHABOT.

Cette formule **Je suis tout à vous** indique bien l'accord intime entre la pensée cruelle de Fouquier-Tinville et celle de Chabot. Il est probable que Chabot conserva ces pièces, car elles ne figurent pas dans le dossier officiel, où l'on n'en trouve que des copies. De plus, la première lettre de Charlotte à Marat a disparu. A la date du 16, cependant que l'accusée est au secret et qu'elle ignore les événements, le citoyen Barutat, garçon de bureau à la mairie, apporte, enveloppé dans une serviette scellée de deux sceaux, **tout ce qu'on a découvert à l'hôtel de La Providence.** Ce même jour, à neuf heures du matin, le tribunal est composé : Président, Montané, ex-lieutenant particulier de la maréchaussée de Toulon, ancien juge de paix ; juges, Foucault, qui mourra sur l'échafaud le 17 floréal an III, et Roussillon, qui aura une fin obscure ; accusateur public, Fouquier-Tinville, né à Héroul, dans l'Aisne, de bonne famille riche et ruiné par la débauche, ex-procureur au Châtelet, suppôt de Hérault de Séchelles, que d'ailleurs il condamnera à mort. L'instruction commence immédiatement. Les premiers témoins sont convoqués : François Feuillard, garçon d'hôtel, Catherine Evrard, Laurent Bas, qui comparaissent devant Montané ; tandis que Roussillon entend Michon Delafondée, la femme Grollier, Louis Brunot — ou Bruneau —, Martin Cuisinier et que Foucault reçoit les dépositions de Simonne Evrard, Jeannette Maréchal et de la femme Pain.

De leurs témoignages il résulte nettement que Mlle de Corday a assassiné Marat et elle ne le niera pas. Le crime et sa préméditation sont établis. Elle-même confirmera les faits, le 16 juillet, à onze heures, lorsque Montané, assisté de Fouquier-Tinville, la fera comparaître au Palais de Justice, selon toute probabilité. Dans ce premier interrogatoire, encore qu'elle se montre crâne et d'une extrême franchise, elle manifeste [l'instinct juridique de la Normandie](#). Elle se trouvait d'accord, et sans le savoir, avec les casuistes du droit criminel, les lois de 1793 et les publicistes plus modernes.

Tout de suite, le duel s'engage : elle déclare qu'elle a voulu débarrasser la France d'un dictateur menaçant et, comme on lui demande sur quels faits elle base son accusation, elle répond [qu'elle ne peut pas en faire la preuve, mais que c'est l'opinion de la France, que l'avenir l'apprendra et que Marat avait un masque sur la figure](#). Ainsi, dès l'abord, la question est posée : ces juges envisagent le cas d'un assassin politique vulgaire ; cet assassin est le justicier de son pays. C'est le pays qui accuse Marat et c'est elle qui a exécuté sa sentence. Elle n'hésite pas à nommer les députés réfugiés à Caen, mais elle nie énergiquement avoir subi leur influence. Nul n'a reçu la confiance de son projet. Seule, elle l'a conçu ; seule, elle l'a exécuté. Elle est venue à Paris pour tuer [non un homme, mais une bête féroce qui dévorait les Français](#).... Afin de dégager ses prétendus complices, elle invoque la lettre que lui avait donnée Barbaroux, mais elle l'a brûlée et cette lettre eût été pourtant la preuve que son voyage était ignoré de tout le monde. Personne, non plus, ne l'a persuadée qu'aussitôt après son action elle serait massacrée, mais elle le croyait elle-même, et c'est pour ce motif qu'elle avait rédigé *l'Adresse aux Français* qu'on a retrouvée sur elle et qu'elle [voulait qu'on connût après sa mort](#).

Montané lui enjoignit de désigner un défenseur ; elle choisit Doulcet de Pontécoulant, et, en attendant qu'il ait rejoint l'accusée, on désigne d'office le citoyen Guyot, [homme de loy](#). Le jour même, Fouquier-Tinville informera Doulcet, mais la lettre lui parviendra trop tard pour lui permettre d'assumer cette tâche.

La lettre qu'elle destinait à Barbaroux avait été saisie. Charlotte demanda qu'elle lui fût envoyée. Montané le promit, avec l'intention de n'en rien faire et d'obtenir de Charlotte de nouveaux renseignements.

L'huissier Auvray avait notifié à Charlotte, entre les guichets de la Conciergerie [comme en un lieu de liberté et parlant à sa personne](#) sous la surveillance de gendarmes, la liste des témoins, convoqués pour le lendemain matin à huit heures. Elle parcourut cette liste et ne fit aucune observation.

Maintenant, elle n'a plus d'illusions sur le sort tout prochain qui lui est réservé : c'est pour demain. Les dernières formalités ont été accomplies. Puisqu'on lui a promis d'expédier sa lettre, elle n'hésite pas à l'achever. A huit heures du soir, elle est enfin seule, avec les gendarmes. Ce long interrogatoire l'a fatiguée. Le couple Richard, concierges de la prison, lui a donné du papier, de l'encre et une plume. Elle écrit. Ce n'est plus un récit : les faits perdent leur relief. L'âme prend le dessus. La vie intérieure se découvre, assez pour nous permettre d'en admirer la pureté. Elle dit adieu à la terre, et, peut-être, ce détachement de la vie, alors qu'elle est toujours prisonnière de sa mélancolie native, va-t-il lui faciliter la réalisation de son effort. De tous ses écrits, elle regrette seulement *l'Adresse aux Français*. Elle eût souhaité qu'elle parût. Son portrait qu'elle désirait offrir au département du Calvados, elle ne s'en soucie plus : il est trop tard. Elle s'occupe peu de sa défense et elle s'imagine que Doulcet de Pontécoulant [ne refusera pas](#)

l'honneur de l'assister. Elle avait aussi songé à Robespierre et à Chabot. Cette idée se passe de commentaire.... Elle lègue ce qu'elle possède aux femmes et aux enfants des braves habitants du Calvados partis pour délivrer Paris et elle s'étonne de la modération dont a témoigné le peuple qui a permis qu'on la transporte sans encombre de l'Abbaye à la Conciergerie. Elle prie Barbaroux de ne pas oublier son amie Mlle Alexandrine de Forbin. Tout son message est d'un style clair, du style particulier aux testaments. Mais voici qu'apparaît devant elle l'approche du supplice : elle ne fléchira pas : C'est demain à huit heures que lon me juge. Probablement à midy vécu, pour parler le langage romain. L'orgueil atavique la reprend : On doit croire à la valeur des habitants du Calvados, puisque les femmes mêmes de ce pays sont capables de fermeté et une ombre de méfiance d'elle-même voile sa résolution ; elle prévoit une défaillance possible : Au reste on ignore comment se passeront les derniers moments et cest la fin qui couronne l'œuvre. Je nai point besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort car jusqu'à cet instant — remarquez ce jusqu'à cet instant — je nai pas la moindre crainte de la mort. Mais demain ? Doute-t-elle de sa vertu ? En avouant son scrupule, elle l'étouffe et reprend confiance en elle-même. La voici au clair avec sa conscience. Un dernier trait d'humour la fait sortir de sa mélancolie, à propos de l'arrestation de Fauchet : On prétend que ce dernier (Fauchet) ma conduite à la Convention dans une tribune. De quoi se mêle-t-il de conduire des femmes ? Comme député il ne devait pas être aux tribunes et comme évêque il ne devait pas être avec des femmes ! Quant à Deperret, il na aucun reproche à se faire. Elle le met hors de cause. Elle pousse un soupir de soulagement, en espérant, en affirmant que Marat nira pas au Panthéon et, après avoir rappelé qu'elle a aidé Wimpfen à gagner plus d'une bataille, elle conclut : Adieu Citoyen je me recommande au souvenir des vrais amis de la paix. Les prisonniers de la Conciergerie loin de minjurier comme ceux des rues, avaient l'air de me plaindre ; le malheur rend toujours compatissant ; c'est ma dernière réflexion. — Corday. — Mardy 16 à 8 heures du soir.

Ce ne fut pas sa dernière réflexion. A la veille de mourir, elle entre en retraite et, dans le silence qui sera troublé par les formalités de la procédure et par le bruit de la prison, elle fera acte d'humilité : elle doit une soumission déférente à son père et elle, qui a été élevée selon les principes de l'ancienne famille, qui n'a pas craint pourtant le dissentiment sur les idées politiques entre le chef de sa maison et elle, la fière Charlotte revient à son obéissance première :

Vos seuls commandements produiront mon amour....

Comme elle, songeait aussi Pauline, à l'instant de briser les idoles que Polyeucte n'avait pas anéanties :

Et saintement rebelle aux lois de la naissance,  
Une fois envers vous manquer d'obéissance.  
Ce n'est point ma douleur que par là je fais voir ;  
C'est la grâce qui parle et non le désespoir....

Charlotte est en état de grâce et, cet état, elle le perpétue, non en le subissant, mais en voulant qu'il se prolonge :

Le coup à l'un et l'autre en sera précieux,  
Puisqu'il t'assure en terre en m'élevant aux cieux....

Son suprême message, en demandant qu'on l'oublie et même qu'on se réjouisse de son trépas, ressemble à certaines lettres de soldats qui montaient à l'assaut avec la certitude de n'en pas revenir.

Elle adresse à son père, rue du Bègle, à Argentan, un court billet. Elle retient ses larmes. Pour adoucir sa peine elle ne cite pas l'Évangile ; elle cite le texte qui doit enorgueillir le petit-fils de Corneille, et un vers de Thomas Corneille, tiré du *Comte d'Essex*, qui hante sa mémoire, se glisse naturellement sous sa plume.

M. de Corday reçut de sa fille cet adieu :

Pardonnés-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission. J'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple un jour désabusé se réjouira d'être libéré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre c'est que j'espérai garder l'incognito mais j'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez point tourmenté. En tous cas je crois que vous aurez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet. Un tel attentat ne permet nulle défense ; c'est pour la forme. Adieu, mon cher papa, je vous prie de oublier ou plutôt de vous réjouir de mon sort. La cause en est belle. J'embrasse ma sœur que j'aime de tout mon cœur ainsi que tous mes parents.

N'oubliez pas le vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

C'est demain à huit heures qu'on me juge, ce 16 juillet.

CORDAY.

Il ne lui restait plus qu'à entendre et à subir sa condamnation.

# CHAPITRE X

## LA MARCHÉ AU SUPPLICE

LA VEILLÉE SUPRÊME — LE JUGEMENT — ILLUSION D'AVOIR DONNÉ LA PAIX AUX FRANÇAIS — SON PORTRAIT PAR HAUER — LETTRE À DOULCET DE PONTÉCOULANT — DE LA CONCIERGERIE À L'ÉCHAFAUD

APRÈS la première nuit passée à l'Abbaye, Charlotte de Corday a déclaré : *J'ai rempli ma tâche ; les autres feront le reste.* Ainsi donc, elle quittera ce monde avec la conviction d'avoir servi et d'avoir donné, par sa mort, une impulsion aux survivants. Elle a confiance en eux. De la Conciergerie, elle mandera à Barbaroux : *Je vais écrire un mot à papa, je ne dis rien à mes autres amis : je ne leur demande qu'un prompt oubli : leur affliction déshonorerait ma mémoire !* Elle refuse toute pitié sur son sort ; elle sait que l'attendrissement déprime l'énergie. Entre sa pensée et l'analyse stérile de ce qu'elle éprouve, elle élève l'orgueil : Corneille l'arrêterait sur le chemin d'un retour sur elle-même.

Ces mots nous expliquent son attitude au cours de son procès. Elle s'y prépare de sang-froid dans sa prison. Demain, elle sera condamnée ; demain, elle sera exécutée. Il faut que devant le Tribunal révolutionnaire, devant ses juges qui la questionneront comme des inquisiteurs, devant Fouquier-Tinville dont le regard dur la percera, il faut que, devant la foule hurlante, elle parle pour la postérité, que son action s'élève au-dessus du crime politique et que sa figure sorte d'une tragédie de son ancêtre. Il n'y a chez elle aucune intention de composer son personnage et de paraître une héroïne dramatique : il y a la volonté de conserver son courage, d'expliquer sa conduite, et d'exalter la foi de ceux qu'elle croit après elle capables de sauver son pays.

L'abbé Émery *ce calotin protégé par l'Accusateur public, qui se trouvait alors à la Conciergerie, avait accueilli le repentir de l'assassin de Marat, en lui conférant l'absolution dans la soirée du 16 juillet, racontent certains Mémoires* du temps. Ce trait ne lui ressemble pas. Elle manifestait à l'égard de ce prêtre jureur et de ses semblables qui, selon sa croyance, avaient trahi leur sacerdoce, un mépris qui aurait suffi pour lui imposer silence et aucune de ses intentions n'indique son désir d'une confession, la veille de son jugement. Elle est épuisée, mais calme. Elle a une âme virile de combattant sur le champ de bataille. Il y a longtemps que sa conscience est en accord avec elle-même.

Inébranlable, elle a subi les épreuves de l'instruction préalable aux débats. A cette époque, c'est à l'audience que l'on instruisait sérieusement les causes, mais les magistrats espéraient toujours obtenir de l'accusée les renseignements qu'ils souhaitaient sur ses prétendus complices et ils avaient poussé leur questionnaire. Il leur parut terminé après cette première journée, la seule qu'ils lui consacèrent, et, le 17 juillet enfin, Charlotte allait comparaître devant ses juges.

Le Tribunal révolutionnaire était une Haute Cour instituée pour juger des délits politiques. Marat avait appuyé la loi qui en établissait le fonctionnement et dont le texte disait : **Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté de l'État et de tous les complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou de simples citoyens.** C'est pour avoir voulu délivrer la République d'un dictateur cruel qui mettait en échec les principes pour la défense desquels avait été votée cette loi, que Mlle de Corday est appelée devant ce Tribunal révolutionnaire. Elle ne cherchera point à invoquer des arguments pour atténuer son geste et n'essayera point, non plus, de placer les magistrats devant un paradoxe : ses réponses seront précises, brèves, comme elles l'ont été au cours de l'instruction, avec quelques formules lapidaires et ramassées qui, pour les initiés d'alors, seront l'expression de son inspiration. Elle ne pouvait pas ignorer que les jurés seraient invités à se prononcer individuellement et à haute voix, qu'ils seraient terrorisés par l'auditoire devant lequel ils auraient à expliquer leur conviction intime. Le Comité de Sûreté générale faisait, par ailleurs, surveiller le Tribunal. Les **observateurs** rendaient compte de la conduite de chacun, président, jurés, accusateur public, gens qui emplissaient la salle, etc. Cet espionnage commençait à l'ouverture de l'audience et s'arrêtait après l'exécution sur l'échafaud. Ces rapports relataient tout ce qui se passait : la composition du public, le nombre de militaires et de campagnards aperçus, les muscadins qui s'étaient mêlés aux curieux ; les femmes médiocrement vêtues et les élégantes y étaient signalées, les mouvements d'opinions indiqués et notés. C'est ainsi qu'au cours du procès de Charlotte de Corday son air calme et majestueux, l'attitude de l'auditoire, **comme sous pression**, y sont remarqués. Elle ne manifeste aucun repentir et le rédacteur en est frappé ; il constate également que sa beauté impressionne et que son courage émeut. On la plaint. Seuls protestent par leurs huées les habitués de ces spectacles.

Le matin du 17 juillet annonce une chaude journée. Le thermomètre marque 30° Réaumur. Le soleil perce les nuages légers qui s'amoncellent sur le ciel. L'affluence du public est considérable. La foule se heurte dans la salle des Pas-Perdus, envahit les galeries, se bouscule aux portes de la salle Égalité, actuellement première chambre du tribunal civil, alors que les bureaux de Fouquier-Tinville occupaient l'emplacement de la chambre civile de la Cour de Cassation. Une barrière de bois protège le passage des huissiers et des gendarmes et s'infléchit en forme d'hémicycle pour le box des jurés. Devant eux, sur une estrade, une table derrière laquelle siègent le président entouré de ses assesseurs ; à droite et au-dessus, l'accusateur public ; à gauche, le greffier. Également à gauche, il y a le banc pour les gendarmes, en avant desquels est placé le fauteuil ou le banc des accusés. Face au président, la barre de la défense. Une balustrade sépare le public du Tribunal.

Il fait son entrée : tous les magistrats portent le même costume, habit noir, manteau drapé sur les épaules ; les larges bords du chapeau, orné d'un ruban et surmonté d'une cocarde tricolore et d'un panache noir, sont relevés et découvrent le front ; ils sont cravatés de blanc ; à un ruban tricolore est suspendue une médaille, frappée aux effigies de la Liberté, avec les attributs de faisceaux et du bonnet phrygien.

Escortée par les gendarmes, l'accusée est montée de son cachot par un escalier taillé dans l'épaisseur des murs. A l'instant de quitter sa prison, elle adresse ses recommandations à ses gardiens : **Monsieur Richard, ayez soin, je vous prie, que mon déjeuner soit préparé lorsque je descendrai de là-haut. Ces messieurs doivent être pressés d'en finir.** La porte s'ouvre et elle est introduite dans la salle. Elle est vêtue de la robe qu'elle avait mise pour frapper Marat ; seulement elle n'est plus coiffée de son haut de forme ; le bonnet qu'elle a confectionné dans sa prison le remplace ; ses boucles châtain cendré tombent sur ses épaules.

Le public afflue et s'entasse. Charlotte de Corday est visible pour chacun : elle a été placée de telle sorte qu'on l'aperçoit de partout. Un sourd murmure hostile se fait entendre ; il s'apaise presque aussitôt, tant le maintien de l'accusée frappe cette foule. Une chronique lui trouve **l'air campagnard**, sans doute à cause de son bonnet. La chaleur est accablante.

Les jurés sont à leur place. Ce sont les citoyens Fallot, Gannay, Le Roi, Brochet, Duplain, Chrétien, Godin, Thoumien, Brichet, Fualdès, Sion, Guinier, Lacrampe, Paget, Derbez. Les témoins sont présents. Après la prestation de serment des jurés, Charlotte est autorisée à s'asseoir.

L'interrogatoire d'identité achevé, le président lui demande si elle a un défenseur. Elle réplique : **J'avais choisi un ami. Apparemment, il n'a pas eu le courage d'accepter ma défense.** Montané aperçoit alors dans le public Chauveau-Lagarde. Il le désigne d'office et lui adjoint pour conseil le citoyen Grenier. Ils s'installent auprès de Charlotte, mais elle les considère avec une certaine méfiance. Peut-être cet avocat allait-il s'aviser de soutenir sa défense... Mais le président l'avertit qu'il faut prêter une attention particulière à la lecture que va faire de l'acte d'accusation le greffier Wolff, et le défilé des témoins commence. Comme Simonne Evrard étouffe à grand-peine ses sanglots, Charlotte l'interrompt : **Oui, proclame-t-elle, c'est moi qui l'ai tué et elle s'en glorifie : J'aurais voulu l'immoler sur la cime de la Montagne. Si j'avais cru pouvoir réussir de cette manière, je l'aurais préférée à toute autre. J'étais bien sûre alors de devenir à l'instant victime de la fureur du peuple ; et c'est ce que je désirais. On me croyait à Londres ; mon nom eût été ignoré.**

On a reproché — ses amis eux-mêmes ont soulevé cette critique — à Mlle de Corday d'avoir usé de procédés peu loyaux pour pénétrer jusqu'à Marat, de lui avoir écrit ces deux lettres qui étaient des mensonges. A Montané, elle fournit une explication qui la justifie par la raison d'État : **Je conviens que ce moyen n'était pas digne de moi ; mais ils sont tous bons pour sauver le pays. D'ailleurs j'ai dû paraître l'estimer pour arriver jusqu'à lui. Un tel homme est soupçonneux.** Ces mots encore trahissent ses luttes secrètes avec elle-même. Ils indiquent qu'elle a réfléchi longuement avant de partir et, à Paris, avant de se rendre rue des Cordeliers. Au surplus, son dessein — elle l'affirme — était de le frapper en pleine Assemblée, à visage découvert et elle s'est résignée à l'abattre chez lui, à prendre ces mesures, à l'aborder par n'importe quel chemin, peut-être parce qu'elle ne se sentait pas la force d'attendre un mieux dans la santé de Marat qui lui aurait permis de retourner à la Convention et que, sa décision prise et se sentant à cette minute le courage d'accomplir son acte, elle n'a pas pu rentrer à Caen, y recommencer ses tortures et revenir à Paris. Elle en avait assez de tergiverser : l'heure la pressait. Sa pensée la débordait : **Je n'avais pas besoin de la haine des autres ; j'avais assez de la mienne.** Les crimes de Marat le condamnaient sans appel ; enfin, elle avait l'ardent désir, l'impatience de **rendre la paix** à son pays. L'un des spectateurs du drame la dépeint sous les traits d'une

touchante dignité. Elle détourne la tête pour répondre au président et elle a l'air d'interroger l'auditoire. Sa voix est pure, **presque enfantine** et Chauveau-Lagarde est ému par sa jeunesse, par sa fragilité de femme, encore que son maintien moral soit presque viril. Il semble que Montané veuille l'acculer dans ses derniers retranchements et qu'il s'ingénie à troubler sa conscience. En la questionnant sur ses relations à Caen, il lui parle, au cours d'un incident, des prêtres qu'elle pouvait fréquenter. Elle cite l'abbé Duvivier : **Était-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse ?** insiste le président, et elle de riposter : **Je n'allais ni aux uns, ni aux autres car je n'avais point de confesseur.** Ce trait encore est significatif de son caractère entier. Elle n'a évidemment pas voulu se confesser, parce qu'elle ne le pouvait pas, tant sa résolution d'abattre Marat était arrêtée dans son âme. Elle n'ignorait pas qu'il a été écrit : **Tu ne tueras point. Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain.** Elle a tué : du moins, elle ne cherche aucun amendement à son geste. Elle répudie toute idée d'hypocrisie. De religion elle ne s'entretiendra avec personne. C'est une affaire qui la concerne seule. Rien de surprenant qu'elle n'y ait fait aucune allusion dans sa lettre à Barbaroux : elle le connaissait en somme assez peu et elle ne se livre pas à tout le monde ; mais elle manifeste la même réserve avec son père, ce qui paraît plus surprenant. D'une part, elle se refuse à s'é mouvoir par une évocation précise de ses jeunes années ; d'autre part, le culte de la France a remplacé ses anciennes pratiques et elle sait — elle seule sait — ce qu'elle a sacrifié à son pays.

La déposition de Fauchet lui devient une occasion de l'innocenter par le mépris qu'elle lui montre : **Je le méprise**, déclare-t-elle en propres termes. Pour défendre Deperret, elle discutera pied à pied, plutôt elle le laisse soutenir sa cause : elle a tenté l'impossible pour le sauver, en lui conseillant de quitter Paris. Elle ne peut plus rien pour lui : il a dicté sa propre condamnation.

Au moment même où le député comparaît et se présente à la barre des témoins, elle se rend compte qu'un auditeur la dessine. Elle se tourne de son mieux vers lui, afin de lui faciliter sa tâche. Sans doute, ayant renoncé à faire peindre son portrait, songe-t-elle à sa famille, et ses amis auront du moins ce croquis d'elle. Tout en posant, à sa façon, elle donne à Montané un démenti formel sur la complicité des députés réfugiés à Caen. Lorsqu'il la fait se souvenir de l'accueil que lui a accordé Marat, qui s'est montré humain envers elle, elle riposte : **Que m'importe qu'il se montre humain envers moi, si c'est un monstre envers les autres !** Elle l'exécrait ; toutefois ce n'est pas par fanatisme individuel qu'elle l'a supprimé ; c'est pour en délivrer ses semblables.

Elle cède deux fois seulement à l'émotion, au cours des débats : au rappel de la lettre à son père, lorsqu'elle prie qu'on la fasse parvenir ; puis quand on lui présente le couteau. Elle le repousse et prononce : **Oui, je le reconnais, je le reconnais !** Le président appelle l'attention des jurés sur le coup porté à Marat, **perpendiculairement, la mort avait été foudroyante.** Fouquier-Tinville renchérit : elle avait choisi certainement la place, car horizontalement, la lame aurait rencontré une côte. A ces mots, Mlle de Corday sort de son impassibilité et elle s'écrie : **Oh ! le monstre ! il me prend pour un assassin !** Dans son esprit, elle n'a pas assassiné et voilà qui commente encore son attitude avec l'Église. Tout le problème est là : elle n'a pas commis un crime ; elle s'est vouée, corps et âme, à une tâche libératrice. Et de là, enfin, sa paix intérieure. Au surplus, après le réquisitoire de Fouquier-Tinville, elle répond à Montané qui lui demande si elle n'a rien à ajouter : **Il n'y a plus qu'une phrase à mettre : le chef de l'anarchie n'est plus ; vous avez la paix.**

A Chauveau-Lagarde il appartenait de plaider pour la coupable. Quand je me fus levé pour parler, racontera-t-il, on entendit d'abord dans l'assemblée un bruit sourd et confus, comme de stupeur, Et puis ensuite, si l'on peut s'exprimer de là sorte, comme un silence qui me glaça jusqu'au fond des entrailles. Pendant que l'accusateur public parlait, les jurés me faisaient dire de garder le silence ; et le président de me borner à soutenir que l'accusée était folle. Ils désiraient tous que je l'humiliasse. Quant à elle, son visage était toujours le même, elle me regardait de manière à m'annoncer qu'elle ne voulait pas être justifiée. Je ne pouvais d'ailleurs en douter, d'après les débats, et cela était impossible, puisqu'il y avait, indépendamment de ses aveux, des preuves légales d'un homicide avec préméditation. Cependant, bien décidé à remplir mon devoir, je ne voulais rien dire que ma conscience et l'accusée pussent désavouer ; et tout à coup l'idée me vint de me borner à une seule observation, qui, dans une assemblée du peuple ou de législateurs, aurait pu servir d'élément à une défense complète. Sa plaidoirie fut courte et saisissante : il montrait Mlle de Corday préméditant son crime et l'accomplissant sans aucun remords pour ainsi dire en présence de la mort même. C'est le fanatisme politique qui a armé sa main et qui lui a communiqué ce calme et cette sublime abnégation. Il ne pouvait s'en remettre qu'à la prudence du jury.

Il remarqua sur le visage de Charlotte un air de satisfaction : il l'avait comprise.

Montané résuma l'affaire et rédigea les trois questions sur lesquelles allaient avoir à se prononcer les jurés :

1° Est-il constant que le 13 du mois présent de juillet, entre sept et huit heures du soir, Jean-Paul Marat, député de la Convention nationale, a été assassiné chez lui dans son bain d'un coup de couteau dans le sein, duquel coup il est décédé à l'instant ?

2° Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant Darmont, ex-noble, habitante de Caen, est-elle l'auteur de cet assassinat ?

3° L'a-t-elle fait avec des intentions criminelles et préméditées ?

La délibération des jurés dura une heure et demie : ils rapportèrent un verdict de culpabilité. Le président lut le jugement qui condamnait Mlle de Corday à la peine de mort. Impassible, elle en écouta la lecture. Le public, le tribunal lui-même furent bouleversés par son attitude. Déjà, sa pensée avait quitté la terre. Elle demanda une seule faveur, qu'on la conduisît auprès de son défenseur. Les gendarmes l'y menèrent : Monsieur, lui dit-elle, je vous remercie bien du courage avec lequel vous m'avez défendue d'une manière digne de vous et de moi. Ces messieurs me confisquent mon bien... Mais je veux vous donner un plus grand témoignage de ma reconnaissance : je vous prie de payer pour moi ce que je dois à la prison, et je compté sur votre générosité. Ses dettes s'élevaient à 36 livres assignats.

L'audience fut levée à une heure et demie.

Le bourreau, Charles-Henry Sanson, attendait les ordres de Fouquier-Tinville. Il le vit passer avec Montané ; ils discutaient avec vivacité. Ils s'enfermèrent dans une pièce et y demeurèrent pendant plus d'une heure. L'accusateur public

reprochait au président d'avoir favorisé l'accusée et de lui avoir offert un moyen de salut. La dernière question posée aux jurés avait été libellée par Fouquier-Tinville **avec préméditation et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires**. Or Montané avait supprimé ces mots. Donc il faisait tout au moins preuve de faiblesse envers Charlotte de Corday. Le président répliqua qu'il n'avait d'autre dessein que d'humilier la criminelle ; il avait souhaité que Chauveau-Lagarde plaidât la folie, la folie fédéraliste n'admettant pas plus de circonstances atténuantes que la folie royaliste. Mais Fouquier-Tinville tenait à maintenir les mots **intentions contre-révolutionnaires**, afin d'établir les complicités. Leur querelle dura trois jours. Montané devint suspect d'avoir voulu sauver Charlotte. Il fut arrêté le 20 juillet et condamné par la 2e section du Tribunal révolutionnaire **institué par décret du même jour**. Emprisonné, il fut oublié dans son cachot et il échappa à la mort, ayant été libéré le 9 thermidor.

En sortant de son cabinet, Fouquier-Tinville aperçut enfin Sanson. Celui-ci n'avait pas d'ordres : l'accusateur public lui remit ceux pour la journée, en remplissant la formule imprimée et préparée à l'avance :

Réquisition aux commandants de la Force armée.

Au nom de la République,

L'Accusateur Public près du Tribunal Révolutionnaire établi à Paris par la loi du 10 mars dernier, en exécution du jugement du Tribunal du jour d'huy requiert le citoyen commandant de la garde nationale parisienne de prêter main forte et de mettre sur pied la force nécessaire à l'exécution du jugement rendu le jour d'huy contre Marie-Anne-Charlotte Corday condamnée à mort, laquelle exécution aura lieu le 17 du présent mois, heure cinq heures du soir place de la Révolution. Le citoyen commandant est requis d'envoyer la dite force publique cour du Palais trois heures précises du soir.

Le 17 juillet 1793, l'an II de la République.

FOUQUIER-TINVILLE.

Mlle de Corday avait inspiré des sympathies : le Comité de Sûreté générale, d'accord avec Fouquier-Tinville, estimait qu'on ne saurait prendre des mesures trop sévères. Il semblait que toutes les garanties fussent assurées contre un assassin déclaré aussi redoutable.

Charlotte ne pensait nullement à s'évader, non plus qu'à susciter des manifestations en sa faveur. Pour elle, c'est sa propre veillée de mort qui commence, et avec son imagination, qui réalise par avance les événements prévus, elle désire régler toutes les questions encore pendantes jusque dans le détail. Aucune exaltation ne se révèle chez elle. Son calme est signe de sa pureté. Même, elle retrouve un pâle sourire pour parler aux concierges — aux Richard — et elle s'exprime avec cette exquise et douce politesse qu'elle tient de son éducation première : **J'avais espéré que nous déjeunerions ensemble ; mais les juges m'ont retenue là-haut si longtemps qu'il faut m'excuser de vous avoir manqué de parole.**

L'abbé Lothringer demanda à l'approcher. Ce prêtre assermenté et en permanence à l'évêché venait lui offrir l'appui de la religion. Elle les refusa : [Remerciez ceux qui ont eu l'attention de vous envoyer](#), lui répondit-elle. [Je leur en sais gré, mais je n'ai pas besoin de votre ministère](#). Peut-être eût-elle accepté d'être accompagnée à l'échafaud par un prêtre insermenté. Craignait-elle de le compromettre en demandant son secours ? N'en a-t-elle pas rencontré parmi les détenus ? On lui a prêté une inspiration philosophique, une indifférence hautaine pour les choses de la foi ; on a également rapproché de sa conduite celle adoptée par Marie-Antoinette qui ne voulut pas recevoir l'abbé Girard, curé constitutionnel de Saint-Landry. Louis XVI enfin, après avoir signé la Constitution civile du clergé, s'abstint de communier aux approches de Pâques, comme se sentant indigne d'obtenir l'absolution.

Le cas de Mlle de Corday diffère par des nuances sensibles de ces augustes exemples. En marchant seule au supplice, elle est dans la logique de son caractère. L'abbé de Corday, qui survécut à la Révolution, déclara qu'elle est restée catholique et républicaine jusqu'au bout. Depuis qu'elle est enfant, elle discute sa religion. Adolescente, elle se croit sollicitée par la vocation du couvent. Ensuite, elle y renonce et se montre soumise à toutes les règles de sa foi. Elle communie rarement, il est vrai. Enfin elle prend sa décision : elle est obligée de la taire, comme elle avait tu ses rêves à l'Abbaye-aux-Dames, puis à Caen chez Mme de Breteville. Sa vie intérieure est solitaire. Dieu seul l'y visite. Elle a accoutumé à lire la Bible et elle y a découvert, avec l'histoire de Judith, les arguments décisifs qui ont déterminé sa conduite. Elle ne voulait pas confesser son intention, tant elle craignait d'en être détournée. Aujourd'hui, à l'instant de comparaître devant le Juge suprême, le prêtre ne pouvait que lui demander de se repentir — et elle ne parvient pas à regretter d'avoir frappé Marat. Si elle en éprouvait du remords, elle serait un assassin ; elle n'est pas un assassin. Elle l'a proclamé devant le Tribunal révolutionnaire ; si elle se déjugait, elle perdrait tout prestige aux yeux de ses concitoyens : ils doivent continuer sa tâche et, forte de la certitude d'avoir sauvé la France en tuant [la bête sauvage](#), elle ira sans prêtre porter sa tête à la guillotine, que ce soit par un acte secret d'humilité, que ce soit pour conserver son courage jusque sur l'autre rive de la tombe.

De longue date, elle a établi cette ligne de conduite dans son âme. Les quelques heures qui lui restaient à vivre allaient être occupées au point de la détourner de toute méditation. Après sa condamnation — telle est la version transmise par Hauer — elle avait demandé de nouveau que l'on fit son portrait et elle y avait été autorisée. Le peintre Hauer avait assisté au procès, en qualité de capitaine de la section de la garde du Théâtre-Français. Il appartenait à une famille d'origine allemande et il avait été l'élève de David. Pendant l'audience, comme il esquissait son portrait, Charlotte lui aurait dit : [Continuez ; ne craignez pas que je change de position](#). Est-il exact qu'après la sentence prononcée elle l'ait fait appeler dans la petite pièce où elle attendait l'exécuteur, que Hauer l'y aurait rejointe, qu'elle l'aurait remercié de l'intérêt qu'il lui avait témoigné et qu'elle lui aurait proposé de lui accorder une séance de pose ? Il existe une autre esquisse, également prise au Tribunal révolutionnaire, qui figure en tête de ce volume. Charlotte y est représentée, vêtue de la chemise rouge, la tête tournée. Or, elle ne revêtit cette chemise qu'à l'instant de monter dans la charrette. Elle admet Hauer dans sa prison et il commence le portrait qui figure au musée de Versailles. Ce n'est pas une grande œuvre d'art : c'est une œuvre infiniment émouvante. Michelet compare le visage de Charlotte à [la figure d'une jeune](#)

demoiselle normande, figure de vierge s'il en fut, l'éclat du doux pommier en fleur. Elle a maigri. Elle ne ressemble plus au pastel de Brard. Ses traits sont émaciés et rigides ; la bouche est fermée et elle exprime la résignation ; à peine un pâle sourire l'éclaire-t-il ; ses larges yeux bleus reflètent une lumière surnaturelle ; elle est coiffée du bonnet qu'elle a confectionné, d'où s'échappent ses cheveux d'un châtain clair et comme ensoleillés ; le fichu blanc se croise sur son sein et ses belles mains, longues et fines, désormais inutiles, reposent sur ses bras croisés. Elle cause avec le peintre de questions profanes ; elle parle aussi de son acte et elle s'en félicite. Elle rectifie elle-même certains détails de son portrait que, selon elle, il convient d'accuser ou d'atténuer. Il semblait que sa condamnation rie comptât plus pour elle. Les assistants — les gendarmes et le couple Richard — eux aussi avaient l'air de l'avoir oubliée.

Cependant le greffier en chef Fabricius, qui avait fait signer la minute et la copie du jugement, accompagna Sanson à la Conciergerie. Ils trouvèrent, auprès de son mari, la citoyenne Richard. Elle était d'une impressionnante pâleur et elle tremblait. *Je lui demandai, rapporte Sanson, si elle était malade. Elle me dit : Attendez à tantôt et peut-être le cœur vous défaillera-t-il plus qu'à moi.* Richard leur ouvrit la porte de la cellule, après avoir reçu du greffier la signification du jugement. Tirraz et Monet, huissiers du tribunal, entrèrent les premiers.

Ils aperçurent trois personnes : un gendarme et Haller qui peignait. Mlle de Corday était assise sur une chaise et elle écrivait, ayant pour sous-main le dos d'un livre. Au bruit de la porte, elle se retourna, et voyant Sanson, elle soupira : *Quoi, déjà !* Son émoi fut de courte durée : de nouveau elle se pencha sur le feuillet et y ajouta quelques mots, puis elle écouta Tirraz et Monet lui lire sa condamnation. Il y eut quelques secondes de silence. Elle plia en quatre la page qu'elle tenait à la main et la remit à Monet. C'était un message à l'adresse de Doulcet de Pontécoulant : *Le citoyen Doulcet de Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre lorsque la chose était si facile ; celui qui l'a fait s'en est acquitté avec toute la dignité possible ; je lui en conserve ma reconnaissance jusqu'au dernier moment. — Marie de Corday.* Il passe sur ce court billet un souffle violent. Devant la mort, à quelques pas d'elle, cette fière Normande ne désarme pas. Le pardon ne monte pas à ses lèvres hautaines. Elle n'a aucune indulgence pour cet homme dont elle a pourtant éprouvé le dévouement : elle n'admet point de défaillance en amitié et, de même qu'elle espère de la postérité la justice pour son sacrifice, de même elle entend infliger à Doulcet de Pontécoulant une manière de flétrissure qui se perpétuera.

Pourtant elle l'accusait bien à tort : la lettre qu'elle lui avait écrite l'attendait chez lui, cependant qu'il voyageait. Elle lui fut remise, ouverte, seulement à la date du 20 juillet Le même jour, il demanda des explications sur ce retard : le 21 il lui fut répondu que le gendarme, qui devait lui porter le message, ne l'avait pas trouvé. Il envoya une rectification à tous les journaux et resta inconsolable de cette erreur. C'était le moins lâche des hommes. Il déclara, relativement à cet incident douloureux : *Si j'avais su que Mlle de Corday m'avait chargé de la défendre devant le Tribunal révolutionnaire, j'y serais allé... J'ai toujours regretté d'avoir ignoré le choix dont j'avais été l'objet et je le regrette encore aujourd'hui.* Mais se croyant abandonné par ses meilleurs amis, la condamnée avait poussé un soupir.

Elle connaissait par son geôlier le supplice qui l'attendait. Elle n'en connaissait pas les détails. L'exécuteur se préparait à lui lier les pieds et elle crut qu'il cherchait à l'offenser. Elle se défendit, mais, ayant entendu les explications qu'il

lui fournit, elle se laissa ligoter docilement. Avec une soumission très douce, elle s'assit sur une chaise qu'elle-même plaça au milieu de la cellule, ôta son bonnet et défit ses cheveux. Ils tombèrent en longues boucles cendrées sur ses belles épaules. Alors elle prit les ciseaux des mains du bourreau et en coupa une mèche qu'elle tendit à Hauer. **Monsieur, dit-elle, je vous remercie de ce que vous venez de faire pour moi. Je ne puis vous offrir pour vous montrer ma reconnaissance que cette mèche de cheveux ; acceptez-la en souvenir d'une pauvre mourante et permettez-moi de vous demander de faire une copie de ce portrait pour ma famille et de la lui envoyer.** Il en fut fait selon son désir. Il a été raconté que cette scène se serait passée au cours du procès. Mais M. Lenotre a démontré qu'elle avait bien eu lieu dans la prison. De même, elle donna une boucle à Sanson et une autre à Richard, pour sa femme, en signe de sa reconnaissance pour leurs bons traitements.

Les témoins de sa vie et les peintres ont fort discuté sur la couleur de ses cheveux, les uns déclarant qu'elle était brune, les autres châtain clair. Ses nombreux portraits, dont plusieurs exécutés après sa mort, la représentent tour à tour avec ces différentes nuances. Son passe port, toutefois, indique nettement **cheveux et sourcils châains**. Malheureusement il est impossible d'en avoir la preuve matérielle. Une lettre de Mme Hauer, la belle-fille du peintre, adressée à M. G. Lenotre, nous apprend que ces cheveux ont été perdus au cours d'un déménagement de Blois à Paris. **Les cheveux de Charlotte, ajoute-t-elle, étaient blond cendré. Mon mari les a vus et tenus souvent.**

Cinq témoins assistaient à la dernière scène : Sanson, Richard, Tirraz, Monet et un gendarme. D'autres arrivèrent bientôt pour soutenir la force publique, ainsi que les aides du bourreau. Charlotte conservait une froide maîtrise d'elle-même. Il fallut revêtir la chemise rouge, réservée aux assassins. La condamnée ne voulut accepter pour la passer l'aide de personne. Elle parut si belle, si touchante à Hauer qu'il acheva son portrait avec cet habillement, mais la chemise rouge a été effacée sur le portrait qui figure au musée de Versailles. Sa douceur attendrit jusqu'à Sanson.

Elle était encore obsédée par la pensée de Marat et sans doute voulait-elle savoir si son acte avait porté ses fruits. Elle interrogea Richard : **Croyez-vous que Marat ira au Panthéon ?** L'émotion l'empêcha de répondre.

Lorsque sa toilette fut achevée, on lui prête ces mots : **Voilà la toilette de la mort faite par des mains un peu rudes ; mais elle conduit à l'immortalité.**

Il était six heures et demie quand la charrette pénétra dans la cour du Palais de Justice. De gros nuages s'accumulaient sur le ciel de Paris. La populace, débraillée, ayant à sa tête 410 femmes libérées aux massacres de Septembre, refoulée par les gendarmes, se disputait les premières places. Visages en sueur, yeux sortant de la tête, chevelures en désordre, chemises à demi arrachées, bonnets phrygiens campés sur le côté, bouches déformées par l'injure, cette foule attendait sa proie, en échangeant des quolibets, des plaisanteries grossières ou de lourdes menaces. Enfin, les battants de la porte s'écartèrent : un formidable **hourra** et des murmures s'élevèrent et se répercutèrent dans l'écho entre les berges de la Seine, gagnant la masse, le long du trajet. Sur la charrette, seule condamnée de ce soir-là, Mlle de Corday avance, la face illuminée par les clartés agonisantes du firmament. Le long de cet interminable trajet, qui par la rue Saint-Honoré allait la mener place de la Révolution, le peuple chante sur son passage ;

La Montagne nous a sauvés  
En congédiant Gensonné  
Au diable les Buzot,  
Les Vergniaud, les Brissot !  
Dansons la Carmagnole, etc.

Du haut de son piédestal roulant, elle juge ces créatures au salut desquelles elle s'est sacrifiée. Elle a l'air d'une statue et, pourtant, elle est encore vivante. L'orage, qui avait pesé depuis la matinée, éclate. Dans le ciel gonflé retentit le tonnerre. Des mesures sévères ont été prises par Pache, maire de Paris, pour éviter qu'elle soit massacrée en cours de route. Le cheval se fraye péniblement un chemin et avance lentement. Sanson, pris de pitié, présente à Charlotte une chaise ; elle la refuse et s'appuie les genoux contre un tabouret. Elle ne veut pas céder. Elle veut que cette marche au supplice devienne son apothéose. Elle soupire pourtant. *Vous trouvez que c'est bien long*, lui demande le bourreau. Elle répond, avec encore un semblant d'humour : *Bah ! nous sommes toujours sûrs d'arriver !* Rue Saint-Honoré, du haut d'une fenêtre, Robespierre, Danton et Camille Desmoulins regardent le cortège : elle va leur apprendre comment sait mourir l'arrière-petite-fille de Pierre Corneille. Elle ne doit plus songer à rien, peut-être entend-elle un bruissement de feuillages qu'elle confond avec les rumeurs qui expirent confusément à ses oreilles.

Le flux et le reflux qui, tour à tour, dénude et recouvre son âme, la portent de la vie à la mort. Il suffit qu'un Adam Lux l'aperçoive pour deviner derrière cette figure son inspiration. André Chénier lui consacre des strophes sublimes. Un jeune homme de dix-huit ans, qui devint le père de Paul de Saint-Victor, lui lance une rose et plus d'une larme silencieuse lui rend un hommage muet.

Place de la Révolution on s'arrête. Sanson s'ingénie à lui cacher la guillotine. Elle prononce ces mots déroutants : *J'ai bien le droit d'être curieuse ; je n'en ai jamais vu*. Seule, elle gravit les marches. Un aide lui arrache son fichu et une suprême pudeur colore ses joues. Elle en a honte comme d'une défaillance. Elle n'a pas peur : elle achèvera toute son œuvre. Elle essaye de haranguer cette masse humaine : on le lui défend. A-t-elle murmuré encore ces mots : *Peuple aveugle, tu es assez lâche pour adorer tes tyrans ?* Cela n'est point dans sa manière. Elle est tout près de la bascule, elle y dispose sa tête, la planche s'abaisse, le couperet tombe et un hurlement y répond : *Vive la Nation ! Vive la République !* Un aide-charpentier, qui avait travaillé au montage de la guillotine, ramasse la tête et la soufflette. Les rayons du soleil couchant l'inondent de clarté avant qu'elle pâlisse pour jamais...

Elle fut inhumée dans le cimetière de la Madeleine et aujourd'hui encore on montre son tombeau dans la Chapelle expiatoire. Ce n'est pas là qu'il faut chercher la Vierge au Couteau : c'est sous les grands marronniers qui descendent vers l'ancien château de Cauvigny, dans le pieux silence de la campagne, le long des chemins creux, devant le paysage pacifique, où l'on sent un désir infini de sérénité, le détachement de l'existence, la hantise de la grandeur et la beauté du sacrifice...

*Requiescat in face.*

**FIN DE L'OUVRAGE**